

Nouveau Parti Socialiste

Pour une alternative socialiste

Vincent Peillon, Yvette Roudy, Arnaud Montebourg*, Françoise Castex, Henri Emmanuelli, Barbara Romagnan, Benoît Hamon, Isabelle Martin, Jean-Pierre Masseret, Josy Poueyto

Gaëlle ABENSOUR (CN 75), Barthélémy ALCANTARA (CN 89), Paul ALLIES (CN 34), Pouria AMIRSHAHI (CN SF 93), Béatrice ARRUGA (CR CN 41), Vincent ASSANTE (CN 21), David ASSOULINE (Sénateur CN 75), Daniel ASSOULINE (CN BF 75), Guillaume BALAS (CR CN 75), Jacques BASCOU (Député 11), Daniel BAUDIN (CNC 79), Michèle BAULLARD (CR CN 02), Philippe BAUMEL (CR M CN 71), Alain BAVAY (MA CN 62), Philippe BAYOL (M 1er Fed. 23), Sélim BEN ABDESSELEM (CN 93), Emmanuelle BENARD (CN 56), Francine BENOIST (CNCF 39), Gérard BERTHIOT (CR 1er Fed. 51), Jean-Pierre BLAZY (Député M 95), Nadine BOBENRIETH-DEL (CN 57), Guy BONO (Député eur. CR 13), Corinne BORD (CNC 93), Claude BOSOM (CNC 11), Flavian BOUCHET (CF 43), Abdel BOUGNIT (CN 89), Charlotte BRUN (CR MA CN 95), Gwenegon BUI (CN 35), Monique BULTEL-HERMENT (CN 12), Matthieu CAREMIAUX (CF 57), Jean-Louis CARRERE (Sénateur 40), L. CHAFFARD (MA 91), Jean Jacques CHAVIGNE (CN 80), Pascal CHERKI (MA CN BF 75), William CHERVY (Sénateur hon. CG 23), Valérie CORRE (CN 45), Suzanne COULET (MA CN 30), Yann CROMBECQUE (CN BF 69), Elyette CROSET-BAY (CR CN 38), Paul CUTURELLO (CG CN BF 6), Yves DAUDIGNY (CG MA 02), Sophie DEGIOANNI (CR CN 13), Jean DELOBEL (Député M BF 59), Stéphane DELPEYRAT (CN CR 40), Emir DENIZ (CN 57), Jean-Karl DESCHAMPS (CR CNC 50), Marc DOLEZ (Député BN 59), Jean Pierre DUFAU (Député 40), Louis DUREU (CNE 4), Brigitte EUDE (CR CN 77), Michèle EYBALIN (CR CN 26), Alain FABRE PUJOL (CNCF 30), Cécile FAGET (CF 47), Gérard FILOCHE (BN 77), Jacques FLEURY (M CN 80), Michel FRANCAIX (Député 60), Jean GAUBERT (Député 22), Jacques GENEREUX (CN 75), Constant GERMERIE (CNE BF SdS 6), Samia GHALI (CR CN 13), Olivier GIRARDIN (CN 75), Jean Pierre GODEFROY (Sénateur 50), Philippe GROSVALET (CG CN 44), Jean GUERARD (CR 1er Fed. 47), Julien GUERIN (43), Ariane GUILLERM (CN 59), Matthieu HANOTIN (CN 75), Cécile HELLE (CR CN 84), Liem HOANG NGOC (CN 75), Sylvie HOUSSIN (CG CNCF 60), Régis JUANICO (CG CN 42), Fawaz KARIMET (CG CNCF 02), Jo LABAZEE (CN 64), Philippe LABEYRIE (Sénateur 40), Renaud LAGRAVE (1er Fed. 40), Agnès LANGEVINE (CN 66), P. LARROUOUROU (75), Pierre LASCOMBES (CN 32), Jean LAUNAY (Député M 46), Gilbert LE BRIS (Député M 29), Claire LE FLECHER (CR CN 75), Patrick LEBRETON (M CG CN 974), Magali LEFRANCOIS (CG CN 14), Jean-Jacques LEJEUNE (CR CNC 91), André LEJEUNE (Sénateur 23), Loïc LEULIETTE (CNCF 75), Bernard MACLET (1er Fed. 01), Thierry MANDON (M CG BN 91), René MANGIN (CG CR CN, SdS 54), Christian MARTIN (CR BN 83), Florence MARTIN-CORDERY (CNC 94), Bertrand MASSON (CN 54), Henri MATÉOS (CN 31), Delphine MAYRARGUE (CN 75), Alexandre MEDVEDOWSKY (CG CN 13), Françoise MESNARD (CR MA BN 17), Jean-Philippe MILLERET (CNE CF 94), Michaël MOGLIA (CR CN 59), Michel MOINE (M CG CN 23), Marie MOLINA (CN, BF 46), Hugues NANCY (CN 75), Jean-François NOEL (CNCF 91), Florence OMBRET (CR MA CN 58), Michel PANTHOU (CN 03), Marion PAOLETTI (CN 33), Béatrice PATRIE (Député eur. CN 24), Christian PAUL (Député CR BN 58), Benoît PAYAN (CNC 13), Germinal PEIRO (Député M CG CF 24), Geneviève PERRIN-GAILLARD (Députée CN 79), Emmanuelle PROUET (CNCF 75), Isabelle RAUCH (CN 57), Christine REVAULT D'ALLONNES (CR CNCF 94), Johanne REYMOND (CN 73), Marie-Line REYNAUD (Député eur. CF 16), Jacques RIGAUDIAT (92), Salvador RODRIGUEZ (CN SF 66), Gilbert ROGER (M CG CN 93), Jean-Baptiste ROGER (CNC 78), Gérard ROUJAS (Sénateur CG CN 31), Nicole SABIOLS (CR CNC SF 66), Jérôme SADIÉRIER (CN 69), Hervé SAULIGNAC (CR 1er Fed. CN 07), Claude SAUNIER (Sénateur BF 22), Jean-François SAUVAGET (1er Fed. 52), Lucile SCHMID (CR CN 92), Françoise SELIGMANN (75), Robert SIGNORINI (CNE CF 94), Fleur SKRIVAN (CR CN 13), Yves TAVERNIER (CR M CNCF 91), Pascal TERRASSE (Député CR CN 07), Séverine TESSIER (CNC 92), Liliane TETSI (CN 67), Michel TEYCHENNE (MA CN 09), Jean-Jacques THOMAS (CG M 1er Fed, BN 02), Isabelle THOMAS (CR BN 35), F. TRICOT (41), Thierry TROEL (CR CN 22), Michel VAUZELLE (CR 13), Michel VERGNIER (Député M BN 23), Thibaud VIGUIER (CN BF 60), Frédéric VILCOCCQ (CR CNC 47), André VIOLA (CG M CN 11), Lilian ZANCHI (CG MA CN 69)

E. ABADIE (BF 46), J.M. ABADIE (CF 40), S. ABBADIE (65), K. ABDELAFID (6), G. ABID (CF 25), P. ABISSEROR (SdS 78), D. ABRIAL (42), G. ACHILLI (CF 36), A.J. ADEL (95), J. ADJEMIAN (95), M. ADOUANE (94), J.P. AGENAIS (CF 75), S. AGHABABAT (CF 67), P. AGIUS (6), J. AGOPIAN (13), J. AGUILAR (81), A. AIN (81), J. AIN (11), G. AINOZA (11), R. AINOZA (11), P. AIRIEAU (38), A. AISSAOUI (51), N. AÏSSAT (95), K. AIT AMMAR (CR SF 51), E. AKOUM (CF 30), J.P. ALBAREL (30), L. ALBAREL (SdS 11), G. ALBERELLI (CF 67), E. ALBERO (CF 11), R. ALBIGES (11), P. ALBRECHT (SdS 78), N. ALFOLDI (SdS 23), P. ALIAS (4), J. ALIVENTI (CG, M CF 57), M. ALIYARI (57), J.M. ALLAIN (44), M. ALLAIN (50), M. ALLAL (75), J. ALLARD (SdS 80), S. ALLARD (CF 17), S. ALLARY (15), M.L. ALLEDA (CF 66), J. ALLIEZ-CHIROIS (MA CF 64), M. ALLUIN (37), E. ALMONACID (64), V. ALONET (CF 80), K. ALPHATEI (CF 80), A. ALVAREZ (MA 30), R. ALVAREZ (AFE CFC FFE), A. AMADIO (SdS 47), L. AMICH (CF 78), N. AMIEL (78), G. AMIGUES (78), M. AMIGUES (78), P. AMIGUES (78), A. AMMI (93), A.-J. AMOUNI (75), N. ANATOLE (37), J.P. ANAZEL (SF, SdS 14), N. ANCEL (BF 38), G. ANDRE (54), J. ANDRE (57), M. ANDRE (50), N. ANDRE (CG MA BF 28), A. ANDRIANASOLO (95), E. ANDRIEU (CR M CF 11), B. ANDRIOT (M 71), J.N. ANDRIOT (M CF 1), C. ANDRIVOT (75), C. ANGELARD (12), J.P. ANGERS (CR 51), E. ANSTETT (75), J. ANTHIAN (40), S. ANTHONY (CF 83), M. ANTOINE (CR BF 39), E. APARICIO (UR 75), P. ARCAMONE (13), E. ARCAN- GELI (M 31), D. ARCHE (SdS 47), P. ARCILLON (CG MA BF 80), E. ARDEOIS (44), J. ARIAGNO (CF SdS 69), A. ARINO (SdS 11), C. ARMAGNAGUE (33), L. ARNAUD (19), S. ARNAUD (26), S. ARNAUD (26), D. ARNAUD RICHARD (CF 38), B. ARNAUD-DESSAGNE (SF 64), A. ARNAUD-LANDAU (CR, M 43), C. ARPAILLANGE (33), B. ARRESTIER (CF 59), B. ARRIVE (50), C. ARRONDEAU (BF 40), G. ARROUES (MA SdS 29), C. ARTINS (CF 6), N. ARTUSI (25), V. ARZOUUMANIAN (13), M. ASO (CF SdS 64), A.S. ASSELIN (69), E. ASSELIN (1), C. ASSERE (SdS 91), A. ASSOULINE (95), T. ASSOULINE (93), L. ASSOUS (74), E. ASTIER (47), S. ATGER (MA CF 93), P. ATHOR (MA 92), D. AUBAILLY (13), J. AUBERT (SF 4), N. AUBERT (5), R. AUBERT (60), L. AUBERTY (CF 15), G. AUBRIET (10), G. AUCOMPTÉ (CF 87), X. AUCOMPTÉ (87), M. AUDABRAN (37), C. AUDET (CF 63), M. AUDIRAC (63), D. AUDUC (CF 71), B. AUDURIER (79), J. AUGÉ (81), J.F. AUGER (95), M.C. AUGER (95), E. AUGIER (95), P. AUMARD (77), M. AUNEAU (85), P. AURIOL (69), J. AUSLENDER (BF 63), J.F. AUVERGNE (BF 6), N. AUVERGNE (CF 6), J.L. AUZEVILLE (CF, SdS 66), J. AVERLAN (CF, SdS 16), J.M. AVERSENQ (SdS 11), A. AYAD (SdS 93), J. AYÇAGUER (M 31), J. AZEMA (BF 11), D. BABAUT (18), G. BABOLAT (CF 1), B. BACA (71), C. BACHELART (SdS 23), A. BACHELAY (BF 92), J. BACHELERIE (19), T. BACHELET (CF 69), Y. BACHELET (1), M. BACHELIER (39), E. BACOU (81), E. BADINIER (CF 75), M. BADIJ (93), D. BAGARY (SdS 92), A. BAGLIN (14), D. BAH (CF 1), G. BAH (51), D. BAILLEUL (CF 59), G. BAILLY (CF 25), E. BAKERDJIAN (75), M.F. BAKUNOWICZ (39), C. BAL VOIRAT (75), J. BALDIN (7), E. BALDY (CF 46), C. BALECH (BF 32), T. BALESTRA (MA 66), E. BALESTRAZZI (75), B. BALKAN (67), C. BALLE (CF 62), E. BALLESTER (30), C. BALLEST (CF 89), G. BAN (54), A. BANET (14), B. BAPSALLE (CF, SdS 33), R. BARAILLA (CG 11), E. BARALE (CF 13), G. BARATON (93), C. BARBACCI (CR SdS 57), J.L. BARBAIRE (23), G. BARBARAY (27), S. BARBAUD (44), M. BARBIER (MA CF, SdS 80), Y. BARBOU (37), E. BARCELOT (51), J.P. BARCZYK (CF 62), D. BARDET (M SdS 23), N. BARDIN (BFA 51), M.F. BARDOEL-CONSTANSE (42), J.L. BARDON (BF, SdS 33), C. BARDOUX (M CF, SdS 80), A. BARDY (SdS 31), G. BARGE (38), J. BARGES (37), J.L. BARGES (37), R. BARILLON (CF, SdS 67), T. BARILLON (CF 25), P. BARIS (SdS 40), E. BARITAUD (37), J. BARJAU (CF 66), E. BARJOT (69), A. BARKATE (83), D. BARKATE (BF 83), C. BARLIS (C. Paris CF 75), P. BARON (32), C. BARRAL (CG 34), P. BARREAU (CF 1), P. BARRERE (64), B. BARRIL (38), P. BARRILLON (BF 68), G. BARROT (SdS 11), P. BARRY (M CF 87), S. BARTHE (CF 87), R. BARTHELD (SdS 23), C. BARTHELEMY (CR CF 54), F.X. BARTHES (BF 11), G. BARTHES (M 11), A. BARTHES (M 11), J. BASCOU IORDANOF (11), M. BASSEVILLE (35), T. BASSO (M 31), C. BATAILLE

(CG Sds 47), J. BATIFOULIER (CF 974), P. BATOUX (MA 84), A. BAREL (27), J.P. BAUDAIS (39), D. BAUDON (M CF 17), A. BAUDOUIN (13), B. BAUDRY (44), M. BAUDRY (13), J. BAUDUI (Sds 30), P. BAUER (95), E. BAULIEU (67), C. BAUMEL (CF 78), O. BAUR (38), J. BAUS (37), V. BAWEDIN (SF 80), M. BAY (CF 7), E. BAZIN (M CG BF 58), A. BAZOGE (BF 78), J. BEAL-LONG (6), J.L. BEAU (14), S. BEAUCAMP (59), E. BEAUCHET (CF 27), M.F. BEAUFILS (61), M. BEAUGARS (Sds 14), C. BEAUJARD (Sds 11), G. BEAUNE (CF 72), J. BEAURAIN (MA 80), M. BEAUVISAGE (82), M. BEAUVISAGE (82), M. BECHET (SF 71), J.L. BECOUART (82), M. BECQUART (81), J. BEDA (Sds 71), N. BEDE (SF, Sds 89), C. BEDOUT (Sds 40), J.R. BEJUGE (CF 79), M. BEL (37), G. BELAK-DAR (SF 93), C. BELINGUIER (31), P. BELLENGER (76), T. BELLIARD (33), N. BELLITY (MA BF 95), G. BELLOCCO (CG 40), J.A. BELLOUR (UR 31), M. BELTRAN (6), M. BELVALETTE (60), G. BELZ (MA 90), Z. BEN AMAR (92), L. BEN AMMAR (6), E. BEN MALEK (75), M. BEN MECHEDAL (CF 59), K. BEN SAADA (CR 83), L. BENAC (CF 13), M. BENACER (CF 91), M. BENAÏSSA (10), K. BENALLI (92), A. BENARFA (Sds 31), F. BENETTI (24), L. BENHAROUS (93), J.M. BENIER (CF 22), A. BENLAHOUCINE (93), V. BENOIT (10), S. BENOIT-CHIEUX (59), A. BENSAAÏDI (42), E. BENSEDICK (51), K. BENSILIMANE (31), A. BENTHAJA (CR BF 44), N. BENZEROUAL (33), C. BERARDI (1), R. BERAUD (42), E. BERDAH (SF 80), A. BERDOU (CG 64), M. BEREGOVVOY (CG BF 76), L. BERTINI (Sds 30), E. BERGER (CF 58), K. BERGER (5), T. BERGER (18), P. BERIL (19), J. BERLANGA (75), V. BERLINA (37), A. BERNARD (MA 57), A. BERNARD (66), C. BERNARD (BF UR 63), E. BERNARD (63), G. BERNARD (M 36), G. BERNARD (63), J.F. BERNARD (MA 63), P. BERNARD (MA CF, Sds 54), P. BERNARD (Sds 32), P. BERNARD (63), R. BERNARD (63), S. BERNARD (MA BF 69), S. BERNARD (Sds 95), V. BERNARD (BF 63), T. BERNUDEZ (2), E. BERRAHIL (33), Y. BERRET (BF, Sds 17), M. BERTEL (76), E. BERTEA (CF 1), J. BERTHAUD (BF 92), O. BERTHELOT (75), J.L. BERTON (13), G. BERTHOUMIEUX (M 47), Y. G. BERTIN (14), M. BERTIN (Sds 58), G. BERTOLOTTI (CF 83), G. BERTRAND (Sds 58), P. BERTRAND (59), R. BERTRAND (MA CF, Sds 58), S. BERTRAND (71), J.L. BERTRAND (9), P. BESSIERE (94), L. BESSIERES (CR 81), E. BESSON (35), C. BETAÏLLE (M 32), A. BETANT (CF 91), L. BEUDET (Sds 58), M. BEYNET (5), D. BEZAZ (CF 54), B. BEZINEAU (CF 40), E. BIANCONI (6), M. BIBANOW (CG 18), C. BICARD (Sds 63), P. BICHON (39), D. BIDAN (Sds 32), A. BIET (37), P. BIGNOZET (CF 42), A. BIHEL (CF 14), A. BIHOE (37), G. BIJU (CF 49), J. BILIRIT (CG MA SF 47), P. BILLECARD (92), Y. BILLET (51), R. BILLLOT (Sds 13), P. BILLY (75), P. BIOSI (Sds 6), B. BIOULAC (Ancien député 24), J. BIRINGER (24), E. BIRO (24), P. BISCAY (CF 40), C. BITTON (95), A. BIZAILLON (CF 13), A.E. BLACHÈRE (CF 65), D. BLANC (24), G. BLANC (CF 75), R. BLANC (CF 83), J. BLANC (11), J. BLANCHARD (42), J.M. BLANCHARD (Sds 31), P. BLANCHET (Sds 23), B. BLANG (CF 57), E. BLANGER (CF 80), S. BLAVIGNAC (19), M. BLESS (BF 81), J.G. BLIEK (CF 83), E. BLONDEAU (37), E. BLONDIN (MA CF, Sds 80), J.P. BLOT (75), J.P. BLOT (75), J.P. BLOT (41), R. BLOT (41), S. BLOT (18), A. BLUTEAU (37), E. BLUTEAU (75), J. BOBOT (CF 75), G. BOCHER (CG 44), N. BOCK (Sds 78), T. BOCUM (FFE), A. BODIN (CF 45), J. BODIN (24), J.L. BOEHLER (67), Y. BOGENSCHULTZ (BS 19), L. BOGUES (CF 66), D. BOILET (CF Sds 61), J. BOILLOD-CERNEUX (25), J.M. BOINE (CG 40), E. BOIREAU (93), P. BOIS (MA 60), C. BOIS-GUILLETON (2), J. BOISGUILLETON (2), C. BOISORIEUX (CR MA 58), M. BOISRAMÉ (Sds 40), L. BOISSEUIL (CF 41), E. BOISSIERE (Sds 24), J. BOITEL (CG M CF 80), S. BOLLE-HENIN (MA Sds 54), J.M. BOLLETEAU (71), Y. BOLLO (Sds 47), S. BOLMEYE (36), M. BOLOMEY (M CG 7), P. BONATI (Sds 57), C. BONGIOVANNI (6), L. BONHOMME (CF 87), E. BONINI (M 11), E. BONJEAU (BF 40), J. BONNABEL (13), D. BONNAC (Sds 33), L. BONNAFOUS (33), M. BONNAL (CF 5), D. BONNAMOUR (CF 21), J. BONNARD (69), M. BONNARD (37), N. BONNARDOT (58), G. BONNAVENC (Sds 11), X. BONNAY (SF 80), B. BONNEAU (37), R. BONNEAU (Sds 40), M. BONNEFOND (CF 38), A. BONNELHIL (M 47), J.M. BONNET (33), R. BONNET (CF, Sds 5), P. BONNETAIN (SF 7), J. BONNEVAUX (CF 73), A. BONNIN (CG MA BF 17), D. BONNIN (31), R. BONNOT (CF 70), O. BONTOUX (69), J.C. BORDAS (CF 16), G. BORDET (SF 25), L. BORDET (MA 19), S. BORDIER (CF 41), M. BOREL (CF 58), A. BORG (38), E. BORG (CF 38), J. BORGEOT (1), S. BORNET (BF 71), J.M. BOSCH (CF 38), E. BOSCHEREL (35), J.C. BOSCUS (BF 12), G. BOSSU (71), M.P. BOST (CF 40), J. BOT (75), M.C. BOT-TIN (Sds 71), M. BOUALI (33), N. BOUALI (Sds 23), T. BOUARFA (51), M. BOUAZZA (CF 69), N. BOUBEKEUR (CF 95), B. BOUCHAUD (Sds 40), E. BOUCHER (Sds 57), G. BOUCHER (CF 55), M.L. BOUCHER (36), J. BOUCHET (CF 83), M. BOUCHET (BF 12), A. BOUDARD (35), B. BOUDARD (MA CF 50), C. BOUDAY (CG 25), G. BOUDENIA (Sds 71), A. BOUDER (CF 13), J.M. BOUDEY (CG 40), J.P. BOUDIER (37), C. BOUDIN (75), M. BOUDJELLABA (CF 69), A. BOUDOT (71), S. BOUDRY (59), M. BOUDSOCQ (M Sds 2), M. BOUE (4), M.C. BOUE (BF, Sds 80), J. BOUËTEL (Sds 78), E. BOUFLET (2), P. BOUGE (51), M. BOUHAIN (CF 83), G. BOUILLIN (71), J. BOUILLUOD (2), J. BOUISSON (M 9), J. BOUJOT (41), M. BOULAFRAD (CF 80), P. BOULDOIRE (M CF 34), P. BOULET (CF 83), D. BOULLE (7), C. BOULLEAUX (M SF 89), M. BOULOGNE (CG, M 80), N. BOUMAHDI (51), S. BOUMENDIL (CF 13), E. BOUNOUARD (92), M. BOURDAILLÉ (29), B. BOURDAT (SF 2), J. BOURDEN (40), M.C. BOURDERES (CF 30), G. BOURDILLEAU (78), N. BOURDILON (71), C. BOURDOIS (54), C. BOURDUT (MA Sds 3), L. BOURGEOIS (CF 58), L. BOURGEOIS (CF 58), G. BOURGEON (49), J.F. BOURGES (35), S. BOURGOGNE (60), C. BOURGOIS (94), J.J. BOURGOIS (13), P. BOURGOIS (94), C. BOURGUIGNON (18), J.C. BOURGUIGNON (18), P. BOURQUET (CF 93), A. BOURJADE (BF 31), P. BOURQUARD (22), M. BOURQUIN (CG M CF 25), S. BOURQUIN (CF 25), G. BOURRELLY (92), A. BOURRIN (42), P. BOUSQUET-PITT (CF 33), E. BOUTET (37), M.J. BOUTET (37), M. BOUTINES (CF, Sds 32), K. BOUTMEDJET (69), D. BOUTOT (M 24), G. BOUTRON (M 57), R. BOUTTERIN (3), Y. BOUVART (MA SF 2), J.Y. BOUVERET (CF 25), D. BOUVIER (CF 2), G. BOUYRIE (40), A. BOYE TERRIER (14), C. BOYER (81), E. BOYER (95), B. BRABANT (2), P. BRABANT (2), J. BRAEM (CG 2), N. BRAEMER (CF 75), S. BRAIL (75), G. BRALLY (42), P. BRANA (M 33), R. BRASSEUR (87), G. BRAZIER (Sds 95), S. BREANT (37), N. BREAUD (28), T. BREIL (Sds 31), M. BRETON (Sds 19), S. BRETOUT (75), J. BREUIL (CG 25), D. BREVET (Sds 40), M. BREZJIAN (71), R. BRIAND (44), G. BRIAUD (MA 77), J.C. BRIDON (BF 18), C. BRINET (BFA 75), M. BRIQUET (Sds 40), S. BRITEL (BF 56), M.H. BROCHET (75), L. BROCHETON (CR SF 2), J.P. BROQUIN (MA 30), Y. BROSSARD (6), P. BROSSEL (CF 27), R. BROSNOWSKI (80), E. BROUCHIER (Sds 83), M. BROUSSEAU (BF 52), M. BRUEL (BF 83), E. BRUN (CF 35), G. BRUN (35), M. BRUN (CF 69), J. BRUNEL (SF 11), S. BRUNEL (M 11), C. BRUNET (BF 75), S. BRUNET (CF 31), A.M. BRUNET-ORLIAC (37), M. BRUNO (44), L. BRUNSCWIG (44), V. BRYCHE (95), J.C. BUAILLON (SF 78), B. BUATOIS (BS 69), G. BUATOIS (CG 71), J.F. BUCCO (BF 44), J. BUCKI (Sds 13), E. BUFFET (Sds 18), M. BUGAUD (71), A. BUIRON (SF 38), P. BUISSON (69), G. BUIZA (43), S. BULTEL (CG 12), B. BUREAU (MA SF 33), E. BUREAU (45), M.C. BURLET (CF 2), R. BUSNEL (CF 95), A. BUSSY (M 24), J.P. BUSTORI (28), Q. BUTSTRAEN (69), P. BUTTAFOGHI (CF 38), G. BUTTAZZONI (CG MA BF 68), G. CABANEL (CG 34), M.P. CABANNE (CR BF 64), M. CABARET (CF 72), S. CABASSOT (MA 92), P. CABA (CG 40), R. CABE (CG 40), J.P. CADIOT (31), P. CAITTEL (82), I. CAILLETON (CG 40), S. CAILLIES (CF 51), D. CALAME (M 36), J.L. CALFAYAN (63), J. CALMON (CG CF 19), C. CALMUS (51), E. CALS (81), M. CALVO (CF 34), P. CAMANI (CG M SF 47), M. CAMAU ROMAGNAN (CF 13), M. CAMBIER-DEROULEDE (45), J. CAMBOLIVE (11), C. CAMERLYNCK (MA SF 3), M. CAMERLYNCK (3), G. CAMET-LASSALLE (64), E. CAMP (CF, Sds 95), C. CAMPAGNE (MA BF 26), J.C. CANAL (11), L. CANIVET (Sds 62), F. CANNARD (CG 71), A. CANON (26), C. CANSOULE (CF 66), J. CANTEL (CF, Sds 47), O. CANZILLON (75), J. CAPELLE (M 59), C. CAPUT (M 55), J. CARAYRE (65), J. CARBON (CG 59), O. CARBONNIERE (BF 40), D. CAREME (CR M 59), O. CAREMELLE (Sds 59), E. CARITEAU (21), G. CARITEAU (21), D. CARLIER (81), V. CARLOTTI (BF 28), G. CAROU (28), E. CARPENTIER (32), J.C. CARPENTIER (M 23), M.N. CARPENTIER (75), B. CARRERE (Sds 7), P. CARRERE (Sds 40), P. CARRERE (Sds 40), J.L. CARRIER (94), E. CARRON (MA BF 95), J.P. CARSAC (33), E. CARTERON (75), P. CASIER (BF 80), A. CASINI (CG CF 14), G. CASSAN (30), E. CASSANY (CF 3), R. CASSARD (M 71), D. CASSE (MA CF 76), R. CASSERA (93), L. CASSIOT (75), C. CASTAGNA (CF FFE), J. CASTAINGS (CR 64), M. CASTERAN (30), M. CASTE (M 81), V. CASTELOOT (66), M. CASTETS (40), C. CASTIES (M 11), A. CASUBOLO-FERRO (75), J.P. CATALA (CF 17), B. CATELON (69), R. CATHALA (Sds BF 94), A. CATHERINE (CF 50), C. CAULIER (CF 62), G. CAULLIER (CF 60), L. CAUSSE (Sds 40), C. CAVALIERE (24), O. CAVALLIN (39), C. CAZADE (CG 40), P. CAZANAVE (CF 11), D. CAZAUBON (33), C. CAZAUX (65), G. CAZAUX (65), L. CEBRON (39), B. CEDOLIN (CF 78), J.F. CELLIER (MA 32), P. CENA (M 31), CERINETTA (42), S. CERQUEIRA (77), G. CERTAYO (CF 15), D. CESSER (CF 31), C. CEZERA (MA Sds 31), L. CHABAS (C. arand 75), M. CHABOT (CF 83), M. CHABRIAS (Sds 37), L. CHAFFARD (71), P.A. CHAGNIOT (71), D. CHAGNOT (MA 70), E. CHAHBAR (95), M. CHAIGNON (CF 50), T. CHAILLOUX (BF, Sds 26), R. CHAINTRON (CG BF 71), J.P. CHALAIN (CF 94), P. CHALUMEAU (37), E. CHAMBON (91), R. CHAMBON (91), M. CHAMI (CR 42), A. CHAMPRIGAUD (CF 11), P. CHANDELIER (MA CF 54), E. CHANSOU (CF 75), G. CHANUT (CF 54), D. CHANY (37), M.A. CHAPDELAINÉ (BF 35), F. CHAPTRIE (Sds 60), C. CHAPPEL (CG MA CF 17), C. CHAPRON (M 77), E. CHARARSON (46), A. CHARBONNEL (63), J. CHARBONNIER (38), J.P. CHARBONNIER (18), François CHARITÉ (CNE 68), J.P. CHARLES (CF 41), L. CHARLES (74), P.A. CHARLES (CF 75), J. CHARLES (SF 25), K. CHARLET (CF 25), N. CHARLOT (BF 58), P. CHARLOT (CF 58), E. CHARMOT (BF 27), S. CHARNOZ (BF 75), C. CHAROULEAU (CF 9), J. CHARPY (Sds 30), S. CHARRIERE (71), R. CHARTIER (71), J.F. CHASSE (37), S. CHASTRUSSE (CF 87), A. CHATANAY (MA CF 69), J.P. CHATEAU (MA BF 58), F. CHATELET (71), C. CHATONNAY (MA 31), C. CHAUMEL (Sds 42), E. CHAUMERY (83), D. CHAUVEL (CG 76), B. CHAVANON (39), T. CHAVIGNY (31), D. CHAVIGNY (37), C. CHEDREAU (37), J.Y. CHEGUT (MA SF 3), A. CHEIGNON (49), S. CHELELEKIAN (UR 75), J.F. CHEPPIO (38), J.C. CHERASSE (CG 90), P. CHERET (BF 64), G. CHERGUI (64), G. CHERIF (93), J. CHESNAIS (BF 78), P. CHESNEL (Sds 76), S. CHEUZEL (971), B. CHEVALIER (Sds 33), D. CHEVALIER (63), L. CHEVALIER (MA 95), M. CHEVALIER (CR CF, Sds 56), J. CHEVE (CR 22), L. CHEVREIL (SF 86), P. CHEVROTIN (95), P.M. CHIRON (CF 40), B. CHOBY (CF, Sds 30), A. CHOLLET (CF 13), M. CHOLLET (CF 13), E. CHOTARD (FFE), E. CHOURAKI (65), C. CHRETIEN (Sds 14), J. CHRETIEN (54), M. CHRETIEN MASSON (75), C. CHRISTOFELU (CF 37), M.J. CHRISTOFELU (37), J.P. CIABRINI (Sds 2A), J.M. CICERON (CF 38), C. CIEUTAT (CF 31), E. CIEUTAT (CF CF 31), J.L. CITTI (MA 77), G. CLABON (29), B. CLAP (M 83), J.C. CLAP (CF 30), A.J. CLARY (CF BF 6), M. CLAUDOT (CF 35), G. CLEMENCEAU (69), N. CLEMENT (71), P. CLEMENT (44), R. CLEMENT (61), L. CLERET (CG M BF 27), G. CLODOT (57), N. CLOTEAU (35), M. COCCIO (BF 47), L. COCHETEUX (Sds 59), J. CODOGNE (CG CF 66), R. COHADIER (Sds 86), J. COHEN (33), T. COIGNON (CF, Sds 59), C. COLAS (72), P. COLAS (M 71), A. COLDEFY (35), P. COLLANGE (BF 58), P. COLLEDANI (BF 58), M. COLLET (CF 38), J. COLLETTE (BF 76), J.P. COLLIGNON (CF 25), J.F. COLLIN (CF 22), B. COLLONGES (BF 69), M. COLUMBANI (CF 9), E. COLUMBIER (42), G. COLOMBO (71), C. COLPIN (2), A. COMBAUD (80), P. COMBY (CF 83), K. COMET (CF 40), J.C. COMMENCE (M 31), B. COMPAIN (35), D. COMTE (CR M Sds 46), C. CONAN (22), L. CONDAMIN (63), C. CONSTANT (BF 69), L. CONSTANT (84), T. CONVERT (71), S. COPPEL (BF 40), J.C. COPPIER (CF 80), P. COQUARD (CF 89), G. COQUELLE (2), M. COQUELLE (2), G. CORAZZOL (BF 69), S. CORBIN (37), J. CORDIER (25), R. CORDIER (CF 38), G. CORMIER (CF, Sds 59), S. CORNEFFERT (1), T. COROMPT (CR MA 69), C. CORRAL (CF 69), G. CORRE (31), J.Y. CORRE (CF 45), M. CORRE (31), E. CORREIA (MA BF 23), S. CORREZE (CF 78), P. CORTES (94), P. CORTESE (43), P. COSNAY (CF 75), S. COSSARD (1), M. COSSET (83), C. COSTILLE (58), S. COTILLON (CF 52), C. COTTA (44), L. COTTE (MA 93), M. COTTE (Sds 38), L. COTTENCEAU (71), P. COUDERC (24), J.P. COUDURIER (73), M. COUDURIER (CF 38), D. COUFFIGNALS (M 31), E. COUILLEROT (CG BF 71), T. COULBEAUX (76), P.G. COULET (BF, Sds 30), C. COULON (CG M 69), M. COULON (71), J. COULPIER (CF 58), R. COULPIER (CF 58), J.F. COUMLET (CF 30), V. COUMEL (Sds 57), J.L. COUREAU (M BF, Sds 47), G. COURSON (37), G. COURTADON (BF UR 63), M.C. COURTE-MANCHE (41), C. COURTIADÉ (MA 32), A. COUSINIE (M 81), R. COUSSEAU (Sds 40), M. COUSSIRAT (42), M. COUSSIRAT (42), J. COUTAREL (1), P. COUTAREL (1), E. COUTANCEAU (CR CF 33), D. COUTIERE (CG 40), J.M. COUTIERE (Sds 40), G. COUTURE (CG 40), A. COZZOLINO (BF, Sds 13), A. CRAPIZ (BF, Sds 6), J.C. CREGUT (M 7), A. CREQUIY (CF 60), G. CRESKENS (37), E. CRETIN-MAGAND (67), M. CRIPPA (MA 77), D. CROCHEROME (Sds 78), C. CROCHET (37), J.C. CROCHET (37), P. CROLAIS (CF 22), G. CROLLA (71), M. CROSNIER (MA 37), B. CROUZEVIALLE (19), D. CROZATIER (CF 3), R. CRUBLY (57), L. CRUSEL (M 80), M. CUADRADO (CF 66), B. CUBIZOLLES (Sds 23), R. CUISSET (M 23), D. CUJIVES (CR 31), B. CULAT (39), G. CUOQ (SF 7), C. CUPILLARD (70), R. CUSAK (CF 6), X. CUVIER (30), M. CUYAUBE (M 64), V. CYPRIEN (13), E. DA ROS (CG 47), A. DA SILVA (31), B. DA SILVA (12), J. DA SILVA (13), V. DA SILVA (95), N. DAHM (CR 51), G. DAILLEZ (95), N. DAKHLIY (92), C. DAL MOLIN (Sds 6), J. DALET (4), J. DALLARD (Sds 7), J.P. DALM (CG 40), F. DALMAS (35), E. DAMIANI (30), M. DAMON (CF 42), J. DANE (BF 40), B. DANIEL (Sds 91), G. DANGOUMAU (Sds 40), M. DANIEL (MA 66), P. DANNEBEY (76), G. DARGNAT (95), R. DARMUZÉY (CF 40), E. DARNET (6), O. DARONNAT (CF 75), P. DARRAMBIDE (Sds 40), G. DARRE (21), A. DARRICARRERE (Sds 40), A. DARRIEUX (BF 32), P. DARRIULAT (75), S. DARROZE (BF 40), V. DASPET (75), C. DAUBAS (64), A. DAUBIGNARD (M SF 15), P. DAUBISSÉ (47), J.C. DAUGERON (83), T. DAURAT (MA Sds 34), J. DAURIACT (Sds 47), J. DAVAINÉ (13), E. DAVAL (CF Sds 57), R. DAVERDON (CR BF 52), J.C. DAVERGNE (M 80), P. DAVID (CG, M 57), B. DAVOINE (M CF 59), M.L. DAVOINE (CR 59), C. DAVY (49), V. DAVY (16), P. DAY (CG Sds 2), E. DE BANDT (6), L. DE BECHILLON (13), N. DE CIAN (SF, Sds 89), E. DE CONTIGNY (6), M. DE JOUVENEL (CF, Sds 75), M. DE MARQUE (95), B. DE SAINT OIRS (92), A. DE SAINTÉ CROIX (CF 58), J.B. DE VRIENDT (95), M. DE VRIENDT (95), J. DEBANDE (95), N. DEBANDE (25), M. DEBEUSSCHER (2), A. DEBORNE (39), J. DEBOT (71), A. DEBRACHY (CF, Sds 83), P. DEBRAY (49), B. DECAUX (M 91), G. DECHY (MA CF 59), T. DECOEUR (CF 69), J. DECORET (4), J.P. DEGRESSIN (M 23), J. DEFARD (37), T. DEFARD (37), D. DEFERT (21), S. DEFRANCE (CF 78), R. DEFROMENT (63), J.F. DEGON (2), P. DEGRUGILLIERS (Sds 40), A. DEGUIS (CF CF 52), J. DEHAYNIN (BF Sds 59), C. DEHON (59), O. DEHUT (28), M. DEJEAN (M SF, Sds 60), M. DEJEAN (43), N. DEJONGHE (CG M SF 59), E. DEKHLI (69), M. DEKINDT (Sds 59), V. DEKINDT (Sds 28), G. DEL FRANCO (95), G. DELAFONT (M 23), A.C. DELAFON-TAINE (CG MA CF 60), G. DELAGE (Sds 24), J. DELAGRANGE (95), N. DELAIRE (76), M. DELAMARRE (44), E. DELANNAY (95), J. DELANNAY (95), D. DELANNOY (CF 59), J.F. DELAROUÉ (CF 38), N. DELAUNAY (77), S. DELAUNAY (CF 50), D. DELAVENNE (2), J.O. DELB (BF 28), J.M. DELBECQUE (18), G. DELBES (18), D. DELCROIX (59), J. DELESTRE (Sds 95), J.L. DELFOUR (CF 61), E. DELIGNY (93), F. DELIGNY (Sds 60), P. DELLA LIBERA (33), O. DELLA SUDDA (13), D. DELMAS (66), J.L. DELMAS (MA 34), A. DELOGU (13), L. DELOGU (13), B. DELPECH (BF 46), M. DELPECH (46), D. DELPEYRAT (CF, Sds 24), C. DELPIC (63), G. DELTHIL (81), B. DELVAL (Sds 59), J.C. DEMAIE (Sds 80), P. DEMAÏLLY (90), I. DEMAISON (CG 80), M.P. DEMAREZ (92), P. DEMARTHE (80), C.

DEMETZ (BF 54), D. DEMOURGUE ROBERT (MA 63), M.C. DENAT (9), J. DENAUX (BF 40), L. DENIAUD (CF 44), A. DENIS (77), B. DENISET (37), J.C. DENOU (Sds 24), D. DEPEIGE (3), G. DEPOUILLY (M 80), E. DEPRIL (37), R. DEQUIDT (CR SF 59), J.Y. DERIGON (43), R. DERNONCOURT (7), X. DESAULCE-LARIVIERE (77), C. DESBIOLLES (CF 73), D. DESBIOLLES (74), E. DESBIOLLES (74), B. DESBRIÈRES (71), A. DESCAMPS (95), D. DESCHAMPS (CF 75), E. DESCHAMPS (SF 35), L. DESCHAMPS (Sds 91), P. DESCHARMES (55), B. DESCLOS (95), S. DESCOMBES (CF 69), M. DESCORMES (MA BF 26), A. DESCOTTES (1), D. DESCOUT (13), F. DESEINT (59), J. DESPONS (CF 38), A. DESLANDES (Sds 17), G. DESLILLES (CF 14), J.C. DESMOLIN (71), P. DESOUSA (2), J.L. DESPAX (92), E. DESPIERRE (BF 31), C. DESPLAN (51), P. DESREUX (59), A. DESROCHERS (39), B. DESSA (Sds 40), M. DESSA (Sds 40), M. DESSERTENNE (CG 71), J.F. DESSORT (33), J.C. DESTRIERATS (Sds 40), D. DESTRUEL (80), C. DETAYE (14), R. DEVIDAL (63), D. DEVIJVER (CF 36), G. DEVILLE (92), J.P. DEVOS (Sds 24), J.C. DEYRES (CG CF 40), C. DEZALOS (M BF 47), R. DI BIANCA (CF 14), R. DI GANGI (71), G. DI MARIA (7), J. DIALLO (94), E. DIAS (Sds 31), S. DIAWARA (BF 75), M.H. DIBBON (Sds 40), A. DICHARRY (CF 40), P. DIDINE (CF 95), Y. DIJOL (SF, Sds 47), M. DILLY (71), T. DIMBOUR (CF 33), J. DION (CF 92), I. DIOPI (92), M. DIOUF (95), F. DISSOUBRAY (76), F. DIVINA (CF 59), J.P. DIVRECHY (Sds 59), M. D'IZZIA (CF, Sds 83), D. DJASSER (BF 52), M. DJEBOURI (59), S. DOMBROWSKI (95), S. DONDINI (M Sds 30), E. DONNY (31), G. DOREAU (35), J. DORIVAL (BF, Sds 27), M. DOUCHET (26), J. DOUDIES (1), A. DOULE (CG 71), G. DOUSSOT (CF 58), V. DOYEN (CFCF Sds 60), G. DRAGON (CF 7), J.P. DRAPIER (M CF 71), J.J. DRET (BF 94), S. DRICI (17), A. DRIOU (69), J.F. DROIN (CG, M CF 24), L. DRON (2), A. DROUIN (CR 40), R. DROUIN (M CF 57), M. DRUILLOLE (CF, Sds 24), J.M. DU PLAA (CG CF, Sds 34), L. DUARTE (95), C. DUBEAU (11), C. DUBERNET (CF 38), E. DUBERTRAND (BF 95), J.L. DUBERTRAND (Sds 40), E. DUBOIS (CF 64), J.C. DUBOIS (66), M. DUBOIS (75), M. DUBOST (MA 50), S. DUBOUIS (83), B. DUBOURG (Sds 47), F. DUBRASQUET (CF 40), A. DUBREUCQ (CF 62), S. DUBREUIL (95), M. DUBUT (60), J. DUCLOS (65), J. DUCOS (CG 40), C. DUCOURNAU (Sds 32), M.J. DUCOURNAU (CF 40), E. DUFFAUD (65), L. DUFFAUD (CF 35), D. DUFFOUR (35), C. DUFRECHOU (67), P. DUFRESNE (MA 31), P. DUFRESNE (37), I. DUFREUTRELLE (43), J.C. DUGENEST (CG, M 23), S. DUGUE (94), M. DUHAMEL (CF 60), A. DULAU (Sds 40), A. DUMESTRE (CF 69), J.J. DUMET (95), E. DUMONT (SF 25), M. DUMONTEIL (MA BF 26), E. DUMONT-MAUREL (MA CF 3), L. DUMORTIER (71), G. DUMOULIN (63), P. DUPAU (Sds 40), E. DUPIN (M Sds 33), F. DUPIN (SF 92), A. DUPONT (50), J. DUPONT (51), A. DUPRAT (40), D. DUPRONT (M 32), B. DUPUIS (Sds 80), E. DUPUIS (CF 69), P. DUPUIS (80), L. DUPUIS (26), M. DUPUIS (CF 31), C. DUPUY (34), J. DUPUY (MA 65), J. DUPUY (Sds 40), M. DUQUESNE (31), P. DUQUESNE (31), J. DURAIN (CF 71), I. DURAN-BELOIT (39), A. DURAND (63), C. DURAND (CF 11), C. DURAND (13), M. DURAND (33), M. DURANTON (CF 38), E. DURASTANTI (CF, Sds 28), L. DUREU (CNE 4), G. DURIEUX (SF 64), L. DURROTY (Sds 40), J.F. DUSSON (CG 40), O. DUSSOPT (SF, Sds 7), A. DUTOT (MA 81), B. DUTRANNOY (95), M. DUTREUIL (Sds 71), M. DUVEAU (37), M.H. DUVERNAVY (39), C. DUVIGNAC (33), M. ECHEVERRIA (47), E. EGEE (80), B. EGGIMANN (CF 57), M. EL AIFA (10), C. EL ATRI (91), L. EL GHOZI (MA CF 92), O. EL HARTI (Sds 42), M. EL MECHRAFI (6), M. ELBAZ (30), G. ELBAZE (33), A.M. ELIAS (MA CF 45), S. ELIES (BF 29), P. EMANN (M CF 70), B. ENRIQUE (91), B. ESCAPOULADE (M CF 46), C. ESCARCEL (BF 83), N. ESCHMANN (CF 71), C. ESCOBAR (95), D. ESCOMEL (CF 7), E. ESPANOL (CR BF, Sds 24), J. ESPILONDO (CG 64), M. ESPINOSA-BARRY (BF 69), A. ESPINOZA (65), J.L. ESPITALIER (M 81), E. ESPOSITO (50), E. ESQUERRE (BF 65), R. ESQUIER (83), G. ESSAOUDI (Sds 83), J. ESTAGER (19), M. ESTEBAN (CG 47), J.M. ESTEBE (M 11), B. ESTORGUES (63), O. ESTORGUES (63), S. ESTORGUES (63), G. ESTURILLO (CF 73), M. ETCHEBERRY (BF 92), G. ETCHETO (64), J. ETIENNE (64), C. ETOURNAY (37), E. ETOURNEAU (33), G. EUDE (CG MA 77), A. EUDES (Sds 14), J. EVANGELISTI (71), A. EVIN (CR C. Ardt BF 75), A. EVRARD (59), D. EVRARD (M 71), D. EVRAT (14), T. EXPERTON (6), D. EXPOSITO (9), C. EYBALIN (7), G. EYMERIE (M CG 58), R. EYMERIE (CF 7), A. EYQUEM (33), C. EYQUEM (33), C. FABBRETTI (BF 6), J.M. FABRE (CG 31), J.P. FABRE (CF 30), L. FABRE (CF 46), Y. FABRE (M 11), J. FABRE (11), M.C. FACCHINI (CFC 54), E. FAFIN (91), P. FAISANT (Sds 20), J.Y. FAJEAU (95), J. FALEYRAS (93), D. FANTOVA (37), F. FARAVEL (BF 95), C. FARGIER (SF 7), C. FARIGOULE (CR BF 42), J. FARRE (CFC 6), L. LAURE (6), O. FAURIAUX (MA 23), F. FAUVEY (Sds 80), J. FAVARELLE (4), D. FAVERAUX (37), C. FAVIER (1), F. FAVIER (BF 55), P. FAVRAUD (SF 64), J.P. FAVRE (26), P. FAY (CF 42), M. FEE (Sds 90), M. FELIX (66), G. FERARY (37), G. FERCHAUX (CF 44), J.M. FERNANDEZ (63), G. FERON (CG M 54), I. FERRAGUT (MA 30), P. FERRAN (30), R. FERRAND (29), F. FERRARI (33), M. FERRARI (83), M. FERRER (SF 66), E. FERRI BATTINI (69), M.C. FERRIE (11), L. FERRIERE (75), J. FERRO (6), A. FERRO-CASUBOLO (CFCF 75), A. FESSI (37), N. FETET (BF, Sds 88), P. FETU (MA 95), P. FEUILLARD (Sds 91), D. FEVIN (36), M. FIGARELLA (83), L. FIGUE (37), N. FIGUE (37), R. FILHOL (Sds 40), M. FILIPPI (M 7), M.J. FILIPPI (28), M. FILLEUL (CR, M SF 59), B. FILLIOUX (95), L. FILLIOUX (75), J.P. FINOT (CF 38), M. FLACELIERE (33), D. FLACHAT (2), G. FLAK (44), D. FLAMENT (92), C. FLANDRE (SF 80), L. FLANDRE (BF, Sds 80), I. FLAUD (26), J. FLAVIGNY (59), D. FLEURENTIDIER (12), P. FLEURENTIN (CG 54), A. FLEURY (Sds 80), D. FLEURY (BF 58), R. FLEURY (CG CF, Sds 3), S. FLEURY (CG M 90), R. FLOIRAT (23), M. FLORENCE (Sds 40), A. FLORIN (BF 78), G. FLUET (62), L. FLUTTAZ (SF 71), E. FOHANNO (Sds 40), A. FOISSAC (46), L. FOLLET (21), A. FONDECHE (6), E. FONTAINE (Sds 34), E. FONTAINE (BF 69), N. FONTENEL-MASSOU (64), J.L. FONTERAY (CG 71), A. FONTANAS (38), T. FONTY (15), J.F. FORET (MA 71), J.P. FORGES (Sds 40), P. FORMAGE (CF 64), C. FORTIER (37), W. FORTIER (37), N. FORTIN (50), X. FORTINON (CG 40), A. FORTUIT (BF 83), E. FOUAH (37), V. FOUBERT (35), R. FOUCHE (25), V. FOUCHECOURT (42), E. FOUCHIER (13), P.J. FOUGEYROLLAS (M 47), M. FOUILLET (CF, Sds 91), V. FOUILLOUSE (71), D. FOURESTIER (SF 51), B. FOURRIER (CF 10), E. FRAISSE (CF 21), P. FRAISSE (21), D. FRANCESCONI (Sds 78), J. FRANCHETEAU (CF 94), R. FRANCO (CF 58), C. FRANCOIS (CF 7), A. FRANCOIS-HIGELE (CFCF 54), N. FRANK (CG CF 64), L. FRATACCI (CF 75), D. FRAU (BF 2A), M. FRAYSSE (75), E. FRECON (42), B. FREDON (71), C. FREDONNET (94), Y. FREMINET (55), P. FREYBURGER (CG MA BF 68), A. FREYDIER-SCHITTLY (1), G. FRIGOUT (93), M.D. FRIGOUT (CR SF 14), J.M. FRIZOT (71), O. FROIDEFOUR (SF 2), P. FRONTEDDU (71), J.Y. FROUARD (Sds 16), J.J. FROUET (10), M. FROUSTEY (CF 40), E. FUCHS (CF 32), J. FURET (BF 60), M. GABARRI (CF 30), A. GABEN TOUTAN (CG 12), J. GABORIEAU (81), N. GABRIEL-REGIS (42), L. GAFFIOT (MA 25), S. GAFFIOTTI (SF 74), E. GAGNAIRE (37), J. GAGNEUR (MA Sds 69), A. GAIARDO (57), J.B. GAILLANOU (Sds 65), E. GAILLARD (5), J. GAILLARD (65), L. GAILLARD (7), P. GAILLARD (60), J.C. GAILLET (CF 76), S. GALAN (66), E. GALENO (SF 84), M. GALEST (CF 9), E. GALEYRAND (Sds 11), D. GALLAND (M 71), M.C. GALLARD (MA 25), A. GALLEGO (CF 54), J.P. GALLON (19), Y. GALMICHE (CF 54), Y. GALUT (Ancien député BF 38), G. GALLY (BF, Sds 47), D. GANAY (21), A. GANDELIN (Sds 39), P. GANDELIN (39), L. GANDOLFI (CF 69), M.A. GANDRIEAU (CF 31), J.C. GANDRILLE (MA 77), C. GANGLOFF (50), A. GARABEDIAN (37), C. GARABEDIAN (37), T. GARABEDIAN (37), V. GARABEDIAN (37), P. GARAUD (37), A. GARCIA (CF 58), K. GARCIA (82), P. GARCIA (65), S. GARCIA (CF 67), X. GARCIA (6), M.C. GARCIA (31), J. GARCIA ABIA (BF 6), C. GARCIN (5), R. GARCIN (SF, Sds 5), T. GARCIN (95), J. GARDOZIE (10), E. GAREL (31), N. GAREL (31), G. GARET (32), R. GARIBALDI (59), G. GARIE (M CFC 9), E. GARINO (38), L. GARINO (CF 38), J.M. GARNERO (83), G. GARNIER (Sds 13), M. GARNIER (93), E. GARREALT (BF FFE), E. GARRIDO (33), G. GARRIE (M CF 9), M.A. GARRIGUE (CF 66), J.F. GARROS (11), A. GARROT (65), M. GARROUSTE (CR SF 47), R. GASCO (BF 30), G. GASC-RATINEY (34), A. GAUBERT (Sds 3), M. GAUCHE (BF 81), T. GAUCHER (44), P. GAUDEBERGE (1), J.M. GAUDFROY (92), O. GAUDILLÈRE (Sds 71), G. GAUJACQ (CF 40), M. GAUTHERON (Sds 58), M. GAUTHIER (1), A. GAUTHIER (BF, Sds 58), J.L. GAUTHIER (Sds 58), R. GAUTHIER (M 7), R. GAUTHIER (Sds 71), Y. GAUTHIER (CF 1), S. GAUTIER (11), L. GAUTIER (37), N. GAUTREAU (CG MA 37), C. GAUTREAU (37), O. GAVARD (69), M. GAY (CFCF 30), M. GAYOUT (83), M.A. GAYOUT (83), D. GEA (CF 11), P. GEE-NENS (CF 59), A. GEERAERTS (51), M. GEKIERE (59), C. GENDRE (CF 46), M. GENELOT (Sds 71), R. GENEUREUX (13), J.L. GENESTE (Sds 47), M. GENET (Sds 71), C. GENON (CF, Sds 47), J. GENSOR (CF, Sds 4), G. GENTY (CG 58), M. GEORGE (63), A. GEORGES (MA CF 86), O. GEORGES (Sds 58), R. GEORGES (38), A. GERARD (SF 86), E. GERARD (10), J. GERARD (FFE), P. GERARD (CR BF, Sds 6), P. GERARD (10), A. GERARDIN (51), J.D. GERARDIN (93), D. GERARDS (M 47), C. GERAUX (M SF, Sds 80), A. GERBIER (43), P. GERENTE (75), E. GERSONVOS (38), S. GHALLAL (51), N. GHUMAN (37), R. GIACALONE (CF 69), D. GIACOMETTI (CF 54), L. GIBERT (39), S. GICQUEL (35), A. GIEN (CF 83), J.P. GIL (83), R. GILANT (95), M. GILLIBERT (BF 94), A.F. GILLARD-ESTRADA (75), B. GILLE (13), M. GILLER (71), B. GILLET (CF 4), M. GILLOIN (MA 59), N. GILLOTIN (51), J.L. GILSON (M 31), A. GINIQUX (95), A. GIORDANO (59), J. GIORGETTI (71), S. GIORGI (SF 20), D. GIPPA (Sds 73), T. GIRARD (MA CF 38), J. GIRARDEAU (M 60), M. GIRET (MA 14), J. GIRMA (31), A. GIROD (CF 69), Y. GIRON (23), L. GIRONDEAU (CF 78), M. GIRONDIER (M 24), E. GIROUARD (CF 14), K. GIROUD (BF 78), D. GLAIVE (39), R. GLEIZES (Sds 46), F. GLEIZES DESMIDT (46), D. GLESS (54), J.P. GLET (30), D. GOBATTO (CF 32), G. GOBRON (CF 91), S. GODARD (95), G. GODEC (92), B. GODEFROY (Sds 14), B. GODEFROY (93), M.C. GODEFROY (38), L. GODET (Sds 44), A. GODIN (CF 1), Y. GODIN (95), J.L. GOFFIN (13), N. GOGUILLON-GRAUBY (MA 30), W. GOLBERG (69), I. GOMBERT (35), J.E. GOMBERT (35), L. GOMEZ (BF 78), R. GOMIS (93), J.P. GONELLA (CF 32), M.F. GONSETTE LATRY (Sds 40), M.J. GONZALES (MA CF 46), J.D. GONZALES (CG 12), A. GONZALEZ (1), P. GOOSSENS (75), G. GOSSSELIN (50), J.P. GOULE (49), A. GOUIMI (86), S. GOURDOL (93), M. GOURDON (MA Sds 30), P. GOUREMAN (M 24), P. GOUREMAN (MA 50), J.J. GOURHAN (BF 22), G. GOURLAIN (SF 80), G. GOY (74), J. GOYHENEIX (CG 40), V. GRAGNIC (MA CF, Sds 56), P. GRANDJEAN (M 71), B. GRANGEON (63), E. GRAS (78), P. GRAS (SF 59), C. GREFFET (M CF 1), J.J. GRENIER (BF 2), G. GRESSUS (44), M. GRESSUS (44), C. GREVERIE (38), M. GRIQUOT (CG 41), M. GRIQUOT (SF 41), C. GRILLET (71), P. GRIMONPREZ (BF 49), J. GRIMONPREZ-PARQUET (49), M. GRINDA (BF, Sds 6), V. GRIS (CG MA 95), G. GRIVAVLT (1), O. GRIVET (1), D. GROISSELLE (Sds 91), J.P. GROLHIER (CF 24), E. GROSSET (78), G. GROULT (25), D. GRZYCZA (31), D. GRZYB (MA Sds 13), M. GRZYB (13), Y. GSCWIND (CF, Sds 68), Y. GUEDO (40), A. GUEGUEN (Sds 22), G. GUEGUEN (13), M. GUEGUEN (94), J. GUELON (CF Sds 63), E. GUENIFEY (SF 71), G. GUENOT (91), O. GUERALT (BF 61), J. GUERIN (CF 5), J. GUERIN (Sds 58), J. GUERIN (BF 62), N. GUERIN (BF 5), S. GUERIN (37), C. GUERINEAU (81), P. GUERINEAU (BF 81), P. GUERINEAU (71), M.C. GUERMANN (Sds 57), J.M. GUERRE (CG M 3), P. GUERRIN (6), R. GUERNIER (13), J. GUETAZ (69), E. GUEGNEAU (CF 71), A. GUEZLOFF (974), M. GUIBERT (37), M. GUIBON (Sds 83), P. GUICHANNE (M 32), J. GUIGNERY (61), D. GUIGON (7), J.C. GUILHENEUF (Sds 40), B. GUILLEMIN (2), G. GUILLEMOT (Sds 13), M. GUILLET (21), G. GUILLIOU (65), R. GUILLANEUF (63), D. GUILLOMET (3), M. GUILLOIN (23), R. GUILLOIN (78), M. GUILLOIN COTTARD (63), P. GUILLOIN COTTARD (63), E. GUILLOIT (MA 14), J.M. GUILLOY (60), M. GUILLMART (MA CF 75), C. GUINET (CF 16), B. GUINET (33), D. GUINET (Sds 71), A. GUINOISEAU (37), G. GUINOT (CF 25), V. GUINOT (CF 71), J. GUIRAUD (13), J.C. GUIRAUD (13), P. GUIRAUD (CG 34), J.P. GUIZ (CF 75), S. GUITTARD (75), A. GUITTON (93), A. GUITTON (CF 44), M. GUNIET (33), P. GURY (90), P. GUYADER (CF 22), M. GUYENET (39), D. GUYOT (CF 35), J. GUYOT (MA 80), R. GUYOT (87), M. GUYOUX (Sds 58), N. GUYOUX (CF 58), M. HABERSTRAU (94), E. HACHE (MA Sds 24), S. HACZELA (59), E. HAFS (CF 93), P. HAMANT (CF Sds 64), D. HAMEL (76), G. HAMEL (72), G. HAMEL (50), J.B. HAMEL (18), W. HANDEL (M CF 10), D. HANDOUCHE (71), E. HANON (BF 64), M. HANON (93), E. HARANG (78), J.M. HARANT (CF 50), P. HARDY (26), D. HAREUX (CF, Sds 80), O. HARKATI (Sds 63), C. HARLAND (92), A. HARLEAUX (CF 59), J.B. HAROS (55), P. HAROS (55), P. HAROUTIOUNIAN (Sds 95), P. HARREGUY (31), C. HARTEY-HOUSELLE (CF Sds 57), G. HASSOUN-OBAME (90), M. HAUQUIN (Sds 40), A. HAUROU-BÉJOTTES (65), C. HAUROU-BÉJOTTES (BF 65), J. HAUROU-BÉJOTTES (65), C. HAVEAUX (51), M. HAZOUARD (33), D. HEBERT (CF 50), L. HEBRAND (Sds 30), A. HECKMANN (BF 84), S. HEITZ (67), V. HEITZ (67), R. HELLE (50), M. HELLET (2), J. HELOURY (CG 76), J. HEMERY (MA 80), T. HEMMEL (SF 7), E. HENON (CG 51), E. HENON (51), A. HENQUINET (55), G. HENRY (Sds 49), P. HENRY (CFCF 51), C. HERARD (SF 70), C. HERAULT (Sds 13), J. HERAULT (Sds 58), E. HERBAYS (M CF 54), A. HERBETTE (37), C. HERIAUD (29), J. HERMOUET-PAJOT (MA CF 54), A. HERNANDEZ (M Sds 11), C. HERNANDEZ (11), J. HERVE (CF 22), J. HEUCLIN (M 77), J. HEURGUISER (35), J. HEURGUISER (50), J.P. HIGELE (CFC 54), D. HILLION (36), A. HISEL (Sds 40), C. HOARE (CF 17), G. HOAREAU (BFA 75), C. HOCH (69), F. HOCQUARD (CF 75), G. HOEL (59), D. HOELGEN (23), I. HOFFER (BF 81), E. HONDAGNEU (31), M. HONTABAT (CR 40), G. HOSPIAL (CF, Sds 47), L. HOUDAYER (7), M. HOUEL (M SF 70), J. HOUSSIN-VERDON (33), J.P. HOUZET (CF, Sds 59), A. HUARD (27), J.P. HUBERT (51), C. HUCAULT (37), N. HUE (Sds 78), M. HUET (37), E. HUETTE (CF 60), J. HUGUET (CF 2), M. HUGUET (CF, Sds 83), B. HUMBERT (25), S. HUMBERT (57), G. HURARD (87), D. HUSSER (CF 25), M. HUYGHE (59), D. HUYNH (92), J. HYTHIER (71), A. IBARRAT (40), D. IBATICI (CF 2), P. IGLESIAS (CF 58), G. IGNATENKO (MA 80), E. IMBERT (CF 89), R. INDART (37), J.M. ISRAEL (7), D. ISSELIN (63), E.M. ISSOUF (37), T. ITTAH (94), R. IUND (Sds 11), M. JABIOL (15), M. JABIOLS (15), B. JACOB (94), P. JACOB (CR BF 71), C. JACQUEMIN (54), I. JACQUES (BF, Sds 54), D. JACQUET (SF 91), E. JACQUET (CF 80), R. JACQUET (CF 27), P. JACQUINOT (55), C. JACQUOT (M 88), M. JACQUOT (Sds 54), S. JACQUOT (CF 93), B. JAGUT (37), N. JAGUT (37), G. JALABERT (81), M. JALABERT (81), R. JALES (M 24), J. JALLET (37), E. JAMET (MA 72), A. JAMIER (CF 7), E. JAMMOT (69), F. JAMON (26), L. JAMON (42), J.F. JANIAUD (71), M.F. JANOT (67), P. JANOUX BOUFFART (CF 63), E. JANSEN (67), J. JANSSENS (95), M. JAOUANNET (35), J. JARNAC (CR 40), G. JARNIAC (63), V. JAROUSSEAU (75), A. JARRAUD MORDRELE (CF 64), J.P. JAUBERT (CF 83), B.R. JAVELLE (CR BF 974), J. JAY (Sds 46), L. JAY (38), J.M. JEAN (11), R. JEAN BAPTISTE (CF 58), S. JEAN BAPTISTE (CF 58), C. JEANDEL (54), C. JEANNE (95), M. JEANNE (M Sds 76), P. JEANNE (CG, M 76), Y. JEANNE (Sds 95), S. JEANNIN (CF 25), C. JENC (91), S. JENDOUBI (44), M.J. JOANNES (CF 70), P. JOANTENEGY (40), J. JOASSARD (BF 69), M. JOININ (M 1), E. JOLIVET (CF 58), P. JOLIVET (18), R. JOLLY (36), C. JOLY (BF 75), J.Y. JOLY (Sds 10), L. JOLY (80), L. JOLY (CR BF 10), P. JOLY (M CG BF 58), E. JOSEPH (2), G. JOUANTEGUY (64), J. JOUARY (66), C. JOUFFRON (81), J.P. JOUHAUD (M 23), B. JOUNOT (44), D. JOURDAIN (M CF 2), A. JOURDAN (7), A.M. JOURDET (CG 11), P. JOURDHEUIL (CF, Sds 33), A. JOURDON (CFCF 46), J.P. JOUVENEL (CF 69), J.M. JOVER (M CF 34), C. JUGLARD (CF 95), R. JUJIF (MA CF 70), L. JUILLIARD (CF 15), A.L. JULIEN (Sds 57), M. JUNGUENE (6), J.P. JUSTAMOND (CF 40), J.L. JUTAN (14), P. JUZA (92), J. KALBACH (79), R. KALIFA (BFA 75), M. KEITH (Sds 71), M.A. KELLER (75), K. KEMICHE (54), R. KEMTCHUAING (93), S. KERDAVID (Sds 14), P. KERSALE (29), E. KHALAF (90), P. KHALFA (81), S. KHALFI (33), D. KIMELFELD (MA CF

69), A. KLEIN (92), M. KLEIN (CG BF 54), J. KLEM (M Sds 15), B. KLING (Sds 54), J.P. KLOPOCKI (Sds 24), J.F. KNEPPER (32), P. KOCHERT (CF 38), G. KOSTINE (CF 16), G. KOULLEN (26), M. KOUMA (CF 33), A. KOUTABLI (10), K. KOUTABLI (10), P. KOUTATE (75), S. KRILL (57), M. KRZYWDA (51), B. KUERGUEO (CF 6), A. KULISAJ (81), V. KUMM (CR BF 80), J. KURAS (M 3), A. LA SPINA (77), G. LABADIE (Sds 40), M.A. LABARRE (M BF 91), C. LABARTHE (CF 24), E. LABEDE (24), B. LABORDE (CG, M 23), O. LABORDE (Sds 40), V. LABORDE (Sds 40), E. LABOURDETTE (4), E. LABOURTIER (CF 91), E. LABRO (81), J. LABRO (81), E. LABROILLE (75), T. LACAN (CG 47), J.C. LACELLE (36), J.L. LACHEZE (M 24), D. LACOMBE (CG 7), D. LACOMBE (81), B. LACOMBE (M 71), S. LACOSTE (33), A. LACOSTE (CF 9), J.C. LACROIX (Sds 86), M. LACROIX (Sds 13), C. LACROUZEAU (Sds 40), C. LADENT (MA Sds 59), C. LADVIE (63), J. LADWIG (67), G. LAERON (BF 38), G. LAFARGUE (Sds 40), C. LAFFITTE (32), O. LAFITTE (CG 40), P. LAFOLIE (75), G. LAFONT (66), D. LAGARRIGUE (MA 65), G. LAGOUANERE (CF 40), J. LAGOUARDETTE (Sds 40), B. LAGRANGE (65), A. LAGRU (63), T. LAHAIS (35), J. LAHAYE (CF 3), N. LAIDET (93), M. LAIGLE (37), C. LAILHEUGULE (33), C. LAINE (64), G. LAINE (75), J. LAJOURNADE (CF, Sds 9), J. LALANNE (Sds 40), J.Y. LALANNE (SF Sds 64), M. LALLEMANT (17), C. LALOUELLE (14), E. LAMACHE (50), M. LAMAGNERE (Sds 40), J.J. LAMAISON (Sds 40), C. LAMANTHE (BF 24), M. LAMARCHE (33), D. LAMARD (71), E. LAMAU (MA 95), B. LAMBERT (91), M. LAMBERT (84), C. LAMBOLZE (Sds 71), K. LAMIAUX-CHARET (95), A. LAMOUREUX (36), E. LANDAIS (37), D. LANDINI (CF 51), M. LANGLADE (MA 32), J. LANGLET (CF Sds 60), G. LANIC (31), E. LANICOS (71), P. LANTIER (MA SF 86), C. LANTOINE (MA Sds 94), A. LANUSSE (33), P. LAPART (44), J.P. LAPEGUE (Sds 40), M. LAPORTE (M CF 23), A. LAPPRAND (BF 69), M. LAPPRAND (25), S. LARDOUX (SF, Sds 47), B. LARIBI (88), E. LAROCHE (51), N. LARRERE (CF 40), A. LARRIERE (MA Sds 70), C. LARRIEU (64), J.P. LARUE (71), W. LASSAGNET (Sds 32), J.C. LASSALLE BAREILLE (CF 40), C. LASSALVY (Sds 34), J.P. LASSERRE (Sds 40), A. LASSUS (CG SF 58), C. LASSUS (CF 58), E. LASSUS (71), A. LATAILLADE (Sds 40), M. LATINO (71), C. LATRILLE (33), P. LATRY (Sds 40), M. LAUDE (37), R. LAUNAY (78), A. LAURENT (57), C. LAURENT (Sds 71), G. LAURENT (54), M. LAURENT (71), M. LAURENT (13), V. LAURENT (CF 83), B. LAURET (BF 94), J.C. LAVAL (CF 46), P. LAVAUD (CR CG 16), C. LAVERGNE (95), A. LAVEYSSIERE (47), C. LAVIALLE (BF 45), B. LAVILLE (MA 25), P. LAZERE (BF FFE), D. LAZURE (CF, Sds 80), C. LE BAIL (CF 44), D. LE BOUGEANT (CG CF 35), Y. LE CAM (MA 44), M. LE CORRE (93), P. LE FERRON DE LONGCAMP (37), J.J. LE GAL (M 31), M. LE GARFF (93), L. LE GOFF (24), A. LE GUAY (M 24), R. LE GUIRIEC (95), A. LE GUYADER (CG M CF, Sds 22), C. LE ROY (14), O. LE TINNIER (76), C. LE TYRANT (CG, M 80), L. LEBARBIER (91), M. LEBECIR (MA BF 91), N. LEBERGUE (51), E. LEBERON (Sds 32), N. LEBLANC (CF 69), J.M. LEBON (BF 974), E. LEBOURG (83), M. LEBRET (CF, Sds 75), J.Y. LEBREUX (38), G. LECAC (CF, Sds 80), M. LECAT (80), M. LECERF (BF 14), D. LECLERC (CF, Sds 83), M. LECLERC (CF, Sds 58), M. LECLERC A CONFIRMER (CF CF 19), E. LECLERCQ-MELON (CF 34), J.Y. LECOINQUE (37), J.Y. LECONTE (AFE BF FFE), C. LECONTE DES FLORIS (CF 34), R. LECOYER (CF 2), R. LEDORZE (14), M. LEDOUX (MA 23), E. LEDRU (CF 38), M. LEFAOU (Sds 69), J.L. LEFFEVRE (M CF 80), B. LEFFEVRE (MA 23), C. LEFFEVRE (CR CG 8), C. LEFEVRE (CF 31), M. LEFEVRE (50), G. LEFORT (CF 61), C. LEFRANC (CF 69), L. LEFRANC (2), L. LEGALL (MA 22), G. LEGAY (60), J. LEGER (39), J. LEGER (39), M. LEGER (MA CF 50), M. LEGER (43), J. LEGIONNET (37), T. LEGOUIX (SF, Sds 14), C. LEGUAY (58), M. LEJEUNE (MA 44), G. LELAY (MA 77), D. LELIEVRE (38), V. LELIEVRE (59), P. LELIEVRE (37), P. LELIEVRE (62), E. LEMAIGNEN (95), B. LEMAIRE (Sds 18), D. LEMAIRE (CG 51), E. LEMAIRE (Sds 59), Y. LEMAREC (MA BF 26), E. LEMARIE (CF 50), L. LEMASSON (87), B. LEMOINE (MA 92), G. LEMOINE (28), S. LEMONIER (14), C. LEMORTON (CF 31), M. LENCICI (42), P. LENFLE (BF 62), J.P. LENOIR (CF 25), M. LEON (44), C. LEONARD (8), T. LEOTOING (MA 43), C. LEPAGE (35), C. LEPAGNEZ (SF 80), M. LEPAISANT (CF, Sds 50), J. LEPAROUX (75), M. LEPelletier (50), C. LEPLUS (32), G. LEPOITTEVIN (MA 50), P. LEREVEREND (CF 50), J.P. LERIDANT (MA 12), L. LEROUX (51), P. LEROUX (MA CF, Sds 50), A. LEROY (FFE), D. LEROY (35), J.P. LEROY (2), J.P. LEROY (59), M. LEROY (2), P. LEROY (Sds 14), P. LEROY (49), J.F. LESAGE (59), S. LESBRE (CG CF 63), M. LESBROS (13), J.C. LESCOURGUES (Sds 40), J.M. LESCOURRET (Sds 40), J. LESUEUR (1), J.P. LESUEUR (MA CF, Sds 80), R. LETELLIER (CF 94), S. LETOURNEUR (50), J.S. LEUBA (SF 25), A.C. LEULIETTE (CR MA BF 80), M.T. LEVEILLE (95), E. LEVY (MA CF 69), Y. LEVY (BF 67), P. LEVYONIE (MA CF, Sds 9), M. LEYRAT (BF, Sds 33), P. LEYX (BF 84), R. LHUILLIER (66), D. LIBEAU (44), R. LIBERSA (2), E. LIBOZ-GEORGES (MA 25), Y. LIBRATI (BF, Sds 6), C. LIHOREAU (37), A. LINE (MA 80), O. LINEATTE (Sds 80), P. LINEATTE (CG 80), A. LINGENHELD (26), D. LIOT (MA 47), N. LIOT (CF 14), R. LIZERE (47), R. LLAVORI (SF 35), M. LO SOW (CF 75), M. LOBRY (CR BF 92), J. LOÏDI (CR BF 31), D. LOISEAU (BF 26), C. LOISEL (CF 64), E. LOISELET (52), J. LOUBARD (11), C. LOMBARDI (CF 76), E. LOMBARDI (95), E. LOMPRE (CF 21), F. LONCHAMP (Sds 83), P. LONGEAUX (Sds 54), G.H. LONSI KOKO (BF 75), P. LOPEZ (M 64), B. LOPVET (55), G. LOQUET (55), N. LORANT (13), D. LORENZI (Sds 91), L. LORGEUX (37), D. LORO (71), J. LOSSON (54), V. LOTSKI (32), B. LOTTIN (CF, Sds 80), J. LOUBARESSÉ (15), G. LOUBIGNAC (MA 77), C. LOUBLET (83), M. LOUISET (CG MA 50), D. LOUSON (11), J. LOUSTAU (95), L. LOUSTEAU (CG 47), M.P. LOUVEAU (CF 45), S. LOVISA (BF Sds 75), E. LOZE (BF 53), M. LUBIN (CG 40), A. LUBRANO (CF 34), B. LUCAS (BF 46), G. LUCAS (CF 22), G. LUCAS (44), J.M. LUCAS (Sds 40), M. LUCAZEAU (CF 58), J. LUCIANI (15), A. LUCIANI (CF 28), M. LUCIANI (CF 83), J.J. LUMEAU (MA Sds 44), J.J. LUMEAU (MA 44), R. LUNA (CF, Sds 47), J.M. LUNEAU (37), B. LUSTIERE (44), P. LUTAUD (92), C. LYAN (74), M. LYAUDET (1), M.C. MABBOUX (BS 69), S. MABILEAU (37), J.P. MACAIRE (MA 89), V. MACIAS (CF 94), G. MADANI (50), M.S. MADORE (83), Y. MADORE (Sds 24), C. MADURA (CR 95), R. MAEREN (BF 59), A. MAES (MA 77), J. MAFFELS (CF 47), E. MAFFRE (37), R. MAFFRE (37), E. MAGERANT (63), C. MAGISTRY (Sds 13), N. MAGISTRY (13), C. MAGLICA (BF 21), S. MAGLIA (SF 71), V. MAGNANI (6), M. MAGNE (95), B. MAGNEN (71), M. MAGNIN (71), G. MAGNIN FEYSOT (MA Sds 25), J.P. MAGNON (M CG 58), R. MAGOT (33), D. MAGRE (64), F. MAHAUD (CF 17), C. MAHE (92), C. MAHIEU (14), K. MAHOUR (44), C. MAHREZ (71), T. MAIER (CF 78), J.L. MAIER-JURDIEU (5), R. MAIGROT (Sds 66), P. MAILHO (MA 31), J.C. MAILLARD (50), J.R. MAILLARD (CG 51), D. MAILLOT (CR Sds 52), J.L. MAILLOT (25), D. MAINIERI (71), J. MAIRE (33), M.B. MAIRE (33), N. MAIRE (CG 39), C. MAISON (33), M.D. MAISONNIER (MA 95), G. MAKENGO (CF 31), T. MALARDE (BFA 75), J. MALATESTE (33), L. MALAURET (19), G. MALAVAL (MA Sds 3), J.L. MALBRANC (MA CF Sds 60), J.P. MALLE (Sds 78), R. MALLE (CF 13), S. MALOBERTI (92), C. MALROUX (92), S. MAMAN (37), P. MAMMOSSER (CR CF, Sds 67), C. MANABE (CG 80), A. MANASSERO (CF 83), E. MANCIP (37), O. MANCIP-MANNONI (37), E. MANCIP-RENAUDIE (37), A. MANDEMENT (CF 9), R. MANDROUX (45), N. MANET (CF 24), P. MANEUVRER (18), R. MANIER (CF 6), M. MANIFACIER (7), C. MANIGOT (CR BF 18), P. MANIVEL (78), N. MANSOUR (CF 6), G. MAOUI (13), N. MARANDON (51), Y. MARANGÉ (CF, Sds 21), P. MARC (78), S. MARCELOT (71), T. MARCHAND (CF, Sds 47), C. MARCONATO (CF 32), P. MARCONATO (CF 32), C. MARCOUX (21), J. MARCUZZO (Sds 47), J.P. MARC-VERGÈS (31), G. MARECHAL (78), R. MARECHAL (Sds 71), R. MARFIN (75), L. MARGOTIN (CF 89), D. MARGUITI (30), K. MARGUITI (CF 30), D. MARI (CF, Sds 28), P. MARIEZ (37), P. MARIN (65), L. MARINIER (BF 75), J.C. MARIOU (CF 31), M. MARIVEL (35), C. MARLAS (Sds 46), E. MARLE (MA 47), J. MARLIER (Sds 40), P. MARLIERE (CF FFE), A. MARNAY (37), M.C. MARNIER (MA CF 54), J. MARQUAILLE (CF SF 59), M. MARRON (38), A. MARSAC (87), J. MARSAN (Sds 40), O. MARSAN (CF 40), I. MARSO (SF 2), G. MARTEL (19), F. MARTIHO (45), A. MARTIN (MA 23), A. MARTIN (21), B. MARTIN (M CG 58), B. MARTIN (MA 30), C. MARTIN (CG Sds 64), E. MARTIN (64), F. MARTIN (21), G. MARTIN (CF 58), G. MARTIN (CF 1), G. MARTIN (21), J.C. MARTIN (74), L. MARTIN (43), N. MARTIN (Sds 94), O. MARTIN (CF 58), P. MARTIN (Sds 58), S. MARTIN (CR BF 21), E. MARTIN CORDERY (94), J. MARTINAIS (83), P. MARTINERIE (CG 71), A.M. MARTINET (CF 42), J.C. MARTINET (M 71), P. MARTINETTO (13), A. MARTINEZ (13), C. MARTINEZ (33), C. MARTINEZ (CF 75), R. MARTINEZ (75), E. MARTINEZ TOCABENS (84), E. MARTINON (37), A.M. MARTY (BF 94), J. MARTY (CF 31), P. MARTY (82), C. MARY (49), J. MARZIO (CG 71), F. MASERATI (69), P. MASIP (47), C. MASNOU (CF 75), P. MASSARUTTO (M 31), J.C. MASSET (83), D. MASSEY (73), S. MASSI (6), G. MASSICARD (CF 18), C. MASSIMI (37), G. MASSINOND (44), G. MASSIP (CF 31), E. MASSON (51), J.L. MASSON (MA 13), J.P. MASSON (59), R. MASSON (CF 35), M. MASTROGIANNI (Sds 94), M. MATELIC (57), D. MATHIEU (44), F. MATHIEU (28), G. MATHIEU (18), G. MATHIEU (87), J. MATHIEU (Sds 18), M. MATHIEU (CF 58), R. MATHIEU (73), G. MATHON (CG 80), B. MATHONNAT (CF, Sds 95), S. MATTEO (30), P. MATTEWS (33), J. MATHIEU (MA Sds 60), E. MATUS (18), D. MAUBERT (6), E. MAUCCI (73), R. MAUDELONDE (Sds 14), E. MAUDUIT (73), G. MAUDUIT (CG 44), A. MAUGEZ (31), G. MAUNOURY (CF 14), F. MAURAU (12), E. MAUREL (13), E. MAUREL (13), G. MAUREL (37), J.C. MAUREL (BF 90), G. MAURER (CG 57), J.C. MAURICE (MA 80), J.C. MAURIN (30), O. MAURIN (7), P. MAURIN (M 7), P. MAUTRET (10), M. MAUVY (37), M. MAYET (42), R. MAZAT (7), M. MAZENOUX (CF 18), M. MAZERES (MA 32), R. MAZIMANN (25), M. MAZOUIN (CF, Sds 17), R. MAZZEGA (40), S. MCCARRON (Sds 69), S. MEAUME (M 23), S. MECHIN (Sds 18), S. MEDORI (BF 28), J.P. MEGE (Sds 40), G. MEILHAC (38), J. MEILLARD (29), M. MEISSIMILLY (BF 5), M.N. MEISTER (1), R. MENAGE (30), O. MENARD (CF 37), J.M. MENDY (76), T. MENG (MA 51), E. MENHIS (13), R. MENN (CG M 60), C. MENON-CHASSAN (64), C. MENOSSI (64), J.M. MERCADAL (64), M. MERCADIER (64), E. MERCERON (37), M. MERCIER (BF, Sds 58), G. MERLEY (42), P. MERLINI (95), J. MESNARD (16), N. MESSABIA (CF 2), D. MESSAOUD (13), G. MESSAOUDI (BS 51), R. MESSLEME (CF 38), C. MESTRE (83), A. METADJER (93), C. METIN (MA 25), M. METREAU (33), S. METZNER (CF 93), D. MEUCCI (60), P. MEULEMAN (95), A. MEUNIER (BF 74), J. MEURISSE (18), G. MEUSCART (Sds 64), C. MEXANDEAU (14), L. MEXANDEAU (Ancien ministre 14), P. MEYER (CF 67), J.M. MEYNIARD (CF 15), J. MEYNET (5), J.B. MEYRONNEINE (Sds 15), C. MEZIERE (1), A. MEZIERES (Sds 31), J. MEZON (95), E. MEZY (13), B. MIALHE (Sds 31), C. MICHAUX (CR M SF 80), C. MICHEL (69), D. MICHEL (CG 40), B. MICHEL MOULU (71), P. MICHELANGELI (MA 91), P. MICHELIN (Sds 78), R. MICHENON (Sds 30), C. MICLOT (67), C. MIEGGE (BF 5), E. MIGNON (M Sds 24), J.L. MIGNON (24), J. MIGNOT (70), P. MIGNOT (SF 2), J. MIKULOVIC (16), E. MILIANI (42), S. MILIONI (CF 69), L. MILKOWSKI (95), C. MILLET (51), J. MILLET (37), R. MILLET (37), A. MILLIAT (91), R. MINIATTI (CF 1), J.P. MINJON (Sds 40), C. MIQUEU (CF 94), A. MIR (Sds 11), G. MIRA (CR M 7), J. MIRANDA (81), C. MIRAUCHAUX (CR BF 6), T. MIREBAEU (86), P. MIRTAIN (Sds 40), J.P. MISSILLIER (1), R. MITHOUDAU (CF, Sds 83), E. MITTERRAND (CR, M 32), J.C. MOIDRON (BF 85), J.P. MOILLE (CR Sds 74), P. MOIRET (80), T. MOLENT (CF 12), C. MOLINES (26), G. MOLINES (26), S. MONACO (6), M. MONBEIG (64), S. MONCHOT (SF 51), J.E. MONCOMBLE (92), E. MONDON (44), G. MONDORGE (CF Sds 64), T. MONEGO (42), D. MONGE (13), J.P. MONIN (M 54), R. MONNAY (38), C. MONNEAU (95), E. MONNEUR (CF 25), G. MONNOT (58), C. MONSEIGNE (33), J. MONTACIE (CF 75), V. MONTANÉ (CF 31), E. MONTAUGE (MA 32), G. MONTCHARMONT (CG M CF 69), T. MONTCHATTRE (38), E. MONTTHUBERT (BF 31), M. MONTICELLI (30), J.L. MONTLAUR (M CF 11), A. MONTMARTIN (23), C. MONTMORY (49), S. MONTMORY (49), J.Y. MONTUS (CG 40), P. MORA (40), C.L. MORAND-METIVIER (37), A. MORANGE (16), M. MORATILLE (71), M. MOREAU (BF, Sds 47), P.Y. MOREAU (CF 87), L. MOREAUX (Sds 51), R. MOREIRA (38), B. MOREL (CF 13), C. MOREL (CF 75), C. MOREL (27), C. MOREL (BF 35), R. MOREL (25), S. MOREL (70), J.E. MOREL (1), A. MOREL-GRUNBLATT (SF 90), A. MORELL (C. Paris CF 75), G. MORET (Sds 66), E. MORIETTE (2A), B. MORIN (M 95), E. MORIN (BF 31), M.A. MORIN (CR BF 57), P. MORIN (CF, Sds 16), X. MORIN (BFA 95), D. MORISOT (70), J.C. MORISSE (MA 57), T. MORIZUR (44), C. MORNAVE (59), D. MORNET (44), F. MORTREUIL (MA 37), L. MORVAN (CF 14), A. MOTHE (M 32), R. MOTTAIS (CF 44), B. MOTTOROS (42), C. MOUGINOT (10), M. MOULET (MA CF 66), C. MOULIN (Sds 69), G. MOULIN (MA 3), A. MOUNIE (M 11), O. MOURET (76), C. MOURIZARD (MA 13), E. MOURON (71), E. MOUSSAOUI (BF 69), E. MOUTTE (CF 58), C. MOYNOT (CF 6), M.C. MUELAS (6), C. MUFIRAGGI (2A), J.F. MUGUAY (MA 23), S. MULARD (95), M.F. MULET (2), M.F. MULLER (CR 71), E. MUNOZ (75), J. MUNOZ (CF 75), C. MURAT (65), E. MURAT (Sds 47), G. MURAT (CF 42), J. MURAT (19), A. MURCIA-SCHMITTER (CF 1), L. MURILLON (Sds 7), G. MUSSARD (BF 974), M.D. MUSSON (CF 5), S. NAEI (CF 38), R. NAMUR (51), N. NANNERO (Sds 13), G. NAUD (CF 7), X. NAUD (CF 7), C. NAVARETTE (CF 11), C. NAYRAL (CF, Sds 34), D. NAYROU (CF 9), M. NDIAYE (95), J. NDOUR (43), G. NEDDER (69), J. NEDELEC (49), E. NEDELEC (BF, Sds 42), Y. NEDELLEC (BF 22), Y. NEEL (50), C. NEGRE (47), M.H. NEGRO (6), G. NEGUII (Sds 40), M. NEGUII (BF 40), P. NELSON (Sds 40), P. NEVES (75), V.T. NGUYEN (94), E. NIASME (63), A. NICOL (Sds 40), C. NICOLAS (FFE), D. NICOLAS (29), J. NICOLAS (PA), J. NICOLAS (CG 71), J.L. NICOLAS (69), S. NICOLAS (2), D. NICOLLE (SF 71), P. NICOLLE (75), P. NICOLON (MA 44), R. NICOU (CR BF 23), F. NINAT (BF 78), J.M. NIVET (CF 16), P. NIVET (17), C. NIVOU (CR M BF 5), F. NOAL (MA 57), F.X. NOAT (CF, Sds 6), A. NOE (M 11), G. NOEL (CF 58), T. NOEL (91), M.D. NOIRE (54), J. NOIREZ (CF, Sds 47), T. NOISETTE (Sds 7), C. NORE (77), J. NOTARI (CG CF 14), J. NOTEBAERT (MA BF 59), J.C. NOTEBAERT (CF 59), D. NOUAILLE (CR M 87), P. NOUET (54), S. NOUËT (54), J. NUÑEZ (CF 83), D. OCHLHAFEN (93), J.P. ODDOUX (CF 38), C. ODOUX (BF 59), A. OGE (44), J. OGE (44), E. OGET (M Sds 31), A. OGOUBI (94), J. OLIVIER (94), F. OLIVE (BF 84), R. OLIVER (78), S. OLIVIER (CR 78), T. OLLAGNIER (SF 1), M. OLLIVIER (83), R. OLLIVIER (MA CF 22), C. ORAIN (MA BF 22), C. ORDRONNEAU (BF 47), G. ORTOL (71), L. ORLANDO (69), A. ORTÉ (65), J. ORTÉ (M 65), D. ORY (CF 1), J.C. OSORIO (Sds 11), A. OSTERMANN (BF 67), E. OUALLOUCHE (93), Y. OUDELLETTE (Sds 71), P. OUDIN (2), R. OURY (37), O. OUSLATI (93), I. OUTZIMINE (91), P. OUZEAU (MA CF 24), P. OZANEAUX (Sds 23), O. OZÉEL (27), A. PAAL (95), M. PACHKOFF (92), T. PACINI (2A), N. PAGANELLI (MA SF 36), S. PAGANELLI (25), J.J. PAGNIER (1), T. PAGNIER (CF 38), E. PAILLARD (95), V. PAILLART (33), M. PAILLAUGUE (31), Y. PAIN (75), F. PAIN (CF 17), S. PAINTANDRE (CF 31), S. PAISNEL (95), C. PALACIOS (31), G. PALACIOS (CF 31), M. PALHEC (38), M.C. PALLEAU (MA 36), R. PALLOT (18), V. PALMIE (33), R. PALMIERI (CF 92), G. PALUMBO (CF, Sds 54), J.M. PANAZOL (CF 37), F. PANNETIER (21), R. PANNIE (37), M. PANTHOU (3), M. PAQUET (Sds 2), E. PAQUIS (CF 58), D. PARÉDÉ (M 31), A. PARIS (25), J. PARIS (MA 37), J.C. PARIS (37), J.P. PARIS (95), M. PARISI (MA 47), D. PARISON (Sds 10), J. PARLANGE (37), E. PARMENTIER (CF 54), J. PARNAUT (Sds 40), C. PARNET (18), G. PARNET (18), E. PAROT (CF 86), C. PARRA (66), G. PARRA (59), P. PARSY (M CF 59), M. PARTAGE (M 83), J.M. PASCAL (16), J. PASCAL (BF 9), B. PASCUITO (CG, M 63), R. PASQUEREAU (37), G. PASQUET (M 23), A. PASSADELLIS (75), G. PASTEUR (16), M. PASTOURET (CG Sds 64), C. PASUT (CG BF, Sds 47), J.L. PATRIE (Sds 24), E. PATRIGÉON (CF 89), R. PAUGET (BS 69), B. PAULILAC (33), J. PAULILAC (33), M. PAULILHAC (37), D. PAULIN (38), J.M. PAULIN (2),

P. PAVY (CR SF 59), L. PAYAN (CF 83), N. PAYRAUD (CF 69), D. PAYRE (CF 42), C. PEBARTHE (33), C. PEBARTHE (33), M. PECH (CF 31), M. PEDRETTI (59), P. PEDROSA (MA 64), E. PELEGRIN (CF 34), J.C. PELLISSIER (CF 83), R. PELLETIER (65), S. PELLETIER (CF 21), C. PENOT (CF 83), P. PEPIN (CF, Sds 41), P. PERAN (44), J.F. PERANI (21), F. PERARD (CF 4), J.P. PERDEAU (21), P. PERENNES (92), B. PERES (CF 32), A. PEREZ (46), B. PERIE (CF 91), E. PERINARD (SF, Sds 51), V. PERLOT (59), P. PERNET (1), O. PERON (CF 44), M. PERRET (69), C. PERRIN (54), P. PERRIN (CF, Sds 63), S. PERRIN (90), J.C. PERRIO (CF 49), J.P. PERRONE (Sds 13), E. PERROT (57), M. PERSEC (CF 11), A. PESENTI (MA 7), M. PEsENTI (Sds 30), D. PESQUEY (33), C. PETCHOT-BACQUE (CG Sds 64), E. PETIT (MA 71), K. PETIT (CF 75), M. PETIT (CF 41), A. PETITEVILLE (71), R. PETITEVILLE (71), V. PETITJEAN (71), A. PETIT-PRETE (MA CF 25), L. PETRIEU (CF Sds 59), A. PEULET (CG 71), O. PEVERELLI (CG 7), P. PEYRE (47), C. PEYRUSEIGT (65), M. PEYSSON (MA 4), P. PEYSSON (94), G. PEZON (30), M. PEZON (CF 30), M. PHILIBERT (CF 67), L. PHILIPPE (Sds 13), D. PHILIPPS (69), M. PIAT (95), A. PIAZZI (CF 95), G. PICARD (14), J.P. PICARD (MA 95), G. PICARD (CF 45), R. PICHARD (37), B. PICHOT (43), E. PICHOT (BF 35), E. PICKER (6), J.C. PICQUART (CF 59), A. PIEGAY (21), C. PIELLOT (CG, M 14), S.L. PIEPER-MEA (37), J. PIERAGGI (CF 83), C. PIERCY (93), J. PIÉRI (28), D. PIERRE (2), M. PIERRON (CF 43), E. PIERRU-COURTIN (59), J. PIERSON (CF 5), L. PIEUCHOT (SF 92), M. PIGAMO (Sds 13), N. PIGAMO (CF 13), T. PILLAN (3), R. PILLIERE (CR SF 51), B. PILLOT (71), M. PILOT (CG 54), C. PINEL (31), D. PINEL (CF 50), G. PINET (18), N. PINGET (Sds 37), E. PINHO (M 54), J.P. PINON (M CR CF 51), J.F. PINSON (24), J.L. PIOT (CG SF 80), A. PIOTTE (CF 42), A. PIVOESAN (74), S. PIQUEMAL (9), J. PIQUET (80), C. PIROT (CF 35), S. PIROUELLE (10), P. PISANI (SF 82), J.C. PISSENEM (CG 54), Y. PITON (M 11), A. PITTE (74), A. PIVETEAU (CF 79), S. PLA (M 11), L. PLANCO (59), B. PLANTEVIN (1), J. PLANTUREUX (37), G. PLESSIS (SF 78), G. PLOTTIER (Sds 74), E. POILLY (MA 80), J. POINGT (41), C. POIRIER (BF 79), T. POIRIER ROSSI (BF 28), C. POITEVIN (13), J. POITEVIN (13), J.M. POIX (51), E. POLEZ (BF 59), G. POLIENOR (95), A. POLLARD-BOULOGNE (M 7), E. POLLIAN (94), M. POMI (31), M. PONDAVEN (CG SF 14), P. PONSON (26), C. PONT (25), C. PONTARRASSE (40), D. PONTAULT (94), M.C. POPYILLAT (77), S. POPPE (CR CF 35), M.J. PORDIE (BF 33), B. PORÉL (MA SF 93), J. PORTIER (CF 69), T. PORTIER (10), G. POTIN (MA 35), E. POTTIE (CF 94), N. POUILLAN-BARRERE (SF 64), B. POUJOL (MA 32), P. POUPLET (89), G. POUPON (CF 83), E. POURADIER (BFA 75), M. POURRIOL (83), S. POUSSIN (CF 91), L. POUTHIER (28), L. POUYOLLON (35), R. POYEN (MA 80), R. PRADEAU (MA 23), E. PRAT (31), Y. PRAT (MA CF, Sds 43), E. PREGHENELLA (43), G. PRESENT (59), V. PRESUMEY (3), R. PREVERAL (Sds 80), M. PRÉVOT (94), B. PRIEUR (37), J.P. PRIEX (Sds 40), P. PRIGENT (Sds 50), P. PRIMAUT (Sds 44), C. PRIOTTO (CG BF, Sds 26), S. PRIOU (CF 60), F. PRIVAT (MA 30), S. PRIVE (SF 93), M. PRONOST-CAILLOT (95), A. PROST (71), A. PROST (BF 31), P. PROTIERE (CR MA CF 1), G. PUJOL (1), S. PUJOL (1), M. PULCINELLI (6), A. PUPPEL (26), J. QUEDEVILLE (76), E. QUENARD (CG SF 51), J.P. QUESENEY (14), J.M. QUEYROI (MA 24), A. QUILLIOT (63), C. QUINET (18), J. QUINTEN (CF CF 78), A. RABANEDO (38), A. RABASA (65), J. RABASA (65), V. RABAULT (BF FFE), M. RABOUILLE (CF 17), A. RABOURDIN (CF 75), S. RAFFALLI (MA SF 91), J.Y. RAGIL (BF 38), V. RAHER-HERIAUD (CR 29), M. RAMAGE (38), K. RAMDANI (CF 54), P. RAMDANI (54), R. RAME (37), A. RAMEIX (CF 24), J.C. RAMET (69), A. RAMONA (67), G. RAMOS (CF 7), R. RANC (32), G. RANCE (Sds 31), D. RANGONI (CF 11), G. RANVOIZE (11), M. RAPHAEL (CF 64), D. RAPINAT (MA 23), G. RATSIMANAH (37), B. RAVIER (37), J.M. RAVILY (93), J.M. RAVOLD (57), M.J. RAYMOND-ROSSI (CR BF 75), P. RAYNAL (BF, Sds 17), E. RAYNIER (82), P. REBEYREN (M 47), A. REBOISSON (63), E. REBOTIER (38), G. REBOUL (MA 30), B. RECHER (CF 75), A.M. RECURT (87), C. REDIEN (CF 86), L. REDONNET (MA 80), P. REGA (32), S. REGNIER (CF 40), P. REGNIER (M 37), G. REICHER (57), J.P. REINE (CR 7), M. REISER (94), G. REISS (Sds 14), L. REITER (57), J.M. RENARD (MA CF 52), P. RENARD (CF 21), C. RENAUDIN (CF, UR 21), P. RENAUDINEAU (44), E. RENAULT (CG 71), S. RENAULT (76), C. RENAUX (CF 31), J. RENAUX (50), M. RENO (Sds 95), M. RENO (95), A. RENOUX (MA 80), J.M. RENVERSADE (33), J. RENVOISE (Sds 83), L. REQUIN (13), J.P. RESCHOEUR (M CF 28), B. RESSIER (CF 11), J. REUILLARD (M 90), J.P. REUILLARD (90), A. REUTER (CR SF 2), P. REVELLY (MA Sds 65), A. REY (27), J.C. REY (CF, Sds 30), G. REY (75), A. REYNAUD (13), C. REZZA (Sds 30), R. RIBES (24), A. RICARD (80), M. RICARD (Sds 40), C. RICARRE (65), V. RICARRE (CF 65), J.P. RICARD (Sds 71), P. RICARD (95), S. RICARD (M 24), Y. RICHARD (44), D. RICHARD (37), B. RICHARD-FINOT (CF 38), B. RICHER (37), M.C. RICHER (75), C. RICHOMME (SF 91), J.L. RICHOU (Sds 11), M. RIDEAU (6), G. RIEU-CASTAING (CF 9), T. RIFFER (67), C. RIGAUDIERE (CF 15), E. RIGNOUX (3), P. RIGON (9), S. RIGONNEAU (2), C. RIPOLL (CF, Sds 47), P. RISSO (93), V. RITT (67), G. RIVANO (CF 6), J.L. RIVEL (M 11), C. RIVES (MA 81), A. RIVOIRE (38), J. RIVOIRE (CF 38), S. RIVOL (CF, Sds 54), R. RIZZOTTI (MA 57), C. ROBERT (CF 7), J. ROBERT (63), J. ROBERT (CF 21), S. ROBERT (CF 21), S. ROBERT (CF 75), A. ROBLEH (37), E. ROCCHI (83), A. ROCHER (33), G. ROCCOIGNY (80), M. RODIER (MA 43), S. RODIER (CF 30), A. RODRIGUES (CF 2), C. RODRIGUEZ (CF 66), C. ROEDERER (3), M. ROELANTS (95), D. ROGER (29), J.C. ROGER (35), K. ROGER (CR CF 93), L. ROGER (29), O. ROGER (CF 69), E. ROHMER (67), Y. ROIGE (CF, Sds 17), C. ROLIN (CF 7), J. ROLLAND (93), G. ROLLINAT (23), J.L. ROLLOTT (M CG CF 58), R. ROMERO (UR 75), S. ROMESTANT (1), C. RONEZ (51), E. ROPARS (Sds 40), L. ROQUES (CF 81), S. ROQUES (BF 13), D. ROS (CG MA 91), C. ROSA (37), P. ROSAIRE (94), E. ROSEN (47), A. ROSENBERG (CF 1), M. ROS-FRANCISCA (1), N. ROSIN (M CF 5), F. ROSMINI (BF 13), B. ROSNET (63), R. ROUCAULTE (M 7), J.C. ROUFFIGNAC (51), A. ROUGIER (M CF 23), O. ROUGIER (33), B. ROUHAUD (Sds 34), D. ROULIN (CF 25), M. ROULLAND (87), G. ROULLEAU (CF 43), E. ROURE (CF 92), J.P. ROUSSARIE (24), A. ROUSSEAU (35), J.C. ROUSSEAU (59), J.J. ROUSSEAU (18), M. ROUSSEAU (33), A. ROUSSEL (Sds 66), E. ROUSSEL (95), R. ROUSSEL (CF 91), I. ROUSSET (38), M. ROUYERE (33), A. ROUVIER (6), J. ROUVIERE (BF 43), Y. ROUVIERE (43), C. ROUX (83), A. ROUXEL (M 50), C. ROUXEL (MA 17), O. ROUZIER (24), P. ROUZIER (91), M. ROY (21), J. ROYER (M 16), J.N. ROYER-MANOHA (CF 7), S. ROY-GUBETTA (Sds 17), C. ROYO (CF 30), A. ROY-PAULUS (37), J.M. RUANT (CF Sds 59), G. RUIZ (31), M.J. RUIZ (CF, Sds 66), S. RUIZ (31), E. RULLAUD (36), Y. RUMEAU (CF 65), S. RUMMEL (51), J.P. RUSSO (13), D. RYBOLIVIEZ (38), J. SABATIER (75), S. SABATIER (18), Y. SABATIER (CF 83), R. SABIN (33), A. SABLAIROL (M 11), M. SAGUET (81), M. SADOW (CF 83), K. SAÏD (13), L. SAILLY (Sds 59), S. SAINT PAUL (Sds 51), P. SAINT-AMANS (CF Sds 3), G. SAINT-CROIX (14), S. SAINT-MARTIN (65), P. SAINT-UPERY (MA 47), E. SALCE (M 71), J.Y. SALGUES (CF 38), G. SALI (93), M. SALTIOU (Sds 64), J.L. SALLABERY (BF 33), J. SALLAN (BF 81), B. SALLES (Sds 40), B. SALMON (18), J. SALMON (18), T. SALVAGGIO (M 77), E. SALVAN (77), J.P. SALVAN (12), Y. SAMAK (6), I. SAMBA (94), J.C. SAMOYEVA (44), D. SAMZUN (44), M. SAN FRANCISCO (44), C. SANA (13), O. SANA (CF 13), E. SANCERY (CG 31), M. SANCHEZ (31), R. SANCHEZ (33), C. SANDOVAL (MA 86), D. SANGLERAT (92), O. SANGOI (BF 94), V. SANSONETTI (CF 83), A. SANTARONI (MA CF Sds 53), M. SANTARONI (57), M. SANterRE (3), I. SANTIAGO RIOS (CF 31), G. SANTOS (FFE), Y. SAPHY (CF 40), C. SAQUET (CF 22), P. SARAMIAC (BF 32), J.P. SARASIN (CF, Sds 47), E. SARGIACOMO (BF 40), J.M. SARNIN (Sds 42), P. SARRADE (BF 40), P. SARRAT (30), B. SARRAZIN (71), L. SARTOR (CF 51), V. SASSO (BF 28), M. SAUBUSSE (Sds 40), D. SAUCE (75), J.P. SAULNIER (CF BF 18), D. SAUNIER (CF 22), M. SAUNIER (76), J.P. SAUREL (CF 9), N. SAUTERAUD (58), J.F. SAUVAUD (CF, Sds 47), A. SAVARY (35), C. SAVARY (Sds 40), D. SAVARY (CF 59), J. SAVARY (BF 40), J.P. SAVELLI (83), C. SAVINI (83), B. SAVREUX (MA CF 80), A. SAWICKA (CF 69), R. SCAMPS (CF 25), G. SCHALL (57), G. SCHILKNECHT (75), J.M. SCHLUMPF (Sds 83), R. SCHMITT (57), C. SCHNEIDER (93), O. SCHOCK (33), D. SCHOENDORFF (CF 69), G. SCHREINER (CF 42), W. SCHWEIG (37), A. SEBILLE (22), N. SEBIRE (50), J.P. SECHAUD (69), N. SEDDIKI (75), P. SEGARD (50), P. SEGUIN (18), Y. SEGURA (33), J.P. SEGURA (42), S. SEGUY (42), B. SEIGNEURIN (37), R. SEILLER (44), A. SEKRI (CF 25), P. SELGINE (39), L. SELLIER (92), R. SEMAL (59), M. SENOUEUX (MA 31), E. SENYARICH (Sds 66), M.P. SERAYET (CF 7), J. SERE (47), M. SERE (CF 40), R. SEROUR (92), J. SERRE (55), J.M. SERRE (MA SF 7), P. SERRER (38), L.A. SERRUT (CF 75), J.C. SERVIERES (Sds 40), J. SEURIN (CF 14), C. SEVICIK (CF 11), F. SEVE (BF 69), J. SEVERIEN (BF 97), E. SEYS (75), M. SGOBINI (69), A. SIARD (CF 61), A. SIBERCHICOT (Sds 40), P.F. SIBEUD (38), J.C. SIBUT (Sds 38), J.P. SICARD (CF 66), D. SIDOR (10), G. SIERRA (62), G. SIGAL (51), A. SIGNOLLE (MA 31), N. SIMIOT (77), E. SIMONNET (77), B. SIMON (37), C. SIMON (94), J. SIMON (37), N. SIMON (91), D. SIMONIN (38), E. SIMONNET (Sds 13), P. SINIELS (CF, Sds 7), B. SLAMA (63), L. SLAMA (63), E. SLIMANI (81), E. SLOOTALA (59), E. SMEJDA (44), A. SNAIDERO (55), J. SNAIDERO (55), A. SOISSONS (CF 37), B. SOISSONS (37), B. SOLTANI (4), C. SOMBRUN (Sds 40), G. SOMMARUGA (BFA 6), M.C. SOMMARUGA (BF, Sds 6), B. SORET (MA 89), N. SORET (CF 89), Y. SORET (76), T. SOTHER (BF 68), D. SOUBEYRAND GERY (7), E. SOUBIELLE (7), C. SOUCHET (13), Y. SOUDET (Sds 62), A. SOUFYANE (Sds 40), P. SOUILLER (33), E. SOULA (Sds 81), A. SOULARUE (19), J. SOULIERE (BF 11), M. SOULHIE (M 24), C. SOULIER (69), C. SOULLIER (63), B. SOUQUET (Sds 23), J.M. SOUQUET (92), R. SOURISSE (CG 50), J.P. SOURY (63), M. SOURY (93), B. SOUSSAYA (SF 30), D. SPASSKY (92), G. SPIESSER (MA 47), R. SPIZZICHINO (BF 94), C. STANISLAS (CF 31), P. STEFFEN (CF, Sds 68), M. STRICHER (54), T. SUAUD (CR BF 31), J. SUBRA (31), M. SUBRA (31), B. SUBSOL (CG 40), G. SUBSOL (CG 40), J. SUIN (M 80), C. SULPICE (1), C. SURBEZY (CF 66), P. SURREL (CF 42), J.P. SUSINI (95), S. SUSUNG (M 57), G. SUZANNE (65), M. SUZANNE (BF 65), M. SYLVAIN (SF 70), J.M. SZATYNI (Sds 59), G. TABACCHI (BF, Sds 75), N. TADRIST (37), G. TAGUEL (CF 55), M. TAICLET (95), D. TAILLANDIER (15), S. TAILLE (BF 94), E. TAILLIEZ (83), A. TAISNE-CARLAULT (59), S. TALBOURDET (35), J.P. TALLET (95), M.P. TALLON (CF 64), J.P. TANDIN (29), G. TAPIE (CF 34), R. TAPIE (34), D. TARDY (91), E. TARDY (4), Y. TARDY (79), Y. TARDY (79), C. TARIN (CF 17), E. TARISSAN (M 65), A. TARTIER (CG 11), R. TARNAUD (93), J.M. TARRIN (92), P. TARRIUS (M 11), B. TARROUX (13), J. TARTARIN (CF 75), J. TARTROU (44), S. TATARENKO (CF 38), S. TATIKIAN (95), A. TCHIKAMBOU (41), A. TEISSEIRE (Sds 58), E. TEISSEIRE (M 58), A. TELEGONE (CG MA CF 974), A. TELLIER (59), L. TEMEL (91), O. TEMEL (91), S. TEMEL (91), S. TEMEL (91), V. TEMEL (91), G. TEMMERMAN (CG CF, Sds 80), D. TEMPERE (Sds 31), M.C. TEMPESTA (31), C.H. TERNOIS (SF 59), J. TERRACHER (SF 86), G. TERRIER (BF 78), P. TERRIER (CR 71), C. TERRIEUX (Sds 46), E. TESTU (CF 37), J.M. TESTU (Ancien Député 37), V. TESTU (37), G. TETARD (M Sds 57), P. TULET (BF 92), A. TEXTORIS (84), C. TEYSSONNÈRE (43), A. THAUVIN (95), Y. THERON (81), D. THERVILLE (71), C. THEVENON (Sds 13), M. THEVENOT (CF, Sds 38), D. THIBAUT (CF 60), D. THIBERGE (CG Sds 45), G. THIERIOT (13), G. THIRY (94), G. THOMAS (Sds 30), J. THOMAS (CF, Sds 95), J.P. THOMAS (39), M. THOMAS (51), T. THOMAS (CG M 2), J.F. THOMAS (BF, Sds 55), S. THOMASSIN (CG MA 93), E. THOMASSON (1), V. THOURET (CF 31), M.T. THOUVENIN (13), E. THOUZEAU (CF 44), G. THUAL-BENIZE (CR CF 44), D. THUILLART (Sds 80), E. THURIOS (65), M. TIBARON (13), L. TIDOU (CF 59), A.-J. TILLAY (CNE 75), P. TIMSIT (Sds 31), M. TIQUET (SF 2), N. TISSOT (31), S. TITECA (37), J. TOLLEDAO (38), A. TOLLEMER (CF 50), G. TOLLEMER (50), E. TOLLERAERE (CF 54), F. TONETTI (9), L. TORCHIA (81), M. TOSI (CF 13), S. TOUBKIS (37), W. TOUBKIS (37), E. TOUCHARD (CF 13), C. TOUCHEFEU (CG 44), C. TOUCHEFEU (CR 31), C. TOURCHI (37), P. TOURNEBIZE (MA CF 69), S. TOURNEUR (CF Sds 61), J. TOURRET (Sds 30), B. TOUZET (CF 36), L. TOUZET (BFA 75), M. TOXE (Sds 80), A. TRAN VAN (CF 37), M.F. TRAN VAN (CF 37), T. TRAN VAN (4), A. TRAORE (94), M. TRAPATEAU (Sds 30), C. TRAVERT (MA 50), S. TRAVERT (CF 50), M. TREGAN (CR 13), E. TREILLE (CF, Sds 72), J.C. TREMONT (75), A. TRENTOAROSI (SF 78), S. TRESSY (44), J. TRICOT (Sds 7), C. TRIVIDIC (92), J. TRIVIE (Sds 40), B. TROALEN (Sds 56), A. TROCHUT (59), C. TROMAS (BF 79), E.S. TROUVE (6), J. TROUVE (CF 18), C. TRUCHOT (71), J.C. TRUNDE (M 23), D. TUCHAIS (11), D. TUILLEIRE (CF, Sds 5), J. TULET (65), M. TUMINO DIDIER (Sds 7), D. TURPIN (9), D. TURREL (Sds 31), L. UGHETTO (SF 7), J.M. UHLRICH (CG 54), D. UROLATEGUI (Sds 40), B. UTHURRY (CF Sds 64), S. VACHALD (83), R. VACHER (42), R. VACHERON (BF 43), T. VALADE (98), G. VALAYE (13), A. VALENTI (51), G. VALETTE (M 7), J.P. VALETTE (7), E. VALJEAN (38), A. VALLA (M 7), M. VALLE (1), J.M. VALLET (39), E. VALLETTE (38), P. VALLIERE (CF 11), E. VALLOIS (33), C. VAN GOETHEN (CF, Sds 59), D. VAN MAËLE (CF 61), B. VANDEWALLE (CF 59), P. VANGYSEL (94), D. VANHOEGAERDEN (M 80), C. VAQUETTE (CF, Sds 80), L. VARGAS (UR 75), A. VASSORT (MA CF 63), S. VAUGELADE (CR 23), B. VAURY (51), J. VAYSETTES (Sds 32), J.Y. VAYSSIERES (CF 95), M. VELA (93), C. VELY (75), E. VERCHERE (CG, M BF 44), A. VERDE (6), D. VERDIER (Sds 46), P. VERDIER (SF 80), F. VERECQUE (M 80), J.L. VERGNAUD (80), L. VERGNES (31), B. VERGNETTE (Sds 11), B. VERGNETTES (Sds 11), G. VERGNON (26), J. VERMONT (51), J.L. VERNAY (CG 71), M. VERNÉJOUE (M 33), J. VERNERET (18), R.F. VERNOTTE (83), M. VERNUS (39), P. VERON (MA 75), R. VERON (51), N. VERTENEUILLE (MA 77), G. VERWACKE (Sds 59), R. VERY (MA 39), P. VETILLARD (13), C. VEYSSY (CR BF 33), J.L. VEYSSY (33), J.P. VIALLETTEL (63), M. VIAU (37), D. VIDAL (CF 12), E. VIDAL (Sds 30), M. VIDIL (91), V. VIDILLES (92), J.L. VIELFAURE (SF 7), J. VIEU (11), K. VIGLIETTI (6), M. VIGNAL (6), P. VIGNE (M CG 7), E. VIGNOLET (1), J. VIGREUX (MA BF 21), J.P. VIGUIER (Sds 60), L. VILA (66), A. VILAIN (CF 32), A. VILAIN (BF 32), E. VILANOVE (32), J. VILA-ROURA (1), E. VILLAIN (95), J. VILLEFRANQUE (M 11), B. VILLETTELLE (Sds 78), A. VINCENT (33), G. VINCENT (CF 38), M. VINCENT (37), S. VINCINI (BF 31), M. VIOIX (Sds 93), M. VIRENGUE (CF 14), J.P. VIROL (M 24), M. VIVET (Sds 61), E. VIVIER (CF 54), M. 29), N. VOELTZEL (93), G. VOIEMET (64), J.P. VOINET (MA 95), J.L. VOIRET (CF M 71), M.H. VRIELYNCK (CF 24), X. VUILLAUME (93), C. VURPILLOT (CF 94), B. WAGON (M 59), A. WANDUCH (Sds 67), J.C. WANNENMACHER (CG, M 57), L. WATTEBLE (95), D. WATTIER (CF 46), P. WATTIER (51), A. WATTIEZ (75), C. WEBER (35), M. WEBER (57), N. WIERZBICKI (CF 51), Y. WILLIOT (CF 57), E. WITTMER (CF 58), J.M. WOUTERS (CF 38), P. YALOURIS (6), R. YAMAN (6), G. YARKO (37), J.M. YUNG (CF, Sds 67), M. YVANOFF (38), A. YVON (54), D. YVON (2A), D. ZAFIROPOULOS (61), A. ZAJDMAN (75), P. ZANETTI (CR BF Sds 57), B. ZANUSSO (82), M.J. ZANUSSO (82), M. ZANUTTO (47), J. ZE (95), M. ZEHAF (CF 25), M.C. ZEISLER (CF 80), M. ZEJGMAN (Sds 40), M. ZEMMOUR (92), E. ZERROUGY (CF 54), V. ZIEGLER (SF 70), F. ZORY (CG M 74), M. ZUNIGA (CF 75), M.H. ZWOLSKI (10)

* : mandataire - Sds : Secrétaire de section - CF : Conseil Fédéral - CFC : Commission Fédérale des Conflits - CFCF : Commission Fédérale de Contrôle Financier - SF : Secrétariat Fédéral - BF : Bureau Fédéral - UR : Union Régionale - BN : Bureau National - CN : Conseil National - CNC : Commission Nationale des Conflits - CNCF : Commission Nationale de Contrôle Financier - M : Maire-MA : Maire Adjoint(e)- CR : Conseil Régional - CG : Conseil Général

La France souffre et le peuple de gauche s'impatiente. Le 29 mai 2005, les Français ont clairement exprimé leur rejet du libéralisme. Néanmoins, la droite, délégitimée à plusieurs reprises par le suffrage universel, tente son vautout en imposant une politique libérale dont elle espère que les effets dévastateurs seront irréversibles. Dans une telle situation et après deux graves échecs, il y a urgence pour les socialistes. Nous devons impérativement offrir une alternative réelle et une ambition nouvelle à la désespérance générée par la politique de casse de la droite au pouvoir.

Pour cela, il faut nous ressaisir. Personne ne comprendrait que les socialistes se contentent d'attendre 2007 en spéculant sur le seul rejet suscité par l'actuelle majorité. Et si de surcroît nous nous offrons le luxe de nous déchirer sur la question de notre futur candidat, au lieu de nous doter d'une orientation qui réponde aux interrogations de nos concitoyens, nous risquerions de lourdement hypothéquer l'avenir. Cette question viendra en son temps mais elle ne constitue pas la préoccupation première des Français.

Le temps n'est pas davantage aux règlements de comptes. Ni aux problèmes de « chefferie » entre personnes. Ce que la gauche et les Français attendent des socialistes, c'est qu'ils leurs offrent à nouveau des raisons d'espérer. Pour réussir cette ambition il nous faudra pourtant éviter deux écueils.

Tout d'abord l'écueil idéologique. Il serait irresponsable de s'enfermer dans de grands débats abstraits, des fausses oppositions qui nous empêcheraient de faire de véritables choix en termes d'orientation, comme de méthode ou de programme. Evitons, par exemple, de nous caricaturer et de nous ridiculiser en feignant de croire que nos débats opposeraient, au sein de la famille socialiste, les « réformistes » aux « révolutionnaires », les « réalistes » aux « marxistes fripés à la remorque de l'extrême gauche », les « modernistes » aux « archaïques », les « gestionnaires » aux « tribuns ». Comme si depuis 1920, tous les socialistes n'étaient pas des réformistes. La seule question qui vaille la peine d'être posée est de vérifier ce que chacun entend par le mot « réforme ». L'histoire récente nous a en effet appris que ce terme peut signifier un véritable progrès, mais qu'il peut aussi, lorsqu'il est détourné de son sens par les libéraux, cacher un programme de régression généralisée. Le véritable enjeu de notre congrès est de démontrer que le socialisme peut offrir une alternative, construite sur ses propres valeurs humanistes et sociales, à la politique des néolibéraux que la mondialisation généralise. Si, comme le pensent les sociaux-libéraux, cet objectif est irréaliste, voire utopique, le socialisme est condamné à accepter les logiques et les valeurs du marché. Son rôle se réduit alors à celui d'un « soigneur de touches » essayant de limiter les dégâts sociaux. Si au contraire, comme nous en sommes depuis longtemps convaincus - ce n'est pas la triste réalité mise en évidence par la catastrophe de Louisiane qui va entamer nos convictions -, ce défi est celui que nous devons impérativement et rapidement relever ; alors nous devons en tirer les conséquences et faire les choix qui s'imposent.

Le second écueil qu'il convient d'éviter serait celui qui nous pousserait à rédiger hâtivement un programme complet du type « catalogue clé en main » et d'éviter ainsi le débat de fond sur la situation politique, à l'échelle nationale, comme européenne ou internationale, dont nous avons besoin. Ce que nous proposons c'est notre congrès du Mans discute de l'orientation que doit porter le parti socialiste pour répondre aux interrogations fondamentales que se posent nos concitoyens inquiets et déboussolés par la situation économique et

sociale de notre pays. Nous souhaitons ardemment que les socialistes refassent de la politique et déterminent les contours d'une alternative crédible au projet destructeur des ultras libéraux. Qu'ils soient à même de proposer au pays ce dont il a besoin et qui lui fait cruellement défaut : une véritable ambition dynamique et progressiste.

Du libéralisme au néo-conservatisme : la radicalisation de la droite.

La politique suivie par le gouvernement Raffarin et poursuivie par le gouvernement Villepin, marque une nette radicalisation par rapport aux pratiques auxquelles la droite nous avait habitué dans les années 80 et 90. Depuis 2002 les libéraux, adoptant le programme des néo-conservateurs américains, ont « changé de braquet » : ils ne reculent plus, comme précédemment, devant les mobilisations d'envergure, ni même devant leurs propres échecs électoraux. Depuis 3 ans, fortement incités et relayés par le MEDEF, ils recherchent systématiquement la confrontation sociale pour « passer en force » et imposer leurs plans. C'est ainsi que malgré les fortes mobilisations syndicales ils n'ont pas reculé face aux grèves et aux manifestations contre la loi Fillon sur les retraites, qu'ils ont remis en cause les 35 heures, qu'ils ont imposé la loi Douste-Blazy contre la Sécurité sociale, qu'ils poursuivent une décentralisation aux forceps visant à transférer sur les collectivités locales le poids de la crise financière de l'Etat, qu'ils sont passés outre les mobilisations étudiantes et lycéennes, qu'ils cherchent à dynamiter le code du travail et stigmatisent « le modèle social français », qu'ils privatisent EDF-GDF en pleine crise énergétique et s'approprient à en faire autant, au mépris de l'avenir, avec les autoroutes. Une véritable politique de classe qui réplique au vote de classe du 29 mai.

Ne nous y trompons pas, cette politique n'est pas « suicidaire ». Elle est déterminée et mise en œuvre pas des hommes convaincus que leurs échecs antérieurs étaient dus à l'insatisfaction de la frange la plus conservatrice de leur électorat. Convaincus, aussi, que le contexte de mondialisation libérale se prête à leurs projets et qu'ils doivent aller au bout de leur logique afin de créer une situation irréversible.

C'est ainsi que le gouvernement, malgré la sanction des urnes et de la rue, répond au mécontentement social par une politique de régression. Une politique inefficace, injuste et incapable d'enrayer la panne d'investissement dont souffrent la France et l'Europe. Une politique dont le résultat est d'accroître encore et toujours les revenus des classes les plus aisées, celles qui épargnent, tout en affaiblissant le pouvoir d'achat des salariés. Les profits financiers ne sont aucunement consacrés à l'investissement et la production, notamment dans le secteur des nouvelles technologies. Avec une croissance inférieure à 2% qui ne permet pas d'inverser la tendance : le chômage explose, les inégalités s'exacerbent, la désindustrialisation s'installe et la précarité se généralise. Alors que l'emploi recule, la décrite statistique du chômage tient en grande partie à la radiation des fichiers de l'ANPE de milliers de chômeurs. Une pratique légitimée par le discours culpabilisant de la droite à l'encontre de ces derniers qui se voient accusés de refuser du travail, sont traités de « paresseux » et dont la situation est présentée comme le résultat, non pas d'une crise sociale, mais de leur volonté délibérée. Dans ce contexte, la montée de l'endettement de l'Etat, qui profite avant tout aux rentiers, n'est évidemment pas due à un excès de dépenses publiques, mais à une panne de croissance réduisant mécaniquement

quement des rentrées fiscales déjà entamées par les baisses d'impôts. Pour combler la dette publique, la droite en est venue à brader en bourse le réseau autoroutier dont les recettes servaient au financement des infrastructures de transports. Ce sont près de 39 milliards qui feront défaut dans les trente prochaines années notamment pour le financement déjà programmé des nouveaux TGV.

Pour mener cette politique « pure et dure », la droite ne recule ni devant le cynisme, ni devant le mensonge. Paradoxalement, mais non sans habileté, elle utilise ses propres échecs pour dissimuler son incompétence et justifier ses excès. Ainsi, c'est au nom de la lutte contre le chômage qu'elle détruit le code du travail en incriminant notre modèle social auquel elle veut faire porter la responsabilité des conséquences désastreuses de sa politique économique. De même, c'est dans un pays où le pouvoir d'achat recule, où les conditions de travail se dégradent et où la précarité s'accroît qu'elle prétend « réhabiliter le travail »; ou encore qu'elle utilise les délocalisations comme une arme de chantage contre les salariés qu'elle veut mettre au pas, pour les faire travailler plus et à un moindre coût, tout en plaçant les bénéficiaires au chaud. Dans la même logique elle prétend que pour lutter contre le chômage il faut baisser l'ISF et l'impôt sur le revenu, s'abstenir de taxer la spéculation foncière, financière et immobilière – donnant ainsi la priorité à l'argent gagné en dormant tout en proclamant son amour pour le travail et l'effort – alléger sans contreparties les charges... Et si le chômage et l'augmentation de 6% en un an du prix des médicaments, creusent les déficits sociaux : qu'à cela ne tienne, c'est encore la faute du modèle social et des 35 Heures !

Aucune outrance ne semble déranger des libéraux déterminés à imposer leur projet. Un projet qui repose sur un triptyque dont le volet central est l'ultralibéralisme économique et social, complété d'un côté par le communautarisme et de l'autre par l'instauration d'un Etat pénal et sécuritaire. Nicolas Sarkozy prétend être le concepteur de ce modèle. Il n'en est, en fait, que l'importateur : le rejeton spirituel et tardif du couple politique Thatcher-Bush.

Plus l'Etat social rétrécit, plus l'Etat pénal prend de l'importance. Lorsque la finalité économique et la volonté politique ne sont plus au service d'une perspective sociale pour la recherche du bien être et l'intégration du plus grand nombre, se développe alors inévitablement une logique répressive. Cette dernière tend à contenir les effets de la dégradation des conditions de vie des classes populaires, des exclus, tout en protégeant les catégories favorisées dans une société de ségrégation sociale et de violence généralisée. Les conditions de vie de la majorité des Français peuvent continuer à se dégrader, le pouvoir d'achat à reculer : peu importe puisque les contributeurs à l'ISF dorment tranquillement à Neuilly et ne risquent pas d'être dérangés dans une commune où la proportion de logements sociaux n'excède pas les 3%. La logique sécuritaire accroît perpétuellement la mise sous tension d'une population rendue de plus en plus anxieuse. Elle tente d'éviter la question sociale en s'efforçant de la dissoudre dans la responsabilité individuelle. Elle se nourrit de la violence que génère la remontée en force des inégalités. Elle oppose, pour le plus grand bénéfice d'une minorité, les différentes couches du salariat entre elles : les chômeurs aux ouvriers et employés, les ouvriers et employés aux cadres moyens, les salariés du privé à ceux du public, les jeunes aux adultes, les habitants des centres-villes à ceux des banlieues, les habitants des banlieues entre eux, les urbains aux ruraux.

En fondant le principe de l'égalité politique entre les citoyens

et en se dotant des outils pratiques pour la mettre en œuvre (services publics, fiscalité progressive, redistribution, législation du travail, sécurité sociale, retraite), le pacte républicain pose un problème majeur à la droite ultra-libérale. Après avoir essayé vainement de le battre en brèche au nom de « l'égalité des chances » et de « l'équité » elle estime qu'aujourd'hui la situation est mûre pour imposer la France des ghettos et des communautés. Afin d'arriver à cet objectif tout un dispositif est mis sur pied : révision de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, quotas, discrimination positive pour certains et kärchers généralisés pour les autres... Sarkozy et ses amis lancent des ballons d'essai pour bâtir d'une France à l'américaine dans laquelle le mérite individuel reconnu à quelques-uns servira de justification à la marginalisation de tous les autres. Pour un Will Smith ou une Condoleeza Rice, combien de sinistrés en Louisiane et de « working poors » alors qu'à Manhattan il y a plus de noirs dans les prisons que dans les universités.

Nos conquêtes sociales, économiques et politiques ne sont ni intemporelles ni éternelles. Elles ne dureront qu'à la condition que nous soyons capables de nous mobiliser pour les défendre et sachions les projeter dans une nouvelle dynamique de progrès partagés par tous. La résistance et l'opposition à la droite ultra-libérale ne peuvent cependant pas être notre unique ligne de conduite. Il arrive toujours un temps où la lassitude l'emporte, où la combativité s'estompe ; les places réputées les plus fortes ont toutes fini par tomber un jour. L'heure est au réveil, à la reconquête du terrain perdu, au courage et à l'audace.

Face à la droite libérale les socialistes doivent incarner une alternative ambitieuse et dynamique

Pour l'instant les Français serrent les coudes et résistent. Alors que partout, dans les sociétés occidentales, l'abstention progresse continuellement dans les classes populaires, nos compatriotes, contrairement à ce que certains ont théorisé prématurément, ont voté massivement. Une augmentation de 5% de la participation lors des dernières élections régionales et une forte mobilisation lors du référendum de la Constitution européenne. Nous avons un peuple admirable ; mais combien de temps durera cette « exception française » ? Cela dépend en grande partie de nous et de notre capacité à incarner une alternative au néo-conservatisme. En politique comme partout, celui qui n'avance pas est condamné tôt ou tard à reculer. Les socialistes qui ont mené campagne pour le Non au référendum ont profondément ressenti la forte aspiration de l'électorat de gauche pour une telle alternative aux politiques menées à l'échelle nationale comme européenne. Réduire ce vote à l'expression d'une simple amertume ou à un geste de mauvaise humeur contre le pouvoir actuel est une erreur profonde. Un contre-sens tout aussi dangereux que celui consistant à expliquer notre grave échec du 21 avril 2002 uniquement par le nombre trop important des candidats. Le vote du 29 mai doit être analysé avec lucidité, comme un rejet puissant du libéralisme, une demande pressente de social, un retour en force de la politique. Il constitue l'essentiel du socle électoral d'une majorité progressiste qui verra le jour si nous sommes capables de répondre à ces aspirations en leur offrant un débouché politique. C'est en cela que ce scrutin préfigure les contours du rassemblement indispensable à toute victoire de la gauche. A l'exception de ceux qui évoquent ouvertement aujourd'hui une autre stratégie que le rassemblement de la gauche et envi-

sagent publiquement des accords avec le centre droit - vieille tentation récurrente - cette victoire implique aussi le dépassement du clivage qui a opposé les partisans socialistes du OUI et du NON. Mais est-ce si difficile, au moment où l'actuelle majorité, par ses agressions répétées, fait la démonstration quotidienne que sa conception du social, et donc de l'Europe sociale, est à l'opposé de celle qu'appelaient de leurs vœux les Socialistes partisans du OUI ? Qui peut encore croire aujourd'hui, après les ordonnances Villepin, à la compatibilité du OUI de gauche et du OUI de droite ? Qui peut imaginer, en écoutant Sarkozy éructer contre le modèle social français, voire « le social » tout court, que son projet puisse être conciliable avec le nôtre ? Si l'on veut bien prendre un minimum de recul et observer la réalité sans passion, en ayant à l'esprit le poids de nos responsabilités, nous devons constater que le rassemblement est non seulement possible, mais qu'il est devenu une nécessité. Encore faut-il qu'il se fasse sur des orientations qui ne soient pas opposées ou décalées par rapport aux attentes de la majorité de l'électorat socialiste et du peuple de gauche. Le 21 avril 2002 et le 29 mai 2005 ont eu lieu deux votes importants qui sont inscrits dans notre histoire : les ignorer serait suicidaire.

Cette alternative implique de rénover puissamment nos outils d'intervention.

Pourquoi ?

L'importance et la gravité des difficultés sociales dans lesquelles se débat notre pays depuis plus de 20 ans, autant que la crise politique qui menace notre démocratie suffisent, à elles seules, à justifier l'absolue nécessité d'une rénovation.

Depuis de nombreuses années, en effet, notre pays est installé dans un chômage de masse et la précarité s'y étend constamment, précarité de l'emploi, comme précarité des rémunérations. Sur cette période, la donne sociale a profondément changé toujours au détriment des salariés, en faveur du capital : entre 1983 et aujourd'hui, le partage des richesses produites, le PIB, s'est déplacé de dix points ; autant de moins pour les revenus du travail, autant de plus pour les revenus financiers. Un fait résume tout : la pauvreté désormais touche un français sur huit, plus de 7 millions de personnes.

La crise sociale, la stagnation économique aboutit à la dissociation de notre société.

Voilà pourquoi les 19 millions de salariés, et les 6 millions de chômeurs et de précaires, sont aujourd'hui le socle chancelant d'une démocratie dont ils désespèrent.

Qui peut croire que, face à cette crise sociale profonde, les solutions traditionnelles suffiront à les réinscrire dans un projet de vie et de progression sociale dont on a d'ailleurs perdu jusqu'au souvenir même ?

Notre système politique ne se porte guère mieux. Est-il utile encore de décrire sa lente décomposition ? Immunité politique et judiciaire du Président de la République qui érige l'irresponsabilité des puissants en clé de voûte du système, confusion permanente des pouvoirs, disparition de la délibération politique sur les grands choix nationaux et enfermement des dirigeants, absence de contrôle démocratique sur les finances publiques, manipulation de la justice par l'exécutif et prise de contrôle indirecte des autorités administratives indépendantes, immobilité des gouvernants et de leur politique quels que soient les résultats des élections : La Vème République " gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple " selon son article 5, est devenue le gouvernement d'un seul, sans le peuple et contre lui !

La rénovation est donc une nécessité politique.

Mais elle est, plus encore, une exigence au regard des évolutions du Monde dans lequel nous vivons. La globalisation des marchés de produits et financiers est devenue une réalité qui touche notre environnement le plus proche. De l'origine des produits que nous achetons dans les supermarchés, des délocalisations qui touchent nos régions, des variations climatiques aux incertitudes énergétiques à l'information qui fait de ce qui concerne l'autre bout de la planète quelque chose qui nous touche directement, tout nous donne désormais conscience de vivre sur une " petite terre ".

Nous continuons trop souvent à bâtir nos projets en chambre close, sans prendre en compte ces réalités nouvelles. Il suffit de voir le peu de place consacré aux questions de la mondialisation dans les textes d'orientations politiques du parti ou même dans les contributions générales de ce congrès - à quelques heureuses exceptions près - pour s'en convaincre. Bien que nous ayons consenti à cette mondialisation, que nous ayons accepté son visage libéral en signant de très nombreux accords internationaux, bien que nous ayons contribué à ce qu'elle est aujourd'hui, nous n'avons pas tiré les conséquences de ce monde globalisé sur nos analyses et propositions. Quand nous gouvernons, nous faisons la mondialisation clandestinement, sans débat démocratique. Et nous nous y sommes ralliés à partir d'une vision généreuse certes, mais angélique, qui veut que tout ce qui favorise les échanges améliore nécessairement la condition des plus faibles. Convenons que cela mérite des analyses plus rigoureuses et qu'on ne peut envisager d'élaborer un projet sans partir de la réalité de la mondialisation libérale et de ce qu'elle réduit sur nos marges de manœuvre politiques nationales.

Qui peut croire qu'un projet politique pour les années qui viennent peut faire l'économie d'un regard critique sur la mondialisation ? Qui peut croire qu'on peut encore penser l'action politique dans un monde globalisé avec les seuls objectifs et outils traditionnels de la social démocratie élaborés dans le cadre des nations ?

La rénovation est la condition de la construction d'une véritable alternative

Pour incarner cette alternative le parti socialiste doit opérer des inflexions profondes au regard de son orientation actuelle

Pour gagner en 2007, nous ne pourrions nous contenter de demander aux électeurs de nous suivre au seul motif que nous sommes socialistes, que nous avons un candidat ayant le sens de l'Etat et qui s'oppose à la droite.

La prochaine élection présidentielle sera un véritable choix de société, entre des valeurs antagonistes. Un combat projet contre projet opposant les néo-libéraux aux progressistes. Dans ce contexte ci, écrasés par le poids des contraintes, nous n'avons à proposer qu'un simple assortiment de « correctifs », une grande partie de nos électeurs, se sentant confinés dans la résignation et l'amertume, ne se déplacera pas. L'addition de mesures sectorielles ne suffira pas pour ouvrir de nouvelles perspectives. Aujourd'hui, par exemple, le rétablissement de la TIPP flottante, tout aussi souhaitable et important qu'il soit, ne peut constituer notre horizon indépassable.

C'est d'un projet ambitieux, volontariste, misant sur leurs capacités et les réelles possibilités de notre pays, dont les Français ont besoin. Pas de ces insultes, de cette morgue et de ce déni-

grement répétitif du modèle de société qu'ils ont construit aux prix de longs sacrifices et de dures batailles. Ils voudront savoir si nous sommes en mesure de sortir le pays de l'ornière dans laquelle il se trouve. Nous savons que la France n'a jamais été aussi riche, aussi productive et que les richesses n'ont jamais été aussi mal redistribuées. Nous ne promettons pas de « raser gratis », les Français ne nous croiraient pas et ils auraient raison. Mais nous devons tourner une page et ouvrir de vraies perspectives ; il serait paradoxal d'abandonner au MEDEF le monopole du « ré-enchantement ». Une occasion a été perdue au congrès de Dijon pour mettre notre parti en phase avec les attentes et les aspirations de notre électeurat. C'est ce qu'il nous faut réaliser au Mans. Cela signifie que nous devons faire des choix clairs sur la place respective de l'intérêt général et des intérêts privés, sur la réhabilitation et la modernisation de l'action publique, sur une véritable priorité à l'emploi, sur la lutte contre les inégalités et toutes les formes d'exclusion. Il nous appartient de proposer une politique énergétique sous contrôle public, une politique industrielle volontariste et dynamique, un retour de l'investissement public. Dans une société où l'on exalte le « chacun pour soi » il est de notre devoir tout autant de défendre les services publics et de proposer leur extension lorsque des biens publics, comme l'eau, sont menacés que d'agir pour refuser la disparition progressive du pluralisme de l'information. Il faut redresser la barre, oser être nous même et porter haut les valeurs de liberté, d'égalité, de progrès et de justice qui sont les nôtres. L'égalité est la musique qui fait battre le cœur du socialisme, le refus de la fatalité le sang qui l'irrigue, la justice celui qu'il doit pulser jusqu'aux extrémités du corps social. Il nous faut cesser d'être sur la défensive, procéder à des inflexions dans notre orientation, retrouver notre place naturelle, à gauche et au centre de celle-ci pour être en mesure de la rassembler.

I. REPENSER LE SOCIALISME FACE A LA MONDIALISATION

1 LA MONDIALISATION LIBÉRALE EST UN ÉCHEC ÉCONOMIQUE

- 1.1 *La perte de pouvoir d'achat des ouvriers et des employés : conséquence ou objectif du libre-échange ?*
 - 1.1.1 L'anomalie américaine
 - 1.1.2 Le mythe de la libre concurrence
- 1.2 *La mondialisation libérale exacerbe les inégalités sociales et territoriales*
- 1.3 *La mondialisation libérale s'oppose au développement durable*
 - 1.3.1 L'épuisement des réserves énergétiques
 - 1.3.2 Le réchauffement climatique
 - 1.3.3 La pression démographique

2 LE SOCIALISME POUR UNE AUTRE MONDIALISATION

- 2.1 *Dépasser notre vision traditionnelle de la mondialisation*
- 2.2 *Instaurer un nouvel ordre mondial*
- 2.3 *Un nouvel ordre démocratique et politique*
 - 2.3.1 Oser enfin la réforme des institutions internationales
 - 2.3.2 Retisser des réseaux de solidarité
- 2.4 *Un nouvel ordre économique et social*
 - 2.4.1 De nouveaux objectifs pour la croissance
 - 2.4.2 Changer de système de mesure de la " richesse "
 - 2.4.3 Faire évoluer notre système énergétique
 - 2.4.4 Des contreparties sociales et environnementales

II. Rassembler les socialistes européens

1 LES CRISES D'UNE EUROPE LIBÉRALE

- 1.1 *La crise politique et démocratique*
- 1.2 *La crise économique et sociale*
- 1.3 *La crise budgétaire*

2 LES RÉPONSES SOCIALISTES À LA CRISE EUROPÉENNE

- 2.1 *Des outils politiques à reconquérir*
 - 2.1.1 Promouvoir le fédéralisme budgétaire
 - 2.1.2 Réformer les objectifs de la BCE et du pacte de stabilité
 - 2.1.3 Choisir l'impôt, l'emprunt et la redistribution
 - 2.1.4 Engager un virage social
 - 2.1.5 Construire un projet industriel
 - 2.1.6 Faire des agriculteurs les acteurs du développement durable
 - 2.2 *Pour un Nouveau Parti Socialiste Européen, véritable outil de transformation social*
- ### **3 NOTRE PERSPECTIVE: LA RÉPUBLIQUE EUROPÉENNE**
- 3.1 *Reconstruire la légitimité européenne*
 - 3.2 *Construire une véritable citoyenneté européenne*
 - 3.3 *Une reconquête démocratique*
 - 3.4 *La perspective de la République européenne*

III. NOTRE PROJET POUR LA FRANCE

1 RENOUER AVEC NOTRE BASE SOCIALE

- 1.1 *Retrouver les chemins du plein emploi*
 - 1.1.1 Le retour à la croissance par la relance du pouvoir d'achat
 - 1.1.2 Réorienter les profits vers l'investissement et l'emploi
 - 1.1.3 L'emploi par de nouvelles politiques volontaristes
 - 1.2 *Protéger les salariés*
 - 1.2.1 Renforcer les systèmes de protection
 - 1.2.2 Reconstruire et conforter la solidarité
 - 1.3 *Conforter l'assurance-maladie, le système de santé et de retraite*
 - 1.3.1 La santé
 - 1.3.2 Sauver les retraites du régime général
 - 1.3.3 Réformer globalement le financement de la sécurité sociale
 - 1.3.4. Sécuriser les parcours professionnels
- 1.4 *Les outils d'une égalité effective : L'égalité dans et par la réussite scolaire*
- 1.5 *L'égalité devant la loi : justice et sécurité*
 - 1.5.1 Le refus d'une société de répression
 - 1.5.2 Pour le retour à une politique globale de la sécurité
- 1.6 *L'égalité par les services publics*
- 1.7 *Retrouver des marges de manœuvre financières*
- 1.8 *Mieux hiérarchiser les missions prioritaires de l'Etat*
 - 1.8.1 Relever le défi de l'efficacité des services publics
 - 1.8.2 D'indispensables réformes d'organisation
 - 1.8.3 De nouvelles formes de contrôle démocratique de l'action administrative
- 1.9 *Redonner à l'Etat le pilotage des grands services publics*
 - 1.9.1 Lever les équivoques passées et s'accorder sur le constat
 - 1.9.2 Réarmer le politique
 - 1.9.3 En Europe, pour un droit spécifique des services publics.
 - 1.9.4 En France, l'Etat doit reprendre le pilotage des entreprises de services publics

- 1.9.5 Les Régions doivent construire de véritables services publics régionaux
- 1.9.6 La gestion de l'eau : mettre fin aux rentes de situation
- 1.10 *Un nouveau service public du logement*
- 1.10.1 En relançant la construction sociale
- 1.10.2 En intervenant davantage sur le logement social de fait
- 1.10.3 En renforçant les moyens d'agir des acteurs de terrains
- 1.10.4 En stoppant la hausse spéculative :
- 1.11 *L'égalité territoriale*
- 1.11.1 Accroissement des inégalités
- 1.11.2 Une autonomie financière inscrite dans la constitution.
- 1.12 L'égalité vivante dans la diversité de notre République
- 2 APPROFONDIR LA DEMOCRATIE : POUR UNE VIÈME REPUBLIQUE**
- 2.1 *La VIème République démocratique :*
- 2.1.1 Une VIème République qui réhabilite la responsabilité politique
- 2.1.2 La VIème République est un régime de stabilité politique
- 2.1.3 Dans la VIème République les citoyens acquièrent une place nouvelle
- 2.2 *La VIème République sociale et laïque*
- 2.2.1 Une République sociale
- 2.2.2 Une République laïque
- 2.3 *Une République qui repense ses menaces et sa défense :*
- 2.3.1 Clarifier les responsabilités politiques en matière de défense
- 2.3.2 L'Europe, nouvel horizon d'intégration de notre défense
- 2.3.3 De nouveaux droits pour les militaires
- 3 NOTRE PROJET DE SOCIETE : EMANCIPER**
- 3.1 *UNE SOCIETE OUVERTE ET VIVANTE :*
- 3.1.1 Une société d'égalité entre les hommes et les femmes
- 3.1.2 Un pacte de confiance avec la jeunesse :
- 3.1.3 Une société qui intègre les différences, en finir avec l'homophobie :
- 3.1.4 Une société qui refuse les discriminations et les quotas
- 3.1.5 Une société qui lutte contre les discriminations et qui assure une égalité réelle à tous
- 3.2 UNE SOCIETE DE CREATION ET D'INNOVATION**
- 3.2.1 Une société qui agit pour la démocratisation culturelle, la diversité des médias et une société de l'information pour tous
- 3.2.2 Une société qui encourage ceux qui cherchent, créent, innovent
- 3.3 CONSOMMER, CONSOMMER, CONSOMMER : ET APRES ?**
- 3.3.1 L'individualisme régressif du néo-libéralisme
- 4 UNE STRATEGIE POLITIQUE POUR LA RENOVATION DE LA GAUCHE**
- 4.1 *Pour un Nouveau Parti Socialiste :*
- 4.1.1 Les promesses oubliées de Dijon
- 4.1.2 Bâtir le Nouveau Parti Socialiste
- 4.1.3 Une plateforme commune pour la gauche rassemblée :
- 4.1.4 Une attitude claire dans le cadre du congrès.

REPENSER LE SOCIALISME FACE A LA MONDIALISATION

La libéralisation de l'économie s'est brutalement accélérée, à l'échelle internationale, depuis la fin des années 1980. En se mondialisant, le capitalisme a changé de nature. D'industriel, il est devenu essentiellement financier. Certes, la dictature du profit n'est pas chose nouvelle, elle est seulement un peu plus concentrée entre quelques mains. Mais la concurrence internationale est désormais aussi sauvage sur les mouvements de capitaux que sur les échanges de biens et de services.

L'hyper mobilité des investissements financiers conduit à dissocier l'implantation géographique des capacités de production et la localisation de leurs débouchés commerciaux. En d'autres termes, dans beaucoup de secteurs, la notion d'entreprise nationale n'a plus de sens. Sans devenir toutes pour autant des multinationales, de plus en plus de firmes occidentales transfèrent leurs emplois directs, leurs fournisseurs ou leurs sous-traitants dans des pays émergents, non pas principalement pour y conquérir de nouvelles parts de marché, mais surtout pour abaisser leurs coûts de production et accroître leurs marges bénéficiaires sur leurs marchés traditionnels. Ainsi, le libre-échange intégral met-il en concurrence et en guerre économique les entreprises, les travailleurs, les territoires, les systèmes sociaux, les Etats providence et leur fiscalité, dans une surenchère au moins-disant social et fiscal.

Comme l'ont montré en France les riches débats de la récente campagne référendaire, l'opinion publique, dans sa grande majorité, voit désormais dans le libéralisme économique une lourde menace de destruction d'emplois et de démantèlement de notre modèle social. Le devoir des socialistes est d'entendre le cri d'inquiétude lancé par nos concitoyens le 29 mai et de lui trouver un espace de dialogue pour un débouché politique. Or, pour nous socialistes, internationalistes par essence, il est impossible de prôner le repli sur soi et l'indifférence au sort des peuples les plus démunis. L'histoire nous a appris que le développement des échanges, sous certaines conditions, peut être un puissant levier de prospérité économique et d'élévation des niveaux de vie. Une triple question nous est donc posée par tous ceux qui s'interrogent sur l'avenir de notre société. Comment maîtriser le moteur de l'internationalisation ? Comment préserver les acquis des modèles sociaux les plus avancés ? Comment créer les conditions de leur extension dans les pays qui en sont cruellement dépourvus ?

Pour y répondre, nous devons être capables non seulement de dénoncer les conséquences désastreuses du libéralisme intégral, mais aussi d'offrir une autre vision de la mondialisation, capable de réconcilier le développement économique, le progrès social et l'émancipation démocratique.

1. LA MONDIALISATION EST UN ECHEC ECONOMIQUE

Profitant de l'heureuse démocratisation des anciens pays de l'Est, de la révolution numérique, de la montée constante de l'individualisme, de l'absence de contre-projet européen, la

mondialisation libérale a instillé ses valeurs au cœur de nos sociétés. Elle a commencé à saper la légitimité même de législations sociales acquises de haute lutte et à rendre inopérants nos traditionnels outils d'action publique. Le comble, c'est que même la soi-disant efficacité économique dont elle se prévaut est contredite par les faits. La réalité est que les forces du marché n'arrivent pas à s'autoréguler à l'échelle mondiale. Leur libre jeu tend à amputer la croissance au jeu de la doper.

1. 1. La perte de pouvoir d'achat des ouvriers et des employés : conséquence ou objectif du libre-échange ?

En raison de la domination écrasante des marchés financiers et de la circulation sans entraves des capitaux, des normes de profit de plus en plus élevées sont appliquées dans les entreprises, les grandes comme les PME, en Europe comme dans le reste du monde. Le ton est donné par les fonds de pension, présents dans tous les secteurs de l'économie. L'exigence de taux de retour sur le capital investi de plus de 15 % est devenue la règle. Pour y parvenir, le recours aux méthodes de gestion les plus expéditives et le chantage aux délocalisations deviennent monnaie courante. L'amélioration des marges bénéficiaires se fait en premier lieu au détriment de la masse salariale, considérée comme un simple élément de coûts parmi d'autres. Ainsi, de plus en plus souvent, le transfert de productions nationales dans les pays émergents est décidé, non pour sauver des activités devenues non concurrentielles, mais pour doper les taux de rentabilité financière destinés aux actionnaires. A l'instar d'IBM qui licencie 13 000 salariés en Europe et aux Etats-Unis, et en embauche simultanément 14 000 en Inde, pour un jour aller dans un autre pays encore plus pauvre. La pression à la baisse sur les salaires des ouvriers et des employés est renforcée par la menace désormais omniprésente de ces nouveaux grands prédateurs que sont les fonds d'investissement, capables de lever jusqu'à plus de dix milliards d'euros pour acheter de grandes entreprises. Qu'ils soient américains (Carlyle, KKR, CD & R, TPG, Blackstone...) ou européens (Permira, Cinven, BC Partners, Wendel Investissement...), ils dépouillent leurs proies en cédant les activités jugées les moins "stratégiques" et en comprimant sévèrement l'emploi et les salaires afin, eux aussi, de dégager des taux de rentabilité interne du capital d'au moins 15 %, une fois prélevées les commissions de gestion.

Ainsi, la pression des délocalisations forme avec la primauté de la logique financière un cocktail détonant qui renforce les inégalités salariales dans les pays riches comme dans les pays pauvres, l'accroissement du chômage et de la flexibilité. **Ce mouvement est inhérent à la mondialisation : il en est l'un des objectifs et non un effet indirect.**

La recherche de la main-d'œuvre la moins chère possible, à qualité égale, est présentée comme la condition de survie de toutes les entreprises agissant sur des marchés fortement concurrentiels. Les zéloteurs du libre-échange intégral partent de l'idée que, l'ouverture des frontières avec la Chine ou ses homologues étant acquise, il convient pour chaque compétiteur d'en tirer les conséquences pour sa stratégie de production. Mais raisonner ainsi est une supercherie ! Parce que même si ce mouvement assure une hausse du profit à quelques entreprises, ces mêmes entreprises n'ont aucune volonté de créer de nouveaux marchés par l'innovation technique et la création d'emplois : elles se contentent de se partager ces nouveaux marchés en empêchant de nouvelles entrées, notamment

de la part de producteurs locaux. Par conséquent seule une minorité de la population de ces pays émergents nouvellement ouverts tire réellement profit de l'appauvrissement des ouvriers et des employés dans les pays riches. Les véritables gagnants sont les actionnaires -le plus souvent occidentaux - de ces entreprises internationales.

Surtout, le libre-échange intégral, au nom du maintien de la compétitivité des économies occidentales, confrontées aux faibles coûts salariaux et sociaux en vigueur dans les pays émergents, entraîne **la baisse systématique de la rémunération du travail des ouvriers et des employés** et appauvrit ces ménages : ceux-ci ne gagnent pas du pouvoir d'achat par la mondialisation... ils en perdent.

L'anomalie américaine

Seule l'économie américaine tire son épingle du jeu. Euphorisée par un crédit à la consommation exponentiel, appuyé sur la hausse des prix de l'immobilier à travers le mécanisme du crédit hypothécaire, elle jouit d'une demande dynamique. La faiblesse de l'épargne est compensée, à travers le mécanisme de déficits "jumeaux" (déficit budgétaire et déficit extérieur), par les placements des financiers asiatiques. De fait, les Etats-Unis vivent à crédit sur le dos du monde. Il en résulte une situation de dépendance de l'économie mondiale envers la seule demande américaine, entretenue artificiellement par l'endettement des ménages et le creusement des déficits. Ce mécanisme ne saurait perdurer sans danger pour l'économie mondiale.

Le démantèlement industriel

Toujours invoquées, les théories classiques du commerce international sont pourtant complètement dépassées. Selon le dogme libéral, la libre concurrence entraînerait un bienfait universel grâce à la division internationale du travail. Chaque pays se spécialiserait dans les produits où il présente en termes de compétitivité les avantages comparatifs les plus grands. Ainsi, il reviendrait aux économies occidentales de produire les produits à forte valeur ajoutée, aux nations émergentes les biens de consommation courante à faible innovation technologique, aux pays sous-développés les matières premières. Un tantinet méprisant de la part des premières, ce partage des rôles est totalement démenti par la réalité.

D'ailleurs, poussée jusqu'au bout de sa logique, la théorie de la division internationale du travail aboutirait, dans la pratique, à la négation même du principe de concurrence. Où subsisterait en effet la concurrence entre ces multi-spécialistes ("Chine Atelier du monde", "Brésil ferme du monde") et des pays désertifiés ou désindustrialisés ?...

En réalité, la théorie de la spécialisation des économies dans le cadre de la division internationale du travail est totalement démentie par les faits. La Chine et l'Inde sont déjà extraordinairement performantes non seulement dans la production et l'exportation de produits à faible valeur ajoutée (textiles, chaussures, etc.) mais aussi dans la fourniture de biens et de services qui demandent un fort potentiel en nouvelles technologies et en qualifications. La vérité, par exemple, est que "l'économie socialiste de marché" chinoise fait fureur dans tous les secteurs industriels. Elle a produit 18 % de la croissance mondiale de 2004 en exportant 25 % de son PIB. Elle investit à tour de bras à l'étranger, y compris dans les secteurs à haute valeur ajoutée, en réalisant, par exemple, 85% de la production

mondiale de tracteurs, 55% de celle d'appareils photos et d'ordinateurs portables...

La menace des délocalisations industrielles est bien réelle et grandissante. Les socialistes ne peuvent se contenter, pour rassurer les bataillons de salariés qui se sentent à juste titre concernés, d'évoquer des études économiques, d'ailleurs produites par des officines d'inspiration très libérale, qui veulent faire croire que le phénomène serait indolore et marginal. Ainsi, en France, les délocalisations ne seraient à l'origine que de 2 % des disparitions d'emploi ! Un tel chiffre n'a aucune valeur : il ne tient compte que des transferts déclarés et apparents ; il ne prend pas en compte le recours croissant à des fournisseurs et sous-traitants implantés dans les pays à bas coût de main d'œuvre. Il n'inclut pas les faillites en hausse exponentielles qui masquent les départs.

Nous devons regarder en face : dans tous les domaines, la voie ouverte au libre-échange intégral va entraîner, pendant une longue période, **un mode de développement industriel inéquitable socialement et destructeur d'emplois dans les pays riches.**

Le mythe de la libre concurrence

Le développement de nouveaux produits et de nouveaux services réclame toujours plus d'effort d'innovation et de recherche si bien que l'activité économique est de plus en plus gourmande en capital, matériel et immatériel. Dans ce contexte, les entreprises rechignent à prendre des risques en investissant dans un environnement instable parce que véritablement concurrentiel. La tendance naturelle du capitalisme financier est de favoriser systématiquement les situations d'oligopole.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que les réformes de dérégulation menées un peu partout dans le monde au nom du primat de la concurrence se traduisent en temps record par la substitution de monopoles ou oligopoles multinationaux à des monopoles ou oligopoles nationaux. Tel est notamment ce qui est en train de se produire en Europe dans le secteur de l'électricité et du gaz, des télécommunications et des postes. Depuis que les anciens monopoles publics nationaux ont été démantelés en application des directives européennes, un gigantesque jeu de monopoly s'est engagé. Au terme des opérations de fusions et des OPA qui se multiplient, il ne devrait subsister dans chaque secteur qu'un ou deux opérateurs présents dans tous les Etats-membres.

Le nouveau capitalisme mondialisé pousse à la constitution d'immenses concentrations d'entreprises dont la puissance l'emporte sur celle de la plupart des Etats. Les 200 premières entreprises mondiales cumulent 10 % du PIB de la planète et 66 % du commerce mondial. Leurs organisations particulièrement opaques rendent illusoire la transparence chère aux théoriciens du marché libre. Par l'enchevêtrement de leurs filiales, leurs réseaux de sous-traitants, leurs circuits financiers, elles dominent des secteurs entiers et décisifs de l'économie du monde.

Les dirigeants de ces groupes acquièrent un pouvoir considérable, notamment auprès du pouvoir politique. Ils sont en position de force pour imposer aux Etats les modes de régulation du marché et de gouvernance économique qui répondent le mieux à leurs intérêts. Sans parler des tentations bien réelles de s'engager, à l'abri d'un sentiment croissant d'impunité, dans des actions frauduleuses, comme l'a révélé, parmi beaucoup d'autres, l'affaire Enron. Les réponses à de telles dérives ne sont plus à chercher du côté des mécanismes marchands et du rétablissement d'une vraie concurrence.

1.2. La mondialisation libérale exacerbe les inégalités sociales et territoriales

L'arrivée en force des économies émergentes dans le jeu du libre-échange international est loin d'accroître la richesse et le bien-être mondial.

Au sein de ces nouvelles puissances économiques, il apparaît déjà clairement qu'à l'exception de quelques zones géographiques (la côte chinoise, une ou deux grandes régions indiennes), pauvreté et misère restent immenses. Les revendications salariales sont traitées par le recours à l'armée. Les violations des règles les plus élémentaires de respect de la dignité humaine (exploitation des femmes et des enfants) sont encore très fréquentes.

• **La Chine, officiellement toujours « communiste », est devenue l'un des pays les plus inégalitaires du monde.**

L'économie s'est globalement enrichie, mais la fracture sociale s'est énormément creusée, exposant les régions les plus déshéritées à des poussées de fièvre protestataire. Depuis 2003, le nombre de pauvres (moins de 77 dollars par an) est à nouveau en augmentation. L'écart entre revenus urbains et ruraux est passé de 1,8 dans les années 1980 à 6 aujourd'hui. Les familles les plus riches (8,6 %) accaparent 60 % du capital financier, soit une disparité supérieure à celle des Etats-Unis ou de l'Amérique latine. L'assurance-maladie ne couvre que 5,8 % de la population. C'est à ce prix humain que l'économie chinoise explose à l'exportation et attire irrésistiblement tant d'entreprises étrangères !

• **Les autres pays en développement,** face à ces nouvelles puissances économiques, ne peuvent plus trouver leur place dans le commerce international. L'exemple de la crise textile dans le Maghreb, à Madagascar ou en Thaïlande, suite à la disparition progressive des quotas chinois, en est une triste illustration.

En élargissant la perspective, on constate que les inégalités de développement entre pays riches et pauvres ne cessent de se creuser : en 1980, le revenu par habitant de l'ensemble des pays en développement représentait 35 % de la moyenne mondiale et celui des pays riches 406 % ; en 1998, ces pourcentages étaient passés à 25 % et 522 %. La situation du Mexique et des Etats-Unis fournit un bon exemple des inégalités croissantes de revenus entre le Nord et le Sud, compte tenu de la proximité géographique de ces deux pays et des liens commerciaux étroits qui les unissent depuis la signature en 1992 d'un traité de libre-échange. Alors qu'en 1980 une heure de travail d'un salarié mexicain valait 22 % de celle d'un salarié américain, elle n'en valait plus que 12 % en 2000.

Toutes les statistiques démontrent l'aggravation des déséquilibres : 10 % des plus riches accaparent 54% de la richesse mondiale (contre 47 % il y a 10 ans). Les pays en développement qui représentent 85 % de la population ne bénéficient que de 7,6 % des investissements privés internationaux. Des régions entières, les plus pauvres de la planète, sont abandonnées.

• **La situation désespérée dans laquelle se débat le continent africain** résume à elle seule la spirale explosive des inégalités. L'Afrique s'enfonce dans la pauvreté, notamment au sud du Sahara où la moitié de la population vit dans le dénuement le plus total. Le revenu par habitant y est inférieur à ce qu'il était en 1975 : en moyenne, 75 % de la population vit avec un euro par jour. La guerre y fait chaque année des centaines de milliers de morts et d'immenses poudrières menacent le continent tout entier. 20 millions d'afr-

cains sont déjà morts du SIDA. Dans certains pays, près d'un habitant sur deux est contaminé. L'espérance de vie y baisse jusqu'à 35 ans ! Continent abandonné à la fois aux guerres et aux pandémies, l'Afrique pourrait sûrement être sauvée au prix de politiques publiques internationales (une lutte efficace contre le SIDA aujourd'hui nécessiterait seulement 15 milliards d'euros, soit 10 jours de guerre en Irak !) Par définition, la mondialisation libérale l'interdit.

Quant à la promesse des pays riches, annoncée au Sommet de la Terre de Rio en 1992, de consacrer 0,7 % de leur PIB au développement des plus pauvres, les chiffres parlent d'eux-mêmes : cinq pays seulement s'y tiennent aujourd'hui : Danemark, Luxembourg, Pays Bas, Norvège et Suède. Six autres y seront ...en 2015 : Belgique, Finlande, France, Irlande, Espagne et Royaume Uni. Les Etats-Unis en sont restés pour leur part à 0,15 % (par comparaison, ils consacrent 4 % de leur PIB à la défense).

1.3. La mondialisation libérale s'oppose au développement durable

Polarisée sur la recherche exclusive de la rentabilité financière à court terme, la mondialisation libérale ignore les grandes menaces écologiques qui pèsent sur la planète. Tirant profit du laxisme des réglementations environnementales et de l'absence d'authentiques politiques énergétiques, elle retarde la mise en œuvre des interventions publiques visant à préserver l'avenir de l'humanité.

1.3.1. L'épuisement des réserves énergétiques

Depuis deux cents ans les économies des pays industrialisés sont devenues totalement dépendantes du charbon puis du pétrole. La croissance explosive des pays émergents, particulièrement de la Chine, de l'Inde et du Brésil, se révèle tout aussi "pétro-dépendante". Or, les réserves disponibles d'énergie fossile ne vont pas tarder à manquer.

L'approvisionnement en pétrole de l'économie mondiale est menacé, à court terme, par une crise d'approvisionnement liée au sous-investissement en capacité de production des années récentes et, à moyen terme, par l'entrée de la production de pétrole en déclin continu. C'est le phénomène de "pic pétrolier", susceptible de survenir vers 2015, au-delà duquel la consommation pétrolière devrait décroître. Avec la crise d'approvisionnement dans laquelle nous sommes entrés en 2005, la hausse du prix est déjà engagée : le baril est poussé à un rythme rapide vers les 100 dollars US.

1.3.2. Le réchauffement climatique

L'un des plus grands risques planétaires auxquels l'humanité est confrontée. Le rôle essentiel des activités humaines dans le rejet de quantités accrues de CO₂ dans l'atmosphère, du fait de la consommation de pétrole et de charbon, n'est plus contesté... sauf par le gouvernement fédéral des Etats-Unis. Ce réchauffement est directement dû au système énergétique du monde industriel fondé sur l'exploitation intensive du carbone fourni par les sources d'énergies fossiles. L'essor des pays émergents (Chine et Inde) va accentuer le déséquilibre et accélérer le phénomène.

1.3.3. La pression démographique

Elle ne peut bien sûr qu'accentuer ces chocs énergétiques et climatiques. La population de la planète devrait passer cette année le seuil des 6,5 milliards d'êtres humains, puis des 7 mil-

liards en 2012, pour atteindre les 8 milliards de terriens en 2020-2025. La hausse d'un tiers de la population humaine en moins d'un quart de siècle pose la question de la capacité de charge de la planète, quelles que soient les évolutions technologiques susceptibles de survenir. Elle entraîne des déséquilibres, tous déjà engagés : la raréfaction de l'eau douce, le développement et la propagation des maladies infectieuses, la déforestation (notamment en zone tropicale), l'épuisement des ressources halieutiques, la pollution des mers, les atteintes à la biodiversité.

Au total, "l'empreinte écologique", qui traduit le prélèvement de l'humanité sur les ressources de la planète, indique déjà que, pour maintenir la situation actuelle à technologie identique, c'est une planète de rechange et demie dont il faudrait disposer. A horizon de trente ans, ce sont trois planètes qui seraient nécessaires. L'image est forte : elle exprime une idée simple à énoncer, complexe à mettre en œuvre : il est impératif de changer de modes de production et de consommation. Pour cela il nous faut changer de conception de la croissance et avoir le courage d'agir.

2. LE SOCIALISME POUR UNE AUTRE MONDIALISATION

Face à ces contradictions et impasses, les socialistes sont aujourd'hui désarmés. Idéologiquement, au nom de leur identité internationaliste, ils s'accrochent à une vision globalement positive de la mondialisation. En se développant, celle-ci nous rapprocherait de la société mondiale, dans laquelle les solidarités renforcées augmenteraient nécessairement le bien-être de l'humanité. Au total, la mondialisation comporterait plus d'avantages que d'inconvénients. Mais, faute de pouvoir prouver cette assertion, les socialistes sont sur la défensive, ce qui les conduit à disqualifier tout discours critique. Qu'elles viennent de nos propres rangs ou des mouvements altermondialistes, les condamnations de la mondialisation sont renvoyées à des visions forcément nationalistes et souverainistes.

2.1. Dépasser notre vision traditionnelle de la mondialisation

Ce désarroi idéologique est le résultat de l'idée fautive selon laquelle il serait possible d'utiliser au mieux de nos convictions le mouvement de mondialisation en transposant au plan mondial les outils du compromis passé avec le capitalisme dans le cadre national et ainsi d'améliorer la situation des plus faibles quelle que soit leur nationalité. Depuis longtemps, en effet, nous sommes convaincus que la marche vers le modèle de société auquel nous aspirons - le socialisme - sera le résultat d'un long chemin et que, d'ici-là, il faut progresser par une succession de compromis, arrachant au système tout ce qui peut contribuer à améliorer la condition de ceux qui ne vivent que de leur travail. En cela, nous sommes tous des réformistes. Par la mobilisation sociale, nous avons élaboré les outils de cette transformation progressive dans le cadre national : sécurité sociale, négociation salariale, droit du travail, services publics. Nous avons cru que la transposition au plan mondial de cette vision du compromis social serait bénéfique aux plus faibles partout dans le monde. Mais la toute-puissance des Etats-Unis débarrassés de par son échec du contre-modèle communiste, le

développement des nouveaux moyens de communication, la dictature des marchés financiers, ont créé de nouveaux rapports de force. Par ailleurs, l'impossibilité d'organiser la mobilisation sociale au plan mondial nous prive de l'appui populaire nécessaire à la réforme. Enfin, l'inexistence d'une gouvernance mondiale démocratique rend illusoire - probablement pour quelque temps encore - l'organisation de véritables compromis au plan mondial.

Pendant ce temps, la nécessité d'offrir toujours plus de rentabilité aux actionnaires et aux fonds de pension conduit à élargir toujours plus les terrains de jeu de la marchandisation. Au lieu de favoriser le progrès social, la mondialisation libérale se retourne contre nos outils nationaux d'intervention. Dans cette course effrénée au profit, ils sont autant d'obstacles à abattre. Chaque jour, ils sont remis en cause. Que peut-il rester de nos belles intentions de progrès pour l'humanité sur un tel champ de bataille où nous n'avons plus ni arme ni rapport de forces favorable ?

2.2. Instaurer un nouvel ordre mondial

Il est devenu urgent de définir une stratégie d'action renouvelée afin de mettre le mouvement de mondialisation au service des individus et des peuples. Nous n'avons que trop tardé et tergiversé dans ce domaine.

Comme le Parti socialiste le soulignait dès 1996, lors de sa convention de l'Haÿ-les-Roses, la mondialisation libérale est bien ce nouvel âge du capitalisme qui se caractérise par la prédominance financière sur toutes les autres activités et par un accroissement des déséquilibres économiques, sociaux, environnementaux et culturels. En créant de nouvelles richesses, l'accélération de la libre circulation des biens, des services et des capitaux renforce les inégalités entre le Nord et le Sud, accroît la précarité, rejette les contraintes du développement durable, affaiblit les Etats et mine les fondements même du service public.

Le temps est venu de clarifier notre doctrine et de faire des choix.

Accepter le rôle du marché est une chose. Se couler dans le moule de la concurrence libre et non faussée, au point de refuser la confrontation avec ce nouveau capitalisme et de ne pas supporter les critiques, pourtant partagées par la majorité de notre électeurat, sur les dérives libérales de la mondialisation et de la construction européenne, en est une autre.

L'essence même de notre projet dépend de cette clarification si longtemps repoussée. L'heure est venue de définir une nouvelle perspective. Bien évidemment, la majorité des Français n' imagine pas la rupture avec le capitalisme, même mondialisé. Pour autant, tous ceux que nous aspirons à représenter ne veulent plus d'une société où la flexibilité est le préalable de la solidarité, où la performance boursière prime sur la dignité humaine, où l'éclatante réussite matérielle d'une minorité devient le seul idéal offert au plus grand nombre, où l'essor du commerce international se fait au prix de dommages humains et écologiques considérables.

Compte tenu de la gravité des dégâts causés par ce nouveau capitalisme, de ses effets mortifère sur le progrès social, de ses propres contradictions préjudiciables à la croissance et à l'emploi, il ne s'agit pas seulement de se donner comme objectif de "réguler" le capitalisme mondialisé, de l'aider à fonctionner sans à-coup, en lissant les fluctuations trop fortes, en prévenant les crises, sans modifier le sens de la marche. Il s'agit au contraire de le maîtriser, de l'encadrer, de le dompter, de le soumettre même.

L'exigence de "régulation" est bien insuffisante pour des socialistes. D'ailleurs, elle émane des libéraux eux-mêmes qui, dans différents secteurs, conformément à la tradition anglo-saxonne, ont multiplié les autorités de régulation dont, sous des appellations diverses, la vocation est en réalité de veiller à la liberté de la concurrence.

Si nous voulons ouvrir la voie à un projet de société alternatif, force est de réfuter l'approche dogmatique des libéraux, de refuser le fatalisme économique qu'ils tentent d'imposer, et de remettre en cause avec audace les systèmes sur lesquels se fonde ce nouveau capitalisme.

2.3. Un nouvel ordre démocratique et politique

Il s'impose naturellement puisque le monde est devenu le terrain de jeu des puissances d'argent. La mondialisation de l'économie doit avoir pour équivalent la mondialisation de la politique. A la notion de "gouvernance", d'inspiration par trop libérale, nous préférons tout simplement la mise en place d'un gouvernement mondial. Il est aujourd'hui nécessaire de remettre à plat les instruments de pilotage du monde.

2.3.1. Oser enfin la réforme des institutions internationales

Le combat pour la réforme des institutions internationales doit commencer. Il passe par la remise en cause de l'actuel Système monétaire international comme des missions de l'OMC, du rôle du FMI comme de celui de la Banque mondiale :

- Créer un Conseil de sécurité économique et sociale, intégré aux Nations Unies ;
- Modifier les droits de représentation et de vote dans les organisations internationales en donnant une place plus grande aux pays en voie de développement dès lors qu'ils répondent aux exigences démocratiques ;
- Institutionnaliser le dialogue avec le mouvement social, assurer la transparence des instances de décision en rendant publics les documents préparatoires, les résultats des délibérations et les positions des Etats ;
- Soumettre l'Organisation mondiale du commerce à l'ONU de façon à l'obliger à en respecter la charte. L'OMC, en effet, s'est affranchie des autres instances du droit international. La Déclaration universelle des Droits de l'Homme ne devrait-elle pas supplanter le droit commercial dans l'ordre juridique mondial ? Ce n'est pas le cas aujourd'hui. De même, les normes sociales, environnementales et sanitaires, ainsi que le respect de la diversité culturelle, principes édictés par les autres organismes multilatéraux (OIT, OMS, UNESCO) doivent aussi acquérir une valeur juridique équivalente aux normes commerciales.

2.3.2. Retisser des réseaux de solidarité

Aussi ambitieuse qu'indispensable, cette réforme des institutions internationales ne pourra s'engager par la seule volonté de la France, drapée dans sa traditionnelle posture diplomatique de donneuse de leçon au reste du monde. A la pratique du veto systématique et à la stratégie dite de "l'influence", qui ne constituent qu'une participation habile à l'impérialisme des riches sur les pauvres, nous préférons la construction de réseaux de nations. Car la France a vocation à participer de manière active à la formation de rapports de forces susceptibles d'engendrer un nouvel ordre politique et démocratique mondial.

A l'évidence, ces objectifs ne seront atteints qu'avec une

Europe forte et cohérente, et une France écoutée et respectée en Europe. Nous en sommes loin. L'Union européenne n'est pas encore le contrepoids tant attendu de l'unilatéralisme américain, capable de parler d'une seule voix dans les enceintes internationales et d'œuvrer solidairement à l'encadrement démocratique du commerce international comme au rééquilibrage des rapports Nord/Sud. Pour y contribuer efficacement, il n'est plus possible à l'évidence de s'appuyer sur le seul axe franco-allemand. Il nous faut notamment définir le type de rapports que nous voulons avoir avec les dix nouveaux Etats-membres et ceux qui vont éventuellement les suivre.

Au-delà, nous devons nous rapprocher des pays du 3ème cercle et de ceux ne bénéficiant pas de la mondialisation, l'Afrique notamment, pour construire avec eux des réseaux forts. La volonté de constituer de tels réseaux pourrait notamment s'illustrer dans l'accueil beaucoup plus systématique et encouragé des étudiants étrangers au sein de nos universités afin que, demain, dans ces pays, les cadres aient été formés chez nous plutôt qu'ailleurs.

Abandonner toute forme d'impérialisme au profit d'une véritable coopération, n'est-ce pas une belle perspective pour les socialistes en quête d'une nouvelle vision de la mondialisation?

2.4. Un nouvel ordre économique et social

2.4.1. De nouveaux objectifs pour la croissance Choisir une croissance à "soutenabilité forte"

La mondialisation libérale favorise le maintien de l'actuel modèle de croissance, dit à soutenabilité faible, dans lequel les générations présentes consomment le capital naturel et cèdent, en contrepartie, aux générations futures des capacités de production accrues sous forme d'équipements, de connaissances et de compétences. Dans ce système, l'allocation des ressources s'effectue aux conditions du marché. Les différentes formes de pollution, qualifiées de déséconomies externes, sont laissées à la charge de la société. C'est seulement lorsque des politiques publiques sont menées que l'on peut enregistrer des résultats encourageants contre les dommages environnementaux.

Les socialistes doivent intégrer dans leur projet le modèle de croissance alternatif, dit "d'éco-croissance" qui tient compte du respect écologique à l'activité économique et des dommages induits par le productivisme industriel et l'accumulation capitaliste. Il s'agit de trouver un tout autre équilibre entre deux logiques contradictoires, la recherche du profit maximum à court terme et la logique écologique appuyée sur le temps long, rythmé par la reproduction des ressources naturelles. Ce faisant, ce modèle à soutenabilité forte légitime l'intervention de la puissance publique (organisations internationales, Etat, collectivités territoriales) et l'adoption de règles de gestion qui ne sont pas fondées nécessairement sur les prix. Le protocole de Kyoto, malgré ses limites, est une illustration de cette démarche.

Vers de nouveaux droits

L'éco-croissance porte en elle l'idée de justice environnementale, pour laquelle la protection de l'environnement n'est pas un "luxue de riches" mais au contraire un élément de justice sociale vers la reconnaissance de nouveaux droits. Parmi ces nouveaux droits économiques sociaux et environnementaux, figure bien entendu le droit à un environnement sain, mais pas seulement. Nous devons militer pour que l'accès aux droits les

plus fondamentaux (droit à un emploi, droit à un logement, droit aux transports, droit d'accéder aux diverses formes d'énergie et l'eau) soit possible, pour tous les individus, dans des conditions qui leur assurent la sécurité sanitaire ainsi qu'un faible impact environnemental et énergétique, Il est en effet de notre devoir de porter la lutte pour ces nouveaux droits qui participent de notre ambition de transformation sociale.

2.4.2. Changer de système de mesure de la "richesse"

Aller vers l'éco-croissance suppose l'adoption d'un nouveau système de mesure du produit intérieur brut (PIB) qui intègre des "indicateurs de développement humain". Le tableau de bord de chaque pays devra comporter des indicateurs fiables concernant les émissions de CO₂, la dépendance vis-à-vis du pétrole, l'empreinte écologique ou la pression sur l'environnement. Il comportera aussi des indicateurs de qualité de l'emploi, de précarité et de pauvreté salariale, ainsi que d'égalité professionnelle des femmes et des hommes. Il s'intéressera aux dépenses pour le logement comme à l'évolution du pouvoir d'achat des minima sociaux ou celle du surendettement. Il se préoccupera de la réussite scolaire des jeunes ans comme des inégalités revenus.

Chaque année, un rapport sur l'état du développement de la France devrait être publié avant le débat budgétaire au Parlement. Il comportera des indicateurs sur ces trois volets : économie, société, environnement. Il ferait le lien avec la mise en œuvre des politiques publiques.

2.4.3. Faire évoluer notre système énergétique

Pour rendre effectif le droit d'accéder à une énergie à faible impact environnemental et à coût individuel et collectif réduit, il est urgent de mettre en place des politiques beaucoup plus volontaristes que les actuels dispositifs incitatifs qui consomment des budgets importants pour une efficacité limitée. Il est urgent d'améliorer notre efficacité énergétique dans les domaines du logement et des transports. Il faut ensuite exploiter toutes les sources d'énergie disponibles, en commençant par les énergies renouvelables. Ces deux pistes s'appuient sur des technologies existantes. Elles sont donc parfaitement réalistes. En France, l'enjeu en termes d'emplois (non délocalisables) est estimé à 75 000 d'ici 2020. Toutefois, dans l'immédiat, aucune évolution réelle du comportement des acteurs n'est possible sans utiliser de façon beaucoup plus volontariste le levier de la fiscalité. Il s'agit en effet d'établir une nouvelle "vérité des prix" des différentes formes d'énergie en fonction de leurs qualités écologiques.

La croissance subit désormais les effets d'un renchérissement du pétrole dont le prix est orienté vers les cent dollars le baril. Ce troisième choc pétrolier depuis trente ans exerce à court terme une ponction sur le pouvoir d'achat des ménages et les marges des entreprises, poussant celles-ci à relever leurs prix. Il amplifiera le ralentissement de la demande et provoquera la montée du chômage. A long terme, sera posée la question de la promotion d'énergies nouvelles et renouvelables de substitution. Dans ce contexte, **la maîtrise publique de la politique énergétique doit être au cœur de la politique industrielle**, parce que le prix de l'énergie est une variable cruciale de la compétitivité. C'est pourquoi les privatisations d'EDF et de GDF sont inacceptables. De nouveaux objectifs doivent être fixés au secteur énergétique qui doit rester sous contrôle public. Les profits des entreprises du secteur de l'énergie doi-

vent être consacrés à l'entretien, au renouvellement du parc des énergies de substitution et la recherche d'énergies nouvelles et diversifiées.

Dans notre pays, l'objectif serait de ramener progressivement à 50 ou 60% la part du nucléaire dans la production totale d'électricité à horizon dix à quinze ans. Cela devrait pouvoir se faire sans impact sur le nombre d'emplois de la filière du fait de l'allongement de la durée de vie des centrales existantes, des chantiers de démantèlement à venir et de la gestion des déchets nucléaires. Un des objectifs à cinq ans de la politique industrielle devrait désormais être la conception d'un véhicule propre, fiable et accessible au plus grand nombre. Des subventions aux constructeurs doivent pour cela être planifiées.

Enfin, faire évoluer notre système énergétique, c'est aussi changer de cadre institutionnel afin d'introduire plus de transparence et de débat démocratique dans les choix énergétiques. Pour cela, le projet de la VIe République est l'outil recherché pour l'organisation d'un grand débat national sur ce thème, largement relayé dans les régions, comprenant une large participation des citoyens et des associations concernées, sous la forme " d'Assises nationales de l'énergie ". De cette manière, le " schéma de services collectifs de l'énergie " qui invite clairement à l'élaboration de politiques énergétiques territoriales aurait une tout autre portée.

2.4.4. Des contreparties sociales et environnementales

Il faut commencer par souligner la contradiction forte de la politique commerciale de l'Union européenne. Polarisée sur les conditions de la concurrence en son sein (libre et non faussée), elle mène simultanément une politique d'ouverture très large de ses frontières qui la conduit à admettre sur son territoire des biens et des services produits dans des conditions qu'elle interdirait chez elle. En agissant ainsi, l'Union fait preuve d'une véritable schizophrénie entre, d'une part, l'adoption de règles tatillonnes qu'elle impose aux Etats membres et, d'autre part, la recherche aveugle du plus bas prix de vente possible à l'extérieur, sous la pression du libre-échange, idéal proclamé.

Cela vaut aussi pour les conditions sociales appliquées dans les entreprises. L'établissement de règles sociales minimales applicables aux fournisseurs de l'Union, à l'instar de ce qui existe déjà en matière de normes techniques applicables aux produits importés, pourrait être la condition sine qua non d'une libre importation dans l'UE. Un calendrier précis de progression des normes sociales exigées permettrait de tenir compte des faiblesses respectives des Etats et de leurs niveaux inégaux de développement.

A terme, la création d'une organisation mondiale, élargissant les attributions de l'OMC à la lutte contre la concurrence socialement déloyale, permettrait de mettre en place ces normes sociales et environnementales évolutives. La remise en cause des préceptes sacrés du libéralisme, contenus dans l'actuelle OMC, par la création d'une nouvelle organisation internationale, devra faire l'objet d'un véritable débat public mondial, afin d'adopter des solutions équitables, pour toutes les nations, quel que soit leur niveau de développement.

Aujourd'hui, les labels sociaux commencent à prendre des parts de marchés non négligeables dans le domaine des productions agricoles. Ils pourraient être étendus aux productions industrielles et de services. Ne pourrait-on imaginer un Max Havelaar du textile ou de l'ameublement ? **Nous proposons donc que soit favorisée l'extension de ces nouvelles pratiques du**

commerce équitable par des mesures incitatives adoptées au niveau européen. Cela permettrait d'impliquer les citoyens dans un nouveau consumérisme plus responsable et d'instaurer plus de loyauté dans la concurrence internationale en améliorant la lisibilité des conditions sociales de la production.

L'accord de l'A.G.C.S. toujours en négociation malgré l'échec de Doha et de Cancun, vise à privatiser tous les " services ", parmi lesquels la santé, l'éducation, l'eau et l'environnement, l'énergie, les transports, la communication, les finances etc... En dehors du fait que plus aucune collectivité, plus aucun élu ne pourra, à terme, intervenir dans ces domaines privatisés, il oblige, de manière indirecte, les pays pauvres à soumettre leurs services essentiels et leurs ressources rares dans le processus de règlement des différends et dans le système de sanction de l'OMC. Ainsi, les règles imposées de marchandisation continueront d'accroître les pouvoirs et les profits des puissantes transnationales, sans pour autant augmenter les niveaux de vie des populations concernées. Nous demanderons donc le gel de l'A.G.C.S.

2.4.5. Des marchés communs régionaux, pour un monde multipolaire

La mondialisation libérale des échanges crée pour les pays développés un risque de déclin industriel et de déflation salariale tout à fait mortel. Certes, il ne s'agit pas de proposer le retour à un protectionnisme d'inspiration nationaliste. La nation ne peut plus définir un espace de marché pertinent, à moins justement de s'appeler la Chine, l'Inde ou les Etats-Unis. De surcroît, il existerait un obstacle mécanique à la mise en œuvre d'un protectionnisme classique à travers la situation des entreprises exportatrices que la fermeture de certaines frontières ferait mourir.

La question est donc moins de savoir s'il faut protéger nos marchés mais comment organiser un strict minimum de loyauté dans la concurrence du commerce mondial. Comment arrêter la folie du libre-échange, négatrice d'une concurrence saine et loyale, sans nier les réalités du monde moderne. La solution semble consister en la formation **de multiples marchés communs continentaux ou régionaux.**

De nos jours, la mondialisation des entreprises, encouragée par la liberté générale des investissements directs, a inversé les données du problème commercial. Dès lors que les entreprises peuvent s'installer sur un territoire à leur guise, pour y faire concurrence aux entreprises locales ou coopérer avec elles, l'argument selon lequel le protectionnisme commercial ferait obstacle à la concurrence tombe. Les grandes régions économiques du monde peuvent se protéger sans que la concurrence en soit sensiblement altérée. La concurrence montrera son meilleur visage quand les entreprises, cherchant à vendre sur les grands marchés régionaux, se verront contraintes d'y produire en respectant les conditions du marché du travail et les réglementations sociales et environnementales qui y sont en vigueur.

L'instauration de marchés communs continentaux ou régionaux stimulerait durablement les relations commerciales entre voisins, resserrant les courants d'échanges sur une base territoriale. Elle encouragerait les entreprises des autres régions de la planète à venir s'implanter au sein de la zone commerciale protégée pour y réaliser leurs productions. Elle réduirait enfin les distances d'acheminement et, par voie de conséquence, les coûts économiques et écologiques inhérents aux circuits d'approvisionnement qui sont démultipliés par la mondialisation libérale.

Le Marché commun européen du début des années 1960 offre le

vivant modèle de cette solution. Ses concepteurs, qui se réclamaient d'un libre-échange tempéré, conçu au nom de l'intérêt général des entreprises et des populations, avaient pris soin d'entourer le nouveau-né d'un cordon protecteur, sous la forme d'un tarif extérieur commun et d'une pratique commune des contingents d'importation. **Dans le Marché commun d'origine, ouverture intérieure et protection extérieure étaient indissociables. La force de ce modèle reste d'actualité.** En Afrique, par exemple, aucun Etat ou presque ne dispose de marchés suffisants pour permettre l'essor d'une véritable industrie. La création d'un marché commun régional ferait disparaître les obstacles au commerce entre pays voisins. La protection des producteurs locaux contre certaines importations permettrait le développement d'emplois locaux et l'élévation du pouvoir d'achat. Nous ne prônons en aucun cas l'instauration d'un néoprotectionnisme. Ce que nous voulons, c'est encourager la construction d'un monde multipolaire, permettant à chacun de ne pas disparaître dans une " jungle mondiale " sans règle, ni projet.

2.4.6. La lutte contre la délinquance financière internationale

La lutte contre les paradis fiscaux, bancaires et judiciaires doit enfin sortir des fatigantes déclarations d'intention. Elle doit être au cœur de notre action.

L'institut de la Banque mondiale a estimé le coût colossal de la délinquance financière à : " 1 trillion de dollars EU uniquement sur des transactions annuelles d'un type particulier à l'échelle mondiale ". La corruption quant à elle peut réduire le taux de croissance d'un pays de 0,5 à 1 point de pourcentage par an. Ainsi l'évaporation d'une part des investissements (publics et privés) freine leur efficacité et diminue fortement l'effet redistributif de tous les mécanismes de solidarité publique. Nous devons donc prendre des mesures radicales contre ces grands fléaux qui sont en lien direct, à défaut de quoi, les politiques publiques et l'aide au développement n'ont pas d'effet réel.

Des mesures internationales contre la délinquance financière et la corruption s'imposent :

- Une coopération judiciaire renforcée entre les Etats,
- Faciliter la levée du secret bancaire dans le cadre d'instruction judiciaire,
- Transparence des flux financiers et des aides publiques, renforcement des contrôles fiscaux sur les entreprises
- L'interdiction pour une entreprise dont un cadre est condamné dans une affaire de pot de vin de postuler à un marché public
- La fin des aides publiques à toute entreprise impliquée dans des délits financiers
- Le renforcement des juridictions financières, des brigades financières
- L'obligation de transparence sur les revenus pétroliers versés aux Etats et sur les commissions versées aux agents intermédiaires
- L'extension du droit d'alerte à la lutte contre la corruption et la protection des salariés contre le licenciement en cas d'exercice de ce droit

2.4.7. La création d'une taxe mondiale pour le développement

L'extrême cruauté des inégalités entre le Nord et le Sud a pris une dimension révoltante. De nouvelles mesures doivent être prises pour financer la lutte mondiale contre la famine, la pauvreté et les pandémies.

Organiser les mécanismes d'effacement des dettes pour les pays les plus pauvres, définir une stratégie d'accès aux biens publics mondiaux et aux médicaments est urgent. Pour financer une convergence efficace entre pays en voie de développement et pays industrialisés, nous proposons que soit enfin créée **une taxe sur les transactions financières de nature spéculative**. L'objectif de multiplier par huit les volumes de l'aide actuelle au développement, qui ne représenterait encore qu'environ 1,5 % de la richesse des pays à haut niveau de revenu, nous paraît raisonnable compte tenu de notre immense responsabilité collective

L'instauration de ce nouvel outil n'est pas exclusive de l'application d'autres taxes spécifiques destinées à alimenter les institutions spécialisées : taxe sur les activités polluantes ou sur le transport maritime, taxe sur les industries pharmaceutiques pour alimenter l'OMS. Une meilleure coordination des organisations chargées de l'aide au développement et une réforme des pratiques de la conditionnalité sont aussi nécessaires. L'Europe doit proposer la création de " fonds structurels mondiaux " pour aider les pays du Sud à rattraper leur retard et à faire face aux besoins de leur population dans des domaines comme l'accès à l'eau, aux médicaments et à la santé, aux énergies renouvelables et à l'éducation ainsi que l'amélioration des conditions de travail et des droits des travailleurs. L'Organisation internationale du travail (OIT) doit pouvoir disposer d'un pouvoir réel de sanction quand ne sont pas respectées les règles élémentaires, universellement admises dans ses conventions, concernant le travail des enfants, le travail forcé, les libertés syndicales, le paiement des salaires, la protection et la réparation des accidents du travail.

2.4.8. Organiser un " pouvoir des consommateurs "

Face aux comportements anti-sociaux des entreprises qui utilisent la mondialisation libérale pour exploiter de nouveaux serfs ou pillent les réserves naturelles de la planète pour leur seul profit, les consommateurs détiennent un pouvoir dont ils n'usent que trop peu. Celui du boycott organisé sur la base de grandes mobilisations d'opinion publique.

Les outils d'un droit des consommateurs au boycott sont à construire au plan international à partir de la reconnaissance d'une " clause de sauvegarde des consommateurs " quand les intérêts sociaux, environnementaux et sanitaires des citoyens sont menacés. A l'instar de la publication des listes noires des compagnies aériennes dangereuses, la publicité sur les pratiques anti-sociales de tel ou tel fabricant de vêtements ou de chaussures devrait être organisée et protégée afin que ceux qui s'y engagent ne puissent être poursuivis en justice.

Dans la réforme indispensable de l'Organisation Mondiale du Commerce, la création d'une juridiction spécifiquement réservée à veiller à l'application des règles de régulation des échanges mondiaux doit être mise en place. Elle doit pouvoir être saisie directement par les consommateurs sur le fondement de la clause de sauvegarde.

A cet effet, les pouvoirs publics doivent encourager l'action des consommateurs et des citoyens par la reconnaissance du droit à organiser des actions groupées à l'encontre des entreprises transnationales. La puissance publique pourra se doter d'une agence de lutte contre les excès de l'économie de marché chargée d'identifier les mauvaises pratiques sociales et environnementales.

RASSEMBLER LES SOCIALISTES EUROPÉENS

Le projet de traité constitutionnel européen a sorti l'Europe de sa léthargie consensuelle. En France, le 29 mai dernier, ce sursaut, cruelle réalité, s'est effectué contre le Parti socialiste. Prisonnier du " consensus de Bruxelles ", le Parti Socialiste n'a pas accompagné cette entrée de la question européenne dans le débat politique, refusant ainsi de remettre en cause des années de cogestion gauche - droite de la construction européenne. " L'Europe, c'est un si grand projet qu'elle devrait transcender le clivage partisan " avons-nous trop souvent entendu ! Et bien non, c'est justement cette grandeur qui en fait une exigence politique. De ce point de vue, le résultat du referendum est une bonne nouvelle. Puisse-t-il contribuer à ce qu'au sein du Parti Socialiste et du Parti Socialiste Européen, nous abordions ce sujet sous l'indispensable angle politique qu'il appelle !

Européens convaincus, attachés à la puissance du continent européen, nous ne saurions nous réjouir de cette situation. Dans un monde structuré aujourd'hui autour des intérêts asio-américains, livré à la compétition économique la plus féroce et indifférente aux chocs sociaux et écologiques, la voix européenne est plus indispensable que jamais.

Mais l'Europe va mal, elle est aujourd'hui au milieu du gué. Au-delà des élargissements précipités et non soutenus budgétairement, des conflits de visions du futur européen écartelé entre grand marché libéré et Europe puissance, et de la contestation du traditionnel moteur franco-allemand, c'est la logique même de construction gradualiste de l'Union Européenne qu'il faut désormais réinventer.

1. LES CRISES DE L'EUROPE LIBERALE

1.1. La crise politique et démocratique

Les rejets français et néerlandais du projet de constitution européenne ont donné un coup d'arrêt à un processus qui n'était plus politiquement maîtrisé par ses initiateurs, qu'ils soient gouvernementaux ou communautaires. Nous avons la conviction, nous l'avons d'ailleurs porté dans le referendum militant du 1er décembre 2004, que cette situation ne condamne aucunement le projet européen. Bien au contraire, elle le rend urgent et exigeant.

Bien sûr, le processus de construction européenne est aujourd'hui en panne. Il l'était depuis longtemps déjà, bien avant le 29 mai 2005. Soyons clairs, cette date n'inaugure pas la crise européenne, elle la ponctue. Elle n'en est pas la cause, mais l'une des conséquences. Non les classes populaires, l'électorat de gauche, la base sociale du PS, n'ont pas à porter le fardeau de la culpabilité de l'échec européen. Non les citoyens de France et des Pays-Bas ne sauraient être montrés du doigt et ainsi endosser une responsabilité qui est d'abord celle de leurs gouvernants. Comment dans une Europe qui n'a pas approfondi sa construction démocratique considérer le peuple comme responsable de ce qui lui échappe ? Le printemps 2005 a mis en

exergue la crise du modèle intergouvernemental de la construction européenne. L'Europe s'est construite sans ses citoyens appelés simplement à partager la dimension morale du projet, aujourd'hui cette dépolitisation revient comme un boomerang vers ceux qui l'ont encouragé.

1.2. La crise économique et sociale

La Commission Européenne a fait de la concurrence libre et non faussée l'objectif ultime de la réalisation du marché intérieur. La concurrence est conçue comme la vertu centrale, la finalité d'un modèle économique et social.

La plongée dans le tout libéral est brutale : avec la directive sur les services dans le marché intérieur, la Commission a voulu passer en force et renoncer au travail patient, parfois laborieux, d'harmonisation, pierre angulaire de l'intégration européenne. Avec la directive temps de travail, la Commission s'est attaquée directement à la durée légale maximale du temps de travail en Europe. C'est désormais une constante du discours des principales institutions européennes : le premier responsable de la faiblesse de la croissance en Europe serait le modèle social européen qui pèserait sur la compétitivité de notre économie. Au nom de cette analyse, la Commission se livre à une attaque en règle des services publics, du droit du travail et des systèmes sociaux des Etats membres. L'Europe, à laquelle nous avons assigné la mission de bâtir les règles, les protections et les droits des citoyens et des salariés européens face à la mondialisation libérale, agit à rebours de sa vocation. Elle remet en cause les législations sociales des Etats et leurs substitue les normes minimales que les marchés réclame.

1.3. La crise budgétaire

La libéralisation du marché européen, orchestrée par la Commission européenne, s'accompagne d'une austérité budgétaire et de la politique de l'euro fort conduite par la BCE. Ce cocktail explosif est responsable de l'atonie de la demande intérieure européenne, première cause des mauvais chiffres de la croissance en Europe. La théorie libérale " pure " démontre son absolue inefficacité économique.

Aujourd'hui la BCE s'emploie, non seulement comme ses objectifs libéraux le prévoient, à juguler l'inflation, quelles qu'en soient les conséquences défavorables pour l'emploi et la croissance, mais en plus elle s'ingère dans le champ des décisions politiques et des choix démocratique. Elle lance ainsi des appels aux " réformes structurelles " et à la lutte contre les " rigidités du marché du travail ".

Le Pacte de stabilité parachève cet édifice libéral : sa récente réforme ne constitue pas une réorientation. Que vaut réellement " davantage de souplesse " dans l'application d'une doctrine fondamentalement nuisible à l'emploi et au maintien d'un niveau suffisant de service public et de protection sociale ? Il est de notre responsabilité de remettre en question ce Pacte. Sa logique, qui veut que toutes les dépenses budgétaires des états soient considérées comme équivalentes doit être remise en cause. Non, les dépenses pour la recherche ne sont pas équivalentes aux dépenses de fonctionnement. Non, il n'est pas normal d'intégrer les dotations des états à l'Union dans leur déficit. Si la coordination des politiques économiques s'impose comme une évidence, elle a été jusqu'ici conçue comme un instrument de la libéralisation du marché intérieur par la contrainte imposée à la dépense publique et l'outil d'un nivellement par le bas des standards sociaux.

2. LES RÉPONSES SOCIALISTES A LA CRISE EUROPENNE

2.1. Des outils politiques à reconquérir

2.1.1. Promouvoir le fédéralisme budgétaire

Un véritable pouvoir budgétaire en Europe est nécessaire pour concrétiser et engranger le bénéfice de l'euro. Nous devons profiter de ce que la zone euro est fermée sur le plan économique, donc en capacité de mener une politique budgétaire volontariste, pour répondre aux besoins importants des pays issus de l'élargissement, et affirmer la nécessité de mener de réelles politiques structurelles (financement des services publics, politique industrielle, réseaux de transports, recherche et développement). Il est donc indispensable de revoir complètement les règles budgétaires de l'Europe : lui donner la possibilité d'émettre des emprunts, revoir le pacte de stabilité, doter l'Union européenne d'une capacité budgétaire conjoncturelle de relance de la croissance pour toute la zone ou pour les pays le nécessitant, augmenter significativement le budget de l'Union par le transfert des impôts nationaux à l'échelon européen et la création d'un impôt européen.

2.1.2. Réformer les objectifs de la BCE et du pacte de stabilité

L'Europe doit constituer le cadre des socialistes pour promouvoir la lutte contre le règne du marché et du libéralisme économique. De ce point de vue, le statut de la BCE est pour nous une aberration. En guise d'indépendance, la BCE fait aujourd'hui allégeance aux dogmes libéraux. A travers ses objectifs et son statut, elle est l'outil du marché et non l'outil du politique. La réforme de la politique monétaire européenne et des statuts de la BCE doivent devenir un objectif majeur des socialistes européens. La croissance et l'emploi doivent être les objectifs prioritaires de la politique monétaire dans le respect de la recherche d'une inflation limitée. Il doit être mis fin à l'indépendance de la BCE, sans aucun équivalent dans le monde. Les socialistes doivent promouvoir l'idée d'une BCE responsable devant le Parlement européen et les institutions communautaires.

2.1.3. Choisir l'impôt, l'emprunt et la redistribution

Le budget européen doit devenir un véritable outil d'intervention politique. Soyons lucides, sans refondation complète de l'instrument budgétaire, c'est-à-dire sans reconquête politique de cet instrument, il n'existe pas de perspective sérieuse d'une " Europe non libérale ". Actuellement, le budget de l'Union représente 1,27 % du PIB de l'Union européenne. La France, par l'intermédiaire de M. Chirac, propose à l'avenir de le réduire à 1 %. Cette proposition absurde met en cause notre avenir, déjà, le budget actuel est bien trop ridicule pour prétendre financer l'élargissement. Bien au contraire, nous nous prononçons pour une augmentation de ce budget européen.

L'élément central d'une telle reconquête doit être la création d'un impôt européen, voté par le Parlement Européen, pour que se substitue à la logique des transferts entre pays celle des transferts entre contribuables (entreprises et citoyens). Le maintien de politiques fiscales nationales au sein de la zone euro est une spécificité économique : il n'existe aucun autre exemple de zone monétaire sans règle commune. De ce fait, les Etats de l'Union européenne s'inscrivent dans une logique

de défiscalisation compétitive. Les Socialistes doivent initier un projet européen fiscal, fondé sur la détermination de règles d'harmonisation et sur le transfert des impôts nationaux vers des impôts européens, au service d'un budget européen.

En outre, l'Union doit pouvoir recourir à l'emprunt pour financer ses grands investissements, pour financer l'élargissement, et lutter contre les inégalités entre territoires et entre citoyens. L'emprunt comme instrument majeur du développement et de la croissance en Europe, s'impose comme la contrepartie logique à la mise en œuvre de l'harmonisation fiscale et sociale que nous réclamons.

2.1.4. Engager l'Europe sociale

Dans les échanges intra-communautaires, l'harmonisation sociale est la condition nécessaire pour qu'un terme soit mis au dumping social. L'émergence d'un salaire minimum européen en serait un symbole. La volonté qui a permis la création de l'euro, au travers de critères de convergence monétaires, doit pouvoir se manifester pour la définition de critères de convergence sociaux. Pour financer une telle harmonisation (Salaire minimum, réduction du temps de travail, etc.) le rôle du budget communautaire, minimisé dans le Traité Constitutionnel Européen, s'avère déterminant pour permettre le rattrapage des pays issus de l'élargissement. Si une telle mesure n'était pas prise, le fonctionnement d'une zone de libre-échange avec monnaie unique, sans qu'aient été mis en place à l'échelle fédérale ni institutions ni budget, condamnerait les nouveaux entrants à pratiquer le dumping social pour attirer les délocalisations.

Il est temps de fixer le périmètre et l'agenda d'un modèle social européen qui se substitue efficacement aux modèles nationaux. L'effort doit d'abord être ciblé sur les citoyens des nouveaux Etats membres. En leur proposant une véritable perspective de relèvement à moyen terme des salaires et du niveau de protection sociale, il sera possible de tenir les engagements qui ont été pris envers eux au lendemain de la chute du mur de Berlin. A cet agenda figureront le retrait de la directive service, le rejet de la directive temps de travail et l'adoption d'une directive sur les Services d'Intérêt Général. Mais il faut aller bien au-delà. La création d'un salaire minimum européen et d'un revenu minimum européen, mis en œuvre de façon graduelle et prenant en compte les différences de pouvoir d'achat, ainsi que le renforcement du cadre légal européen en cas de licenciement collectif afin de prévenir efficacement les délocalisations sont aujourd'hui nécessaires.

Il conviendra, en suite de progresser vers la convergence sociale des Etats membres avec des critères à atteindre en dix ans :

- un emploi pour tous : taux de chômage inférieur à 5%,
- une société solidaire : taux de pauvreté inférieur à 5%,
- l'égalité des chances : taux d'illettrisme à l'âge de 10 ans inférieur à 3%,
- solidarité avec les peuples du Sud : aide publique au développement supérieure à 1% du PIB.

2.1.5. Construire un projet industriel

L'Union doit également investir puissamment dans les secteurs d'avenir, en particulier dans les activités à haute valeur ajoutée de la nouvelle économie de la connaissance et développer une politique industrielle. Elle doit définir et adopter, en lien avec les partenaires sociaux, des lignes directrices pluriannuelles en matière de politique industrielle. Celles-ci devraient comprendre des propositions d'action par secteur (création de

synergies, de pôles de développement, spécialisation particulières..) Le programme Airbus et le lanceur Ariane ont fait de l'Union Européenne une des grandes puissances de l'aérospatiale. Nous pouvons espérer rééditer la performance avec le programme Galileo. Par ailleurs, une véritable politique industrielle doit également assurer une bonne gestion des secteurs plus traditionnels afin d'anticiper les restructurations et mettre en place à temps des programmes de reconversion des bassins industriels, en associant tous les acteurs concernés. Donner un rôle économique et social à l'Europe lui permettra de faire un bond de géant en direction de la création d'une entité fédérale et permettra de relancer le moteur de la construction européenne.

2.1.6. Faire des agriculteurs les acteurs du développement durable

Aucune politique agricole depuis que l'Europe existe n'a inversé la tendance à la diminution des emplois dans l'agriculture. Est-ce à dire pour autant que nous nous résignons à la disparition d'un pan entier de notre civilisation ? Ce choix, subi ou voulu va-t-il permettre à d'autres pays dans le monde de se positionner utilement dans le commerce international ? Quelle est notre stratégie pour l'autosuffisance alimentaire des pays en développement ? Que devient notre sécurité alimentaire ?

L'agriculture européenne est confrontée à une grave alternative : poursuivre son industrialisation, faire de la production « un minéral » exploité à la façon d'une matière première à bas prix ; ou bien s'intégrer dans un projet de société au service des personnes et des territoires. Le temps joue en faveur du premier scénario. Mais nous devons trouver la voie du développement durable.

Actuellement l'Europe tourne le dos à son agriculture. Le budget agricole ne sera maintenu que jusqu'en 2013. Une nouvelle répartition des aides est rejetée par le gouvernement actuel alors que 80% d'entre elles vont à 20% des paysans. Les prix à la production sont en chute libre et la compensation publique n'est que partielle.

L'agriculture est donc traversée, elle aussi, par la tempête du libéralisme. Le revenu d'un agriculteur sur deux n'atteint pas le niveau du SMIC. Les marges de manœuvre pour de nouveaux investissements sont nulles. Le double effet de la concentration des élevages et de la concurrence déloyale ne met pas la production à l'abri des délocalisations.

La PAC, comme les politiques agricoles françaises, doivent affronter trois tendances brutales : baisse des prix, baisse programmée des soutiens publics, et diminution dramatique du nombre d'installation de jeunes agriculteurs.

Il faut progressivement se détacher de l'agriculture productiviste, faussement efficace au plan économique et qui sonne le glas des exploitations à taille humaine. Nous voulons au contraire promouvoir une agriculture de terroirs, produisant sous labels de qualité et servant des objectifs d'aménagement du territoire.

La PAC actuelle veut une agriculture intensive et non polluante. C'est un contresens fondamental. L'expérience montre que les politiques de reconquête a posteriori de la qualité de l'eau sont coûteuses et relativement inefficaces. Il faut donc œuvrer à un développement plus cohérent par une répartition des aides directes, notamment dans le cadre de la PAC, et le soutien aux filières qui valorisent les petites structures et la protection des éléments naturels. De nouvelles marges de manœuvre budgétaires peuvent être trouvées en instaurant la dégressivité et le plafonnement des primes.

L'impératif de la sécurité alimentaire doit nous conduire à défendre la territorialisation sur un axe de production « non polluant » et rémunérateur. C'est une rupture avec la logique de l'OMC. La fin souhaitable- des subventions aux exportations vers le Sud pourrait s'accompagner de nouvelles formes de préférence communautaire.

2.2. Pour un Nouveau Parti Socialiste Européen, véritable outil de transformation sociale

Notre instrument de reconquête politique, c'est, naturellement, le Parti socialiste européen. Stopper la mécanique libérale, ce devrait être le plus grand dénominateur commun des socialistes et sociaux-démocrates européens. Hélas, nous constatons que la social-démocratie européenne abrite aujourd'hui des formations politiques et des idées plus libérales que sociales. Or, l'exigence des socialistes français que la directive « services » ne soit applicable qu'en contrepartie de l'adoption d'une directive cadre sur les Services d'Intérêt Général se heurte-t-elle aux réticences du PSE lui-même. L'urgence pour les socialistes français est d'obtenir un congrès de la social-démocratie européenne qui clarifie sa doctrine et sa stratégie pour les prochaines années. Il n'y aura pas d'Europe sociale tant que le PSE, principale force capable de porter une telle ambition, n'aura pas défini son projet social pour l'Europe. Aujourd'hui ce projet manque.

L'expérience des onze gouvernements sociaux démocrates durant la législature de Lionel Jospin a montré les limites d'une stratégie d'accompagnement plus ou moins sociale du libéralisme. Et la question d'une réorientation des politiques économiques est à l'ordre du jour dans toute la gauche.

Nombreux sont les socialistes européens qui dressent un bilan sans concession des stratégies et des politiques inspirées du manifeste Blair Schröder. Nous sommes de ceux-là.

C'est pourquoi nous appelons au rassemblement, dans le Parti des socialistes européens (PSE), de tous ceux qui partagent le projet d'une refondation de la social-démocratie européenne. Ainsi l'existence de courants politiques au sein du PSE doit devenir une règle démocratique élémentaire permettant d'avoir des débats de fond dépassant les cadres de discussion intergouvernementaux. C'est la condition nécessaire pour faire exister un réel internationalisme inhérent à l'identité du socialisme. **C'est pourquoi, il faut remettre en cause, dans les statuts du PSE, les regroupements nationaux et le fonctionnement intergouvernemental.**

Pour un congrès de clarification

C'est pourquoi, nous avons, à l'échelle de la social-démocratie européenne besoin d'un débat militant. Ce débat, nous le savons, sera difficile, nous aurons, les uns et les autres, des difficultés à nous extraire de nos modèles nationaux et à penser européen. Il sera donc de la responsabilité de chaque parti socialiste et parti social-démocrate de ne pas faire écran entre ses militants et le projet européen. C'est une véritable bataille culturelle qu'il nous faudra mener au sein de la social-démocratie européenne, à la fois sur la forme pour faire émerger le militant socialiste européen, et sur le fond, non pas pour imposer une vision socialiste française, mais pour poser les termes d'une clarification idéologique. Dans ce cadre là, nous devons poser la question du rapport entre socialisme et libéralisme, entrer franchement dans les débats, faire un véritable état des lieux idéologique de la social-démocratie européenne. Le PSE doit passer d'une logique de cogestion des affaires européen-

nes à une logique de rapport de force, c'est-à-dire devenir un véritable outil de construction politique alternatif au modèle libéral. Nous savons que ce combat n'est pas gagné. Mais nous sommes des militants qui n'abdiquent pas au prétexte qu'il est difficile de penser et d'agir autrement. Nous voulons mener la bataille de la social-démocratie européenne. Pour l'Europe.

3. NOTRE PERSPECTIVE : LA REPUBLIQUE EUROPEENNE

3.1. Reconstruire la légitimité européenne

L'Europe s'est construite à petits pas depuis 50 ans, en adoptant une double approche : coopération volontaire entre Etats membres et délégation de certaines compétences à des institutions communes. La Convention a été chargée d'élaborer un projet constitutionnel, censé aller au-delà des pratiques établies, afin de permettre une gestion efficace de nos affaires européennes à 25.

Elle a échoué sur le fond, produisant un texte libéral conforme aux volontés des gouvernements européens mais aux antipodes des attentes des peuples européens. Elle a échoué parce qu'elle devait sa légitimité aux gouvernements et non pas aux citoyens européens. C'est précisément cette dimension intergouvernementale qui provoque aujourd'hui la crise européenne, c'est cette dimension qu'il faut donc dépasser. Dépasser l'intergouvernemental implique de repenser les bases mêmes de la construction européenne. Celle-ci ne peut se réduire à une vision technicienne avec une finalité utilitariste, a contrario, elle ne peut se contenter de proposer une communauté de valeurs avec une simple finalité morale.

Seule la voie démocratique peut fondamentalement légitimer le projet Européen. La voie démocratique vise à faire du processus de délibération, accepté par tous, le socle du compromis européen. C'est la voie que nous proposons, celle du projet de République Européenne c'est-à-dire celle d'une union politique avec démocratie.

3.2. Construire une véritable citoyenneté européenne

Pour réussir cette union politique, il nous faut davantage investir dans la culture et l'éducation afin de permettre l'avènement d'une véritable citoyenneté européenne. Tant qu'un budget conséquent ne sera pas accordé à la culture et à l'éducation, il n'y aura pas de véritable avènement d'une citoyenneté européenne et il sera toujours aussi difficile de se mettre d'accord sur un projet démocratique à construire ensemble. La part du budget qui revient à la culture et à l'éducation doit être revue franchement à la hausse. Une telle augmentation doit permettre que l'ensemble de nos concitoyens puissent à terme parler deux langues étrangères couramment et que chaque jeune ait la possibilité d'évoluer au moins une année dans un autre pays de l'Union. Ceci implique la création d'un ERASMUS pour les apprentis, afin que l'Europe devienne réellement l'affaire de tous et pas simplement des classes dirigeantes.

3.3. Une reconquête démocratique

Les citoyens qui vivent dans l'Union Européenne savent qu'ils ont des biens en commun : la paix et la liberté surtout, une certaine prospérité aussi. Plus concrètement, la moitié d'entre eux ont la même monnaie. Mais ils savent aussi que la paix est précaire, la liberté jamais gratuite, le marché trop prégnant et le chômage trop élevé. Autrement dit, ils demandent une meilleure gestion de leurs biens communs.

En démocratie, c'est le citoyen qui donne son consentement au pouvoir de l'Etat. Les partis politiques proposent, les électeurs choisissent, les gouvernements appliquent. La légitimité vient du fait que les citoyens peuvent collectivement changer de direction. Mais la politique européenne ne fonctionne pas comme une démocratie. Si la Commission propose, ce sont les gouvernements réunis en conseil, qui choisissent et sont ensuite chargés d'appliquer les décisions. Le citoyen européen, qui est pourtant le destinataire de ces politiques, n'a guère son mot à dire, le Parlement européen n'ayant qu'un pouvoir très limité.

Il est donc temps que les socialistes et sociaux-démocrates en Europe se réveillent. Nous voulons un gouvernement européen chargé de gérer nos biens publics européens, tout en respectant les spécificités culturelles. Un gouvernement qui est responsable devant les citoyens européens dans leur ensemble et qui peut être renvoyé par un vote du Parlement européen. Ce gouvernement a besoin de ses propres moyens, il ne saurait vivre des aumônes des Etats membres. La négociation budgétaire doit être affaire du parlement européen, et non pas des gouvernements nationaux. Et ce gouvernement européen doit aussi avoir les moyens d'assurer la défense de ses citoyens à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous appelons cela la République européenne.

3.4. La perspective de la République européenne

S'il est tout à fait envisageable que la République européenne s'amorce avec un nombre réduit d'Etats, au sein même de l'Union européenne, il est néanmoins, nécessaire qu'elle démarre avec un minimum de participants. La seule union franco-allemande serait insuffisante. Le critère central sera donc l'incidence de ces biens communs, tels que la monnaie, la politique économique, le pouvoir fiscal et budgétaire, la défense.... Pour commencer, le meilleur cadre sera l'Union monétaire. Là où ces domaines ne se recoupent pas entièrement, la coopération dans le cadre de l'Union européenne (qui continuera à exister) sera privilégiée.

La République européenne complète l'Union européenne. Elle se substitue aux gouvernements nationaux au sein de l'Union en assumant la représentation démocratique des citoyens européens qui veulent exprimer leurs préférences politiques par les élections du gouvernement de la République. Ainsi, la création d'une République européenne serait un pas gigantesque dans la construction européenne. Une Constituante pourrait en définir le contenu plus précis, avant référendum en son sein. Trop longtemps, les gouvernements se sont comportés comme si l'Europe leur appartenait. Nous voulons la rendre aux citoyens. L'Europe démocratique et sociale est notre projet, nous le ferons vivre !

NOTRE PROJET POUR LA FRANCE

Infléchir le cours de la mondialisation, repenser le projet européen, voilà qui déjà suffirait à remplir une copieuse feuille de route. Pourtant, quels que soient les résultats que nous obtiendrons sur ces deux fronts, nous n'en serons pas quittes de l'effort de renouvellement de notre projet pour la France. C'est sur terrain-là d'abord que les Français, et plus particulièrement nos électeurs, nous attendent avec impatience et sans indulgence. Car notre objectif ne peut être seulement de provoquer l'alternance électorale et gouvernementale en 2007. Certes, nous ne pouvons nous permettre de rater ce nouveau rendez-vous avec l'histoire. Les premières victimes en seraient à nouveau tous ceux que nous avons vocation à représenter et à défendre : les salariés modestes, les chômeurs, les jeunes, les habitants des cités, que la politique ultra-libérale et sécuritaire de la droite continuerait de stigmatiser et d'accabler. Mais notre projet doit porter une plus grande ambition encore supérieure.

Le talisman de la confiance

Il doit bien sûr fixer le cadre à l'intérieur duquel sera défini, si nous l'emportons, le programme du gouvernement socialiste, mais aussi être suffisamment fidèle à nos valeurs, conforme à l'intérêt des Français, tourné vers l'avenir, pour inspirer, au cours du mandat, le second souffle des réformes. Rappelons-nous la force de la dynamique du gouvernement Jospin de 1997 à 2000, initialement porté par des réformes emblématiques (35 heures, emploi-jeunes, CMU), mais incapable ensuite de se renouveler et de répondre aux attentes de notre base sociale. Le projet dont le Parti socialiste a besoin, riche d'une doctrine rénovée, doit lui permettre à la fois de renouer avec les couches populaires et de tenir le cap jusqu'au terme du prochain cycle gouvernemental. Nous devons impérativement convaincre d'abord, mais ensuite ne pas décevoir encore. Le nouveau projet du PS doit être le talisman de la confiance de notre base sociale.

L'enjeu n'est pas de trouver le juste milieu entre le possible et le souhaitable, de tracer le chemin le plus sûr entre l'espoir et la raison, de désigner des objectifs suffisamment modestes pour être atteints sans coup férir. Notre mission n'est pas d'établir un compromis a priori entre les attentes populaires et le réalisme gestionnaire. La politique ne se résume pas à la somme algébrique de marges de manœuvre et de contraintes. Comme beaucoup de militants, nous puisons la force de notre engagement dans la conviction que la politique a, par définition, vocation à déplacer les limites de l'action publique. Oui, nous devons retrouver la confiance d'une majorité de nos concitoyens pour être élus, mais surtout pour, une fois revenus au pouvoir, appuyer la conduite des réformes sur une large mobilisation populaire qui, trop souvent, nous a fait défaut.

Pour que notre formation politique redevienne une authentique force d'entraînement, nous voulons que notre projet comporte des engagements clairs et durables, s'agissant de la hiérarchisation de nos priorités et de la définition des nouveaux instruments d'intervention politique. Notre volontarisme n'a rien d'incantatoire. Notre lucidité est réelle : elle s'appuie sur le diagnostic fait ensemble, il y a quelques mois, des souffrances collectives de la société française. Le Nouveau Projet Socialiste

doit nous permettre, dans un an et demi, de quitter la posture d'opposant résolu sans retomber pour autant dans les abandons de la culture de gouvernement.

Objectif 2007 : chasser cette droite ultra-libérale qui casse la France

Depuis trois ans, la droite agit avec agressivité, brutalité, rapidité. Elle est armée d'une cohérence idéologique forte. Elle est soutenue par des intérêts économiques puissants. Face à elle, le peuple de gauche attend que nous fassions front et menions le combat avec une égale cohérence et détermination. Tous les Français qui veulent le changement exigent de nous clarté et force, dans l'opposition comme dans la proposition. L'époque est dure : elle ne se satisfait pas des demi-teintes et des précautions. Nous devons sortir des postures défensives à l'égard du libéralisme pour passer à l'offensive sur les valeurs du socialisme démocratique.

La droite mène une croisade idéologique. Le projet de société auquel Sarkozy tente de convertir la société française est clair : ultralibéralisme en économie, politique sécuritaire et répressive pour l'ordre public, communautarisme pour gérer les ghettos et les discriminations. **Au triptyque républicain " Liberté, Egalité, Fraternité ", il veut substituer " Prison Argent, Communauté ".** C'est le modèle américain devant lequel il a coutume d'aller se recueillir outre-atlantique. C'est la fin du pacte républicain et social.

Mais que l'on ne s'y trompe pas : Sarkozy dit tout haut ce que la quasi-totalité de la droite française rêve tout bas. Il se distingue par sa rhétorique, pas par le fond de son discours. De la fausse bonhomie de Raffarin au pseudo gaullisme social de Villepin, en passant par l'arrogance provocatrice de Sarkozy, c'est le même projet idéologique : diluer la société française dans l'ultra-libéralisme à l'anglo-saxonne. Ce discours volontaire est pernicieux, car il se nourrit des ratés d'un Etat-Providence conçu, il est vrai, il y a cinquante ans, dans un monde très différent.

Contrairement à ce que l'on peut lire ici ou là, la construction de l'Etat-Providence n'a pas seulement été dictée par une logique de réparation a posteriori des dommages sociaux et humains créés par la course à la productivité. Dans ce " modèle " de société, les législations sociales, systèmes de redistribution des revenus et politiques publiques doivent se combiner afin de mettre chaque citoyen en situation de prendre sa juste part au développement matériel, social et culturel. Jusqu'aux années 1980, un consensus s'était d'ailleurs formé entre la droite et la gauche pour reconnaître que la cohésion sociale est l'une des conditions majeures de l'efficacité de l'économie.

Depuis l'approfondissement de la crise, aggravé par la mondialisation libérale, l'Etat-providence, à l'évidence, peine à jouer son double rôle de moteur de la croissance et de filet de protection. L'occasion est trop belle pour la droite : c'est lui le grand responsable du " déclin " de la France ! Il faut donc changer de modèle social. Le but des libéraux n'est pas d'en construire un nouveau, mais juste de détruire l'actuel.

Il serait devenu un luxe archaïque. Le raisonnement est aussi simpliste que dangereux : la compétitivité de l'économie, son taux de croissance, son niveau d'emploi, seraient plombés par toutes les formes d'intervention de la puissance publique. Il faut donc s'en remettre aux lois du marché pour régler les problèmes. Il n'est d'authentiques réformes que celles qui visent à libérer l'initiative du poids des rigidités, à alléger les législations économiques, sociales et environnementales, à lever les filets de protection.

C'est pourquoi, il faut abroger les ordonnances Villepin, les lois Fillon, Larcher et Douste-Blazy !

Sarkozy veut " rendre la réussite accessible à tous ceux qui la méritent ", car " elle n'est pas un dû que l'on vient chercher à un guichet mais un droit que l'on obtient par son travail ". Les droits sociaux ne sont pas inhérents à chaque citoyen, ils dépendent de son employabilité et de la profitabilité de son travail : " ne pas imposer un minimum d'activité à quelqu'un qui bénéficie d'un minimum social, c'est une erreur doublée d'une lâcheté ". En vérité, cette idéologie n'a rien de moderne, sauf à considérer que tout ce qui vient d'outre-atlantique a le goût de la nouveauté. Bien au contraire, **elle nous ramène aux formes les plus primaires et les plus brutales de l'exclusion et de la discrimination.** Les pauvres sont des improductifs et des marginaux. La société n'a pas en s'en soucier. N'est-ce pas la même idéologie ultra-libérale qui explique l'attitude du président Bush à la Nouvelle-Orléans ?

Partir des difficultés concrètes du peuple français

C'est ainsi que toutes les réformes engagées par la droite depuis trois ans vont dans le même sens : remise en cause des 35 heures, multiplication des heures supplémentaires, développement de la flexibilité ; démantèlement du code du travail avec la priorité donnée aux accords d'entreprise sur les conventions collectives par la loi Fillon, l'abrogation de la loi de modernisation sociale sur les licenciements économiques, le contrat nouvelle embauche (CNE) qui systématise la précarité de l'emploi ; baisse des indemnités allouées aux chômeurs présentés comme des coupables surprotégés ; réduction des contrats aidés et suppression des emplois jeunes ; privatisation des services publics...

Les socialistes ne doivent pas se laisser enfermer dans le choix entre immobilisme et libéralisme. Il ne s'agit pas pour nous de chercher à écarter le cauchemar ultra-libéral par la défense systématique du modèle social français. Indiscutablement, les moyens de l'Etat-Providence sont largement affaiblis par la profondeur des crises qui fragmentent la société française. De surcroît, même aux plus beaux jours de son efficacité, ce système de régulation économique et sociale n'a pu être confondu avec notre projet de transformation sociale dont l'ambition va bien au-delà.

Nous ne devons donc pas à nous laisser enfermer dans un débat idéologique stérile qui ne répond pas à l'attente pressante des Français. Ils le savent, ce n'est pas seulement en interrompant la politique destructrice de la droite qu'ils verront se régler comme enchantement leurs problèmes de vie quotidienne : chômage, mal-logement, perte de pouvoir d'achat, échec scolaire, nouvelles pauvretés. Ils ne suffisent plus d'annoncer des objectifs généraux, les mêmes depuis vingt ans. Au-delà des slogans qu'ils n'entendent plus, de droite comme de gauche, nos concitoyens attendent que nous définissions des priorités crédibles, que nous prenions envers eux des engagements clairs et pérennes, que nous identifions les marges de manœuvre, que nous nous assurions de nouveaux leviers d'action.

Elaborer un projet socialiste adapté à la double crise sociale et démocratique que nous traversons implique d'innover. Nous ne pouvons plus nous contenter de chercher à faire évoluer à la marge un système politique qui a perdu sa légitimité même. Nous devons proposer les réformes puissantes qui redonneront au système politique sa capacité de changement et d'entraînement et, par le même mouvement, rendre à la parole publique sa crédibilité et son efficacité. Projet de transformation sociale et projet de transformation politique sont indissociablement

liés. Fidèle à sa conviction fondatrice de Dijon qui voit dans la rénovation des idées autant que dans celle des outils d'action, la condition du sursaut, le Nouveau Parti Socialiste propose cette perspective de " double transformation " pour l'élaboration de notre projet commun : changer de politique et changer la politique : deux exigences qui ne se divisent pas.

1. RENOUER AVEC NOTRE BASE SOCIALE

Prendre des engagements clairs, dresser de véritables priorités d'action, c'est d'abord dire à quelles catégories de Français est destiné, à titre principal, le nouveau projet des socialistes. Trop souvent dans un passé récent, notre Parti a laissé croire que la gauche devait s'adresser dans un même mouvement à la " nouvelle alliance " des couches populaires et d'une partie des classées aisées. La proximité avec les premières était naturelle sur les questions sociales ; elle pouvait porter sur les sujets dits sociétaux avec les secondes, réputées plus éclairées, moyennant toutefois de ménager leur sensibilité économique plus libérale. Nous pensons que de telles ambiguïtés ne sont plus de mises. L'écoute attentive de la société française nous montre sans équivoque, tous nos élus locaux et tous nos militant(e)s le savent, quels sont ceux qui souffrent le plus de la violence des mutations libérales. C'est à eux que le Parti socialiste doit désormais s'adresser en priorité.

Car, disons le nettement, en effet, nous ne partageons pas la vision d'une " société fragmentée " qui est celle prônée par certains de nos camarades. Certes, nul ne peut nier qu'il y ait éclatement de la société et affaiblissement des grandes identités hier encore si structurantes. Mais, pour reprendre les termes d'un sociologue, que la classe ouvrière soit aujourd'hui devenue largement " invisible " ne signifie pas pour autant ni qu'elle ait disparu, ni que notre société soit devenue un simple conglomérat de salariés séparés par des différences subsidiaires.

La vision, qui est la nôtre, est au contraire, celle d'une société en perte de lien social fondamental, mais toujours structurée par le rapport au travail qui pour longtemps encore est une nécessité. Dissociée par un chômage de masse et une précarité installés dans la durée, atomisée par l'impuissance du politique à répondre autrement que par des faux-semblants ou des remèdes placebos aux urgences sociales, les rapports au travail y demeurent pourtant le structurant fondamental. Parce que l'ascenseur social n'y fonctionne plus vers le haut mais bien plutôt vers le bas, on ne s'attend plus à un mieux être ou un mieux vivre pour soi-même ou ses enfants, et on y redoute l'accident. Faute de pouvoir espérer progresser, on s'efforce à tout le moins de préserver ce qui est ; on tente de se protéger.

A tous ceux là, qui finissent par désespérer, c'est le rôle et la mission des socialistes que de redonner un avenir ; il nous faut incarner l'espoir.

Le nouveau spectre de la précarité : des exclus aux salariés modestes

Il n'y a pas de hiatus entre les couches populaires et les familles décomptées comme pauvres, juste le continuum de situations voisines. La pauvreté est installée en phénomène de masse. Plus de 7,5 millions de personnes, soit un français sur huit, en situation d'exclusion sociale, chômeurs de longue

durée peu ou pas indemnisés, allocataires du RMI, vivent avec moins de 730 ? par mois, en-dessous de la norme officielle de pauvreté. Certes, il n'y aurait pas eu, disent les statistiques, d'aggravation de la pauvreté en France au cours des trente dernières années. Rapporté à la population totale, le pourcentage de personnes vivant dans des ménages pauvres aurait même été divisé par deux et demi. Ce recul spectaculaire est d'ailleurs à mettre à l'actif de l'État-Providence aujourd'hui si décrié.

Cependant, les socialistes ne peuvent considérer comme un palier acceptable, un mal nécessaire, ces quelques 12 % de pauvres. D'autant moins que, désormais, ceux-ci sont de plus en plus les victimes de nouvelles formes d'exploitation sociale, des salariés soumis à la flexibilité du travail et à la précarité de l'emploi, contraints d'accepter des postes à temps partiel sous-payés, d'alterner petits boulots et périodes de chômage. S'il n'y a pas de montée générale de la pauvreté, il y a, par contre, une profonde dégradation de la condition salariale. Au bord de la pauvreté, une très importante partie de la population est en difficulté matérielle permanente.

Mais à côté des plus pauvres sur le spectre de la précarité, beaucoup de Français qui ont un travail ont du mal à en faire vivre dignement leur famille : 30 % des salariés touchent une rémunération inférieure à 1,3 SMIC, soit moins de 1.600 ? bruts par mois. Enfin, moins mal lotis, mais bien loin des catégories aisées, près de la moitié des salariés, soit 8,5 millions de travailleurs, perçoivent de 1,3 à 2 SMIC, soit entre 1.600 ? et 2.400 ? bruts par mois. Sans réelle perspective de carrière, fragilisés par la précarité qui les frappe ou les menace, vivant dans la crainte de l'insécurité sociale, ces travailleurs modestes constatent que les plus défavorisés peuvent accéder aux allocations sociales dont ils sont eux-mêmes généralement privés. Ils ont le sentiment de ne pas bénéficier de la solidarité nationale alors qu'en payant cotisations sociales et impôts prélevés sur le fruit de leur travail, ils contribuent largement à son financement. Ils ne bénéficient pas, comme les plus riches, des allègements de la fiscalité.

Un projet collectif destiné d'abord aux laissés-pour-compte de la République

Ils s'inquiètent de voir se déliter le système de protection sociale sous les coups de boutoir des réformes libérales de la Droite. Soucieux de l'avenir de leurs enfants, ils s'efforcent de contourner une sectorisation scolaire et une mixité sociale qu'ils ressentent comme pénalisantes pour leur avenir, alors qu'ils n'ont pas les moyens d'accéder aux logements des zones moins défavorisées. Beaucoup de ces salariés modestes ont ainsi le sentiment d'être pris au piège, bloqués dans un étau social, oubliés des pouvoirs publics. Ils ont l'impression décourageante qu'en dépit de tous leurs efforts, ils ne réussiront pas, par les revenus de leur travail, à améliorer leurs conditions de vie et préparer l'avenir de leurs enfants.

Ces catégories sociales se considèrent comme les laissés-pour-compte de la République. Le 21 avril 2002, elles ont, par désespoir, provocation ou désillusion, fourni les gros bataillons de l'abstention et des votes extrêmes. Le 29 mai 2005, consultées sur un enjeu qui, jusqu'alors, leur échappait totalement, elles ont exprimé leurs inquiétudes face aux menaces que l'adaptation de l'économie française à la concurrence " libre et non faussée " en Europe fait peser sur leur situation sociale. Réassocier ces couches populaires à un projet d'avenir pour le pays, redonner confiance en la démocratie à ces travailleurs pauvres, ouvriers et employés qui représentent 60% des actifs, tel doit être la priorité du nouveau projet socialiste.

1.1. Retrouver les chemins du plein emploi

Il ne s'agit rien moins que de passer un nouveau pacte social avec ces catégories de citoyens qui, toute l'histoire du socialisme nous l'enseigne, constituent notre base sociale. Trop souvent, dans un passé récent, nous les avons désorientés, déçus, voire trahis, et en partie perdus. Pour les retrouver à nos côtés, la lutte contre le chômage et pour l'amélioration du pouvoir d'achat sont évidemment prioritaires.

Entamer la reconquête de l'emploi, les socialistes, unis aux autres forces de gauche, ont montré, de 1997 à 2001, que c'était possible : deux millions d'emplois ont alors été créés en cinq ans. Ce qui a été possible doit le redevenir. Toutefois, les socialistes doivent aussi tirer les leçons de leurs échecs. La priorité donnée sur le long terme à l'objectif du plein emploi, même si elle porte ses fruits, ne peut conduire à négliger les autres aspects fondamentaux du pacte social : le partage des fruits de la croissance, la pérennité des systèmes de protection sociale. L'analyse du scrutin du 21 avril 2002 l'a montré, l'accent insuffisant mis sur l'amélioration du pouvoir d'achat, la lutte contre la précarité et la flexibilité du travail, l'avenir des retraites et du système de santé, est en grande partie à l'origine du désaveu infligé à Lionel Jospin par les couches populaires.

Droite et gauche : deux stratégies bien différentes face au chômage de masse.

La France vit désormais avec l'un des taux de chômage les plus élevés d'Europe. Entre 1997 et 2002, la combinaison de soutien de la consommation, développement des emplois aidés et partage du travail (les 35 h) a permis d'obtenir de bons résultats : 3 % de croissance par an (contre 2,7 % au Royaume-Uni, 2,4 % dans la zone euro, 1,9 % en Italie et 1,7 % en Allemagne), 930.000 chômeurs en moins, 2 millions d'emplois créés. Depuis 2002, la droite a privilégié une politique de l'offre, allégeant la fiscalité, assouplissant la législation du travail, encourageant l'investissement financier. Son bilan est accablant : 20.000 emplois nets détruits, 210.000 chômeurs de plus, 250.000 Rmistes de plus, reprise à la hausse du chômage malgré une démographie favorable.

Aujourd'hui, la droite préconise d'aller encore plus loin sur cette voie. Elle ne propose rien moins que la « rupture » avec l'actuel modèle social. L'exemple de pays européens où le taux de chômage est nettement plus faible qu'en France est régulièrement invoqué pour convaincre de l'inévitabilité de cette voie. Ainsi, nous dit-elle, pourquoi ne pas s'inspirer des recettes libérales de Tony Blair qui a su en Grande-Bretagne faire tomber le chômage à 5 % au lieu de 10 % en France. La vérité est qu'en dépit des concessions multiples faites à la flexibilité du travail, la Grande-Bretagne n'a pas créé davantage d'emplois que la France au cours des dernières années. Son taux de chômage résulte intégralement de l'exclusion des statistiques de deux millions de demandeurs d'emploi déclarés inaptes au travail (« disabled »). Nos concitoyens veulent-ils de ce modèle social ?

Pour 2007, nous devons proposer la mise en œuvre d'une politique économique de gauche, pour une croissance forte, durable et partagée.

1.1.1. Le retour à la croissance par la relance du pouvoir d'achat

Le partage inégalitaire des richesses produites par l'économie française est l'une des causes majeures de la détérioration des

conditions de vie des couches populaires. Depuis plus de vingt ans, on observe en effet un déséquilibre croissant dans le partage de la valeur ajoutée des entreprises (différence entre le produit de leurs ventes et leurs coûts de production) en faveur des profits et au détriment des salaires : un transfert de 10 points par rapport au PIB. Ce mouvement continue de se poursuivre : selon les dernières estimations, la part des salaires a encore baissé en 2004 de 65% à 64,2% de la valeur ajoutée. Devons-nous assister en spectateurs à ce mouvement de fond qui est au cœur du nouveau capitalisme financier ?

Rompre avec la logique de la sous-rémunération du travail

Selon les statistiques de l'INSEE, ces dernières années ont été marquées par un net ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat des salariés du privé : + 1,2 % par an de 1998 à 2001 ; + 0,2 % en 2002 ; - 0,3 % en 2003. En même temps, on ne cesse d'observer une augmentation de la part des salariés rémunérés à moins de 1,3 fois le SMIC. En clair, l'économie française ne cesse de se moderniser, d'intégrer de nouvelles technologies, d'alléger ses coûts de production, de réduire le nombre d'emplois, de multiplier les bas salaires, de généraliser la flexibilité des horaires, mais les travailleurs sont de moins en moins rémunérés au regard de la richesse produite. Les salaires s'accroissent moins vite que la productivité du travail alors que, de ce point de vue, contrairement à toutes les contre-vérités des tenants du "déclin" de la France, notre pays reste l'un des mieux placés des nations industrialisées. Devons-nous nous résoudre à cette sous-rémunération structurelle du travail, au regard des performances de l'économie nationale, considérer qu'elle est une sorte de fatalité parce qu'il ne serait plus possible de peser sur la fixation des salaires dans les entreprises ?

Non, ce n'est pas acceptable pour des socialistes. Mais c'est pourtant ce que nous faisons ! Avec la prime à l'emploi créée par le gouvernement Jospin, il a été pris acte, d'une part, que les entreprises versaient des salaires insuffisants à bon nombre de travailleurs, d'autre part, que l'on ne pouvait leur demander néanmoins de rogner sur leurs profits, et qu'en conséquence, il revenait à la collectivité nationale d'apporter un complément de rémunération, pompeusement baptisé "impôt négatif" pour en dissimuler la véritable fonction. Il y a un paradoxe scandaleux à constater que, dans un contexte de création ininterrompue des profits, de flambée des cours boursiers des grands groupes, d'explosion des dividendes distribués aux actionnaires, l'Etat a recours aux finances publiques pour suppléer l'indigence des entreprises en complétant modestement les revenus des salariés ostensiblement sous-rémunérés. Ce n'est pas un hasard si, depuis 2002, la Droite non seulement a maintenu la prime à l'emploi, mais vient même de décider de l'augmenter à la plus grande satisfaction du MEDEF !

C'est pourquoi nous voulons qu'un véritable ordre public salarial vienne compléter l'ordre public social. En définissant les règles minimales auxquelles la fixation des salaires et leur revalorisation doit être astreinte, il permettra à la négociation contractuelle d'y trouver toute sa place.

Renforcer d'abord les outils de la démocratie sociale

L'économie française rémunère de mieux en mieux le capital et de moins en moins bien le travail. Notre logique est non seulement de cesser de cautionner ce partage inégalitaire de la croissance, facteur de chômage et de précarité, mais de tenter

de l'inverser en suscitant la création d'un nouveau rapport de forces plus favorable aux salariés et à leurs syndicats.

Comment ? Revaloriser les salaires suppose d'abord de revitaliser la négociation collective et de développer la démocratie sociale. La hausse des salaires reste le meilleur instrument de la redistribution directe. Il ne s'agit pas d'annoncer une fois de plus la tenue d'une conférence salariale, par référence nostalgique aux accords de Grenelle de 1968. Cet engagement inscrit dans la plupart de nos textes a toujours fait long feu faute de moyens de persuasion suffisants face à l'opposition patronale. Les négociations sociales, salariales notamment, ne seront possibles que si l'on consolide préalablement les partenaires sociaux dans leur rôle, leur légitimité et leur représentativité ? Nous pensons qu'il faudra d'abord engager par la loi, sans tarder, la refonte des bases de la démocratie sociale.

- **L'élaboration de nouvelles règles en matière de représentation syndicale** : la représentativité syndicale doit désormais être fondée sur le vote des salariés.

Le nombre de syndicats disposant de la "présomption de représentativité" résulte de critères datant de cinquante ans ! Il doit être élargi et actualisé au plan national. Pour faciliter la participation des salariés, les élections professionnelles auront lieu dans chaque branche le même jour. Le jour des scrutins, prud'homal et à la sécurité sociale, sera chômé. Ainsi, les partenaires sociaux pourront aborder la négociation, forts d'une légitimité et d'une autorité renouvelées.

- **La généralisation de l'accord majoritaire à tous niveaux de la négociation collective** : il faut mettre, comme condition à la validité d'un accord avec les patrons, qu'il soit signé par des syndicats représentant une majorité de salariés de la branche ou de l'entreprise concernée. Cette mesure tant attendue sera le second pilier d'un nouveau rapport de forces favorable aux travailleurs.

- **L'extension des pouvoirs comité d'entreprise et des délégués du personnel**, afin d'assurer un meilleur contrôle de la gestion des entreprises par les salariés. Il s'agirait non seulement d'une obligation de consulter ces deux organismes aujourd'hui purement consultatifs, mais d'une obligation de résultat ; dans certains cas (par exemple sur la question des heures supplémentaires), l'avis conforme deviendrait nécessaire.

- **Développer les pouvoirs et moyens des conseillers du salarié** : dans les petites entreprises, il est en pratique impossible de faire vivre des délégués du personnel. Or, c'est dans ces entreprises qu'il y a les plus bas salaires, les plus longues durées du travail, les conditions de travail les plus dures, les accidents les plus fréquents, le plus de maladies professionnelles, le plus de turn-over, le plus de temps partiel et précarité. La loi a prévu des « conseillers du salarié » nommés sur propositions des syndicats, figurant sur une liste accessible aux salariés et disposant déjà de crédit d'heures, de moyens de déplacement et de communication. Nous proposons un développement de ces conseillers avec un élargissement conséquent de leur champ d'intervention répondant aux besoins des salariés et des petites entreprises.

- **Un financement public des syndicats transparent et démocratique**. Sans suppléer ni nuire à la collecte des cotisations et aux adhésions individuelles, des fonds publics doivent abonder, à chaque niveau, les caisses des syndicats sur la base de leur représentativité. Un tel dispositif est incontournable si l'on souhaite que ces derniers remplissent leurs missions d'information et d'éducation, notamment lors des élections prud'homales ou à la Sécurité sociale.

Pourra alors s'engager la conférence nationale tripartite (syndicats, patronat, pouvoirs publics) qui aura la charge de refonder l'organisation sociale du pays à travers la négociation d'un nouveau contrat social, le **Pacte pour l'emploi, la justice sociale et la croissance** où seront débattues des orientations et propositions de réforme des politiques d'emploi, de la protection sociale, de modernisation des services publics et de valorisation du travail (minima, classification, conditions de travail, mobilité des salaires et sécurité sociale professionnelle).

Les réformes à engager seront d'importance comparable à ce qui avait été entrepris en 1945, dans la droite ligne des travaux du Conseil National de la Résistance. On ne pourra en effet assurer un avenir au modèle social français que par une négociation globale sur l'ensemble des chantiers qui touchent aujourd'hui aux conditions de rémunération et de travail dans l'entreprise.

Après que le Gouvernement se soit fixé un objectif quantifié de rééquilibrage de la valeur ajoutée au bénéfice des salariés, le Pacte pour l'emploi, la justice sociale et la croissance en définira les moyens appropriés sous la forme d'une augmentation des salaires directs ou d'une modification du financement des systèmes de retraite et d'assurance maladie. Certaines dispositions pourront recevoir une traduction législative.

Instaurer ensuite un nouvel ordre public salarial

En s'appuyant sur l'objectif de rééquilibrage fixé dans le nouveau Pacte pour l'emploi et sur l'obligation annuelle de négocier, la discussion salariale devra s'ouvrir dans toutes les branches professionnelles. Elle fera l'objet d'un suivi collectif régulier : une conférence sur les salaires se tiendra chaque année dans le cadre d'un **Conseil d'orientation des salaires**, instance permanente réunissant l'ensemble des partenaires sociaux et les représentants des principaux groupes présents au Parlement.

Plusieurs mesures essentielles figureront à l'ordre du jour de la première conférence salariale :

- **la remise en cause des exonérations de cotisations sociales** dont profitent les entreprises à hauteur de 20 milliards d'euros par an (9 % des cotisations dues à l'URSSAF) qui provoquent davantage un effet d'aubaine pour les entreprises qu'un véritable impact sur l'emploi ;
- **la refonte de l'ensemble de l'échelle salariale** : il s'agit de remonter le niveau des rémunérations à tous les échelons de la grilles des classifications. L'objectif doit donc être double : augmenter globalement les revenus du travail et répondre à l'éclatement des statuts et à la logique de l'individualisation des salaires développée par les entreprises. Le gouvernement de gauche s'engagera donc avec les partenaires sociaux dans l'élaboration d'une grille générale des emplois existants et des référents en matière de qualification, avec les niveaux de rémunération correspondants.
- l'ajustement automatique des minima conventionnels au niveau du SMIC : aujourd'hui 80% d'entre eux se situent en deçà.
- la limitation du recours à la part variable dans les salaires (primes) au détriment du salaire fixe ;
- l'égalité salariale entre les hommes et les femmes : à qualification égale une femme gagne toujours, en moyenne, 25% de moins qu'un homme ; des sanctions et astreintes doivent être prévues à l'encontre des employeurs pratiquant de telles discriminations.

La revalorisation du SMIC

L'ouverture d'une grande négociation collective sur le partage des fruits de la croissance n'est nullement exclusive de la revalorisation du salaire minimum. Près de 16% des salariés à temps plein (hors intérim) sont payés au SMIC, soit 2,4 millions de salariés. Cette réalité est encore plus massive dans les petites entreprises (un salarié sur trois dans les entreprises de moins de dix salariés) et dans certains secteurs (un sur trois dans le commerce de détail, un sur deux dans l'hôtellerie et la restauration).

Revaloriser le SMIC sur la durée est donc indispensable pour guider la négociation salariale. Cependant, si l'on veut contenir le dumping social en Europe et permettre qu'elle devienne enfin synonyme de progrès social, il faut aussi donner un cadre plus large à cette action, en mettant en place un SMIC européen. Cette réforme majeure sera nécessairement progressive en amorçant un processus de convergence au terme duquel les SMIC nationaux laisseront place à un SMIC européen unique. Mettre d'abord et rapidement en place un SMIC national dans chacun des pays de l'Union, puis fixer la durée d'un processus de convergence au terme duquel les SMIC nationaux laisseront place à un SMIC européen unique. Nous voulons non seulement que la PS n'abandonne pas cette proposition essentielle qui figurait dans la plate-forme adoptée pour les européennes 2004, mais de surcroît qu'il se mobilise pour qu'elle soit partagée par le PSE.

La fonction publique

S'agissant des fonctionnaires dont le pouvoir d'achat a incontestablement baissé ces dernières années, il faudra aussi ouvrir la négociation. Une attention particulière devra être apportée aux agents de la fonction publique territoriale. Alors que les gouvernements de droite successifs s'emploient à diminuer le nombre des fonctionnaires, les collectivités locales se voient contraintes de se substituer au désengagement de l'Etat. De nombreuses collectivités vont ainsi voir leurs effectifs augmenter sensiblement en raison des lois de décentralisation. Cette évolution doit nous amener à redéfinir le statut de la fonction publique territoriale en relation avec les organisations syndicales. Les évolutions de carrière sont parfois gelées au profit de quotas stupides. La dépendance de certains cadres territoriaux envers leurs élus ne facilite pas une démocratie sociale active. Sans compter l'extrême hétérogénéité des traitements qui varie selon la richesse des collectivités ou le bon vouloir de l'exécutif. Le statut des fonctionnaires territoriaux, comme des contractuels, nécessite d'être revu en profondeur de manière à le rendre plus attractif et plus juste.

La redistribution des revenus par la fiscalité :

La rénovation du projet, c'est aussi le courage de s'attaquer à l'injustice fiscale. Le chantier de la redistribution est fondamental tant les correctifs apportés au développement des inégalités dans le processus de productif ou dans la transmission du patrimoine.

L'impôt en France n'assure pas la redistribution des richesses, le salarié payé au SMIC supportant un taux proche de celui qui gagne 15 fois le SMIC (45 % contre 56 % de prélèvements obligatoires). Il n'incite pas à créer des emplois stables, est indifférent aux pratiques des entreprises dans la gestion de leur main d'œuvre. Il pèse presque exclusivement sur le travail. Le constat est connu, reste à définir les voies de la réforme.

- Une première piste doit être de repenser **la fiscalité des revenus du capital**. Aujourd'hui, les dividendes reçus par les

actionnaires sont taxés au plus à 30 % quand les revenus du travail peuvent l'être jusqu'à 48%. Nous proposons de pallier cette aberration en faisant en sorte que les revenus du capital soient au moins autant taxés que ceux du capital.

- Une seconde piste pour **favoriser les investissements en faveur de l'emploi** consiste à introduire une fiscalité plus lourde sur les dividendes versés par des entreprises qui investissent peu ou pas. La modulation si ce n'est la suppression des abattements existants sur les dividendes payés par les entreprises au regard du niveau d'investissement engagé par celles-ci au regard de leurs résultats devra désormais s'imposer. Ceci incitera les actionnaires à choisir les actions des entreprises qui investissent, s'ils ne souhaitent pas être pénalisés fiscalement.
- Concernant **l'imposition des salaires**, les baisses d'impôt des catégories les plus favorisées doivent être stoppées. La logique de la baisse de l'impôt ne fait pas partie de notre logiciel, elle implique nécessairement des conséquences en terme de pertes de recettes et pénalise les politiques publiques déjà difficiles à financer. La fiscalité est un instrument de redistribution que nous devons pleinement assumer et utiliser. Le poids de la dette devra nous conduire à assumer la nécessité devant l'urgence nationale d'augmenter les impôts sur les catégories qui ont bénéficié des baisses.

Pour réintroduire la justice et la progressivité des prélèvements, nous voulons fondre la CSG, la CRDS l'impôt sur le revenu et les impôts locaux dans un seul **impôt universel, transparent et progressif**. Cet impôt permettra de réduire les impôts indirects, impôts injustes qui pèsent le plus lourdement aujourd'hui. Tous les citoyens contribueront ainsi à l'impôt, même de façon symbolique, celui-ci sera le garant du lien de solidarité et de citoyenneté entre les différents acteurs de la société. Le total des impôts ainsi énumérés permettrait de passer d'un IR à 3% du PIB à un IR à 8,5% du PIB.

Dans ce cadre, **la prime pour l'emploi sera supprimée** et le grand IR se substituera à certaines cotisations sociales de manière à étendre l'assiette de financement de certaines dépenses sociales nécessaires. Il sera possible de faire disparaître le quotient familial et le quotient conjugal, ouvrant la voie à une imposition séparée. La retenue à la source sera facilitée par cette réforme. L'ensemble des revenus financiers qui représentent aujourd'hui 15% du revenu disponible des ménages (contre 40% pour les salaires nets) doivent être réintégrés dans l'assiette de l'IR.

Les recettes de ce grand impôt alimenteraient à la fois les caisses de l'Etat, de la Sécurité sociale et des collectivités locales. Pour répondre aux exigences d'autonomie fiscale des collectivités locales, il devrait s'accompagner de la possibilité **d'une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu, votée par les assemblées délibérantes**.

Enfin, une réforme d'ampleur de la fiscalité locale doit être décidée. Il faut mettre fin à l'explosion des inégalités territoriales et à l'impossibilité pour des élus locaux de boucler leur budget sans renoncer à des services publics locaux quand des villes ou des départements regorgent de recettes provenant par ailleurs d'impôts absolument injustes et parfois même aberrants dans leur assiette. Une réforme d'ampleur, globalisée et planifiée de la fiscalité locale est désormais indispensable dans notre pays. Corollaire d'une décentralisation qui doit se combiner avec le maintien de principes égalitaires sur tout le terri-

toire, elle doit assurer des ressources stables et justement réparties aux collectivités territoriales dans les charges s'alourdissent au moment où les ressources deviennent plus rares.

1.1.2. Réorienter les profits vers l'investissement et l'emploi

Les politiques visant à relancer la croissance en soutenant plus énergiquement la consommation ne suffiront à faire reculer le chômage. Ainsi, en 2004, la demande intérieure a progressé de 3,1%, mais le PIB seulement de 1,7%. Aujourd'hui, le problème de notre économie n'est pas seulement la faiblesse de la demande intérieure mais aussi son impact insuffisant sur l'investissement, la production et l'emploi. Du fait d'une spécialisation industrielle de plus en plus inadaptée aux besoins des français, toute progression de la demande intérieure se traduit par une augmentation du déficit extérieur, les consommateurs achetant massivement des biens importés. Cette rupture du lien consommation / croissance / emploi commande la mise en œuvre de politiques nouvelles.

Au sein des entreprises, il existe désormais deux mondes. Il y a celles qui prennent tous les risques, souvent des petites structures qui assument le coût de la recherche-développement et de l'innovation, qui créent les nouvelles richesses et les nouveaux emplois, et qui pourtant ont du mal à trouver des financements auprès des banques, toujours plus conservatrices et attentives aux puissants. Et il y a les grands groupes, dans la grande distribution comme dans la pharmacie, dans le pétrole comme dans l'environnement, le plus souvent étrangers à l'idée même de risque, qui n'ont pour objectif que de faire supporter à leurs personnels comme à leurs fournisseurs, des baisses de coût drastiques pour augmenter leurs marges.

Les stratégies financières prédatrices développées par les grandes firmes multinationales, sans volonté de créer de nouvelles capacités de production, mais pour dégager un meilleur rendement du capital, font ainsi peser tous les efforts de productivité et de baisse des coûts sur leurs salariés et leurs sous-traitants, avec le chantage à la délocalisation à la clé. Aujourd'hui, ce "capitalisme sans projet" est arrivé dans une impasse. De nouvelles politiques publiques doivent s'attaquer à ces situations de rente pour remettre l'investissement au service de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Rationaliser et moraliser le fonctionnement des marchés financiers

Les fortes marges bénéficiaires contribuent à améliorer les capacités financières des entreprises, mais ne sont converties ni en hausses de salaires ni en investissements productifs. Les mesures d'allègement des cotisations sociales au bénéfice des entreprises sont devenues inefficaces : au fur et à mesure que la part des profits augmente, les placements financiers des entreprises se développent au détriment des investissements productifs qui continuent de baisser, en dépit de taux d'intérêt très favorables. Ce scénario est à l'exact opposé des promesses faites par le patronat pour justifier la rigueur salariale. Plutôt que de tenter de gagner des parts de marché en accroissant leurs capacités de production ou leur avance technologique, les entreprises privilégient leurs propres placements financiers et la rémunération du capital investi par leurs actionnaires. C'est ainsi que la baisse du taux d'investissement coïncide avec la hausse rapide des profits non investis dont la part dans la valeur ajoutée des entreprises est passée de 8,7 % en 1982 à plus de 18 % ces dernières années.

La primauté des opérations financières sur les investissements productifs

Ainsi, en 2004, la plupart des grands groupes ont distribué des dividendes en forte hausse. Les profits des sociétés du CAC 40 ont explosé de 55%, tandis que leurs effectifs n'ont progressé que de 1% ! La richesse créée a profité aux actionnaires qui ont reçu 24 milliards d'euros de dividendes. Un montant colossal qui équivaut, par exemple, à la quasi totalité des dépenses engagées chaque année pour les politiques de l'emploi mais qui n'est que peu réinvesti dans l'économie française : par exemple, 40% vont à des fonds de pension américains. Ainsi, le vieil adage des libéraux des années 1970 selon lequel les profits d'aujourd'hui seraient les investissements de demain et les emplois d'après-demain est rendu totalement obsolète par l'avènement du capitalisme financier. La recherche de gains financiers rapides a pris le pas sur la logique productive. Inutile d'aller chercher plus loin les raisons d'une croissance molle et peu créatrice d'emplois.

Ces dernières années, l'actualité boursière a été marquée par de nombreuses péripéties : explosion retentissante des bulles financières et révélations d'affaires scandaleuses. Cependant, ces événements n'ont été que la manifestation d'un phénomène structurel. Contrairement à une idée reçue, la bourse joue rarement son rôle de financement des entreprises innovantes ou en forte croissance. Une introduction en bourse est le plus souvent motivée, pour les chefs d'entreprises, par l'opportunité de valoriser leurs propres actions et par la possibilité d'acquiescer les titres de leurs concurrents pour en prendre le contrôle. L'argent qui se déverse sur les marchés boursiers ne vient pas nécessairement répondre aux besoins de financement des entreprises. Le plus souvent, il est placé pour exploiter une perspective de valorisation purement financière.

Le marché des actions a donc les caractéristiques d'un système clos où les opérateurs, passablement indifférents à l'économie réelle, sont avant tout impatients de réaliser des plus-values. Le recours systématique au procédé des stock-options entre dans la droite ligne de ce système. Il traduit l'alignement des conceptions et des objectifs des dirigeants sur ceux des gérants des fonds d'investissement. Tandis que les uns font pression pour obtenir des valorisations importantes et rapides, les autres trouvent leur avantage personnel à présenter des résultats, vrais ou factices, qui les enrichiront par le mécanisme des stock-options.

De plus en plus souvent, des sociétés préfèrent utiliser les liquidités dont elles disposent pour racheter leurs propres actions plutôt que pour investir dans des projets créateurs d'emplois. Ainsi, en 2004, les entreprises françaises ont consacré 10 milliards au rachat de leurs propres actions. Ce phénomène est observable dans toute l'Europe.

- **La modulation de l'impôt sur les bénéficiaires** : la fiscalité des dividendes doit être utilisée pour soutenir le capital qui "travaille", c'est-à-dire celui qui participe à l'investissement et donc à l'emploi, et pénaliser celui qui "dort". Nous proposons que le taux de l'impôt sur les sociétés ne soit pas le même quels que soient la part des dividendes distribués et l'effort d'investissement de l'entreprise. Un barème simple sera défini par le législateur afin de privilégier les entreprises qui réinvestissent plus largement leurs profits dans la production.

De façon générale, les revenus du capital devraient être taxés au moins autant que ceux du travail. Aujourd'hui, c'est loin d'être le cas : les contribuables les plus riches (ceux imposés

au taux d'imposition maximal) paient au plus 30% d'impôt sur les dividendes reçus, alors que les revenus du travail sont taxés jusqu'à 48,09%.

- L'imposition sur les plus-values réalisées par des dirigeants d'entreprises, à partir de stock-options distribuées en complément de rémunération, devrait être renforcée.

- Si l'on veut faire à nouveau de l'investissement et de l'emploi les moteurs de la croissance, il faut aussi **réformer les circuits de financement des entreprises** : des organismes financiers spécialisés doivent leur permettre d'obtenir des capitaux en fonction de la qualité de leurs projets industriels et non de perspectives de plus-value à court terme. Entre la frilosité des banques et la logique spéculative des marchés financiers, l'offre de fonds propres est inadaptée aux besoins de l'économie productive.

Une nouvelle stratégie d'action : retourner les armes du marché contre le marché

Les socialistes ne doivent plus se satisfaire des outils rouillés d'une régulation molle, forgés par les libéraux, maniés par des agences dites indépendantes, dépourvues de toute légitimité démocratique et échappant à tout contrôle. Aujourd'hui, la "régulation", sous couvert de faire respecter les règles de la concurrence entre entreprises, est favorable aux groupes les plus puissants, capables de s'acheter les relais médiatiques pour éviter que des citoyens trop bien informés en viennent à se poser les bonnes questions.

La politique de la concurrence peut devenir un véritable instrument de politique économique, si elle n'est plus abandonnée à des autorités de régulation irresponsables, cédant facilement aux pressions de groupes aussi puissants que les empires informatiques, par exemple. Certaines activités, comme la production électrique, nécessitent des investissements très lourds et se portent mieux quand on limite la concurrence. Dans de nombreux autres secteurs, au contraire, imposer plus de concurrence oblige les entreprises à se battre en augmentant leur production et en créant des emplois. Dans la grande distribution, par exemple, la concentration est en France la plus élevée au monde : cinq entreprises se partagent 80% du marché. Aux Etats-Unis, par comparaison, les cinq premières entreprises de distribution détiennent moins du tiers du marché. Cette concurrence plus vive a permis de créer un quart d'emplois en plus qu'en France avec des salaires nets quasiment identiques.

L'emploi par de nouvelles politiques volontaristes

Depuis des années, les politiques menées ont surtout visé à enrichir le contenu de la croissance en emploi. Peu inventives, elles reposent sur un mixte de soutien keynésien de la croissance par le déficit budgétaire et de recettes libérales visant à baisser la fiscalité sur les capitaux investis, à multiplier les exonérations de charges sociales et à assouplir aux emplois précaires. La politique de l'emploi devra utiliser de nouveaux outils.

La relance de la politique industrielle

A la différence des autres pays industrialisés, y compris de ceux dirigés par des libéraux comme les Etats-Unis, la France n'a plus de véritable politique industrielle. Ce thème est revenu dans le débat médiatique du fait de la nécessité pour le gouvernement actuel de communiquer sur les OPA ou les opéra-

tions de délocalisations affectant de grands groupes nationaux. Derrière l'écran de fumée déployé par le slogan aux relents douteux de " patriotisme économique ", il n'y pas de véritable stratégie industrielle, qu'il s'agisse de l'attractivité fiscale des territoires ou de la gestion financière des grands dossiers industriels. Sans parler de la vanité du retour au dirigisme gaullo-pompidolien qui, certes, a eu son heure de gloire mais qui ne correspond plus au monde d'aujourd'hui. Il est devenu urgent de mettre en œuvre une stratégie industrielle à la fois volontariste et réaliste :

Orienter la spécialisation industrielle vers les marchés de demain

Il est désormais évident que, pour conserver un minimum d'avantage technologique par rapport à ses nouveaux concurrents sur la scène internationale, la France doit augmenter substantiellement son effort de recherche, public et privé. En Europe, il faut non seulement que pouvoirs publics et entreprises s'alignent sur les engagements pris à Lisbonne en 2001 (3 % du PIB), mais qu'ils aient la volonté de mettre en commun une part significative de leurs investissements en R&D et de définir des priorités communes. Il faut développer de grands programmes de coopération destinés à préparer le développement de l'Europe et de la France dans des domaines aussi importants pour leur avenir économique et leur cohésion sociale que l'ingénierie urbaine, l'énergie, les technologies de l'information, de la communication et de la sécurité, l'environnement et la santé.

Prévenir les situations de crise

De plus en plus souvent, les restructurations d'entreprises ne sont plus la conséquence d'une mauvaise compétitivité des produits ou du manque d'efficacité productive des unités. Elles résultent d'une stratégie mondiale de sélection et de localisation des activités définies par les groupes mondiaux pour maximiser la valeur actionnariale. La collectivité n'est plus confrontée à des crises sectorielles ou localisées, aux causes identifiables, comme par le passé (sidérurgie, construction navale, charbon...), mais à un mouvement permanent commandé par des choix opaques. Dans ces conditions, il est vital pour chaque région, pour chaque bassin d'emploi, d'avoir une stratégie de développement qui intègre " la veille économique sectorielle ", en s'efforçant d'anticiper l'apparition des situations de crise, en liaison avec l'ensemble des acteurs : entreprises, pouvoirs publics locaux et nationaux, organismes de formation. La reconversion des friches industrielles, en particulier, nécessite des moyens puissants, tant humains que financiers.

Doter l'Etat d'une véritable fonction de stratégie, de prospective et d'expertise

La plupart des grands pays industrialisés disposent de structures interministérielles ou parapubliques souples pour analyser les problématiques industrielles. En France, l'intégration en 1997 du ministère de l'industrie au sein du ministère de l'économie et des finances (MINEFI) a été décidée pour créer des synergies entre les pôles financier et industriels de l'administration, sur le modèle des organisations gouvernementales japonaises (METI) ou allemande (BMWI). Le gouvernement de Lionel Jospin a souhaité ainsi faire du MINEFI un véritable ministère de la production. Sept ans plus tard, force est de constater l'objectif n'a pas été atteint.

Cette réforme n'a pas conduit à faire primer les logiques productives, mais au contraire à assurer la domination sans partage des raisonnements financiers. C'est ainsi que la branche la plus rentable d'Alstom a fait l'objet d'une cession au groupe AREVA en 2004 et que la vente du groupe par appartement a été envisagée dans la plus grande opacité avec la Commission européenne. La logique du laisser-faire financier l'a également emporté lors du rachat de Pechiney par le canadien Alcan. De plus, le MINEFI est resté replié sur lui-même en matière industrielle. Aucune structure interministérielle n'a été créée pour traiter de grandes questions d'actualité (délocalisations, désindustrialisation, apparence de nouveaux compétiteurs internationaux comme la Chine, l'Inde ou le Brésil). Les crédits de restructuration industrielle sont restés dispersés et répartis entre le MINEFI, le ministère chargé de l'emploi, la DATAR et les SGAR.

Par conséquent, nous proposons de créer une Agence nationale de la politique industrielle qui rassemblera les différentes directions aujourd'hui éclatées dans plusieurs ministères, les moyens financiers et les moyens d'expertise correspondants. De plus, l'Etat pourra intervenir dans le cadre de Contrats de progrès avec les Conseils régionaux auxquels sera enfin pleinement reconnu le rôle de chef de file sur leur territoire en matière d'action économique. Enfin, de nouveaux outils de financement seront mis en place sous la forme de Fonds de développement des PME-PMI innovantes.

Des actions de soutien ciblées

En outre, des actions ciblées de soutien à la croissance et à l'emploi pourront être engagées en faveur de certaines activités économiques, choisies en fonction de leur fort contenu en main d'œuvre et de leur caractère non délocalisable.

- **Les énergies renouvelables** : l'offre ne peut être que diffuse et requiert des emplois disséminés sur tout le territoire, pour la production comme pour la maintenance. Sur la base des objectifs européens, le potentiel de création de nouveaux emplois est estimé à 75.000 d'ici 2010.

- **Le logement et la qualité environnementale** : à défaut d'un véritable programme public de soutien à la rénovation thermique des bâtiments (logements et bureaux), le stock de bâtiments anciens représentera toujours plus de la majorité du parc en 2050 ! Les mesures techniques, fiscales, juridiques et financières d'un tel programme sont connues et proposées tant par les professionnels concernés que par les ONG environnementales. Elles peuvent conduire à la création de 120.000 emplois pendant les 20 premières années.

- **Les expériences du secteur coopératif, mutualiste et associatif** attestent également qu'il est possible de produire et de distribuer efficacement et autrement dans le respect du principe délibératif démocratique « une personne, une voix ». A l'exemple de Mondragon en Espagne de telles structures permettent de respecter conjointement, malgré les sirènes de la banalisation marchande auxquelles elles peuvent être sensibles, normes sociales et normes de qualité. De tels résultats peuvent être obtenus notamment parce que leurs réserves sont impartageables et que le profit n'est pas leur objectif. Nonobstant l'opposition du Medef qui voit en elles une forme de concurrence faussée qu'il ne manque pas de dénoncer aux autorités européennes, ces expériences doivent être encouragées par des initiatives publiques, sous forme de contractualisation, d'encouragements fiscaux, d'aides à l'emploi.

- **La réorientation des aides publiques vers les petites entreprises** : 97 % des entreprises ont moins de cinquante

salariés et font travailler près de 8 millions de personnes. Un million d'entreprises de moins de dix salariés font travailler 3,4 millions d'employés et d'ouvriers. Distribuer des aides indistinctes comme cela a toujours été fait, n'est pas efficient et profite aux entreprises de plus de mille salariés. Une politique collective de conventionnement, d'aides à la comptabilité, au respect des droits et règles administratives doit être mise en œuvre spécialement notamment pour les petites entreprises (pépinières d'entreprises, pool de comptabilité, services publics associés). Elles doivent bénéficier de crédits d'impôt ou d'allègements de cotisations sociales en échange du respect strict des droits des salariés ou de créations d'emploi. C'est ainsi qu'on stoppera la dégradation du haut vers le bas délibérément mise en œuvre par le patronat et que l'on restaurera l'état de droit dans toutes les entreprises.

- Enfin, dans un certain nombre de service public, **des plans sectoriels devront adapter les effectifs à l'importance des besoins non couverts aujourd'hui** : greffiers, juges, inspecteurs du travail, aides éducateurs...

1.2. protéger les salariés

1.2.1. Renforcer les systèmes de protection

Rétablir la primauté du droit du travail sur l'arbitraire patronal

Pour des emplois solides et durables

La flexibilité du travail serait insuffisamment développée dans notre pays. Nous récusons ce cliché brandi inlassablement par les libéraux pour culpabiliser les salariés, car les données économiques parlent d'elles-mêmes. Si le coût du travail est très compétitif en France par rapport aux autres pays développés, alors que la durée hebdomadaire y est moins longue, c'est précisément parce que la productivité des salariés français est l'une des plus élevées, à cause notamment du recours intensif aux diverses formes de flexibilité.

Contrairement à ce qui est parfois prétendu, le marché du travail français est déjà ultra flexible. A ceux qui mettent en avant le désormais fameux modèle danois dit de la "flex-sécurité" parce que près d'un salarié sur trois y changerait d'emploi dans l'année, il faut opposer qu'en France, deux salariés sur cinq (hors intérim) sont dans cette situation ! Mais, dans notre pays, si les entreprises ont déjà la flexibilité, les salariés n'ont pas la sécurité à la différence du Danemark où les chômeurs sont indemnisés pendant trois ans à 80 %.

Or, pour nous, la logique de la flexibilité est incompatible avec l'ordre public social que les socialistes ont la responsabilité de renforcer pour protéger les salariés. L'intérim, les CDD et le temps partiel subi qui concerne majoritairement les femmes ne devraient légalement s'appliquer que dans des situations particulières, limitativement énumérées par le code du travail. Chacun sait que ce n'est pas le cas : l'inspection du travail doit avoir les moyens de faire respecter les prescriptions légales, elle devra être renforcée.

Faire reculer la précarité de l'emploi

La précarité de l'emploi s'est considérablement aggravée avec le recours massif aux contrats à durée déterminée et à l'intérim. Les travailleurs sont astreints à une forte mobilité professionnelle. Dans les établissements de plus de dix salariés, 53 % des sorties d'emploi sont dues à la fin d'un CDD : chaque jour ouvrable, 16.000 personnes quittent ainsi leur entreprise

contre 2.000 en raison d'un licenciement. Le nouveau "contrat d'embauche" imposé par le gouvernement Raffarin, sans négociation aucune avec les syndicats, va encore renforcer cette insécurité professionnelle.

- Les dispositions concernant le recours à l'intérim et aux CDD devront être revues afin de conduire à un meilleur encadrement, notamment financier : **les indemnités de fin de mission ou de contrat** seront revalorisées et portées à un niveau supérieur aux 10% actuels et les prélèvements sociaux à la charge de l'employeur (chômage et retraite) seront relevés. Le **contrat nouvel embauche**, période d'essai de deux ans, devra être supprimé.
- Le calcul des cotisations employeurs sera modulé en fonction du recours plus ou moins intense aux différentes formes d'emploi précaire. Un mécanisme de bonus-malus sera adopté dans lequel le taux de cotisation à l'assurance-chômage sera fonction du nombre de CDD, d'intérim ou de temps partiel auxquels l'entreprise a recours, ainsi que du nombre de licenciements auxquels elle a procédé. Un tel système incitera les employeurs socialement responsables à reconnaître la valeur collective de l'emploi stable et sanctionnera les autres.
- De même, les dispositions protégeant les salariés du licenciement économique seront renforcées. Dans le cas de plan sociaux liés à une difficulté économique mettant sérieusement en cause l'existence de l'entreprise, une reconversion conforme aux vœux des salariés devra être systématiquement recherchée.
- **En cas de licenciement collectif, non fondé sur de réelles difficultés économiques, par exemple pour convenance boursière, la puissance publique, pourra en suspendre l'exécution.** Si l'existence de réelles difficultés économiques est reconnue, mais si « les mesures visant au reclassement sont insuffisantes », la puissance publique pourra rendre « la procédure nulle et de nul effet » en dressant, au terme de celle-ci, un « constat de carence ». De même, quand un syndicat saisit la puissance publique au motif d'un doute manifeste sur la motivation d'un licenciement, celle-ci demande à l'employeur d'apporter la preuve du bien fondé du licenciement.
- L'alignement des sous-traitants sur la convention collective des donneurs d'ordre : le développement de **la sous-traitance en cascade** permet aux entreprises d'échapper à leurs responsabilités en matière de respect du droit du travail en reportant le risque sur les salariés du sous-traitant au nom de la flexibilité. Le cadre juridique doit être modifié afin que, dans de telles situations, les responsabilités civile et pénale des donneurs d'ordre effectifs puissent être mises en jeu au nom de l'ordre public social. Par exemple, la notion d'unité économique et sociale doit être reconnue.

Contenir la flexibilité

Depuis une vingtaine d'années, la modulation annuelle du temps de travail est devenue monnaie courante. Grâce aux possibilités multiples de dérogation mises à la disposition des employeurs, il n'est pas rare que la durée maximum de 48 heures hebdomadaires, pourtant d'ordre public, soit dépassée. De surcroît, l'annualisation se conjugue avec l'extension du temps partiel imposé par l'entreprise à ses salariés (1,5 emploi à temps partiel créé depuis quinze ans pour 1 emploi en CDI supprimé). Bien souvent, l'amplitude des cycles de travail est invivable, marquée par l'alternance de périodes creuses et de périodes d'accumulation des heures supplémentaires. Pour une rémunération indécente, elle interdit la recherche d'une acti-

tivité complémentaire et entrave l'accomplissement d'une vie familiale ou personnelle normale. Dans certains secteurs économiques, comme la distribution, les salariés sont devenus aussi corvéables que les journaliers du début de l'ère industrielle.

Il sera essentiel de revenir sur l'extension débridée des heures supplémentaires permises par la loi Fillon. De plus, les salariés contraints à des horaires de travail décalés (temps partiels subis, nuit, dimanche, heures supplémentaires systématiques) doivent bénéficier de compensations financières plus importantes. Quand elle se justifie, la flexibilité du travail génère des gains de productivité pour l'entreprise ; il n'est que justice d'en faire bénéficier ceux qui la subissent.

La durée du travail doit redevenir une donnée **d'ordre public social**.

- **Les durées hebdomadaire et quotidienne maximales** doivent être diminuées en proportion de la durée légale : au lieu de 48 heures, 44 h pour la semaine de 35 h et tendre vers 40 h réelles. L'amplitude horaire journalière, en cas d'interruption de la plage de travail en cours de journée, ne doit pas dépasser 10 h.
- **Les heures supplémentaires** doivent être définies par la loi comme « ponctuelles et imprévisibles », conformément à l'accord signé par le patronat le 31 octobre 1995. Leur majoration doit être renforcée. Le contingent annuel d'heures supplémentaires doit revenir à 130 heures puis à 100 heures.
- **Le recours au travail le dimanche** ainsi que le travail de nuit doivent être mieux encadré : en cas de dérogation contrôlée, il doit donner droit à une rémunération fortement majorée.
- **La réduction du temps de travail**, instrument de rétablissement du plein emploi et de partage des richesses doit être relancée. : nous restons favorables à de vraies 35 heures hebdomadaires pour tous, appliquées effectivement, sans baisse de salaire et avec embauches correspondantes.
- **Le « temps de travail effectif »** doit être défini comme le « temps où le salarié est subordonné à l'employeur » en intégrant les pauses nécessaires, le temps de trajet imposé, d'habillage et de casse-croûte.

Vers un droit à la qualité de vie au travail

Un emploi de qualité, c'est d'abord un emploi pour tous, un emploi stable et bien rémunéré. Mais nous ne devons pas perdre de vue aussi la question des conditions de travail au quotidien pour les 22 millions de salariés dans notre pays.

La santé constitue le socle de la qualité de vie au travail. Plus largement, c'est à la fois la qualité de l'environnement physique du travail (sécurité, bruit, chaleur...), la qualité du contenu du travail (autonomie, responsabilité...), la qualité des relations sociales et de travail (dialogue social, considération de la hiérarchie...), la qualité de l'organisation du travail (pénibilité, charge de travail, les possibilités de réalisation et de développement professionnel (formation, sécurité des parcours...), la conciliation entre vie au travail et vie hors travail (rythme, horaires, vie familiale...).

C'est donc sur l'ensemble de ces leviers qu'il faut agir simultanément avec, par exemple, des mesures ciblées sur la réduction de la pénibilité des postes de travail pour favoriser le maintien dans l'emploi (cinq millions de salariés déclarent souffrir de d'inaptitude au travail), le transfert de savoirs entre salariés expérimentés et plus jeunes (fonction de tutorat pour les salariés seniors), une meilleure maîtrise sociale des TIC, la prévention des risques professionnels notamment les TMS (1ère cause

de maladie professionnelle avec plus de 35 000 cas par an) le stress, l'accès des femmes à des emplois traditionnellement masculins ou l'intégration réussie de personnes longtemps éloignées de l'emploi.

Afin de responsabiliser les entreprises, nous proposons de modifier le système de reconnaissance et de tarification des maladies professionnelles pour que la réalité des atteintes de la santé au travail soit réellement prise en compte. Afin d'éviter une nouvelle catastrophe sanitaire comme celle de l'amiante, nous proposons la création d'une agence nationale de Santé au travail indépendante intégrant des moyens accrus pour la recherche.

Nous proposons un nouveau droit collectif pour les représentants des personnels, à savoir la possibilité de saisir un réseau national pour l'amélioration des conditions de travail en tant que service public disposant des moyens nécessaires partout où la situation l'exige dans les entreprises (diagnostic, préconisation d'actions...). **Par ailleurs, nous proposons de renforcer les moyens humains de l'inspection du travail et des élus chargés de l'hygiène, des conditions de travail et de la sécurité.**

1.2.2. Reconstruire et conforter la solidarité

Dans notre société, économiquement et socialement déstructurée par le chômage et la précarité, l'avenir des organismes de sécurité sociale est un enjeu plus important que jamais. Elles doivent garantir à tous les citoyens, notamment aux plus vulnérables et aux moins favorisés, la prise en charge des conséquences matérielles liées aux insécurités économiques et sociales de tous ordres, ainsi qu'aux accidents et aléas de la vie. Elles sont la manifestation de l'égalité de la collectivité nationale au sort de chacun de ses membres. La protection sociale est un des piliers essentiels du pacte républicain.

Répondre à la crise de la protection sociale.

Or, notre système de protection sociale est aujourd'hui en butte à une triple crise.

- **La crise d'efficacité** : pour des raisons diverses mais convergentes, chacune des " branches " de la sécurité sociale ne parvient plus à atteindre les buts fixés par ses pères fondateurs. Qu'il s'agisse de l'hôpital ou des soins libéraux, notre système de santé est en crise profonde. De nombreux besoins demeurent insatisfaits. Les traitements curatifs priment sur l'action préventive. Le système est, au total, coûteux et profondément inégalitaire, comme en témoignent les différences d'espérance de vie qui s'accroissent entre groupes sociaux. Son organisation est à la fois déficiente, avec de très fortes différences de moyens entre les territoires, et peu coordonné. Les difficultés rencontrées par les urgences hospitalières en sont l'une des manifestations les plus visibles. Dans ce moment d'interrogation des professionnels de santé eux-mêmes, il est nécessaire de profondément repenser l'organisation de l'offre de soins dans notre pays.

Quant aux retraites, l'évolution continue vers des âges plus élevés a fini par poser la question des choix collectifs que nous sommes prêts à assumer au regard de l'organisation des différents temps de la vie. Pour l'heure, l'approche financière domine. Ainsi, ceux qui commencent à travailler le plus tôt et qui cotisent le plus longtemps sont aussi ceux qui profitent le moins de leur retraite du fait d'une espérance de vie plus courte. Peut-on tolérer encore longtemps un système aussi cruellement injuste, au mépris de sa vocation initiale ?

Enfin, à l'heure du chômage et de la précarité de masse, la pro-

tection contre l'insécurité économique se révèle profondément lacunaire : seulement un chômeur sur deux est indemnisé ; le dispositif des minima sociaux (ASS, RMI) maintient ses allocataires en-dessous du seuil de pauvreté. Nombreux sont ceux, les jeunes tout particulièrement, qui n'ont aucune protection ou un revenu de remplacement très insuffisant. La question de l'organisation d'une sécurité sociale professionnelle est posée.

- La crise financière : La Cour des comptes vient d'en faire le diagnostic dans son rapport rendu public en septembre, les comptes de la sécurité sociale n'ont jamais été aussi dégradés. Alors que l'équilibre avait été obtenu pour l'ensemble du régime général de 1999 à 2001, le déficit s'est établi en 2004 au niveau record de 13,2 milliards d'euros. Désormais, toutes les branches (maladie, retraites, familles) sont déficitaires. Faudra-t-il attendre l'implosion du système, ce qui ne déplairait pas à la droite libérale, pour réformer globalement le mode de financement de la sécurité sociale ?

- La crise des valeurs : en l'absence d'une réponse, collective et crédible, aux menaces pesant sur la pérennité de la protection sociale, chacun est poussé à chercher seul des solutions individuelles. La montée de l'individualisme affaiblit la solidarité au moment même où elle est encore plus indispensable.

La droite incarne ce risque jusqu'à la caricature ! C'est la démolition des retraites par répartition avec la création de régimes par capitalisation offerts aux banques et subventionnés par des avantages fiscaux et des exonérations de cotisations. C'est aussi l'ouverture de l'hospitalisation à la concurrence ou la libéralisation de... la médecine libérale, en faveur des médecins spécialistes qui peuvent désormais largement pratiquer des honoraires libres. C'est encore, avec la loi Borloo, la fin du service public de l'emploi et l'ouverture de l'activité de placement des chômeurs aux entreprises d'intérim. La liste n'est pas exhaustive...

La marchandisation de la sécurité sociale a commencé. La recherche du profit dans la protection sociale, jusqu'alors à l'abri de l'emprise du libéralisme, est fondamentalement porteuse de très profondes injustices : demain, seuls ceux qui disposent d'une capacité d'épargne pourront prendre les assurances individuelles leur permettant d'accéder à des soins coûteux et à des retraites suffisantes. C'est pourquoi les socialistes, comme ils s'y sont unanimement engagés lors du Congrès de Dijon à propos des retraites, devront remettre en cause ces mesures.

Réaffirmer les valeurs de solidarité, reconstruire les institutions de la protection sociale est, avec le retour au plein-emploi, l'un des principaux moyens de raffermir le lien social et de promouvoir une citoyenneté active. Cette reconstruction doit se faire dans la fidélité à un double principe général : financement par tous en fonction des capacités contributives, droit ouvert à chacun en fonction de ses besoins.

En quelque trois années, ce n'est rien moins que l'essentiel de l'édifice de protection face aux insécurités sociales et économiques, construit en un peu plus d'un siècle au moyen de conquêtes sociales obtenues de haute lutte, qui a été mis à mal par la droite libérale. C'est sur ces ruines que nous devons demain reconstruire un système véritablement juste et efficace face à l'allongement de la durée de vie, aux problèmes de santé, à ceux du chômage et de la précarité.

1.3. Conforter l'assurance-maladie, le système de santé et de retraite

Il ne doit y avoir aucun tabou particulier en ce qui concerne la nature et le niveau des prélèvements obligatoires, impôts et cotisations sociales. Il ne faut donc pas s'interdire d'aller cher-

cher toutes les sources de financement possibles. Pour autant, il ne faut omettre de combattre énergiquement les situations avérées de gaspillage et de rente abusive qui se sont développées au détriment des assurés sociaux. Or, dans deux domaines bien identifiés, les possibilités de retrouver des marges de manœuvre financières sont très importantes.

1.3.1. La santé

Les dépenses de médicaments

La France détient dans ce domaine le record du monde avec une dépense de 537 ? par habitant ! Notre consommation par personne est deux fois et demie supérieure à celle des Danois, deux fois supérieure à celle des Hollandais et des Suédois, de 80% supérieure à celle des Britanniques et de 50% à celle des Allemands. Même si l'on peut trouver bien des explications à cette surconsommation, elle n'en est pas moins un problème, aussi bien financier que de santé. Les économies potentielles sont considérables. Pour la seule médecine de ville, elles seraient de 12 milliards d'euros si notre consommation par tête était alignée sur celle des Danois, de 6,7 milliards d'euros si elle l'était sur celle de nos voisins allemands.

Une politique très ferme de rationalisation s'impose donc : procédure d'autorisation (AMM) rendue plus exigeante, révision drastique du démarchage des laboratoires auprès des médecins, tarification des médicaments au prix de référence par classe thérapeutique, mise en place de véritables références médicales opposables, obligation faite aux médecins de prescrire des molécules et non des spécialités, délivrance des médicaments en fonction de la posologie.

La prise en charge des maladies professionnelles

Il est scandaleux que les dépenses de soins du régime accidents du travail et maladies professionnelles représentent moins de 3% des dépenses de santé alors qu'une enquête récente a montré qu'elles génèrent au moins 18% des arrêts de maladie ! Le coût réel des maladies professionnelles est ainsi indûment mis à la charge des assurés sociaux au lieu d'être financé par les employeurs. On ne peut accepter plus longtemps que des montants dérisoires soient reversés à la sécurité sociale (330 M? en 2003) alors que les sommes concernées représentent vraisemblablement plusieurs milliards d'euros.

Si la gauche a le courage de remédier à ces deux grandes anomalies, la hausse des prélèvements fiscaux et sociaux cessera d'être inéluctable à court terme. Une estimation prudente de l'impact de nos deux propositions montre qu'elles suffiraient largement à combler le déficit actuel. Pour peu qu'une véritable politique de l'emploi et de relance de la croissance économique soit simultanément mise en œuvre.

La dérive de l'assurance-maladie

Nous n'en serons néanmoins pas quittes des réformes indispensables en matière de santé ! Les besoins des assurés sociaux, en effet, sont bien loin d'être correctement satisfaits. On sait, bien sûr, que la prise en charge des dépenses de lunetterie ou de dentisterie est gravement insuffisante. Mais, le désengagement progressif de l'assurance-maladie va bien au-delà. Si les frais d'hospitalisation demeurent, dans l'ensemble, correctement couverts, il n'en est pas du tout de même des dépenses de ville, engendrées par les honoraires des médecins libéraux et les prescriptions qui leur sont liées. Couvertes à plus de 75% il y a un quart de siècle, elles le sont désormais à moins des deux-tiers. Les mutuelles et les assurances privées se sont évidemment engouffrées dans l'espace ainsi ouvert par le désen-

gagement de la Sécu. Pour tous ceux qui n'ont pas les moyens d'y recourir, le simple appel à un médecin devient difficile : telle est l'une des principales raisons de l'afflux aux services des urgences des hôpitaux qui restent gratuites. Nous devons mettre un terme à cette dérive et remettre l'assurance maladie en situation de couvrir progressivement l'intégralité des frais de santé.

L'organisation de l'offre de soins

On ne pourra se contenter d'assurer un meilleur remboursement, car chacune des composantes du système d'offre de soins doit être profondément réorganisée pour une meilleure satisfaction des besoins des assurés sociaux. Cela suppose, en particulier :

– **le développement d'une offre de soins de prévention** : campagnes de dépistage systématique avec gratuité des actes, moyens accrus pour les médecines scolaire et du travail et le réseau de santé publique (dispensaires, PMI ...);

– **la redéfinition de la politique hospitalière** : fin de la dérive visant à privatiser les activités les plus lucratives, dotation de moyens différenciée permettant de pallier rapidement aux inégalités d'implantation sur le territoire, suppression de la tarification à l'activité désormais alignée sur les cliniques privées;

– **la redéfinition des conditions d'exercice de l'activité libérale** : encadrement de l'installation des médecins en fonction des besoins des territoires, évaluation régulière des pratiques, formation continue pour l'ensemble des professions de santé, mise en place de références médicales réellement opposables, développement des réseaux de soins coordonnés et soutien aux formes alternatives au paiement à l'acte (capitation, médecin référent).

– **la coordination des soins** : elle passe par la généralisation des réseaux de santé, au côté de l'exercice traditionnel de la médecine libérale, avec le paiement à la capitation et l'encouragement des soins préventifs ; le patient se trouvera alors placé au centre du processus de soins. La procédure du "médecin traitant", mise en place par la loi du 13 août 2004, inefficace et injuste devra être supprimée.

1.3.2. Sauver les retraites du régime général

L'allongement constant de la vie et le vieillissement corrélatif de la population conjuguent désormais leurs effets avec le départ à la retraite des générations nombreuses du baby boom qui a suivi la Libération. Le nombre de personnes de plus de soixante ans va doubler progressivement ce qui va incontestablement peser sur le financement des retraites.

Le poids des retraites dans la richesse produite en France passera de 12% du PIB à 20% en 2050. Les besoins de financement à venir ne pourront donc être couverts par les seuls gains de la croissance économique actuelle. Et le financement courant de notre système de protection sociale ne peut être assuré par de la dette.

Même en supposant que le choix d'une politique migratoire volontariste soit fait, le choc démographique ne pourrait en être que très partiellement atténué. Il faudrait pour cela des flux migratoires d'une ampleur sans précédent historique, et difficilement imaginables, tant du point de vue du pays d'accueil que des pays d'origine.

C'est pour cela qu'il est primordial que toutes les entreprises jouent le jeu de la croissance et de l'emploi. On pourrait dégager une part de ce financement si le taux de chômage en France était drastiquement réduit, sans que cela s'accompagne

bien sur d'une paupérisation des travailleurs.

Mais cela ne sera sans doute pas encore suffisant, car comment imaginer que des travailleurs dont le pouvoir d'achat est bloqué depuis de nombreuses années puissent encore supporter une hausse de leurs cotisations sociales ? Si nous en restons là, nous courons le risque que la droite, dont le vrai objectif est le démantèlement du système de protection sociale par une privatisation des prestations, soit le seul relais de travailleurs qui portent tous les risques de notre société : chômage, assurance maladie, vieillesse, dépendance. Ce qui ne fera qu'accroître la dissociation sociale, l'atomisation des groupes sociaux et la désillusion à l'égard du politique.

Soyons clairs : comme les socialistes s'y sont déjà engagés, les mesures prises par la droite devront être abrogées et rouvertes les négociations avec les partenaires sociaux. Elles devront être conduites dans le respect de quatre principes fondamentaux :

– **La question du "taux de remplacement"**, c'est-à-dire du niveau des retraites : le dispositif actuel, avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations qui, pendant toute leur carrière professionnelle, auront connu la précarité et l'intermittence du chômage, va provoquer la paupérisation massive des retraités. On ne peut donc en rester à la règle des "25 meilleures années" qui sert désormais de base de calcul au salaire de référence. De même, on ne peut accepter que demeure pour les chômeurs la règle hypocrite de validation des années cotisées avec un salaire égal à ...zéro, le SMIC doit à tout le moins en ce cas servir de référence.

– Les socialistes ne peuvent transiger sur la grande avancée sociale qu'ils ont eux-mêmes obtenue : **l'âge de la retraite doit demeurer fixé à 60 ans.**

– Il est injuste que ceux qui ont commencé à travailler très jeunes se voient imposer de continuer au-delà de la durée normale de cotisation : le départ à la retraite à taux plein doit être acquis à tout ceux qui ont atteint 40 annuités même s'il n'ont pas encore 60 ans.

– Pour tous ceux qui ont des **métiers pénibles**, et risquent donc de ce fait de ne pouvoir bénéficier de leur retraite aussi longtemps que la moyenne ou dans des conditions de santé dégradées, des majorations d'annuités pour pénibilité doivent être appliquées.

1.3.3. Réformer globalement le financement de la sécurité sociale

Historiquement, les régimes de sécurité sociale se sont constitués sur une base professionnelle, ils s'adressaient alors aux seuls salariés des entreprises. La couverture sociale a depuis été progressivement généralisée à tous, la CMU étant la dernière grande étape de cette évolution. Mais la base financière est restée en retard sur cette évolution et le financement assuré par des cotisations assises sur les seuls salaires. Les autres revenus ne sont pas concernés alors même que le régime général, celui des salariés, assure par des mécanismes divers une large part du financement des autres régimes. De plus, ce mode de financement est devenu incompatible avec la mutation générale de l'économie qui substitue systématiquement le capital au travail.

La CSG qui est une recette fiscale se substituant aux cotisations des salariés a été créée par les socialistes en 1990 pour assurer le financement des prestations familiales ; elle a par la suite été étendue au financement de l'assurance maladie. Il faut compléter cette évolution en créant une CSG se substituant aux cotisations retraite pour autant qu'elles financent la part non contributive des régimes de base, c'est-à-dire

celle qui assure un minimum de retraite à chacun. Cette substitution permettra de dégager un gain de pouvoir d'achat pour les salariés.

Il faut, enfin, poursuivre ce mouvement par une modification radicale du financement par les employeurs en créant une recette fiscale assise sur la valeur ajoutée. En élargissant l'assiette du financement au capital engagé, on permettra de réduire le coût du travail et ainsi de favoriser les industries fortement utilisatrices de travail.

Par souci de solidarité et pour rendre plus efficace le financement de la protection sociale, **une CSG-entreprises, assise sur la valeur ajoutée, doit se substituer à l'assiette actuelle des cotisations patronales pénalisante pour les entreprises riches en main d'œuvre.** L'objectif est de faire participer l'ensemble des revenus créés dans l'entreprise et de favoriser au passage le tissu des PME créatrices d'emploi.

Repenser l'action sociale et médico-sociale

L'action sociale est fondée sur un scénario qui, pendant les trente glorieuses s'est avéré particulièrement cohérent. Durant cette période, les personnes en marge de la société étaient principalement des personnes fragilisées par leur histoire personnelle, familiale. Il fallait les aider à " se reconstruire " pour qu'elles puissent réintégrer une société forte de ses certitudes et de ses perspectives et tout à fait aptes à les accueillir à nouveau. Les temps ont bien changé ; les personnes précarisées sont de plus en plus nombreuses et leurs difficultés trouvent majoritairement leurs origines dans un contexte de plus en plus incertain et imprévisible, non seulement sur le plan de l'emploi mais aussi de la vie sociale.

Toute la société est aujourd'hui confrontée à une crise identitaire qui fragilise ses capacités d'intégration. La précarité de l'emploi ne peut tout expliquer. Car l'exclusion se développe aussi sur un terrain autrement plus complexe : celui de l'exclusion culturelle et sociale caractérisé par un déficit de relation et de reconnaissance. La plupart des constats faits par les travailleurs sociaux montrent que seule une minorité des personnes s'adressant aux services d'action sociale appartiennent encore à leur public " traditionnel ", et que la majorité d'entre-elles font partie d'un " nouveau public " entrant dans un processus d'exclusion pour des raisons imprévisibles et essentiellement liées à la précarisation de notre société. D'autres formes d'exclusion apparaissent, touchant tout à la fois les personnes en situation de handicap, les jeunes, les travailleurs pauvres.

L'ensemble du dispositif sur lequel repose le champ social et médico-social a fait l'objet ces dernières années de nombreuses modifications législatives. Pourtant le malaise des professionnels est perceptible, les réponses apportées aux personnes en situation de fragilité sont loin d'être satisfaisantes, quant aux associations du secteur médico-social, elles sont ignorées. Après les timides tentatives initiées sous le gouvernement Jospin, la refondation du secteur médico-social et social doit donc être clairement posée dans le projet socialiste pour 2007. Avec les récentes lois de décentralisation, la garantie d'un égal accès aux droits semble de plus en plus s'éloigner ; la mobilisation des acteurs dans une société de plus en plus complexe est incertaine, ne peut se décréter sans véritable action engagée des pouvoirs publics. Nous proposons de :

- Réformer en profondeur le statut des professionnels du secteur médico-social et ouvrir la voie à une meilleure prise en charge de la formation continue ;
- Redéfinir l'allocation de ressource au profit des personnes en

situation de handicap qui ne pourra être inférieure au SMIC ;

- Mieux organiser la prévention, l'accueil et l'éducation des enfants en situation de handicap, notamment à travers la réforme des structures d'accueil et des établissements sociaux et médico-sociaux ;

- Redonner corps au milieu associatif et mutualiste grâce à une réforme des projets associatifs, dont l'objectif dans la majeure partie des cas est de se substituer aux carences des pouvoirs publics.

Souvent dénoncé par le mouvement associatif au cours de ces dernières décennies, l'accès aux droits reste très inégal selon les départements, que ce soit en matière de transport, de logement, de formation ou plus simplement de structure en matière de prise en charge de maladie rare ou orpheline. Dans ce cas, des schémas régionaux d'organisation médico-sociale doivent être développés de manière à rendre opposable l'obligation de répondre aux besoins sous une forme contractuelle.

1.3.4. Sécuriser les parcours professionnels

Alors que chômage, sous-emploi et précarité se sont massivement installés, la situation qui est faite aux chômeurs et aux exclus de l'emploi pose la question de la construction d'une véritable assurance sociale contre l'insécurité économique. Il nous faut construire un " cinquième risque ", il nous faut bâtir la sécurité sociale professionnelle (SSP).

Il ne s'agit pas seulement d'instituer, comme le voudraient certains d'entre nous, un instrument de reclassement au bénéfice des seuls salariés victimes d'un licenciement économique. Cette avancée, bien sûr nécessaire, serait très insuffisante. Comment se limiter à ceux-là alors que le licenciement économique représente moins de 7% des entrées en chômage ? Comment justifier de ne pas prendre en considération aussi tous ceux deviennent demandeurs d'emploi à l'issue d'un CDD ou à la fin d'une mission d'intérim, ou encore tous les jeunes à la recherche d'un premier emploi et qui ne bénéficient d'aucune prise en charge financière ? Pour nous, c'est bien l'ensemble des situations de transition, entre deux situations d'emploi successives que doit pouvoir couvrir cette nouvelle SSP.

- **L'accompagnement des chômeurs dans leur retour à l'emploi** : il faudra développer l'ensemble des moyens d'accompagnement du service public de l'emploi, alors que la droite vient de le démanteler.

- **La formation** aux nouvelles conditions requises par les métiers d'aujourd'hui : le dispositif de la formation professionnelle continue est aussi peu égalitaire que celui de la formation initiale ; aujourd'hui moins d'un chômeur sur huit bénéficie d'un stage de formation ! L'Etat et les régions devront donc multiplier et mieux coordonner leurs interventions.

- **Un revenu de remplacement décent pour tous** : aujourd'hui le système d'indemnisation est en crise : l'assurance-chômage n'indemnise qu'une moitié des chômeurs et connaît un profond déficit. Les minima sociaux (ASS et RMI), versés à une partie seulement de l'autre moitié, sont inférieurs au seuil de pauvreté. Les socialistes ne peuvent se satisfaire d'une telle situation. Ils doivent affirmer que leur objectif est que nul ne puisse rester sous le seuil de pauvreté.

- **La remise à niveau des revenus de remplacement des demandeurs d'emploi pas ou peu indemnisés** suppose à l'évidence que des sources nouvelles de financement soient dégagées. Il s'agit de réformer l'articulation des deux régimes d'indemnisation, le fonds de solidarité, financé sur recettes fiscales, et le régime d'assurance-chômage, alimenté par les cotisations sociales. Nous proposons qu'à l'image des retraites, la

solidarité assure un revenu de base et que les cotisations d'assurance-chômage viennent le compléter sous la forme d'un second étage obligatoire.

L'objectif est clair : ce ne sont pas les filières d'indemnisation qui doivent être inégales. Elles sont aujourd'hui d'autant plus courtes que l'emploi est précaire, pénalisant ainsi les salariés qui en sont les victimes, mais aussi les entreprises vertueuses en matière d'emploi. Les filières doivent, au contraire, être réunifiées, c'est pour cela que les cotisations patronales doivent être différenciées.

La tâche qui nous attend ici est immense, elle suppose une grande négociation avec les partenaires sociaux. La sécurité sociale professionnelle est l'un des très grands chantiers de la période à venir.

1.4. Les outils d'une égalité effective : l'égalité dans et par la réussite scolaire

Malgré la réalité de la démocratisation scolaire avec 70% d'une classe d'âge au bac et un taux d'illettrisme qui n'a jamais été aussi faible, l'école reste incontestablement le lieu de la reproduction sociale. Nous connaissons tous les chiffres : les enfants d'ouvriers qui représentent un tiers des élèves de 6ème ne sont plus que 6% en classe préparatoire aux grandes écoles, 150.000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucun diplôme ni qualification reconnue, 70% d'une classe d'âge ne sont pas diplômés de l'enseignement supérieur. La crise de l'école, s'est d'abord la panne de l'ascenseur social.

Au-delà, ses valeurs sont de plus en plus contestées : égalité, autonomie, solidarité, laïcité s'effacent devant la compétition, le consumérisme et l'individualisme. La loi Fillon a été combattue à juste titre, car elle officialisait tant le désengagement de l'Etat et limiter le rôle de l'école à la seule acquisition du minimum de « savoirs fondamentaux », dans l'unique objectif de préparer à un métier. L'école doit donner la formation et l'orientation qui permettent l'accès à l'emploi, mais elle doit aussi apprendre à apprendre, à penser, à s'émanciper, à se former à la citoyenneté.

Pour une politique d'égalité tout au long du parcours éducatif

Tout ne se joue pas au collège. Il s'agit d'abord de garantir un véritable service public de la petite enfance avec le développement de la pré-scolarisation dès deux ans, première étape favorisant la socialisation, notamment dans les territoires les plus fragiles, et la création d'un véritable droit garanti à l'accueil collectif des petits de moins de trois ans. Dès cette étape, les services médicaux et sociaux de prévention doivent voir leurs moyens de détection mais aussi de soins, renforcés et leur articulation avec l'institution scolaire garantie.

Donner une qualification pour chaque jeune. L'objectif de 100% de jeunes qualifiés à la sortie de notre système éducatif (et non seulement de 100% ayant obtenu un diplôme, c'est-à-dire au moins le brevet des collèges) doit être notre horizon. La République doit s'engager à garantir à chaque jeune, avant sa sortie du système éducatif, une période de formation professionnalisante, débouchant sur un diplôme donnant accès à un métier ou une famille de métiers.

Pour favoriser **d'autres formes de transmission des connaissances**, le rétablissement des travaux personnels encadrés (TPE) et des classes à projets artistiques et culturels (PAC), mis en place par le gouvernement de Lionel Jospin est à cet égard fondamental, tout comme le développement du soutien périscolaire

Casser les ghettos scolaires. Il existe aujourd'hui un trop grand nombre d'établissements ghettos (écoles, collèges et lycées) pénalisant les jeunes qui s'y trouvent confinés. Ces établissements sont une véritable honte pour notre système d'enseignement. Les cartes et les secteurs scolaires doivent être revus dans le but d'assurer une véritable mixité sociale. L'outil de la ZEP doit être actualisé pour concentrer les moyens là où se trouvent les urgences véritables, ce qui implique une simplification des dispositifs, une revivification des projets de zone, une redéfinition de la carte et un accompagnement des personnels. Sur cette base, les moyens donnés aux établissements classés en ZEP doivent être très significativement augmentés.

Développer un projet de co-éducation. Il s'agit de refonder l'école par un véritable projet de co-éducation qui mobilise tous les acteurs : enseignants, élèves, parents, aides-éducateurs, professionnels de la petite enfance, animateurs, personnels médicaux et sociaux. Les établissements scolaires doivent être pour les enfants et les jeunes des lieux de vie collective et d'éducation citoyenne : laïcité, solidarité, démocratie et autonomie doivent ainsi figurer au cœur du projet éducatif.

Plusieurs pistes peuvent être développées : généraliser les budgets participatifs, les projets d'établissement associant tous les acteurs, reconnaître un statut de délégué de parent et les structures d'entraide à l'éducation parentale, contrer la marchandisation du soutien scolaire par le développement des dispositifs de tutorats internes à l'école, l'augmentation du taux d'encadrement, le développement des dispositifs d'école ouverte, développer les contrats éducatifs locaux et contrats temps libre des collectivités locales en en faisant une obligation légale.

Il faut aussi renforcer l'engagement et l'influence des élèves dans le système scolaire : définition précise du rôle des représentants d'élèves, formation aux questions budgétaires, organisationnelles et d'orientation afin qu'ils puissent prendre toute leur part des débats dans les conseils d'administration où ils devront être plus nombreux, dotés de moyens d'information et de dialogue plus importants.

Repenser le métier d'enseignant. Toutes ces évolutions nécessitent de renouveler le compromis entre la nation et les enseignants. Aucune réforme ne se fera sans eux. Il s'agit d'abord de revoir un mode de recrutement, fondé aujourd'hui sur le dogme de la matière universitaire, en intégrant dans les concours comme dans leur formation des épreuves pédagogiques et professionnelles. La logique qui consiste à envoyer "au casse-pipe" et sans préparation les plus jeunes dans les endroits les plus difficiles doit être repensée. L'enseignant n'est plus simplement dispensateur de connaissance mais son métier est devenu multiple. Son temps de travail reconnu, géré par le chef d'établissement dans le cadre d'un projet d'établissement, doit prendre en compte non seulement le temps de présence en cours mais aussi les activités de groupes et de soutien, la préparation et l'évaluation, la concertation, la formation, l'investissement dans l'établissement en temps extra-scolaire.

Faire connaître, décroïsonner, valoriser les lycées professionnels et technologiques. L'idée que ces établissements sont des « lycées parkings » condamnant leurs élèves à l'échec est un préjugé aussi généralement faux que tenace. Il faut valoriser l'excellence de leurs formations et décroïsonner celles-ci à travers la dynamique des « lycées de métiers » et permettre de véritables poursuites d'études. Nous pouvons

ainsi ouvrir une voie de réussite à des centaines de milliers de jeunes.

Un bilan de la décentralisation s'impose. Si elle a globalement permis une amélioration du patrimoine immobilier et une proposition élargie d'activités péri et extra-scolaires, elle a aussi fait exploser les inégalités territoriales. Des mécanismes de péréquation doivent être développés et les personnels TOS réintégrés dans le cadre de l'éducation nationale. Les effets pervers de la carte scolaire doivent être mieux maîtrisés. La revalorisation des internats doit permettre aux élèves de suivre la série et les options de leur choix. Enfin, au collège, des modules d'accompagnement à l'orientation doivent être mis en place, notamment pour lutter contre les stéréotypes liés au sexe ou au travail manuel.

Définir un statut pour les jeunes afin d'assurer leur sécurité sociale. Alors que les jeunes sont touchés de plein fouet par les ravages du libéralisme économique et qu'ils sont les premières victimes de la précarisation croissante dans notre société, les socialistes doivent porter des propositions qui leur garantissent des conditions de vie et d'études décentes. Afin d'assurer leur autonomie financière, sociale et intellectuelle, les jeunes majeurs en formation ou à la recherche d'un emploi, doivent pouvoir bénéficier d'une allocation individualisée qui leur permette de sortir de la dépendance familiale ou de celle des petits boulots précaires pour réaliser leur choix d'étude et de formation professionnelle.

Opérer une révolution pédagogique à l'université. Une démocratisation en profondeur de l'enseignement supérieur passe par une véritable « révolution pédagogique ». Augmenter les taux d'encadrement en 1er cycle universitaire. Constituer de véritables équipes pédagogiques. Développer des cursus pluridisciplinaires. Prendre en compte les activités pédagogiques dans la valorisation de la carrière des enseignants. Flécher les crédits de ces dispositifs pour éviter la tendance « naturelle » au tarissement de leurs financements dans le cadre de « l'autonomie » des universités. Réserver un quota significatif de places en IUT aux bacheliers technologiques. Ouvrir davantage les portes des STS et des IUT aux bacheliers professionnels tertiaires et permettre aux bacs pro industriels d'accéder aux BTS de leur champ professionnel. Augmenter les flux vers la licence professionnelle pour faciliter l'accès au grade de la licence des titulaires de BTS et de DUT. Adapter les cursus selon le principe de la professionnalisation durable : à chaque niveau de sortie, une qualification reconnue et une possibilité réelle de poursuite d'études, afin de permettre à de nombreux jeunes d'accéder à une qualification diplômante, garante d'une insertion professionnelle réussie. Démocratiser l'université, c'est aussi encadrer son autonomie par un « ordre public éducatif », établissant des règles communes en matière de frais d'inscription, de contrôle des connaissances et garantissant le cadre national des formations et des diplômés.

1.5. L'égalité devant la loi : justice et sécurité

Trois ans après les élections présidentielles de 2002 où l'insécurité avait été largement instrumentalisée par la droite et l'extrême droite, le parti socialiste reste embarrassés par la nécessité de définir une vraie politique de sécurité pour tous. Nous avons le devoir de penser l'équilibre entre libertés et sécurité, et l'articulation entre la sécurité des personnes, la

lutte contre les insécurités sociales, les nécessités de la prévention et de la réparation.

1.5.1. Le refus d'une société de répression

L'équilibre entre sécurité et libertés, essentiel pour la vitalité de notre démocratie, est aujourd'hui gravement menacé. Le gouvernement mène depuis 2002 une politique exclusivement orientée sur la répression en se fondant sur de nouveaux textes (lois sur la sécurité, lois sur la justice) votées en hâte et appliquées de la manière la plus spectaculaire et démagogique possible.

La justice est chaque jour plus répressive (prévention de la récidive, libération conditionnelle). Le gouvernement joue sur les peurs pour dresser les Français les uns contre les autres : jeunes contre personnes âgées, pauvres contre riches, citoyens contre « voyous ».

La droite, en instrumentalisant le sentiment d'insécurité, a fait le pari que la surenchère répressive paierait. Le 11 septembre 2001, les événements internationaux comme les attentats de Londres cet été, vont la conforter dans cette orientation. Il faut donc s'attendre dans les mois qui viennent à la mise en scène et à la multiplication d'actions coup de poing, très médiatisées. Aujourd'hui un très grand nombre de professionnels, d'associations, de personnalités, de citoyens ont déjà réagi contre ces orientations politiques. La mobilisation des avocats contre la loi Perben 2 a été unanime. Les bavures policières se multiplient. Nous devons réagir en fondant notre projet à gauche sur l'affirmation de nos valeurs au service d'une politique pour le droit à la sûreté comme au respect des libertés, et non à une société de répression.

1.5.2. Pour le retour à une politique globale de la sécurité

Sécurité intérieure et sécurité internationale

L'apparition d'une nouvelle criminalité, le développement du terrorisme sont devenus des éléments essentiels du paysage international, ils le resteront malheureusement demain. La demande de sécurité et de protection en sera accrue. C'est la conception même d'une politique de lutte contre l'insécurité comme son organisation qui doivent évoluer. Elles doivent être plus européennes et plus internationales, et reposer sur des coopérations opérationnelles systématiques.

La prévention doit redevenir une priorité

Particulièrement en ce qui concerne les mineurs, la plupart des orientations définies par la gauche en matière de prévention sont en sommeil. Nous devons nous engager solennellement à les réactiver dès notre retour au pouvoir en les faisant bénéficier d'une vraie priorité et d'une meilleure coordination des outils des acteurs concernés. Il faut à la fois rendre plus cohérente et intensifier la politique de protection de l'enfance aux différents niveaux (communes, départements, régions et Etat). Les politiques d'aide à la famille et de médiation sont primordiales pour donner à la prévention son efficacité. Une attention renforcée doit être portée à la lutte contre la maltraitance notamment au travers des actions menées dans les écoles.

La question des incivilités mérite davantage d'attention : ce phénomène a pris une ampleur remarquable, il alimente la méfiance entre les citoyens ainsi que l'image d'impuissance des pouvoirs publics face aux agressions quotidiennes. Les incivilités sont le symptôme du mouvement de désintégration sociale. Une vraie politique de lutte contre la délinquance ne doit pas nier les conquêtes de l'autonomie individuelle. Si la délin-

quance résiste à toutes les politiques de sécurité depuis vingt ans, c'est parce qu'elle s'alimente de l'absence de règles de civilité, unanimement partagées. Nous voulons proposer aux Français d'élaborer un nouveau code civil qui deviendrait pour tous ceux qui vivent sur le sol français le texte de référence des règles de tolérance et de respect mutuel.

Pour le retour à l'égalité des droits en matière de sécurité

Il faut démythifier de façon plus convaincante les résultats soi-disant éloquents obtenus par Sarkozy en matière de sécurité. Sans la forte baisse des vols de voitures, due à l'installation par les constructeurs de système de sécurité de plus inviolables et dissuasifs, la délinquance aurait augmenté de près de 9 % en 2004 en zone de police, au lieu de « baisser » de 3% ! D'autre part, l'évaluation des résultats de la politique de sécurité est subordonnée à l'usage d'un système d'enregistrement des délits (« l'état 4001 ») dont chacun sait qu'il est partiel et peu fiable, comme le montrent notamment les enquêtes de « victimation ».

Ceci dit, les vols restent à un niveau très élevé et les violences ne cessent d'augmenter. Des quartiers entiers soient transformés en zone de non droit par le trafic de drogue et le règne de bandes organisées. L'échec de la politique sécuritaire de la droite est patent.

Nous proposons la mise en place **d'une véritable police de proximité** dont le rôle premier sera de prévenir les actes de délinquance. Il faudra néanmoins éviter le saupoudrage des moyens et la dispersion dans l'emploi des forces de sécurité, qui expliquent les résultats pour le moins insuffisants obtenus de 1999 à 2001. Nous devons en effet avoir le courage de mettre en œuvre une répartition plus juste et harmonieuse des effectifs de police et de gendarmerie sur le territoire national, en fonction de l'intensité des problèmes rencontrés dans les zones sensibles.

L'urgence d'une nouvelle politique carcérale.

Sur la question très sensible de la récidive, les études montrent que le taux de retour en prison est deux fois plus faible dans le cadre d'une libération conditionnelle que dans celui d'une sortie de prison en fin de peine. Ce ne sont pas de nouveaux textes mais de moyens humains dont ont besoin les tribunaux pour préparer les condamnés à la sortie et les accompagner une fois libres, avec la possibilité d'annuler la remise de peine si le condamné est toujours jugé dangereux. Certaines associations d'aide aux victimes ont avancé des propositions précises.

Dans son fonctionnement actuel, la prison abîme plus qu'elle ne corrige. Le recours plus fréquent à l'emprisonnement entraîne une surpopulation explosive avec plus de 60.000 détenus pour 40.000 places. Les parlementaires qui ont visité les prisons en sont revenus atterrés. La France connaît le record d'Europe du suicide en prison. « On juge le degré d'humanité d'une société à l'état de ses prisons » disait Camus. L'état de l'institution carcérale de notre pays est un indice accablant. La prison doit être un lieu de privation de liberté, pas une école du crime, ni un lieu d'humiliation ou de déshumanisation. Elle doit demeurer la solution ultime et viser la réinsertion dans la société.

Mieux encadrer les réponses locales

Entre 1985 et 2000, le nombre de policiers municipaux a été multiplié par plus de trois (de 5.000 à 18.000). **Le développement des polices municipales s'est fait de manière anarchique sans véritable garantie de formation des agents, sans**

réflexion préalable approfondie sur leurs missions en articulation avec le niveau national. On assiste parallèlement au recours croissant à des structures de sécurité privées dont le nombre d'agent a augmenté de 30% en quinze ans. Le financement d'infrastructures de sécurité (télésurveillance, vidéo-surveillance) coûte cher et donne lieu à des partenariats public/privé dont les modalités devraient être davantage pensées et encadrées. L'impact sur les libertés n'est réellement contrôlé.

Nous proposons que le citoyen soit associé à la définition de la politique locale de sécurité. Il est nécessaire de procéder à l'inventaire des moyens et des missions, du partage des tâches entre public et privé, national et local. Il est nécessaire de relancer le travail des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui rassemblent tous les acteurs concernés (police, élus, éducation nationale, services sociaux...).

1.6. L'égalité par les services publics

Au-delà des différences tenant aux prestations fournies et aux modes de gestion utilisés, publique ou privée, tous les services publics ont en commun d'être les outils irremplaçables des grandes politiques publiques en matière d'accès aux droits, de justice sociale, mais aussi d'emploi, d'aménagement du territoire et de développement durable.

Il est réjouissant de constater qu'aujourd'hui les responsables de notre Parti sont unanimes à souligner la priorité qui doit être donnée aux services publics. **Tant mieux ! Mais il est nécessaire d'aller au-delà du rappel des principes généraux, même agrémenté de quelques propositions ponctuelles.**

D'abord, parce que les Français, notamment nos électeurs, ne sont pas amnésiques. Ils n'ont pas oublié les nombreuses privatisations partielles auxquelles ont procédé les socialistes à l'occasion de leur dernier passage au pouvoir... après avoir d'abord promis que les entreprises de services publics resteraient à 100 % publiques. Ensuite, parce que la Droite, quant à elle, développe une approche globale, offensive et très lisible, des services publics dont Nicolas Sarkozy est le porte-drapeau... N'a-t-il pas déclaré début juillet que « *même si le marché ne peut pas tout faire, c'est l'ouverture à la concurrence qui sauvera les services publics* ».

Le bilan de la Droite depuis 2002, s'agissant des services publics, traduit l'application fidèle de ce principe : réduction du nombre de fonctionnaires et recul indéniable de leur pouvoir d'achat des fonctionnaires (au moins 5 % depuis 2000) ; privatisation complète de France Télécom ; fermeture des bureaux de poste et banalisation de la banque postale ; privatisation partielle ou totale du maximum d'entreprises publiques dans les secteurs les plus stratégiques (Gaz de France, les sociétés d'autoroutes, EDF, Aréva, etc.) ; suppression annoncée de nombreux trains interrégionaux jugés non rentables (Lyon-Nantes, Bordeaux-Quimper, Caen-Tours...)

En face, c'est donc un engagement global et cohérent que les socialistes doivent proposer, sous la forme d'une doctrine commune à l'ensemble des services publics permettant de répondre à une triple crise :

– **la crise de confiance** : la qualité des services publics est de plus en plus critiquée. Les lobbys libéraux entretiennent massivement cette perte de confiance.

– **la crise financière** : partout ou presque, les ressources financières font défaut à tel point que l'on commence à assister à une véritable paupérisation des services publics.

– **la crise des valeurs** : tous les services publics sont menacés par le dogme libéral de l'ouverture à la concurrence. La marchandisation, la privatisation de leurs objectifs et de leur gestion, ne visent pas que les services dits industriels et commerciaux, mais aussi l'enseignement (écoles et universités privées), la formation professionnelle, la santé, les régimes de retraites, la recherche d'emploi, la justice (gestion mixte des prisons)...

Nous ne pouvons pas éluder le problème général des conditions difficiles dans lesquelles s'exerce désormais l'action publique. A travers elle, c'est la crédibilité de notre projet qui est en cause. La volonté ne suffit pas. Si nous voulons réarmer le politique, il faut permettre à l'intervention publique de redevenir un levier efficace de notre projet de transformation sociale. **Fondamentalement, il s'agit de remettre la puissance publique en capacité d'exercer ses missions d'intérêt général. C'est ainsi que nous répondrons à l'offensive libérale visant à la disqualifier au profit du marché et des intérêts privés.**

1.7. Retrouver des marges de manœuvres financières

La situation financière de l'Etat est devenue catastrophique.

Nous ne devons pas minimiser la portée de ce problème. Sa gravité extrême est à mettre au passif de la droite qui accumule les allègements d'impôts en faveur des revenus du capital et des contribuables les plus aisés.

La dégradation des finances publiques est un phénomène chronique depuis 25 ans. Cependant, si l'on observe l'évolution des dépenses publiques, on ne relève pas croissance démesurée des dépenses de l'Etat. Au contraire, celles-ci sont aujourd'hui au même niveau qu'en 1980 (23 % du PIB). En revanche, le total des dépenses publiques s'est sensiblement alourdi, de 46 % à 55 % du PIB, sous l'effet de deux phénomènes évidents: d'une part, les dépenses de sécurité sociale (de 20 % à 25 % du PIB) ; d'autre part, la décentralisation a fait passer les dépenses des collectivités locales de 8 % à 11. En fait, les dépenses de l'ensemble Etat + collectivités locales sont restées presque stables, déduction faite de l'alourdissement des charges de la dette, malgré l'approfondissement de la crise économique et sociale. **Ce constat élémentaire tord le cou à l'antienne favorite des libéraux pour lesquels le poids excessif des interventions étatiques serait à l'origine de tous les maux.**

Ce qui est en cause, désormais, ce n'est pas simplement le niveau du déficit ou de la dette (n'ayons pas d'approche dogmatique sur ce sujet), mais le fait que le gouvernement actuel en a perdu la maîtrise. Un cap inédit a été franchi car, désormais, l'endettement de l'Etat est tel qu'il s'alimente lui-même. Il représente près de mille milliards d'euros. Le remboursement des annuités des emprunts (38 Mds? en 2004) est devenu le deuxième poste budgétaire juste après l'éducation !

Il n'est plus possible de continuer sur cette voie sauf à accepter le démantèlement accéléré de l'ensemble des services publics. Certes, comme entre 1997 et 2002, une politique de relance de l'emploi et du pouvoir d'achat doit permettre de desserrer l'étau budgétaire. Mais, cette fois-ci elle ne sera pas suffisante parce que la situation des finances publiques est bien plus dramatique. De surcroît, les programmes indispensables en matière de politique industrielle, de recherche, de création d'emploi, de services publics, nécessitent eux-mêmes des mises de fond immédiates.

Cette équation budgétaire n'est pas insoluble si nous savons expliquer que, ce qui est en cause, ce n'est pas le dérapage du

coût des services publics mais leur financement pérenne en période de croissance ralentie. La stabilité des prélèvements obligatoires ne doit pas être un dogme intouchable. Aussi, avant que les mesures de relance de la croissance fassent sentir leurs effets, il sera nécessaire d'accroître les ressources fiscales de l'Etat, notamment en abrogeant les allègements d'impôts, accordés par la Droite à sa clientèle électorale, aussi injustes socialement qu'inconsidérés sur le plan budgétaire.

1.8. Mieux hiérarchiser les missions prioritaires de l'Etat

Les dépenses de personnels de l'Etat représentent aujourd'hui près du tiers de son budget. Il s'agit donc de réfléchir à une meilleure affectation de ces emplois, sur le moyen terme, en fonction des missions publiques que nous jugeons aujourd'hui réellement prioritaires et de départs à la retraite de plus en plus nombreux. N'en déplaise aux libéraux, la vérité, s'agissant des personnels civils, est que l'Etat dispose de moyens modestes et mal répartis pour assurer ses missions sur l'ensemble du territoire : en dehors des enseignants (dont il faudra renforcer le nombre), environ 600.000 postes dont près de 30 % relèvent du ministère de l'économie et des finances. Il est probable qu'un redéploiement progressif sur les missions prioritaires s'impose.

De plus, il faut s'interroger sur l'importance de l'effort militaire de la France que nous jugeons compatible avec les grandes priorités économiques et sociales de notre projet : actuellement, il est exceptionnel par rapport autres Etats européens. En termes d'effectifs, la défense nationale est la seconde priorité de l'Etat avec 455.000 agents civils et militaires, soit 20,5 % du total. En termes de crédits, le budget militaire représente 9 % des dépenses de l'Etat, à peine moins que l'éducation, mais autant que l'emploi et bien davantage que l'enseignement supérieur ou à la santé et à la solidarité.

1.8.1. Relever le défi de l'efficacité des services publics

Il est grand temps de tirer toutes les leçons de l'évolution considérable des missions publiques de l'Etat depuis vingt-cinq ans et de l'attente des citoyens. D'une part, un certain nombre de réformes des structures et des modes de gestion sont devenues indispensables.

D'autre part, il faut inventer de nouvelles formes de contrôle démocratique de l'action administrative. A cet égard l'évolution actuelle vers la « culture de la performance », induite par la loi organique sur les lois de finances (LOLF) d'août 2001, n'aura qu'une dimension technocratique si nous ne sommes pas capables d'impliquer les citoyens-usagers dans l'évaluation de la qualité des services publics.

1.8.2. D'indispensables réformes d'organisation

Tirer toutes les leçons de la décentralisation : nous devons repenser l'organisation des missions de l'Etat au niveau décentralisé. Des situations diverses coexistent. Dans un certain nombre de domaines, l'Etat ne possède plus qu'une compétence, dans d'autres, on relève des doublons avec les missions et les moyens des services des conseils régionaux et généraux. Dans bien des cas, les services de l'Etat n'ont plus la taille critique pour pouvoir remplir des missions d'impulsion ou de coordination aux côtés de collectivités locales, bien mieux armées. La mosaïque des services territoriaux émanant de différents ministères devrait être regroupée en un seul pôle placé sous l'autorité directe du préfet.

Mieux répondre à la différenciation des besoins à satisfaire : avec le creusement des inégalités sociales et territoriales, ainsi que la montée des individualismes, le modèle d'une administration organisée et gérée de manière uniforme est devenu inopérant. Parfaire ou achever la démocratisation de l'accès aux services publics passe par le traitement d'un volume croissant de demandes mais aussi l'adaptation plus systématique aux situations particulières, locales et individuelles. Pour répondre, de façon égale, à l'ensemble des besoins, il convient de mettre en place des traitements de plus en plus différenciés.

Dans ce but il nous faut promouvoir une plus juste répartition des moyens : en l'état actuel, les différentes administrations de l'Etat organisées en réseaux sur le territoire national savent rarement affecter leurs moyens financiers et humains en fonction de la diversité des situations locales. C'est particulièrement le cas pour les effectifs de fonctionnaires. Dans de nombreux ministères, ils ne sont même pas connus avec précision ! Surtout, dans de nombreux cas, leur répartition entre les services territoriaux n'obéit pas à des règles clairement établies, visant optimiser les résultats obtenus. Lorsque des systèmes de répartition ont été mis en place (éducation nationale, police, direction départementale de l'équipement), les redéploiements restent limités ; on n'observe pas de réduction des écarts entre départements (académies ou circonscriptions) sur-dotés et sous-dotés.

Ne considérons pas qu'il s'agisse là d'un banal problème de gestion administrative. Cette question est essentielle quant au respect des principes d'égalité et de laïcité du service public. L'Etat a envers les citoyens une obligation de résultats. Par exemple, devrait être capable d'assurer le même taux de réussite scolaire dans tous les bassins d'éducation. Aujourd'hui les écarts sont énormes. Or, quand l'Etat ne sait pas moduler en toute transparence les moyens mobilisés pour s'adapter à la diversité des besoins individuels des usagers, les libéraux-populistes ont beau jeu de proposer la « discrimination positive » dans une logique communautaire.

1.8.3. De nouvelles formes de contrôle démocratique de l'action administrative

Il ne s'agit pas seulement de moderniser le fonctionnement de l'administration. La réforme de l'Etat est d'abord politique et non pas technique. Il faut inventer de nouvelles formes de contrôle démocratique de l'action administrative, en donnant aux citoyens un rôle d'acteur et non de simple spectateur du jeu institutionnel. La VIème République nous en donne les moyens. Le thème de la démocratie participative a fait florès en mars 2004, lors de la campagne des élections régionales. Depuis, peu de progrès ont été enregistrés, aucune réforme vraiment novatrice n'a vu le jour. Or, la première étape serait de redonner confiance aux citoyens dans l'écoute et l'efficacité de la machine administrative, dans sa capacité à prendre en compte leurs besoins. Cela passe par la reconnaissance d'un authentique pouvoir de contrôle et d'évaluation, d'un droit de regard à chaque étage de l'édifice. A l'échelle locale, il faudra s'efforcer de lier les comités de quartiers à l'éducation populaire et soutenir la constitution de réseaux d'initiative à caractère écologique, réalisé sous l'impulsion directe des habitants, sur les aménagements de quartiers. L'enseignement du droit sera introduit dans les programmes scolaires. Enfin le concept et les méthodes du « débat public » pourront être étendus aux échelons décentralisés.

L'implication des citoyens-usagers ne doit pas se cantonner aux seules formes de participation locale (comités de quartier,

conseils d'école, comités d'usagers du ferroviaire...) et se limiter aux enjeux de proximité. La plupart du temps, le débat national sur les politiques publiques nationales est un leurre, car les principaux intéressés ne disposent pas des moyens d'information et d'évaluation nécessaires. De manière générale, les usagers ne peuvent avoir d'approche de la qualité du service public que strictement individuelle ou par le biais des médias. Si la définition des objectifs et la mise en œuvre des moyens doivent relever du législatif et de l'exécutif, l'évaluation des besoins en amont et la mesure des résultats obtenus en aval devraient s'ouvrir beaucoup plus largement à la participation des usagers ou de leurs représentants. Pour les principales politiques publiques de l'Etat, des collectivités locales et des organismes publics (éducation, emploi-insertion, formation professionnelle, justice, police, transports, logement social, services hospitaliers, etc.), ainsi que pour la gestion des grands services publics de réseaux (ANPE, La Poste, SNCF, EDF, GDF, France Télécom), nous proposons d'instaurer des « **conseils régionaux de participation et d'évaluation** », dotés de pouvoirs étendus d'information, d'audit et de communication. Leur mission sera de préparer les conditions d'un débat démocratique en permettant aux citoyens d'être informés sur la prise en compte de leurs besoins en région et sur l'évaluation des résultats de l'action publique. Ils seront composés de représentants des associations d'usagers et des syndicats représentatifs, élus dans le cadre d'un nouveau type de scrutin.

1.9. Redonner à l'Etat le pilotage des grands services publics

Pendant plusieurs dizaines d'années, les principales entreprises publiques ont été en France les fers de lance de notre modèle de société, soucieux de l'équilibre entre la performance économique, la cohésion sociale et l'aménagement équitable du territoire. Engagée en Europe dans les années 1990, la libéralisation des services publics a changé radicalement les conditions dans lesquelles toute une série de biens et de services fondamentaux sont fournis à nos concitoyens. Cette mutation considérable n'a fait l'objet d'aucun véritable débat national. Elle est révélatrice d'un déplacement dangereux du rapport de force entre pouvoir économique et pouvoir politique.

1.9.1. Lever les équivoques passées et s'accorder sur le constat

D'inspiration libérale, l'ouverture à la concurrence est, a priori, très dommageable aux services publics. Elle pousse à une gestion de nature essentiellement financière. A ce titre, elle conduit à segmenter ou à filialiser les différentes activités des entreprises publiques. Elle empêche ainsi toute péréquation financière entre celles qui sont rentables et celles qui ne le sont pas, fondement même de la gestion des services publics. Les ressources financières se concentrent sur les créneaux qui rapportent le plus au détriment des autres. Un nouvel exemple en est donné avec la suppression des dessertes interrégionales ou la détérioration de l'entretien du réseau ferré.

Depuis 2002, à l'occasion notamment de la transformation d'EDF et GDF en sociétés anonymes ou de l'adoption de la loi sur les activités postales, le Parti socialiste s'est posé en défenseur des services publics. Pour autant, toutes les ambiguïtés n'ont pas été levées. Certes, l'action de la droite a fortement aggravé l'impact des directives européennes de déréglementation et accéléré le mouvement de privatisation, tant par connivence idéologique que par commodité budgétaire. Il n'en reste pas moins que les gouvernements de la gauche plu-

rielle détiennent une part de responsabilité pour s'être insuffisamment opposés à la dérive libérale de l'Union européenne, notamment lors du sommet de Lisbonne en 2000, et pour avoir laissé libre cours à une gestion par trop financière des entreprises publiques. Bon nombre des électeurs de gauche ont encore à l'esprit l'impressionnante série de privatisations opérées entre 1997 et 2002.

De fait, les directives européennes, en imposant une ouverture systématique à la concurrence, sont, dans une large mesure, à l'origine du démantèlement des services publics. Cette appréciation n'est pas partagée par tous au sein de notre Parti. Elle est pourtant largement majoritaire au sein de notre électorat comme l'a montré le référendum du 29 mai.

La désintégration des entreprises publiques : les activités profitables à court terme pour des opérateurs privés (la commercialisation des services) ont été séparées de l'exploitation des réseaux, maintenue dans le secteur non concurrentiel. La gestion du réseau ferré (RFF) a été dissociée de la circulation des trains (SNCF). L'ensemble EDF-GDF a été saucissonné en sept entités distinctes : RTE, chargé du transport de l'électricité devient une filiale indépendante d'EDF.

L'abandon des territoires ruraux et des catégories sociales les moins favorisés : dans une logique purement financière, les services publics se désengagent des secteurs non rentables à court terme. La Poste applique un plan drastique de fermeture de ses bureaux de plein exercice, transformés en simples points de contact, gérés par des communes consentantes ou des commerces de proximité. La banalisation de la banque postale, jusqu'ici destinée à l'accueil des comptes des plus démunis et au financement du logement social, a été enclenchée. La Poste est redevenue bénéficiaire en 2004 mais, pour son président, un résultat net de 3 % est insuffisant ; il faut tendre vers 7 ou 8 % comme certains concurrents privés...

L'énorme gâchis financier : à l'échelle de l'Europe, les entreprises nationales des différents Etats-membres, voire du même pays (EDF et GDF), se sont lancées dans une guerre économique sans merci. Sur chaque marché, elles ont pour perspective de devenir le champion européen ou de mourir. Cette course à la dimension internationale a suscité de multiples opérations hasardeuses au début des années 2000, à France Télécom, ou à EDF qui ont vu leurs comptes plombés par une série échevelée d'acquisitions tous azimuts.

Le mensonge économique : les avantages théoriques de la libéralisation ne résistent pas à l'épreuve des faits. Myope et imprévoyant, guidé par la quête de profits immédiats, le marché est inapte à piloter les grandes industries de réseaux qui nécessitent des investissements particulièrement importants, souvent indivisibles, rentables à moyen et long terme. Il privilégie les productions au moindre coût quitte à sacrifier l'avenir. Sur le marché de l'électricité destiné aux entreprises, où la concurrence est désormais totale, les prix n'ont pas baissé. Ils sont devenus plus volatils et plus spéculatifs. En revanche, la déréglementation a introduit un risque grave de sous-investissement. Dans les télécommunications, l'ouverture à la concurrence provoque des tarifs excessifs dans la téléphonie mobile, entretient la fracture numérique et favorise des risques d'entente. Dès lors, il est paradoxal que des socialistes puissent considérer que l'alternative aux abus des oligopoles privés serait la concurrence libre et non faussée, autrement dit le libéralisme !

1.9.2. Réarmer le politique

La déréglementation des services publics participe de la crise de nos démocraties. Elle prive les Etats de leur capacité à pilo-

ter des politiques publiques dans des domaines essentiels à la lutte contre les inégalités sociales, à l'équilibre des territoires, au développement durable. Une nouvelle occasion d'en prendre conscience est fournie par la privatisation des sociétés d'autoroutes qui retire à la collectivité des moyens importants pour financer les grandes infrastructures de transport, notamment ferroviaires, et de conduire une politique volontariste de report du trafic de la route vers le rail.

Dans le même temps, dépourvue de véritable légitimité démocratique, l'Union européenne fait la démonstration de ses blocages institutionnels, plus terribles encore depuis son élargissement mal préparé. Ce double constat d'impuissance politique jette les citoyens dans l'indifférence civique ou la tentation du populisme.

Aujourd'hui, nous devons promouvoir un modèle rénové de services publics, fidèle à notre idéal socialiste, conforme au pacte républicain et annonciateur de l'Europe que nous voulons.

1.9.3. En Europe, pour un droit spécifique des services publics.

Les socialistes doivent continuer d'exiger que l'Union européenne cesse de considérer les services d'intérêt économique général (SIEG) comme une simple exception au droit de la concurrence. Les traités en vigueur ont créé une asymétrie fatale entre la promotion effective de la concurrence et la reconnaissance théorique des services publics. Ainsi, les compensations financières dont peuvent bénéficier les entreprises de services publics sont considérées comme des aides d'Etat. A ce titre, elles doivent être notifiées à la Commission qui juge, au cas par cas, si elles lui paraissent compatibles avec le droit de la concurrence. Autrement dit, la préservation des services publics est tolérée si elle ne fausse pas la concurrence, comme une dérogation à la construction du grand marché. Le traité constitutionnel qui, pour l'essentiel reprenait les dispositions des traités actuels, ne corrigeait pas réellement la subordination des services publics à la concurrence.

A l'avenir, l'Union européenne doit donner une définition exhaustive des biens et services fondamentaux, indispensables à l'épanouissement de la personne humaine, dont la production ne peut être considérée en aucun cas comme relevant de l'économie marchande, qu'il s'agisse des SIEG ou des services d'intérêt général (éducation, formation, santé...).

Il faut obtenir que soit garanti le respect des spécificités des différents pays en préservant le pouvoir des autorités compétentes, nationales ou régionales, de décider, à partir de normes minimales établies par l'Union, des modes d'organisation, notamment du choix entre monopole et concurrence. Cette possibilité ne saurait être réservée aux services publics locaux au risque de privilégier les Etats membres disposant d'institutions fédérales.

Une loi-cadre doit définir clairement les principes et les règles communs à l'ensemble des services publics : objectifs d'intérêt général (égalité d'accès, universalité, continuité, qualité, sécurité), modes d'organisation (régies, entreprises publiques ou privées), financements publics autorisés, méthodes d'évaluation. Il faut obtenir une définition plus large du service universel. Pour le moment, l'insécurité juridique née de l'enchevêtrement des directives sectorielles joue à l'avantage de la libéralisation.

Enfin, au lieu d'exacerber une concurrence sauvage, l'Union européenne doit chercher à développer des coopérations multiples entre les grandes entreprises de réseaux (transports fer-

roviaires, électricité) en matière de recherche, de sécurité, d'énergies renouvelables.

1.9.4. En France, l'Etat doit reprendre le pilotage des entreprises de services publics

Nous devons réaffirmer la légitimité de la puissance publique à incarner l'intérêt général. Cette réaffirmation a un corollaire : reprendre le pilotage des entreprises de services publics, retrouver le pouvoir d'en fixer la stratégie, d'arrêter le point d'équilibre entre missions d'intérêt général et rentabilité financière, implique de leur procurer les ressources nécessaires à leur développement raisonnable. Que la privatisation soit totale ou même partielle, elle conduit à négliger les obligations du service public, au nom du rendement financier à garantir aux actionnaires. **A cet égard nous sommes résolument opposés à l'ouverture du capital d'EDF et de GDF.**

Nous proposons la création d'un pôle financier public, spécialisés dans l'apport des fonds propres indispensables au développement des services publics. La Caisse des dépôts et consignations, rendue à sa vocation originelle, peut jouer le rôle de l'actionnaire stable. Il suffit de redéployer ses actuelles participations dans de nombreuses sociétés privées (25 milliards d'euros), notamment la moitié des sociétés du CAC 40 (Accor, Schneider, Saint-Gobain, Michelin, Air Liquide, LVMH, Véolia, etc.). Celles-ci lui ont permis de dégager un bénéfice net de 1,5 milliard d'euros en 2004... **Pour cela il faut impérativement stopper le processus de privatisation de la CDC** qui est également un acteur essentiel pour le logement social et les projets de développement durable.

1.9.5. Les Régions doivent construire de véritables services publics régionaux

Depuis trois ans, par exemple, la formation professionnelle continue, qui représente en moyenne un quart des budgets d'intervention des conseils régionaux, est régie par le code des marchés publics, ce qui soumet la politique d'achat des prestations à la logique libérale, purement marchande, choquante en matière d'éducation permanente. Chaque Région doit désormais bâtir un vrai service public de formation continue, global, intégrant toutes les phases du processus (accueil des personnes, orientation, formation, validation des acquis de l'expérience), organisé au moyen de partenariats avec les opérateurs de formation fondés sur une charte de qualité autour de valeurs partagées, et financés dans le cadre de conventions pluriannuelles.

1.9.6. La gestion de l'eau : mettre fin aux rentes de situation

Deux ou trois groupes multinationaux en situation d'oligopole se partagent les contrats de distribution de l'eau et de l'assainissement. Ils réalisent sans risques, sur de longues périodes, des bénéfices considérables, avoués ou non ("frais de siège" invérifiables), qu'ils réinvestissent ensuite à leur guise dans d'autres secteurs de l'économie. Le contrôle par la puissance publique de la qualité et du prix des prestations devient impossible faute de disposer d'une véritable capacité d'ingénierie. Il est inconcevable que la gestion de l'eau, bien vital, soit systématiquement attribuée à des concessionnaires privés, dont la priorité n'est évidemment ni la qualité ni l'accessibilité pour tous. Les collectivités locales doivent donc reprendre la maîtrise de ces services publics fondamentaux. Nous proposons que la durée maximum des contrats de délégation de services publics de l'eau et de l'assainissement soit portée à six ans, afin que tout maire ou président d'exécutif

intercommunal ait la possibilité, une fois au cours de son mandat, de ramener ces services en gestion publique en s'appuyant, le cas échéant, sur une structure d'assistance technique, à créer, à l'échelle départementale ou régionale.

1.10. Un nouveau service public du logement

Alors que le logement constitue, avec l'emploi, la préoccupation essentielle des Français, les mesures mises en place par le Gouvernement depuis 2002 se sont révélées en décalage complet avec les attentes et les besoins de la population. Or, **il y a urgence à agir en la matière.** La flambée des loyers (+ 12% depuis trois ans dans le secteur privé) due à la spéculation (+ 22 % du prix du m² de terrain en 2004), l'insuffisante construction de logements sociaux, le renforcement des inégalités dans l'accès au logement, aggravent chaque jour un peu plus la crise du logement. Dans cette situation, le bilan de la majorité est sans appel : décrochage de l'APL par rapport à l'évolution du coût de la vie, insuffisance de la construction de logements à vocation sociale...

Confrontés à cette triste réalité, les Français consacrent une part croissante de leurs revenus (près de 25 %) à leur habitation, ce qui diminue un peu plus chaque jour leur pouvoir d'achat. Bon nombre de ménages sont trop souvent logés dans des conditions indignes. Même dans le logement locatif social, les loyers deviennent lourds pour les salariés. Un couple avec un enfant gagnant 2.000 ? par mois doit payer 600 ? pour un quatre pièces dans un immeuble récent et n'a pas droit à l'APL. Ce n'est pas à grand renfort de cadeaux fiscaux faits aux contribuables les plus fortunés, avec la création de l'amortissement Robien, et encore moins avec des annonces « au karcher » que l'on pourra répondre aux aspirations de nos concitoyens, particulièrement les plus modestes. L'envolée des prix touche maintenant la grande majorité du territoire français. Elle fait monter inexorablement les loyers alors que le pouvoir d'achat des salariés modestes stagne. Nous proposons de réagir en :

1.10.1. En relançant la construction sociale

- Par la protection des ressources bon marché qu'apportent les Caisses d'épargne et le 1% des salariés. Elles permettent de financer beaucoup plus que la très faible production actuelle de locatif social ;
- Par l'alourdissement de la taxation prévue par la loi SRU pour les communes qui refusent de respecter le pourcentage de 20 % de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales ;
- Par la réactivation de la prime à l'accession très sociale pour les primo-accédants qui gagnent autour de 2 SMIC ;
- Par la vente de logements aux locataires présents depuis plus de dix ans, à jour de leurs loyers ; dans ce cas, l'organisme HLM doit rester propriétaire et assurer la fonction de syndic ;
- En renforçant les mesures relatives à la prévention des expulsions et en protégeant mieux les locataires menacés et en donnant aux maires un droit de vote sur les opérations de vente à la découpe.
- Par la construction de foyers d'hébergement, car une partie des exclus n'est pas en situation d'intégrer directement le logement collectif social.
- En rendant le droit au logement opposable, comme cela est déjà le cas en Ecosse, et en établissant concrètement les conditions de sa mise en œuvre, y compris en ayant recours à la réquisition des immeubles et logements vacants.

L'attribution des logements sociaux doit se faire sous le contrôle du préfet et sous l'autorité du maire ou de l'intercommunalité. Les conditions d'attribution doivent faire l'objet d'une plus grande transparence.

1.10.2. En intervenant davantage sur le logement social de fait

Les taudis des marchands de sommeil exigent un contrôle brutal. L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) peut financer les travaux de mise aux normes. Si le propriétaire traîne, la loi doit permettre la réquisition et l'attribution de l'immeuble à un organisme HLM. De même, les copropriétés privées en difficulté devraient pouvoir, par décision du tribunal, être confiées à un organisme HLM qui jouerait le rôle de syndic, renégocierait la dette, achèterait le cas échéant les logements vendus pour impayés en les restituant à leurs propriétaires, une fois la situation régularisée.

Renouant avec le principe de la loi Besson, l'Etat doit accorder des avantages fiscaux à ceux qui investissent dans la construction de logements locatifs « conventionnés », à loyers plafonnés et soumis à conditions de ressources pour leurs locataires.

1.10.3. En renforçant les moyens d'agir des acteurs de terrains

- Une commission partenariale de coordination des règles locales d'attribution, présidée par le Maire doit associer la Préfecture, le Conseil Général, les représentants des locataires élus. Un rapport annuel est publié, il fait l'objet d'un débat en conseil municipal. Chaque bailleur ayant obtenu des finances publiques pour construire ou gérer du patrimoine est dans l'obligation d'y siéger, chargé ensuite d'organiser par organisme sa commission d'attribution.

- Trouver des moyens nouveaux pour gérer en amont la question des expulsions : abonder les caisses du Fond de Solidarité Logement (FSL), tout au moins obtenir que les crédits promis ne fondent au soleil de la décentralisation, multiplier les actions d'information auprès des locataires (en difficulté ou pas), gardiens d'immeuble, des gestionnaires HLM et privés, les travailleurs sociaux. Plutôt on intervient dans ce type de situation et plus on est efficace.

- Aider les petits propriétaires à garder leur patrimoine en bon état, en autorisant par exemple, la passation de conventions entre les offices et les petits propriétaires pour la gestion de leur patrimoine.

- En revanche, dès un rapport d'hygiène et de salubrité établi et indiquant un caractère insalubre d'un logement ou d'un immeuble, la loi devrait interdire immédiatement toute nouvelle location en l'absence contrôlée de réhabilitation, car il faut aussi augmenter le nombre de places d'accueil en structure d'hébergement.

- Le mouvement HLM, véritable colonne vertébrale du service public du logement, a également aujourd'hui besoin d'un soutien accru qui lui permette d'échapper à la financiarisation organisée par la loi Borloo. Face à l'explosion du nombre de demandeurs de logements sociaux, des moyens budgétaires conséquents doivent être alloués aux organismes. Surtout, un certain nombre de règles de fonctionnement doit être réexaminé compte tenu des évolutions inquiétantes constatées dans l'occupation du parc social comme la paupérisation croissante des occupants, la concentration des personnes les plus en difficulté dans certains quartiers, les phénomènes de suroccupation des logements...

1.10.4. En stoppant la hausse spéculative :

- Par la généralisation des offices fonciers régionaux, comme il en existe déjà en PACA, Normandie ou Lorraine. Leurs ressources, issues actuellement d'une taxe modique sur les mutations (« Taxe Spéciale d'Équipement » définie par la Loi Borloo) devrait être fortement accrue par l'instauration d'une véritable taxe sur l'ensemble des transactions immobilières. Ils doivent permettre, de façon beaucoup plus systématique, de constituer des réserves foncières publiques en exerçant le droit de préemption pour le compte de communes qui n'en n'ont pas les moyens.

- Par l'alourdissement de la taxation des plus-values réalisées sur la vente des terrains et des immeubles. La revente à prix doublé en moins de 10 ans d'un bien immobilier est un enrichissement sans cause dont une partie doit revenir à la collectivité.

1.11. L'égalité territoriale

Ce n'est pas par hasard si, le 29 mai dernier, la carte électorale du non s'est superposée exactement à la carte immobilière du prix du m² et à celle du chômage. A la sociologie du vote s'ajoute désormais la topographie du bulletin de vote. Même en dehors des agglomérations, des ouvriers n'arrivent plus à se loger dans les villes, petites et moyennes. Avec leur famille, ils sont contraints d'aller vivre dans des villages, devenus les nouvelles banlieues du centre bourg. Le modèle d'aménagement du territoire à la française est à bout de souffle. Les inégalités territoriales se creusent d'autant plus qu'à la crise rurale s'ajoute la crise urbaine.

1.11.1. Les plus pauvres paient pour les plus riches

La concentration de la richesse sur certains pôles a précipité le reste du territoire dans une spirale d'appauvrissement en même temps qu'elle y relègue les populations les plus en difficulté. Privés de services publics et d'accessibilité, de nombreux bassins de vie s'installent dans un « sous-développement » durable, accentué par la désindustrialisation. Face à ce constat, les Socialistes entendent refonder un grand projet territorial solidaire, s'appuyant sur une alliance renouvelée entre un Etat régulateur et des collectivités locales responsabilisées.

Une telle politique nécessite des moyens. Elle oblige au préalable à de véritables ruptures. Avec un Etat, enfin redistributeur, les collectivités territoriales et leurs établissements seront à même de financer, au travers d'actions d'envergure, par exemple, la levée d'un grand emprunt de relance étalé sur trente ans, des infrastructures durables comme des réseaux ferrés, le service public de l'eau, le désenclavement des territoires ou l'éradication du logement insalubre. Cette refondation suppose donc que nous nous attaquions aux inégalités engendrées par la fiscalité locale et par la diminution constante des ressources des collectivités.

1.11.2. Une autonomie financière inscrite dans la constitution.

L'équilibre entre fiscalité locale et nationale est donc à repenser dans un double souci de justice fiscale et d'équité territoriale. En Angleterre, pour un niveau de dépenses estimé comme nécessaire pour une collectivité donnée, le « grant system » assure aux collectivités de pouvoir lever le même taux de taxe locale. Les dotations de l'Etat sont ainsi calculées de manière à compenser les différences de recettes fiscales. Elles permettent de prendre en compte les besoins spécifiques en tenant compte des écarts de coûts. L'Allemagne apparaît comme

l'exemple le plus abouti de péréquation financière tant par sa structure que par son ambition. La Constitution stipule d'ailleurs que les conditions de vie doivent être homogènes à travers le pays. Elle oblige même le législateur à créer un système de péréquation. A l'issue du processus de redistribution, chaque Land dispose de recettes fiscales par habitant pondérées, égales à, au moins, 99,5 % de la moyenne.

Avec des lois de décentralisation venues habiller le désengagement de l'Etat, le contribuable local se substitue de plus en plus au contribuable national. Par ailleurs, à cette pression s'ajoute, celle, plus insidieuse, d'autres impôts spécialisés : traitement des déchets ménagers, eau, assainissement, etc ...

La refonte de la fiscalité locale.

Nous le savons, l'impôt local est fondamentalement injuste : il ne s'appuie sur aucun critère social et territorial. La fracture territoriale s'aggrave. La fiscalité locale doit donc faire l'objet d'une véritable réforme qui tienne compte des revenus, du niveau des services publics et des infrastructures. Le remplacement de la taxe d'habitation par un impôt direct dont l'assiette sera déterminée par le Parlement avec des taux évolutifs fixés annuellement constitue un acte d'autant plus fort qu'il tiendra compte de l'évolution du poids des charges effectivement transférées : dépenses sociales, réseaux, voiries, etc.

Pour une authentique décentralisation

La loi Raffarin sur la décentralisation sera abrogée et remplacée par une vraie avancée décentralisatrice allant au-delà de la simple délégation des pouvoirs de l'Etat. Une telle réforme devra réexaminer les moyens budgétaires indispensables au regard des compétences transférées, renforcer la capacité d'initiative des territoires pour valoriser les EPIC et les Régions en mettant fin aux financements croisés. On aura le courage politique de s'interroger sur le nombre et la taille des niveaux territoriaux.

Enfin, plus qu'une simple recomposition territoriale, l'intercommunalité a démontré qu'elle était capable de susciter puis de porter une véritable rénovation institutionnelle. Le temps viendra – et le plus tôt sera le mieux – d'élire les délégués communautaires lors des élections municipales. L'exigence démocratique l'impose. Tout comme la parité dans les exécutifs municipaux, intercommunaux et régionaux.

1.12. L'égalité vivante dans la diversité de notre République

Cet effort d'égalité territoriale doit aussi concerner notre relation avec les outre-mer, là où la gauche a conduit la bataille de l'égalité dans les principes qu'il faut maintenant défendre dans les faits. Ce combat est fédérateur, comme le fut la lutte contre le « système Flosse », prolongeant en Polynésie les méthodes coloniales. Nous ne pouvons nous satisfaire des approches conjoncturelles tendant à préconiser la discrimination positive, critiquables tant du point de vue de leur efficacité à long terme que sur le principe. Pourtant, nous ne saurions justifier le statut quo, au regard des inégalités persistantes entre l'hexagone et les outre-mer. C'est pourquoi, nous suggérons des **mesures politiques correctives** et durables.

Concrètement, parmi les priorités, nous devons réaffirmer :

L'éducation outre-mer : l'investissement public reste insuffisant pour couvrir les besoins. La formation, l'aide aux étudiants et l'apprentissage nécessitent des moyens réels et opération-

nels impliquant des engagements forts de la part de l'Etat. De plus, le principe d'indivisibilité de la République ne fait pas obstacle à la mise en place de politiques éducatives adaptées aux spécificités locales des DOM et des autres collectivités d'outre-mer tel que l'apprentissage des langues comme le créole, le tahitien, etc., comme seconde ou troisième langue.

La continuité territoriale doit être défendue au nom de l'égalité dans les transports et les services publics : Il est indispensable que les services publics, notamment s'agissant des transports, de la gestion de l'eau, des médias et de la justice soient consolidés outre-mers. Il convient aussi, en priorité, de faciliter et de démocratiser la desserte aérienne (pour la métropole et les vols inter îles), pour rompre l'isolement et assurer le droit à la sécurité des passagers.

Le développement économique dans l'espace régional ; dans le prolongement de l'économie coloniale les aides publiques versées aux grandes sociétés et la défiscalisation profitent peu aux investisseurs locaux plus modestes. Ainsi, les outre-mers souffrent d'une dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur (importations très chères) et peinent autant à couvrir leurs propres besoins qu'à exporter leur production. Pour assurer le « décollage » de ces régions, il faut promouvoir une agriculture moderne au moment où il existe une crise des productions locales, accomplir des efforts importants pour renouveler l'économie touristique et soutenir le développement des services au profit de l'économie régionale.

Démocratie et citoyenneté ; La formidable reconquête démocratique qui s'est opérée en Polynésie autour d'Oscar Temaru est porteuse d'espoir et de réconciliation. Car, il s'agit d'un processus d'émancipation et une appropriation par les citoyens de leur destin. Les outre-mers, trop souvent encore administrées et réglementées depuis Paris, doivent désormais, lorsque la population consultée le souhaite, pouvoir adapter le droit aux réalités locales, dans le cadre des principes républicains. Tous les outils nécessaires à la responsabilisation accrue des autorités publiques locales doivent être déployés pour les y aider.

Des combats symboliques et concrets essentiels pour la reconnaissance des outre-mers dans la République : L'enseignement, une date commémorative, et l'établissement de lieux de mémoire évoquant l'esclavage ne sont pas uniquement destinés à la réflexion historique, mais doivent incarner la volonté nationale de reconnaissance et de réparation du préjudice inaliénable infligé aux victimes de ce crime contre l'humanité et à leurs descendants. A l'heure où le lien social est fragilisé, où les tensions raciales surgissent, la République doit se montrer plus fraternelle que jamais. Elle doit rompre avec l'amnésie qui entoure l'esclavage et la colonisation.

Le sujet de la colonisation ne peut en aucun cas donner lieu à réhabilitation ou justification.

Le Parlement français a adopté, le 23 février 2005, une loi dont l'article 4 dispose que « *les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française d'outre-mer, notamment en Afrique du Nord* ». Nous demandons impérativement l'abrogation pure et simple de cette loi, mais aussi une vigilance particulière et des sanctions contre les municipalités qui érigent des stèles honorifiques en souvenir de la colonisation.

La bataille contre les discriminations doit être menée à tous les niveaux de la société. Dans le travail et le logement, nous

devons agir pour renforcer toutes les initiatives déjà engagées (chartes de la diversité, CV anonymes, marchés publics soumis à des critères de diversité, etc.) mais aussi renforcer les sanctions à l'égard des auteurs de discriminations et assurer leur réelle publicité. Les pouvoirs publics doivent être exemplaires en sens, notamment dans les nominations au sein de la fonction publiques.

Dans le champ politique, la question de la représentativité est également un enjeu majeur. C'est pourquoi le PS doit se donner des objectifs d'élection de Français originaires des Outre-Mers à chaque scrutin dans l'hexagone.

2. APPROFONDIR LA DÉMOCRATIE : POUR UNE VIÈME RÉPUBLIQUE

2.1. La VIème République démocratique :

La question de la capacité à mettre en œuvre un tel projet social est évidemment centrale. Nous sommes convaincus qu'à cadre institutionnel inchangé, la Ve République, cette immense machine à trahir, nous condamne à échouer. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler de notre histoire récente, l'exemple de la gauche plurielle devant rester présent dans tous les esprits.

Paralysé entre un Sénat, toujours à droite, encourageant une course de lenteur sur toutes les lois voulues par la gauche, et un Conseil Constitutionnel dont la composition et plus encore la saisine ne sont pas démocratiques, combien de lois auront été édulcorées voire censurées par ces institutions de droite ? Quel autre bilan la gauche n'aurait-elle pas eu avec davantage de moyens pour mettre en place les politiques pour lesquelles elle avait été élue ?

Un seul exemple de la pertinence de notre analyse, parmi la multitude des résignations auxquelles le gouvernement de Lionel Jospin a parfois dû céder du fait de ces organes aux ordres du pouvoir conservateur : la loi de modernisation sociale.

Fruit d'un compromis entre communistes et socialistes, cette législation sociale ambitieuse en matière d'encadrement du pouvoir de licenciement économique fut totalement détricotée du fait du travail de sape des institutions de la Ve République.

Le Conseil Constitutionnel censurant " l'amendement Michelin " qui entendait lutter contre les licenciements boursiers, c'est tout un symbole de la gauche luttant contre l'ordre établi et les forces du capital qui est apparu anéanti.

Et certains s'étonnent encore que beaucoup d'observateurs pensent qu'au fond droite et gauche mènent à peu près les mêmes politiques, a fortiori en matière économique et sociale...

C'est donc la démocratie qui est la clé de réussite de la mise en œuvre de notre projet. La rénovation démocratique est la condition de réussite de la rénovation de la gauche.

Les socialistes savent depuis toujours que la démocratie est le seul instrument du progrès économique et social et la dernière arme contre la toute puissance du marché. Une République vivante, profondément démocratique, doit s'appuyer sur la délibération collective et rejeter les pratiques féodales ou oligarchiques, donner toute sa place aux citoyens, et permettre à ceux-ci d'imprimer leur marque sur les choix politiques qui deviendraient les leurs.

Partout où la démocratie est absente (dans l'économie capitaliste, dans l'Union européenne, au sein des instances internationales), la concurrence des intérêts privés, la loi des marchés et la maximisation du profit, le droit du plus fort l'emportent. La VIème République qui devra installer le citoyen en son cœur, est un projet global, à la fois politique, économique et social, culturel et européen.

Tous les grands dirigeants socialistes ont fait de la République et des outils qu'elle offre à leurs projets, le point névralgique de leur combat. Jean Jaurès décrivait la République comme " l'humus du socialisme ", une sorte de terreau fertile sur lequel pouvait germer le projet social. Léon Blum, au congrès de 1934 de la SFIO, s'interrogeait à son tour sur la nature de l'exercice du pouvoir à l'intérieur d'une République qui asséna au Front Populaire le coup fatal. Pierre Mendès-France, dans " La République moderne " (1962) et François Mitterrand dans " le coup d'Etat permanent " (1964), ont décrit avec froideur et ironie l'inspiration bonapartiste de nos institutions, leur caractère autoritaire, anti-délibératif, anti-parlementaire. La reconquête des années 70, le rassemblement des forces de gauche, puis leur triomphe en 1981 se sont appuyés sur la critique radicale, parfois violente, du système politique français auquel les socialistes se sont tristement ralliés jusqu'à ce jour. C'est cet étendard, tombé à terre, que nous devons relever et qu'il nous faut à nouveau brandir.

Fonder, en 2007, la VIème République sera le remède de choc contre le danger populiste. Elle permettra de reconstruire l'adhésion perdue à la démocratie politique, réconciliera le peuple avec ses dirigeants, et réarmera la politique dans un monde dérégulé et déréglé où nos adversaires voudraient que nous nous habituions à vivre sans règle et sans autre loi que celles dictées par le marché.

2.1.1. Une VIème République qui réhabilite la responsabilité politique

Dans cette République nouvelle, les pouvoirs doivent rendre des comptes, c'est-à-dire s'exercer sous le contrôle d'un autre pouvoir. C'est la condition de l'adhésion populaire à toute politique.

Dans la VIème République, le Président, qui reste élu au suffrage universel direct, conserve et accroît ses pouvoirs d'arbitrage. A la différence du régime présidentiel à l'américaine, le Président est arbitre et garant des institutions. Ses pouvoirs de gouvernement sont transférés au Premier ministre. Il s'agit d'un système primo-ministériel à l'anglaise, à l'allemande ou à l'espagnole, dans lequel le Premier ministre dispose de la diplomatie, de la défense, de la politique européenne, de la totalité des nominations et révocations aux principaux postes de direction de l'administration ainsi que du droit de dissolution. Le Premier ministre dispose de la plénitude des moyens de gouvernement.

2.1.2. La VIème République est un régime de stabilité politique

Ce régime de responsabilité ne remet pas en cause la stabilité politique dont le Gouvernement a besoin pour agir. La principale innovation est la motion de censure constructive, inspirée de la Loi Fondamentale allemande, obligeant les parlementaires désireux de censurer le Gouvernement, de désigner dans leur motion de censure le nom d'un nouveau Premier ministre, empêchant ainsi les alliances de circonstance. Aucun gouvernement ne pourra donc être censuré si l'opposition ne devient

pas majoritaire et ne s'est mise d'accord sur un nouveau Premier ministre. Ce dernier ne peut être démis que par le Parlement et ne peut être démissionné par le Président de la République.

Le Gouvernement persiste à disposer de certains instruments de représailles à l'encontre d'une majorité qui refuserait de travailler avec lui : tel est le cas du pouvoir de dissolution transféré au Premier ministre, tel est le cas du vote bloqué néanmoins maintenu dans certaines conditions, ou de l'article 49-3 utilisable exclusivement pour les lois de finances. On notera que s'agissant de la diplomatie européenne ou des opérations militaires extérieures, le Gouvernement dispose de l'initiative et le Parlement du contrôle a posteriori.

Ce régime - nouveau - emportera des conséquences bénéfiques et installera peu à peu dans le paysage politique la confrontation des idées et des projets plutôt que des hommes et de leurs histoires personnelles. Les députés et les sénateurs défendront collectivement les positions de la coalition dont ils se réclament et les solutions apportées aux problèmes que les citoyens souhaitent voir réglés. Le système de mise en responsabilité conduira les Gouvernements à engager des politiques en rapport avec l'adhésion populaire. Elle obligera donc les Gouvernements à surmonter la tentation démagogique et à exprimer courageusement les voies et les moyens qu'ils entendent faire prévaloir pour régler avec les citoyens, et non pas contre eux, les problèmes de la Nation.

Cette République devenue moderne est la République tant désirée par Pierre Mendès-France. Un dirigeant politique présentera les obstacles à son action, cherchera à surmonter ceux-ci avec l'aide de ses concitoyens après avoir exposé les difficultés auxquelles il sera inévitablement confronté. Cette VIème République est l'outil de la réconciliation de la Nation avec elle-même, de la réconciliation de la population avec ses dirigeants, de la réconciliation des Français avec l'action politique. Nul doute qu'elle fera émerger des dirigeants d'une autre qualité que ceux auxquelles la Vème République nous a habitués. Une République d'élus tout entiers consacrés à leur mandat nationaux, une vision contractuelle et courageuse de l'action publique, l'impossibilité de la démagogie et du populisme.

2.1.3. Dans la VIème République les citoyens acquièrent une place nouvelle

La VIème République tient la promesse de réconcilier les citoyens avec leur système représentatif. Tel est le sens de la participation des citoyens à la décision politique.

Suppression du suffrage indirect : la VIème République supprime toute forme de suffrage indirect, permettant ainsi le contrôle direct sur les élus, notamment locaux, membres des intercommunalités. Les élus disposent d'un statut constitutionnel.

Droit de vote aux élections locales des étrangers communautaires et non communautaires : la Constitution assure enfin l'éligibilité et la participation aux élections locales des étrangers communautaires et non communautaires, assurant ainsi à ceux qui payent l'impôt local de participer à l'élaboration des choix politiques qui en sont la conséquence.

Référendum à l'initiative des citoyens : le référendum national à l'initiative des citoyens est instauré. Il s'exerce sous le contrôle de la Cour constitutionnelle qui vérifie la conformité aux engagements internationaux et à la Constitution de la proposition de loi référendaire et vérifie la réalisation des conditions de quorum fixés à 1/10ème des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Accès à l'information : la Constitution garantit également à tout citoyen l'accès aux informations détenues par l'administration, inversant la règle du secret, en la limitant à quelques exceptions fixées par la loi, qui est la garantie que les agents publics et la dépense publique pourront faire l'objet d'un juste droit de regard par tout citoyen. Il restera possible également à faire inscrire pour débat et vote au Parlement sur le bureau de l'Assemblée nationale toute proposition de loi, à l'initiative des citoyens, par voie de pétition.

Saisine de la Cour constitutionnelle : la Cour constitutionnelle pourra être saisie, soit par le Président de la République lui-même avant la promulgation de la loi, soit par tout citoyen y ayant intérêt à l'occasion d'un procès devant une juridiction après la promulgation de la loi. Cette disposition limite l'intervention de la Cour constitutionnelle aux cas les plus graves et dépolitise son intervention en plaçant l'Etat au service des citoyens plutôt qu'arbitrant des conflits politiques entre la majorité et l'opposition.

Les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité du pouvoir judiciaire pourront être activés puisqu'un Conseil Supérieur de la Justice chargé de veiller au respect de l'égalité des citoyens devant la justice pourra être saisi par tout citoyen à travers un membre du Parlement. C'est un progrès considérable, afin de lutter contre les dysfonctionnements du système judiciaire. Par ailleurs, les citoyens sont invités à participer à l'œuvre de justice en étant associés à la composition des juridictions autant que le législateur le jugera nécessaire.

Mandat unique des parlementaires : en matière de démocratie locale, le mandat unique des parlementaires a pour but de séparer clairement les fonctions représentatives nationales et les fonctions représentatives et électives locales assurant aux citoyens la garantie d'une séparation de deux ordres d'actions. Par ailleurs, les référendums d'initiative populaire sur le plan local, la séparation des exécutifs et des organes délibérant dans les collectivités locales, la responsabilité des exécutifs devant les assemblées délibérantes feront progresser la démocratie à l'échelon local au profit des citoyens.

Des députés pour les Français à l'Étranger : la VIème République ré-associera aussi les 2 millions de Français à l'étranger, qui n'ont aujourd'hui pas de représentants à l'Assemblée Nationale. Certains justifieront cette situation par l'absence de contribution directe de ces Français à l'impôt en France. Or, les conventions fiscales signées par la France avec nombre de pays, sont une reconnaissance explicite de la contribution de ces Français à l'impôt. Nous proposons de remédier à cette situation en créant des circonscriptions pour les Français à l'étranger, en vue de l'élection de 12 députés pour les représenter.

2.1.4. Le refus du régime présidentiel à l'américaine

La VIème République s'inscrit dans la tradition parlementaire européenne. Il n'est pas un seul pays de l'Union européenne qui n'ait pas organisé son système politique selon les règles du régime primo ministériel. Le Président ou le monarque ne dispose que du pouvoir d'arbitrage que celui-ci soit désigné par le suffrage universel direct ou au suffrage indirect, ou qu'il soit désigné par la voie dynastique s'agissant des monarques. Tous les pays européens ont choisi de confier leur Gouvernement non pas à un Président mais à un chef de Gouvernement lui-même puissant, concentrant entre ses mains la totalité des pouvoirs de Gouvernement, la totalité des moyens militaires, diplomatiques, administratifs. Cette puissance nouvelle est équilibrée par un contrôle permanent du Parlement et du pouvoir judiciaire dont l'indépendance et la responsabilité seront assurées.

La fascination curieuse pour le régime présidentiel américain doit être à la fois rejetée et combattue. Rejetée parce que le régime présidentiel est un régime qui a été conçu par ses fondateurs en vue d'empêcher tout Gouvernement d'agir, c'est là un régime inefficace dont la paralysie est connue de tous ceux qui l'ont observé ou pratiqué. Un président élu au suffrage universel dans ce type de régime ne peut être renversé ; un Parlement élu au suffrage universel ne peut être dissout : il s'agit dès lors d'une cohabitation géante entre deux pouvoirs ayant une légitimité équivalente et donc aucun ne peut prendre le pas sur l'autre, obligeant ainsi l'un et l'autre à s'entendre. Cette paralysie mutuelle programmée est inévitable. Elle fut expérimentée en France en 1848, et déboucha sur le coup d'Etat du Prince Louis Napoléon Bonaparte. Aux Etats-Unis ou dans les démocraties sud-américaines où ce régime est répandu, le choix est entre le coup d'Etat et la paralysie permanente, puisqu'un Président élu sur un programme est placé inévitablement dans l'incapacité de le réaliser.

Mais ce régime présidentiel à l'américaine doit être surtout combattu car il est l'apanage des ultra-libéraux, ceux qui ne veulent pas que le politique soit fort, mais qui aspirent au contraire qu'il soit faible. Tel est le cas en France d'Edouard Balladur qui propose une VIème République sous forme de régime présidentiel, de François Bayrou qui propose la même. Il est fâcheux que certains socialistes aient décidé d'inscrire leur proposition de transformation du système politique dans les pas de ces libéraux, en infraction avec la tradition européenne et au mépris des expériences douteuses de l'histoire politique de notre pays.

2.2. La VIème République sociale et laïque

Les socialistes ont toujours considéré la démocratie comme l'âme d'un véritable progrès social. En liant partage du pouvoir et partage des richesses, on ouvre des perspectives nouvelles pour le développement des droits sociaux, la protection sociale et la redistribution. Démocratie, progrès social et dynamisme économique se conjuguent : Fragilisée si elle ne repose pas sur une égalité suffisante, la démocratie, dans l'entreprise notamment, assure la pérennité du développement et renforce l'efficacité de l'organisation économique.

Plus que jamais devant l'ampleur des réformes sociales à engager en matière d'emploi, de travail, de redistribution, de protection sociale et d'évolution des services publics, l'approfondissement de notre démocratie sociale. Qui peut croire, qu'on reformera puissamment ces champs d'action sans dialogue social, par la seule loi ? Et qui peut aussi croire que les négociations sociales rendront possibles les réformes si l'on ne consolide pas d'abord les partenaires sociaux dans leur rôle, leur légitimité et leur représentativité ?

C'est pourquoi, nous pensons qu'il faudra engager sans tarder une refonte des bases de la démocratie sociale

2.2.1. Une république sociale

L'élaboration de nouvelles règles en matière de représentation syndicale est indispensable et préalable à toute réforme.

La représentativité syndicale doit désormais être fondée sur le vote des salariés. Une réflexion sur la représentation des salariés dans les PME-PMI précèdera l'organisation d'une consultation nationale sur une journée, dans laquelle l'ensemble des salariés des secteurs publics et privés choisira leurs représentants. Ainsi, relégitimés, les partenaires sociaux pourront aborder la négociation, fort de leur représentativité renouvelée. La mise en place d'un financement public des organisations socia-

les, à l'image de ce qui se fait pour les partis politiques, complètera le dispositif institutionnel nouveau qui reconnaîtra ainsi pleinement le rôle des acteurs sociaux.

La généralisation de l'accord majoritaire à tous niveaux de la négociation collective, la généralisation de la représentation syndicale et du personnel dans toutes les entreprises, les renforcements du droit d'alerte, de l'accès à des experts indépendants et en matière d'hygiène et de sécurité complèteront le nouveau dispositif.

Le pacte pour la justice sociale

Pourra alors s'engager la conférence nationale tripartite (syndicats, patronat, pouvoirs publics) qui aura la charge de refonder l'organisation sociale du pays à travers la négociation d'un nouveau contrat social, un Pacte pour l'emploi, la justice sociale et la croissance où seront débattues des orientations et propositions de réforme des politiques d'emploi, de la protection sociale, de modernisation des services publics et de valorisation du travail (minima, classification, conditions de travail, mobilité des salaires et sécurité sociale professionnelle). Les réformes à engager seront d'importance comparable à ce qui avait été entrepris en 1945, après la seconde guerre mondiale et les travaux préparatoires du Conseil National de la Résistance. Mais on ne pourra définitivement assumer un avenir au modèle social français que par la négociation et la globalisation des chantiers, lors une négociation d'un nouveau Pacte pour l'emploi, la justice sociale et la croissance, dont les conséquences législatives seront assumées.

La relégitimation des partenaires sociaux, dans les six premiers mois de mise en place de la VIème République en est le préalable politique.

La VIème République sera ainsi sociale et privilégiera la négociation entre partenaires sociaux, à l'instar d'autres grandes démocraties européennes dont les succès doivent beaucoup à cette méthode de progrès social.

2.2.2. Une république laïque

La laïcité s'inscrit au cœur de la bataille culturelle contre le repli communautaire et l'enfermement de l'individu dans ses déterminants sociaux, éthiques et religieux. La reconquête républicaine, la réponse à la crise de la citoyenneté supposent de se battre pour les valeurs communes qui permettent de vivre ensemble.

Chacun mesure à quel point l'idéal laïc constitue à la fois un recours contre les régressions qui nous menacent, les évolutions que nous ne savons pas maîtriser, les tentations toujours récurrentes, et un projet pour refonder le lien civique et le vouloir vivre ensemble.

La séparation stricte de l'espace public et de l'espace privé, le respect de la liberté de conscience et des choix personnels, l'apprentissage du jugement par l'éducation et la reconnaissance de l'universel en chacun, l'affirmation d'une dignité d'égalité de tout citoyen comme de toute personne, sont des exigences qu'il nous appartient de faire revivre et de défendre au-delà même de nos frontières, parce que la laïcité a une vocation universelle.

2.3. Une république qui repense ses menaces et sa défense : vers une armée nouvelle

Une armée professionnelle moderne, attractive et ouverte sur la société, une armée souple, mobile, projetable dans la durée et capable de répondre à des menaces à la fois plus globales,

diffuses et imprévisibles, une armée européenne progressivement intégrée et capable de rivaliser avec l'hyper-puissance militaire des Etats-Unis, tel est le visage de cette " armée nouvelle " que nous souhaitons façonner en même temps que la VIème République !

2.3.1. Clarifier les responsabilités politiques en matière de défense

Sur le plan institutionnel, nous souhaitons logiquement un Premier Ministre pleinement responsable en lui confiant l'ensemble des prérogatives présidentielles actuelles en matière de défense y compris le pouvoir de donner l'ordre d'engagement des forces nucléaires. A l'instar de l'Allemagne, le Parlement doit pleinement jouer son rôle, à savoir, exercer son contrôle et évaluer un gouvernement qui détermine et conduit la politique en matière de Défense. Le Parlement aura, par exemple, l'obligation de se prononcer par un vote à l'occasion d'une déclaration de politique générale en cas d'engagement des forces armées dans un conflit ou une opération extérieure.

Un effort budgétaire de défense strictement suffisant

Avec près de 43 milliards d'euros prévus en 2005, le budget de la défense est le 2e de la Nation après l'Éducation et devant l'Emploi. Disons-le tranquillement: il est possible de dépenser un peu moins et mieux tout en préservant un haut niveau d'exigences vis-à-vis de notre outil de défense. Au-delà de la baisse des crédits nucléaires et dans le cadre d'une nouvelle revue de programmes, une remise à plat du niveau des crédits d'équipement (15 milliards par an) s'impose. Une réflexion sans tabou doit aussi s'engager sur : le format adéquat de nos armées en particulier de l'armée de terre, la rationalisation de notre dispositif humain déployé hors-métropole (35 à 40000 militaires), la réduction du nombre de nos bases permanentes en Afrique au nombre de quatre et le coût de nos opérations extérieures (OPEX). Au total, une économie de l'ordre de 2 milliards d'euros par an est tout à fait possible sans affecter les capacités militaires de la France.

2.3.2. L'Europe, nouvel horizon d'intégration de notre défense

L'Europe de la défense a fait en quelques années des progrès considérables. Le moment est venu d'aller plus loin dans la logique d'intégration militaire au niveau européen. L'étape suivante consiste à construire et développer des forces communes permanentes à partir, par exemple, de la Brigade Franco-Allemande et de l'Eurocorps. De même, la programmation militaire des principaux pays contributeurs à l'effort de défense doit être progressivement harmonisée sur la base d'un Livre blanc européen de la défense. Une logique de mutualisation des moyens (comme c'est le cas avec l'observation spatiale Hélios), permettra à terme des économies d'échelle sur le plan budgétaire. De la même façon, notre pays doit désormais privilégier les programmes d'armement européen comme l'avion de transport militaire Airbus au détriment des programmes strictement nationaux fort coûteux (Rafale, Leclerc, Porte-avions nucléaire...).

2.3.3. De nouveaux droits pour les militaires

Le statut général des militaires maintient encore aujourd'hui ceux-ci dans un statut anachronique qui les relègue au rang de citoyens de seconde zone en matière de droits civils et politiques. Nous souhaitons compléter le système de concertation

en vigueur dans les armées avec la généralisation du principe de l'élection à tous les niveaux des représentants du personnel, la possibilité pour tous les militaires d'adhérer à un groupement professionnel, sous réserve du maintien de certaines restrictions comme l'interdiction du droit de grève, du droit de retrait, le respect du devoir de réserve et de l'obligation de discrétion. Les militaires professionnels sont des citoyens comme les autres : ils doivent pouvoir s'organiser et s'exprimer sur leurs conditions de travail et de vie dès lors que ce "droit syndical" ne vient pas contrarier l'efficacité opérationnelle de leurs missions comme c'est le cas ailleurs en Europe (Allemagne, Norvège, Belgique, Pays-Bas, Suède...).

3. NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ : EMANCIPER

Etre socialiste aujourd'hui, c'est aussi vouloir un projet de société qui rende possible l'émancipation des individus, quels que soient leur condition, leur origine ou leur âge. C'est pourquoi nous croyons, plus que jamais, à la nécessité de bâtir une république ouverte, vivante et créatrice. Restera ensuite, ce sera le plus difficile, à dessiner le chemin d'une société où l'on pourra s'émanciper indépendamment de sa fortune, où l'on pourra réapprendre à parler, à rencontrer. Une société où l'on n'assimilera plus surconsommation et bonheur.

3.1. Une société ouverte et vivante : 3.1.1. Une société d'égalité entre les hommes et les femmes

La perspective féministe est au cœur de notre projet d'égalité. Cet engagement implique de lutter contre des rapports de forces sociaux a priori défavorables aux femmes et de combattre les rapports de domination qui structurent la société. Le féminisme a donc une vocation " naturelle " à être au cœur du projet socialiste.

En l'absence d'une volonté politique forte et quotidienne, cette hiérarchie des genres et des destins peut continuer à structurer le monde social, en s'ajoutant à d'autres discriminations. C'est cette perpétuation qui est par définition insupportable aux militant(e)s socialistes que nous sommes.

L'Histoire entière des combats féministes nous l'enseigne : l'objectif d'égalité, posé par de nombreuses lois, n'a pas d'avenir sans une mobilisation conjointe des acteurs sociaux (politiques, mouvement associatif, syndicats) pour faire avancer dans les faits cette aspiration proclamée à une égalité réelle. Malgré les combats menés, les femmes continuent d'être victimes d'inégalités que rien ne justifie. Elles assument toujours en priorité les tâches domestiques au détriment de leur activité professionnelle ; elles subissent de plein fouet la précarité, les conditions de travail les plus dures et sont victimes de fortes inégalités de salaires et de traitement ; elles sont soumises aux diktats religieux ; elles sont les principales victimes de violences conjugales; elles sont les plus nombreuses parmi les plus pauvres.

Le droit à disposer de son corps

Acquis emblématiques des luttes féministes, le libre accès à l'IVG et à la contraception subissent une érosion insidieuse de

la part de la droite réactionnaire, comme le montrent les deux tentatives de création d'un délit d'interruption involontaire de grossesse (sécurité routières et criminalité).

Le manque criant de moyens humains et matériels entraîne aujourd'hui une dégradation des conditions d'accès à l'IVG. Délais d'attentes trop longs, faiblesse des politiques de sensibilisation et de l'encadrement psychologique, nous devons nous mobiliser pour que ce droit essentiel des femmes ne recule pas. Ce combat devra également être mené au niveau européen, alors que certains pays membres ne reconnaissent encore pas le droit à l'IVG.

Nous devons favoriser la gratuité et l'accès à la contraception par un développement des structures de planification sur l'ensemble des territoires et multiplier les actions d'information et de sensibilisation dans les établissements scolaires en insistant notamment sur le recrutement d'un nombre suffisant d'infirmières scolaires.

L'égalité réelle devant l'emploi

Pour accéder à l'égalité réelle devant l'emploi, nous devons faire appliquer la loi sur l'égalité professionnelle : sanctions financières lourdes, délégation départementale auprès des Préfets, possibilités de recours facilités. Au-delà, la politique pour l'emploi des femmes doit mettre en dynamique l'ensemble des facteurs d'égalité : accès à la formation professionnelle, continuité des carrières, lutte contre le temps partiel subi à horaires décalés, attention particulière à l'emploi des femmes chefs de familles monoparentales (90% de ces dernières), égalité des carrières dans la fonction publique, application des conventions existantes sur l'égalité filles/garçons dans les formations initiales, réforme des manuels scolaires, formation des enseignants à l'égalité dans la mixité, soutien aux initiatives associatives visant à sensibiliser les jeunes et le milieu enseignant aux discriminations.

La lutte féministe n'est possible que dans le cadre de la laïcité

Il appartient aux socialistes de réaffirmer ce principe comme garant essentiel de l'égalité des femmes et des hommes. Cela veut dire concrètement que les socialistes, sous couvert de tolérance, ne doivent plus être conciliants avec les discours qui posent le respect des religions comme prioritaire sur le droit des femmes. A chaque fois que la confusion l'emporte, les droits des femmes reculent, la violence devient " acceptable ". C'est dans les zones les plus pauvres que les femmes sont les plus fragiles, c'est d'abord là qu'il faut agir.

Dans les cités comme dans les territoires ruraux, l'accès à la contraception, l'information sur la sexualité et les droits individuels, les services publics sociaux, de santé et de l'enfance, la lutte contre la violence, l'adaptation de l'espace public à la sécurité des femmes ne sont pas seulement des moyens pour améliorer l'égalité, ils sont des conditions de survie.

La famille

Nous devons donc repenser la logique même de notre politique familiale. Tant que l'éducation des enfants et les tâches domestiques seront assurées quasi exclusivement par les femmes, tant que les politiques familiales continueront à assumer un simple objectif nataliste et que les priorités budgétaires seront plus orientées vers la garde à domicile plutôt que vers

des formes de garde partagée, l'articulation d'une vie professionnelle et d'une vie familiale restera un vœu pieux pour beaucoup de femmes, notamment au sein des ménages modestes, avec encore une fois une addition d'inégalités.

Les violences contre les femmes

En France, en 2005, 6 femmes meurent chaque mois de violences conjugales et une femme sur dix en subit. L'arsenal juridique concernant les violences faites aux femmes s'est renforcé ces dernières années, sans pour autant qu'on puisse facilement en mesurer les effets. Autant un dispositif juridique et une judiciarisation peuvent s'avérer efficaces face aux pratiques de harcèlement professionnel et aux violences sexuelles dans l'espace public, autant les violences conjugales relèvent davantage de stratégies de sensibilisation des acteurs et de prise de parole. Nous pourrions nous inspirer des principes qui dictent les mesures mises en place par la loi contre les violences de genre en Espagne (sensibilisation accentuée des citoyens, reconnaissance du droit d'asile pour violence de genre ou discrimination en raison du sexe, garantie des droits économiques et sociaux des femmes victimes de violences, renforcement du droit pénal afin de mieux garantir la protection des victimes).

La prostitution

Les débats sur la question de la prostitution apparaissent souvent inextricables. Des interrogations d'ordre social, des questionnements juridiques et philosophiques se mêlent à des constats souvent dramatiques, concernant les réalités de la vie des prostituées et la mondialisation des réseaux.

En la matière, il n'existe pourtant pas de juste milieu. Nous nous affirmons clairement abolitionnistes. Il ne s'agit évidemment pas de porter de jugement moral sur les individus, mais de pousser les pouvoirs publics à plus de volontarisme pour lutter contre les réseaux proxénètes et à protéger les personnes victimes.

Nous proposerons donc l'abrogation de la loi Sarkozy qui fait des personnes prostituées des délinquantes ; le renforcement des mesures de protection judiciaires et sociales des personnes, leur intégration dans les dispositifs de droits d'asile pour persécution en raison du sexe ; la facilitation à l'accès aux droits sociaux et sanitaires des personnes quelle que soit leur nationalité.

La parité

60 ans après qu'elles ont obtenu le droit de voter et d'être élues, les Françaises demeurent très largement minoritaires dans la représentation politique. Avec 16,4% de femmes, le groupe socialiste à l'Assemblée nationale est loin d'être exemplaire. La promulgation de la loi sur la parité n'a eu d'effet que sur les scrutins de liste, là où la contrainte s'exerçait réellement. Mais la volonté politique, même dans nos rangs, n'a pas suivi. Dans le cas des élections législatives notamment, les résultats sont consternants : en 2002, le nombre de femmes députés est passé de 11 % à... 12% !

Il est nécessaire que nous nous dotions à présent d'objectifs et de principes concrets, qui pourront s'inscrire dans un contexte plus général de démocratisation de la vie politique.

En interne, au sein du PS, nous devons nous fixer un plan à moyen terme et des objectifs ambitieux : fixer un objectif en 2007 de 25% d'élues, puis progresser à chaque élection, ces

objectifs seront intégrés dans le cahier des charges des commissions électorales.

La parité est un objectif, il doit être accepté par tous. Il faudra donc faire évoluer les mentalités, nous le ferons volontairement mais sans excès. La parité doit devenir un réflexe et non une contrainte.

En matière légale, nous devons approfondir les dispositions en faveur de la parité en y intégrant notamment les structures intercommunales et départementales. Les sanctions financières seront remplacées par un refus d'enregistrer l'ensemble des candidatures d'un parti. La parité s'appliquera aux communes de moins de 3 500 habitants. La mise en œuvre du non-cumul des mandats couplée à la limitation du nombre de mandats consécutifs participera également de cette nouvelle respiration démocratique.

Nous devons également réfléchir à la mise en œuvre de la parité dans les structures de démocratie sociale.

3.1.2. Un pacte de confiance avec les jeunes :

Chômage, précarité, exclusion, rejet, communautarisme, racisme... Voilà la réalité pour les jeunes de notre pays. Cette situation d'une jeunesse qui ne croit plus en son propre avenir c'est à l'action de la droite que nous la devons.

Depuis 3 ans, la droite mène une véritable politique de guerre à la jeunesse. Elle stigmatise les jeunes dans l'accès à l'emploi, dans leurs pratiques culturelles ou générationnelles (consommation de cannabis, TIC, rave party, peer to peer, etc...). Elle désigne les jeunes comme les classes dangereuses qu'il faut mettre en prison plutôt que de les comprendre. À quoi sert de faire des efforts pour une génération minoritaire qui a vocation à le devenir de plus en plus du fait de l'évolution démographique de notre pays ? La droite a démontré qu'elle faisait de la politique pour des catégories, des clientèles. Les jeunes, d'évidence, n'en font pas partie. Quand 50 % des jeunes résidents des quartiers défavorisés sont au chômage, quand les discriminations à l'accès au logement ou aux loisirs ne cessent de se développer, quand les actes racistes ou antisémites se multiplient, on doit comprendre que ce qui "unit" une grande partie des jeunes aujourd'hui, c'est d'abord la part du mal être, de la dureté du quotidien, voire du sentiment d'exclusion.

L'ambition pour l'UMP de Nicolas SARKOZY, est de casser la force de contestation qu'est la jeunesse. Pour cela, depuis 3 ans, la droite divise, communautarise, précarise. Les jeunes sont appelés à se battre entre eux pour ne surtout pas s'occuper de ce qui passe au-dessus. Les difficultés d'insertion économique et sociale font de la compétition, de la course à l'emploi ou aux biens de consommation qui garantissent la reconnaissance (mobylette hier, portable ou baskets aujourd'hui), le seul moyen d'avoir sa place dans la société.

Rejetés économiquement, les plus pauvres le sont aussi socialement, sans espoir d'exister autrement que par ce qu'ils possèdent. Exister se résume à apparaître et posséder... Voilà le projet de société de la droite.

Alors que la droite sacrifie toutes les dépenses d'avenir (éducation, recherche,...) **les socialistes doivent redonner confiance en l'avenir à une génération qui ne demande qu'à participer aux changements.**

Les jeunes sont de toutes les victoires politiques. Pour gagner en 2007, il faudra que les socialistes passent un pacte de confiance avec les jeunes.

Un pacte de confiance, cela passe d'abord par leur reconnaître le droit de s'organiser pour défendre les propositions de réformes nécessaires au pays. Là où Sarkozy envoie les CRS aux

lycéens mobilisés, les socialistes proposeront la création de cadres de dialogue et discussions, propres aux jeunes. Le Conseil national de la Jeunesse et les Conseils départementaux devront être rendus indépendants du pouvoir politique avec un réel pouvoir de proposition.

L'autonomie des jeunes sera l'ambition des socialistes. Autonomes dans leurs modes d'actions et de revendications, les pouvoirs publics devront aider les jeunes à se doter d'organisations syndicales, associatives, politiques, indépendantes. L'émancipation des jeunes et la mise en œuvre de leurs propres choix et projets passe par **la mise en place d'une allocation d'autonomie universelle et individualisée** en fonction de la situation particulière de chaque jeune (rupture familiale,...). Cette aide sera allouée en échange d'une formation ou d'un projet de vie à partir de 16 ans. Elle pourra être maintenue jusqu'au premier emploi. Elle doit permettre à chaque jeune de s'émanciper des conditions matérielles de sa famille. Redonner confiance aux jeunes dans le système éducatif c'est lui permettre de retrouver son rôle d'ascenseur social, ce nouveau dispositif devrait y aider. Enfin après avoir permis aux jeunes de s'organiser, d'accéder aux études de leur choix au travers de la revalorisation de l'action de l'Etat dans le système éducatif et de l'allocation d'étude, la gauche devra réussir à redonner un emploi, qui lui permette de vivre dans de bonnes conditions, à chacun.

3.1.3. Une société qui intègre les différences, en finir avec l'homophobie :

La prévention à l'école de l'homophobie est au point mort. L'homosexualité est toujours quasi-absente dans les manuels scolaires. Il faut lutter contre l'homophobie dès l'école primaire, afin d'éviter que des élèves, préadolescents et adolescents subissent insultes, moqueries et mises à l'écart de l'ensemble de leurs camarades pour leur orientation sexuelle réelle ou présumée. Nous ne pouvons rester indifférents quand les chiffres sont alarmants : 30% des suicides de préadolescents ou adolescents sont liés à la crainte d'oser dire ou d'oser vivre leur orientation sexuelle. Les jeunes homosexuels se suicident près de 5 fois plus que les hétérosexuels de leur âge (le suicide est la première cause de mortalité chez les 25-34 ans et la deuxième chez les 15-24 ans).

Cette non-prévention de l'homophobie fait le lit de violences physiques voire de crimes hors du milieu scolaire.

Alors que les promesses gouvernementales de légiférer dans ce domaine traînent depuis deux ans, l'Observatoire de l'homophobie notait tout récemment une montée des injures et des agressions contre les gays et les lesbiennes. Certain allant jusqu'à la tentative d'assassinat comme ce fut le cas avec l'agression de Sébastien Nouchet l'année dernière dans le Pas-de-Calais. Si l'homophobie touche toutes les classes d'âge, c'est chez les jeunes qu'elle s'exprime parfois de la façon la plus virulente et c'est chez eux qu'on recense le plus d'agressions.

Une évolution de la législation est nécessaire pour que les gays, lesbiennes et transgenres puissent se protéger de ces agressions, mais cela ne sera pas suffisant et une évolution des mentalités passe d'abord par l'éducation et une lutte contre ces formes de discriminations que représentent l'homophobie mais aussi le sexisme.

La lutte pour le respect des différences doit faire partie d'une des missions fondamentales d'éducation à la citoyenneté. Lutter contre les discriminations c'est faire respecter des la petite

enfance, le droit à la différence, les valeurs humanistes de tolérance et de liberté.

Il faut que dans chaque établissement scolaire, le règlement intérieur stipule que toutes formes de discriminations y compris l'homophobie soient punies par la loi !

La lutte contre les discriminations doit être inscrite dans les programmes dès le début de la scolarité, avec une formation obligatoire des enseignants, et l'intervention des associations doit se faire durant le temps scolaire.

La famille doit être invitée à participer, elle aussi, à faire tomber les murs des préjugés et à contribuer à l'édification d'une société ouverte compréhensive et respectueuse des différences. Tous les parents ne sont pas nécessairement homophobes. Mais les craintes de voir leur enfant être victime de discrimination, stigmatisé à cause d'une orientation homosexuelle sont quant à elles, bien réelles. Le regard que les autres portent soit à l'école ou au travail fait craindre le pire pour plusieurs parents. Pour d'autres, ils doivent faire le deuil de leur conception du couple homme/femme et des enfants à naître de cette union. Le mal être des jeunes homosexuels vient avant tout de la peur du rejet de la société mais aussi avant tout du rejet de sa propre famille.

Il faut avancer sur la question de la parentalité homosexuelle et la reconnaissance du droit à l'adoption. Ce débat doit s'ouvrir au sein du PS.

Le PACS a constitué une avancée indéniable pour la reconnaissance officielle et les droits des homosexuels. Il est temps aujourd'hui de compléter le PACS de nouveaux droits. Ainsi, le pacte doit être signé en mairie et non au tribunal d'instance, il doit aller plus loin en matière de retraite, de pension de réversion, de veuvage, de successions, ou d'imposition commune qui ne prend effet qu'au terme de trois années de contrat. De plus, il faut mettre fin aux difficultés rencontrées par les couples binationaux pacésés pour obtenir un titre de séjour.

Au nom de l'égalité, du principe de réalité au regard de la situation de nombreux couples, et en prenant exemple sur ce qui s'est passé en Espagne, l'ouverture du mariage aux couples de même sexe s'impose aujourd'hui comme une réforme que le Parti socialiste devra porter s'il revient au pouvoir.

Nous devons également lever l'hypocrisie qui consiste à autoriser un célibataire à adopter sans que son orientation ne soit prise en compte, et que cette faculté soit refusée aux couples homosexuels. L'adoption doit être ouverte à tous les couples, qu'ils soient d'ailleurs mariés, en concubinages ou pacésés.

Nous devons avoir le courage et l'audace de reconnaître les mêmes droits pour tous les citoyens quelles que soient leurs différences.

3.1.4. Une société qui refuse les discriminations et les quotas

Il s'agit pour nous de sortir des faux semblants sur l'immigration, d'assumer une politique compatible avec nos valeurs, et donner à l'immigration sa juste place dans l'histoire de notre pays.

L'immigration s'était invitée dans la campagne des élections présidentielles de 2002 à travers l'histoire de Sangatte. Plusieurs milliers d'immigrés clandestins, dont les visages et les silhouettes ont été médiatisés jusqu'à plus soif tentaient au péril de leur vie de traverser la Manche pour partir travailler en Grande Bretagne ; ils venaient de Turquie, du Pakistan, du Caucase. La France découvrait le visage de l'immigration clandestine, les réseaux mondiaux, les histoires individuelles et l'héroïsme de ces nouveaux pèlerins du XXI^e siècle.

En mai 2002 l'un des premiers actes de Nicolas Sarkozy nouveau ministre de l'Intérieur avait été de fermer Sangatte et de raser ses bâtiments. Ce geste symbolique résumait un message clair : " après le laxisme de la gauche, l'immigration était enfin maîtrisée ". Préparant 2007, Sarkozy est de nouveau à l'offensive en 2005 sur le front de l'immigration. Cumulant désormais présidence de l'UMP et ministère de l'intérieur il a sorti ses nouveaux atouts : le recours aux quotas en se référant aux politiques des Etats-Unis, du Canada ou de l'Australie, la préférence pour l'immigration qualifiée et déterminée selon les besoins économiques de la France par rapport à celle des familles et des demandeurs d'asile. Avec deux objectifs : capitaliser sur le lancement d'un débat sur ce sujet tabou de la République, et définir une politique d'immigration plus restrictive encore. De là à englober immigration et insécurité, il n'y a qu'un pas qui sera de plus en plus vite franchi à mesure que se rapprocheront les échéances électorales.

Face à cette offensive, la position des socialistes a été marquée par des hésitations qu'il est temps de trancher. Il faut affirmer clairement le choix d'une politique d'immigration conforme à nos valeurs en refusant les quotas, combattant le discours aux relents lepénistes de la droite au pouvoir et en reconnaissant enfin à l'immigration la place qu'elle occupe dans l'histoire de notre pays.

Le premier point essentiel pour nous est de définir une politique qui corresponde à ce qu'est aujourd'hui la société française.

Une société plus internationale où les liens entre Français et étrangers ne cessent de se développer (notamment par le mariage) : 150 000 étrangers sont entrés légalement en France en 2002, le même nombre a obtenu la nationalité française (dont beaucoup de jeunes nés en France qui prennent la nationalité française par anticipation à 16 ans). Les deux tiers des titres de séjour " familles " sont aujourd'hui accordés à des conjoints de Français ou à des parents d'enfants français. A l'avenir, les liens entre Français et étrangers ne vont cesser de croître. C'est le cas aussi dans l'ensemble de l'Europe et des pays développés. Il ne nous faut jamais oublier que deux millions de français vivent à l'étranger.

L'immigration de demain sera économique, amicale, sentimentale, familiale. Nous devons construire une politique d'immigration à visage humain parce que c'est la seule qui corresponde aux réalités sociales d'aujourd'hui.

Le second point est de respecter les valeurs qui fondent notre droit en matière d'immigration, qu'il s'agisse du droit français (Constitution et Déclaration des droits de l'homme) ou du droit européen (convention européenne des droits de l'homme).

L'asile politique comme le regroupement familial sont des droits constitutionnels. On ne peut à la fois s'enorgueillir d'être la patrie des droits de l'homme et organiser le déni du droit à une vie familiale normale ou se faire le complice de régimes qui torturent et persécutent leurs opposants politiques. Tous les grands pays développés ont un taux d'immigration familiale supérieur à celui de la France (Etats-Unis, Canada, Grande Bretagne). Prétendre que le choix entre une bonne immigration économique et une mauvaise immigration familiale existe c'est

implicitement encourager " la lepénisation des esprits " qui présente les immigrés comme des parasites qui ne viennent en France que pour toucher des prestations sociales de manière abusive. Les trois voies légales d'immigration qui existent aujourd'hui (économique, familiale et d'asile) doivent être confortées. Leurs modalités doivent être expliquées à l'opinion publique et organisées dans la transparence.

Le troisième point est de refuser les quotas dont les modalités d'application se sont révélées le plus souvent impraticables et génératrices d'effets pervers (déqualification des travailleurs étrangers qualifiés, impossibilité de quantifier globalement et par branche correctement les besoins en main d'œuvre étrangère, création de nouveaux flux d'immigration clandestine car les quotas officiels sont inadaptés aux besoins réels des entreprises).

Depuis une quinzaine d'années, les arguments des partisans des quotas en France se sont résumés à des pétitions de principe, niant les réalités des pays qu'ils citent en exemple. A contrario, l'expérience française montre que le recours à la main d'œuvre étrangère (notamment dans le cas des informaticiens recrutés pour anticiper le bug de l'an 2000) peut parfaitement s'organiser hors des quotas. Aujourd'hui de nombreuses entreprises françaises souhaitent recruter des cadres étrangers, soit étudiants ayant fait leurs études en France, soit candidats à ces postes ayant déjà exercé ces fonctions dans d'autres pays. Mais c'est alors un parcours du combattant qui commence car tout le système administratif de traitement des dossiers d'accès au droit au travail pour les étrangers est aujourd'hui structuré par un préjugé défavorable.

Les ministères du Travail et de l'Intérieur n'ont cessé de multiplier les freins à l'embauche des étrangers. L'arbitraire est la règle. En préconisant une révolution des principes du système français par l'instauration de quotas, Sarkozy (qui s'est bien gardé de le faire dans sa loi sur l'immigration de 2003) ne fait que créer un rideau de fumée médiatique pour cacher des pratiques défavorables à l'emploi des étrangers profondément enracinées et éviter de les réformer.

Il faut donc affirmer haut et fort la nécessité de renverser l'état d'esprit qui existe aujourd'hui dans l'administration française lorsqu'il s'agit d'autoriser un étranger à travailler, de donner des instructions en ce sens et d'en évaluer les résultats.

Les travailleurs immigrés qui peuvent obtenir un contrat de travail et un permis de séjour, conditions de leurs séjours réguliers, sont les bienvenus chez nous, toute autre régulation est attentatoire à leur dignité, et remet en cause les engagements internationaux de la France et les traditions humanistes et d'accueil auxquelles elles se rattachent. Par contre, rien ne justifie qu'ils soient encore privés de leur citoyenneté de résidence. Intégrons dans le grand chantier de la VIème République, le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Le quatrième point concerne l'accès à la nationalité française. Aux Etats-Unis deux étrangers sur trois deviennent américains. En France ce pourcentage ne dépasse pas un tiers. Pourtant la loi française est théoriquement très favorable en termes d'acquisition de nationalité. A ce titre **nous dénonçons fermement les récentes remises en cause par le gouvernement Villepin du droit du sol**, élément fondateur de notre modèle de société. Mais comme en ce qui concerne l'accès au travail, l'acquisition de la nationalité française comporte encore trop souvent une vraie part d'arbitraire : inégalités de

traitement et de délais d'enquête selon les préfectures, traitement défavorable des personnes dont les ressources sont jugées trop faibles alors même qu'il peut s'agir de situations provisoires (étudiants, jeunes en général), de manière générale valorisation exagérée du critère des ressources par rapport aux autres éléments d'insertion. Il faut en moyenne plus de deux ans pour devenir français et la procédure est une boîte noire. Nous devons prendre l'engagement de mettre l'esprit de la loi en accord avec les pratiques de terrain ce qui implique un renforcement important des moyens consacrés par l'Etat à l'acquisition de la nationalité et des instructions claires aux préfectures pour normaliser les conditions d'enquête personnelle. Nous devons également modifier la loi du 16 mars 1998 pour revenir au droit du sol, supprimé par les lois Pasqua, qui doit désormais faire partie des acquis non négociables de la gauche. Aujourd'hui les enfants de parents étrangers nés en France restent dans une situation d'incertitude, de " no man's land de nationalité " jusqu'à selon les cas 13 ou 16 ans. Cette situation crée chez certains d'entre eux un véritable malaise et alimente le sentiment d'être des " Français de papier " et non des Français à part entière.

Le cinquième point enfin est pour nous d'assumer publiquement les principes de la politique d'immigration que nous venons de définir. Le malaise de la gauche et particulièrement des socialistes est traditionnel sur ce sujet. Nous sommes gênés par le choc que les réalités complexes de l'immigration font subir en permanence aux valeurs humanistes qui sont les nôtres. Les symptômes de cette gêne sont nombreux. Parce qu'il n'est pas question pour nous de considérer avec cynisme les travailleurs étrangers comme une " main d'œuvre kleenex ", nous n'osons pas aborder le sujet de l'immigration économique. Nous avons du mal à assumer le contrôle des flux migratoires, tout en affirmant clairement le maintien de l'accès aux droits essentiels pour tous les étrangers présents sur le sol français quelle que soit leur situation au regard du droit au séjour. Parce que nous souffrons encore des ambiguïtés et des déchirements de notre parti sur la question coloniale et la guerre d'Algérie, nous n'osons pas dire combien l'immigration, notamment celle issue de nos anciennes colonies ou d'Algérie a été déterminante pour faire vivre et structurer la société française. L'exemple du Musée de l'immigration dont le projet a été porté par la gauche mais dont la réalisation a connu une réelle accélération depuis 2002 est emblématique.

En jouant sur nos inhibitions, la droite se rachète une conduite à bon compte, tout en ayant mis en place une politique de répression à l'égard des immigrés sans équivalent depuis 25 ans : regroupement familial durci, restrictions d'accès à la résidence en cas de mariage, droit des maires de restreindre le droit à l'hébergement et de regard sur le mariage avec un conjoint étranger, durcissement du droit d'asile, extension des délais de rétention, plus de ressources exigées des touristes. Les socialistes doivent donc dénoncer les contradictions flagrantes entre les discours et les actes de la droite, celles d'un Sarkozy grand mystificateur sur ces sujets (pour une " double peine " atténuée combien de familles empêchées de se réunir, combien de projets de mariage entachés de suspicion ?), et assumer dès aujourd'hui ce que serait une politique d'immigration de gauche en cas d'alternance. Il y a urgence à combattre dès aujourd'hui la lepénisation des esprits dans la période d'insécurité sociale et de croissance du chômage que nous vivons.

3.1.4. Une société qui lutte contre les discriminations et qui assure une égalité réelle à tous

La lutte contre les discriminations est devenue une condition centrale pour restaurer la confiance des citoyens vis-à-vis de l'égalité. L'attachement de tous les Français à l'égalité comme valeur fondamentale du contrat républicain est intact. Mais leur désenchantement à l'égard des grandes institutions chargées de produire et de garantir l'égalité (école, services publics) est immense. Il alimente le sentiment d'une impuissance de l'Etat et la suspicion à l'égard des responsables politiques.

Nous traversons une période de grande confusion. Il n'y a que quelques années que le débat public sur les discriminations s'est engagé en France. C'est le gouvernement de gauche plurielle qui a, en 1998-1999, jeté les bases d'un dispositif public de lutte contre les discriminations raciales (création du GIP-GELD, loi de novembre 2001 sur les discriminations dans l'emploi). La création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) en 2005 s'est inscrite dans une certaine continuité par rapport à cette démarche. Mais alors que les instruments de connaissance des discriminations et les moyens d'action restent limités, l'ampleur des discriminations existantes lorsqu'il s'agit d'accéder aux droits les plus essentiels se dévoile. L'emploi, le logement, la santé, l'accès aux services publics sont concernés. Ce sont aussi les modalités d'accès aux responsabilités qu'il s'agisse des entreprises, de la fonction publique ou des fonctions électives qui apparaissent discriminatoires.

Nous découvrons que l'ensemble de la société française fonctionne avec des mécanismes de mobilité et de promotion sociale qui produisent des discriminations importantes. Celles-ci sont encore accentuées en période de stagnation économique et de chômage.

Aux discriminations directes entre individus, s'ajoutent des "discriminations mécaniques" avec des effets massifs, difficiles à combattre car elles ne reposent pas sur un coupable et une victime mais sur le fonctionnement même de la société. L'étude et la compréhension des mécanismes discriminatoires ne fait que commencer et va renouveler profondément les analyses classiques des inégalités sociales. Enfin, les débats sur l'immigration, la question coloniale, l'esclavage ont connu un nouvel essor et jouent un rôle essentiel pour aider à comprendre et analyser les ressorts anciens du fonctionnement de la discrimination raciale en France.

Ce dévoilement des discriminations s'accompagne d'une suractivité politico médiatique de la droite sur cette question, et plus généralement sur la reconnaissance de la diversité de la société française. Création de la HALDE, rapport de Claude Bébear à Raffarin sur la promotion de la diversité en entreprise, rapport Fauroux sur les discriminations dans l'embauche, positions de Sarkozy en faveur de la discrimination positive (et fameux dérapage sur la promotion d'un préfet musulman), nominations de ministres ayant des origines étrangères (Tokia Saïfi, Azouz Begag, Hamlaoui Mekachera). Certains secteurs économiques, collectivités locales ou chefs d'entreprises accompagnent ce mouvement (signature de chartes de la diversité); France Télévision a affiché la représentation de la diversité comme une de ses priorités. Des mots encore tabous il y a deux ou trois ans comme "ethnie", "minorité visible" ou "discrimination positive" sont employés à gogo. Azouz

Begag, ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, déclarait ainsi au Monde : "dans ce pays on n'ose pas prononcer le mot Arabe ou Noir. Mais à force de cécité politique on s'interdit de penser un progrès possible". La lutte contre les discriminations devient ainsi pour la droite un nouvel avatar de la promotion individuelle, non plus cette fois au nom du mérite et de l'effort mais au nom de son ethnie, de son appartenance à une minorité visible, à une communauté.

Ainsi le rapport Fauroux préconise le comptage ethno culturel des salariés dans l'entreprise, aujourd'hui interdit par la loi. Cette politique qui repose sur l'encouragement d'un sentiment communautaire s'accompagne d'un démantèlement des politiques qui garantissaient l'égalité des droits. L'emploi, le logement, l'éducation, la politique de la ville voient leurs moyens se restreindre. Dans nombre d'entreprises le code du travail est ouvertement bafoué, les annonces discriminatoires dans le logement et l'emploi se multiplient au mépris de la loi, la fracture scolaire s'amplifie. Plus la droite parle de lutter contre les discriminations, plus elle crée les conditions de leur prospérité. La promotion de quelques uns, les grands discours sur la diversité n'arrivent plus à dissimuler l'explosion des discriminations et la montée des inégalités sociales qui se conjuguent sur certains territoires de la République. Nous sommes aujourd'hui menacés par une véritable ghettoïsation de notre société. Et cette ghettoïsation, qui fragmente les élans collectifs, est orchestrée cyniquement par la droite.

Aujourd'hui les socialistes sont en retrait des débats sur les discriminations. La droite a le champ libre pour fragiliser l'égalité républicaine. Nous devons réagir, dénoncer les faux semblants, la confusion des mots et des valeurs qui permet de détruire sournoisement les bases de l'égalité. Nous devons surtout proposer un projet de gauche pour lutter contre les discriminations et pour l'égalité réelle.

- Nous devons affirmer **le lien très fort qui existe entre la lutte contre les discriminations et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales**. Aujourd'hui ce sont souvent les mêmes qui souffrent de discriminations et d'exclusion sociale. Le combat contre les discriminations et celui contre les inégalités sociales sont liés.

- Nous plaçons **l'action de l'Etat et le rôle des services publics au cœur du contrat social**. C'est à l'Etat de porter le combat contre les discriminations en son sein d'abord (trop de fonctionnaires sont aujourd'hui accusés de pratiquer des discriminations, trop d'agents publics ne savent pas comment traiter cette question car ils manquent de formation), en faisant respecter la loi ensuite (nous devons exiger une véritable mobilisation des préfetures et de la justice) en encadrant et en incitant les entreprises et l'ensemble des acteurs concernés à s'engager ensuite. Il faut organiser un véritable service public de lutte contre les discriminations. Mais il faut surtout évaluer l'ensemble des politiques publiques de droit commun avec deux objectifs : supprimer et/ou modifier les dispositifs qui produisent des discriminations, mieux connaître les formes de la discrimination pour définir de nouveaux dispositifs permettant de mieux la combattre. Le premier secteur concerné doit être l'Education nationale.

- Nous devons clarifier **le débat actuel sur la discrimination positive**. Autant les efforts doivent être renforcés dans les zones d'éducation prioritaire où la politique de la ville nous semble devoir être confirmée, autant les dérapages sur les "minorités visibles" doivent être combattus. Nous sommes résolument opposés à la modification des règles statistiques françaises actuelles où seule la nationalité est autorisée

comme élément d'information. L'identité d'une personne ne saurait se définir prioritairement en fonction de la couleur de sa peau ou de l'origine. Cette approche nous semble de nature à encourager simultanément des dérives racistes et communautaristes. Le dérapage de Sarkozy sur la nomination d'un préfet musulman a montré combien cette approche recouvrait d'à peu près et de préjugés (arabe égale musulman par exemple) au sein de la droite.

- Nous devons **ouvrir le monde politique à tous les Français**, y compris ceux qui ont des origines étrangères. Il est scandaleux qu'il n'y ait aucun député ou sénateur français d'origine étrangère. La notion de diversité a toute sa place lorsqu'il s'agit de rapprocher la représentation nationale de la société française. Les socialistes doivent être exemplaires sur ce point.

3.2. Une société de création et d'innovation

3.2.1. Une société qui agit pour la démocratisation culturelle, la diversité des médias et une société de l'information pour tous

Une démocratisation culturelle

La politique culturelle est aujourd'hui à réinventer. Les enjeux politiques, militant et d'émancipation que représente la culture ont été suppléés par une approche technicienne et gestionnaire. La création culturelle constitue une production de richesses. Nous devons donc nous interroger sur les conditions de cette production et sur son partage.

Une très large majorité de nos concitoyens n'est pas concernée par l'offre culturelle actuelle. Pourtant cette offre s'est, à la fois, développée sur l'ensemble du territoire, et diversifiée ; pour autant elle n'entraîne pas de démocratisation. Nous sommes restés dans une logique de massification : faire participer le plus grand nombre, mais sans faire partager les clefs d'accès. Or, cet enjeu de démocratisation est, pour nous, essentiel, tant la culture est un champ de reproduction social.

La culture relève d'une mission de service public, cela devra se traduire par une politique de redistribution : l'éducation artistique, les pratiques amateurs, les actions de médiation devront être développées, les missions de l'audiovisuel public redéfinies, une régulation devra être instaurée dans le champ des industries culturelles et un statut de l'artiste devra contribuer à améliorer ses conditions de travail et à lutter contre la précarité. La gauche doit aujourd'hui inventer un mode dialogue permanent avec les artistes, loin des artistes officiels et de comités paillettes, mais autour des conditions de production, de diffusion et de réception des œuvres.

Une diversité des médias

L'hégémonie libérale ne permet plus d'assurer la séparation des pouvoirs politiques, économiques et médiatiques. La financiarisation, l'hyperconcentration et la collusion des intérêts sont les principales caractéristiques de l'industrie médiatique. Une loi anti-concentration en France et l'adoption d'une directive européenne garantissant la liberté d'expression et d'information sont devenues indispensables pour garantir le pluralisme dans les médias. De même, les socialistes doivent-ils s'engager à mettre fin aux intérêts croisés entre l'industrie des médias et la commande publique en interdisant aux firmes de médias d'assurer leur capacité financière par le produit de la commande publique (bâtiment, armement, distribution de l'eau). Il est inadmissible que la commande publique, issue de la contribution fiscale des citoyens, serve finalement les intérêts d'un pouvoir médiatique qui façonne l'opinion publique.

Par ailleurs, question du contenu et du sens de la télévision publique n'est pas dissociable de son financement. La course à l'audimat, qui conduit à l'uniformisation des programmes, pour obtenir des recettes publicitaires doit cesser. La suppression totale de la publicité sur les chaînes publiques devra être compensée par une taxe sur les revenus de la publicité des chaînes privées en croissance constante. La redistribution de cette taxe bénéficiera, non seulement au secteur public, mais aussi à un tiers secteur médiatique à encourager. Enfin, à partir de l'exemple nordique, les plages horaires télévisées destinées à la jeunesse devront être exemptes de tout message à caractère commercial et publicitaire. L'enfant est devenu un prescripteur incontournable dans la consommation des familles, il est donc l'objet d'un bombardement publicitaire auquel nous devons le soustraire.

Dans ce contexte économique et culturel défavorable aux valeurs que nous défendons et aux intérêts de ceux que nous voulons représenter, nous devons être offensifs et mener une vraie bataille culturelle contre la mainmise néolibérale.

La société de l'information pour tous

La possibilité de communiquer instantanément pour un coût quasiment nul est une composante essentielle de la mondialisation des échanges. Mais elle a également favorisé l'émergence de nouvelles pratiques sociales et culturelles, tirant partie des possibilités d'échange et de partage que permet la disparition de la rareté de l'information caractéristique du numérique. Les socialistes doivent s'engager résolument dans la construction d'une société de l'information pour tous, pierre angulaire d'une société ouverte.

Trois enjeux de la " cité numérique " :

Donner à tous accès aux réseaux : développer des réseaux haut débit sur tout le territoire, à une égale qualité de puissance, de tarifs et de diversité de services ; poursuivre les programmes d'équipement des établissements scolaires - avec les environnements numériques de travail - et des familles, développer le réseau des espaces publics numériques.

Garantir l'usage par tous et l'interopérabilité : faire que la technologie soit facteur d'intégration plutôt que d'exclusion. Des formats et standards ouverts doivent être définis pour que la liberté de choix des outils, matériels ou logiciels, de communication soit réelle et que l'accès des personnes ayant des besoins spécifiques, comme les malvoyants, soit garanti.

Une nouvelle bataille de la propriété : l'exploitation de textes, films, musiques, logiciels et autres œuvres de l'esprit relève, à de rares exceptions près, de règles qui préservent de plus en plus les intérêts économiques et de moins en moins les intérêts des artistes et des citoyens. Il nous faut aujourd'hui livrer une nouvelle " bataille de la propriété " pour faire primer l'intérêt général.

Trois combats emblématiques :

Musique en ligne : vers un droit à l'échange non-commercial et des garanties de rémunération des créateurs. Aux nouveaux usages doivent correspondre de nouveaux métiers et de nouvelles logiques de rémunération de la création. Des systèmes de rémunération novateurs doivent être instaurés et négociés avec les artistes en contrepartie de la légalisation des échanges non commerciaux. Le droit à la culture doit être effectif sur l'Internet.

Confirmer la non-brevetabilité du logiciel : pour empêcher les géants du capitalisme informationnel d'opérer, au détriment des

PME et des individus, des préservations de marché injustifiées. Pour que les méthodes commerciales, éducatives et plus largement les idées ne soient pas ensuite également confisquées. Préserver le pluralisme, la liberté d'expression et le droit à l'anonymat : le contrôle technique des usages ne doit pas être protégé par la loi. La traçabilité doit être fortement encadrée. La possibilité pour chacun sur l'Internet d'être diffuseur d'information doit être préservée et étendue.

Des combats à mener à chaque étage :

Nous devons infléchir les travaux de l'OMC, de l'OMPI et de l'UNESCO en faveur d'un développement durable de la société de l'information. Nous devons également pérenniser et renforcer les moyens humains de formation aux TIC dans l'Education nationale, l'Education populaire et la formation continue. De même, les outils TIC doivent être utilisés pour renforcer la présence physique des services publics de proximité dans les territoires ruraux.

Nous disposons d'une opportunité historique de donner à tous accès aux connaissances. Organisons le partage des savoirs, et refusons la course mortifère qui se poursuit vers la confiscation croissante des créations et des savoirs

Dans ce contexte défavorable à ceux que nous voulons représenter et aux valeurs que nous défendons, il est de notre responsabilité de définir le cadre particulier que nous voulons donner à la production de l'information et de la culture. Dans ce domaine-là, comme en toute chose, les enjeux, pour les Socialistes, peuvent se résumer ainsi : définir strictement ce qui doit être préservé de la loi du marché et déterminer le niveau d'intervention publique à mettre en œuvre. A cet égard, notre politique culturelle se donnera les moyens de mettre en œuvre la Charte sur les langues régionales à laquelle la France a adhéré au niveau européen.

3.2.2. Une société qui encourage ceux qui cherchent, créent, innovent

En matière de recherche la Droite oscille entre une totale démission de l'Etat et un pilotage sur projets financés à base de recettes de privatisations. Le mouvement hélas prend ses racines près de 20 ans en arrière avec un constant recul de l'effort public évalué en % du PIB, même si la Gauche lorsqu'elle est revenue aux responsabilités a inversé la tendance, mais avec trop de lenteur et de prudence. Un Etat ambitieux devra trouver les ressources nécessaires à financer 1% de PIB en dépense publique de recherche hors militaire et grands programmes technologiques (aéronautique/espace, énergie et télécom). C'est une affaire de choix des allocations de crédits. Nous devons faire le choix d'engager résolument tous les partenaires publics ou para-publics dans une démarche de préparation de l'avenir. De même, l'investissement dans la recherche et l'innovation par les acteurs du secteur privé doit être encouragé par des mesures fiscales appropriées (pourquoi ne pas envisager d'imposer un prélèvement sur les bénéfices des grands groupes industriels, dédié pour des grands projets de recherche d'ampleur nationale, telle l'énergie). Car ce sont les investissements en Recherche d'aujourd'hui qui assureront la croissance et la création des richesses de demain, mais également qui permettront de réaliser des économies au fonctionnement de notre société.

Ainsi pour prendre un exemple, les budgets dits " de la Sécurité Sociale ", représentent aujourd'hui une dépense supérieure à celle du budget de l'Etat quasiment sans aucun investisse-

ment dans la recherche. Une contribution de 0.3% du budget de l'Assurance Maladie doublerait les crédits de la recherche en Sciences de la Vie sans affecter sérieusement le déficit présent tout en oeuvrant pour une amélioration durable de la santé donc des comptes sociaux.

L'attention que nous devons porter à la recherche, la création et l'innovation est primordiale. Car nous vivons une période exceptionnelle avec le renouvellement de 30 à 50% des effectifs scientifiques d'ici à 2012. Nous n'avons donc pas trop d'étudiants, du moins globalement. Bien au contraire, toutes les projections montrent que la France va manquer d'ici peu de scientifiques, de médecins, de chercheurs, d'ingénieurs et, dans de nombreux secteurs, d'universitaires. Comme dès lors prétendre jouer un rôle sur la scène internationale, de limiter les effets dévastateurs de la mondialisation libérale, si l'on n'est pas capable de régénérer ces forces vives.

De plus, il y a quelque paradoxe aujourd'hui à vouer au chômage, à la précarité ou à l'expatriation, les doctorants dont nous disposons encore. Montrer, au travers d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique, que les débouchés publics existent, est une nécessité. Ouvrir aux doctorants les trois fonctions publiques est impératif. Il conviendra aussi, grâce aux rapports de l'INSEE ou du Plan de montrer que d'importants débouchés existent également dans le privé.

Il convient donc d'améliorer la situation matérielle des étudiants, leur condition d'étude et d'encadrement, de lutter contre les inégalités dans l'accès au savoir, d'attirer les meilleurs étudiants étrangers. Cette priorité exige aussi une redéfinition de la place et du statut des doctorants, de porter à 1500 euro/mois, net et indexé sur le SMIC, le montant des allocations de recherche en y associant le complément issu d'une participation à l'enseignement supérieur, la diffusion des savoirs ou un premier pas dans l'industrie, d'en accroître le nombre en fonction des besoins de qualification et de mettre fin au système des libéralités en assurant à tout contrat une couverture sociale régulière.

Cet effort, vis-à-vis des doctorants, devra être le prémisses d'un effort national dans ce domaine. Il ne s'agira point de se limiter à la revalorisation de traitements, bien inférieurs à ceux de leurs collègues européens. Mais, surtout dans le cadre d'états généraux " sciences et société ", d'identifier les points de blocage à la création et de définir un programme pluri-annuel d'actions concertées. Le soutien et la redynamisation du tissu académique permettront d'une part, une meilleure synergie entre secteurs public et privé, garantissant une plus grande efficacité pour les productions scientifiques et technologiques. D'autre part, ils conduiront à l'ouverture de la communauté, en particulier universitaire, aux citoyens. Cela permettra à la fois de répondre aux exigences de la " deuxième formation ", et de fournir aux citoyens associés aux choix de société (OGM, nucléaire...) La VIème république sera aussi celle du savoir pour tous.

3.3. Consommer, consommer, consommer : et après ?

Il suffit parfois de bien peu de chose pour être heureux. Un regard, un mot, un acte de création : petits bonheurs au quotidien que tout homme ou femme, riche ou pauvre, connaît et recherche. Dans la société d'aujourd'hui, le besoin d'épanouissement personnel est puissant et irréversible. Cet individualisme contemporain n'est pas exclusivement associé au néolibéralisme contemporain mais aussi à des mouvements de fond

que les socialistes ont portés : reconnaissance de droits et libertés individuelles, effondrement des carcans traditionnels, égalité grandissante entre les femmes et les hommes qui change l'intimité, transformation du regard sur l'enfant désormais vu comme une personne, etc.

Toutes ces logiques positives contribuent à élargir les marges de liberté des individus dans la vie quotidienne. Il s'agit pour nous d'un point d'appui pour un projet émancipateur.

Et dans le même temps, le néo-libéralisme contient dans son logiciel même l'individualisme le plus régressif : corrosion du lien social, compétition entre individus, consumérisme, flexibilité, destruction des collectifs syndicaux, consommations de masse, souffrances individuelles de ceux qui sont désormais tenus pour "responsables", solitude, dépressions, suicides... C'est cet individualisme là que nous voulons combattre en combattant le néo-libéralisme.

L'individualisme régressif du néo-libéralisme

L'individualisme régressif est au cœur du néo-libéralisme pour deux raisons : d'une part il n'offre à l'individu, comme seule mesure de sa "valeur", que l'argent. Le néo-libéralisme est amené à tout rendre marchand, même le corps et la créativité. D'autre part, la seule perspective qu'il offre aux individus est de consommer, consommer toujours davantage.

Jusqu'à épuisement de la planète ?

Le management néo-capitaliste ne cesse quant à lui de valoriser l'individu, ses initiatives. Les dispositifs de production, à l'intérieur de l'entreprise comme à l'extérieur, se réorganisent aujourd'hui autour de l'individu à travers des thèmes comme "l'implication personnelle", la valorisation de "la personnalité" et des "compétences" de chacun autour de "projets", la place nouvelle du "manager" en tant qu'"animateur", l'enchantement de "la mobilité", voire du "nomadisme".

A travers ces nouveaux dispositifs productifs et la consommation de masse, le néo-capitalisme ne cesse d'exciter les désirs d'individualité (désirs d'autonomie personnelle, de créativité, de singularisation, de reconnaissance, etc.). Mais il ne peut y répondre que de manière tronquée : par l'hégémonie d'une définition commerciale des humains qui laisse de côté les aspects fondamentaux ne pouvant se réaliser sur un marché. On ne nous offre que des choses commerciales alors que nous sommes des... foules sentimentales...

A installer la concurrence partout, jusqu'au plus profond des relations entre individus, le capitalisme rend aride le terrain de l'épanouissement personnel et du rapport à l'autre. Il ne peut y avoir de projet socialiste sans qu'existe une farouche volonté de restituer aux femmes et aux hommes ces terrains d'être où rien ne se paye, où la seule valeur qui compte, c'est la condition humaine. La mesure de cette condition humaine ne saurait être marchande. Un désir d'ailleurs et de tout autrement habite l'imaginaire, bien vivant, de nos concitoyens. Souvent, l'utopie contemporaine se réfugie dans le seul imaginaire amoureux faute d'un imaginaire politique.

L'émancipation individuelle dans le nouveau socialisme

Nous voulons combattre l'individualisme désintégré du néo-libéralisme. Nous voulons promouvoir l'autonomie, la créativité, l'épanouissement individuels tout en allant vers une société de respect mutuel.

C'est pourquoi nous ne voulons rien céder au néo-libéralisme sur les supports sociaux (garanties étatiques, règles juridiques, statut salarial, protection sociale, etc.) à partir desquels l'individu

moderne a pu exister de manière autonome. Plus encore, nos propositions permettent d'allier protection sociale et autonomie individuelle comme dans le cas du "droit à une seconde formation". C'est pourquoi nous sommes attachés à la réduction des inégalités multiples qui travaillent notre société et plombent des potentialités individuelles : inégalités du lieu d'origine (pays ou quartier), inégalités culturelles, économiques, sexuelles.

Notre projet d'une démocratie sociale et citoyenne dans le cadre d'une sixième République est une réponse aux effets ambivalents de l'individualisme contemporain dans son rapport à la politique et aux relations sociales. D'un côté cet individualisme contribue (avec d'autres facteurs) à un désinvestissement relatif des formes traditionnelles d'action collective en général et de la démocratie représentative (à travers l'abstention) en particulier ; et de l'autre il participe à l'émergence de formes déplacées d'engagement : plus grande ponctualité et pragmatisme de l'engagement, rapport plus critique à la délégation, résistances individuelles et localisées, logiques de réseaux etc. Une démocratie renouvelée dans laquelle les représentants (syndicaux ou politiques) représentent vraiment leurs mandants et où chacun-e a la possibilité de compter constitue une réponse aux attentes de la société telle qu'elle est en 2005.

Le besoin de reconnaissance de chacun-e, dans sa valeur qui n'est pas que marchande, nous paraît fondamental et guide nos propositions, notamment en matière d'éducation.

Plus encore, l'esprit de résistance à l'individualisme marchand, en prenant appui sur une autre individualité, doit irriguer des politiques publiques spécifiques. Certaines sont d'ailleurs souvent mises en œuvre dans nos collectivités territoriales les plus innovantes : encouragement au sport, aux pratiques culturelles, démocratie de proximité, encouragement du vivre ensemble, soutien scolaire bénévole, engagement humanitaire ou social, échanges de savoirs, de connaissances, de compétences, politique d'accès large aux savoirs scientifiques, universités du temps libre ou citoyennes, cafés débats... La société elle-même, souvent en avance, montre le chemin du développement de ces espaces et de ces moments du non payant où chacun grandit de voir, à ses côtés, grandir les autres.

Nous plaillons pour le développement de ces moments et de ces politiques. Nous plaillons, 100 ans après la loi sur les associations, pour l'encouragement public aux initiatives citoyennes, associatives. Nous plaillons pour l'innovation économique et sociale dans le 1/3 secteur, le développement de formes innovantes de productions économiques dont les actionnaires seraient les salariés. Nous croyons à la nécessité d'organiser, partout en France, des assises du temps libre, en relation avec les acteurs d'Éducation populaire, les acteurs des Politiques de la Ville, de l'insertion et les associations ou comités Citoyens. Nous croyons qu'une part essentielle de l'identité socialiste réside dans ces terrains qu'au nom d'une excessive culture de grandissement nous avons longtemps délaissés.

Il existe des terrains sur lesquels femmes et hommes, broyé-es par la société de consommation et de concurrence sacralisées peuvent renaître. Un nouveau projet de société est aussi nécessairement un projet du gratuit.

4. Une stratégie politique pour la rénovation de la gauche

Disons le clairement : la rénovation de gauche c'est d'abord une inflexion à gauche des orientations du parti. Si l'on en juge

par le dernier texte de Congrès, la motion majoritaire de Dijon, notre projet va bien au-delà de l'évanescence "réformisme de gauche" dont plus personne d'ailleurs ne revendique la paternité. Bien sûr, nous partageons la sincérité de ceux qui considèrent que l'on ne doit promettre que ce qu'on pourra tenir. Mais s'il s'agit, derrière ce discours de lucidité et de vérité revendiquées, d'un prétexte à l'inaction et de préparer le terrain aux renoncements, à la résignation par avance à des réformes limitées puisqu'on ne pourrait que peu, alors nous disons non. Nous ne voulons pas d'un projet qui fasse de la résignation un programme. Nous ne voulons pas rendre les armes avant même d'avoir mené les combats.

Nous croyons au contraire, et plus fort que jamais, au volontarisme. Nous savons les réformes indispensables. Nous les savons aussi difficiles. Mais nous voulons rendre à nouveau possible, dans les faits, un projet de gauche destiné d'abord à offrir aux couches populaires des raisons d'espérer en la République et en la démocratie.

De cet objectif, nous tirons des conclusions pour notre parti, pour notre stratégie d'alliance à gauche et, bien sûr, pour notre action dans ce congrès.

4.1. Pour un Nouveau Parti Socialiste :

Les difficultés que nous avons rencontrées ces dernières années, dans l'exercice des responsabilités comme dans l'opposition, sont essentiellement dues à notre incapacité à proposer de nouvelles perspectives et à faire droit aux exigences et aux attentes issues de la société, que ce soit du point de vue démocratique, sociale, économique, culturel, environnemental ou sociétal. Cette incapacité à entendre, et d'abord à écouter, nous a conduit à ne plus proposer de perspectives mobilisatrices et fédératrices. Nos difficultés et celles de notre pays aujourd'hui se confondent. Nous manquons d'ouverture sur le monde, d'énergie pour entreprendre, innover et créer, de générosité pour produire, défendre, partager.

4.1.1 Les promesses oubliées de Dijon

Des engagements avaient été pris au Congrès de Dijon : ancrage du PS dans la société, ouverture vers l'extérieur, majorité solide, direction solidaire. Il n'est pas inutile, même s'il est cruel, de les rappeler : une conférence militante annuelle chargée de veiller à l'application de l'orientation du Parti ; une convention nationale sur une "autre mondialisation" en lien avec les acteurs sociaux ; une convention nationale sur "la sécurité sociale professionnelle, l'emploi, la conférence sociale" en lien avec les partenaires sociaux. Ces engagements n'ont pas été tenus.

Un grand objectif avait été affiché : doubler le nombre des militants. De Dijon au Mans, le nombre des adhérents aura baissé. Le principe du non cumul entre liste européenne et liste régionale avait été posé : il a été oublié. Une modification de l'organisation des conseils nationaux pour les rendre plus vivants avait été proposée : elle n'a, c'est le moins qu'on puisse dire, jamais vu le jour.

4.1.2. Bâtir le Nouveau Parti Socialiste

Le Nouveau Parti Socialiste que nous appelons de nos vœux doit évoluer profondément à partir des grands objectifs suivants :

Rénover le parti

Pas de parti de la réforme sans réforme du parti : un parti populaire, de masse, fortement féminisé, rajeuni, immergé dans la société parce qu'il lui ressemble ; un parti de militants en campagne permanente, démocratique au fonctionnement complète-

ment réformé : tels sont les objectifs à atteindre.

En effet, le décalage entre notre base politique et notre base sociale se nourrit du caractère obsolète de nos pratiques militantes : trop peu d'écoute, trop peu de participation, trop peu d'actions, un parti renfermé sur lui-même et ses procédures.

La rénovation du parti est un enjeu majeur, tout particulièrement pour exercer un rôle de contre-pouvoir utile lorsque nous sommes en responsabilités. Celle-ci passe par des mesures simples et applicables immédiatement :

Les adhésions

Il faut en finir avec le parcours du combattant qui décourage de nombreux sympathisants à nous rejoindre. Notre parti doit être ouvert et l'adhésion fortement facilitée, elle fera l'objet d'un barème national de cotisations avec un seuil minimal abaissé. De la cotisation, pourront être déduites celles versées aux autres associations et organisations syndicales.

Toujours par souci de simplification et de rapidité, un formulaire d'adhésion doit pouvoir être téléchargé sur le site du Parti et permettre l'enregistrement de l'inscription sans passer par le questionnaire de tel ou tel responsable. L'adhésion est alors automatiquement transmise aux instances fédérales et locales. La date de demande est celle qui doit être retenue comme date d'adhésion.

Pour le principe : un homme, une voix, un mandat.

Démocratiser le parti socialiste, passe aussi par le respect que nous devons aux militants. Le respect de leur vote, bien sûr, de leur parole, mais aussi de leur égalité dans le parti. A l'heure actuelle, la règle commune de fonctionnement de notre parti est fondée sur les mandats dont disposent une fédération au 31 décembre qui précède l'année de tout vote dans le parti, que celui-ci ait lieu en juin ou en novembre.

L'application de cette règle aboutit à ce qu'un militant dans une petite fédération ne vaut pas un de ses camarades qui milite dans une fédération importante. Pour être explicite, avec une participation de 70% dans une fédération de 1000 cartes et dans laquelle le nombre de mandat est de 700 au 31 décembre, une voix équivaut à 0,7 militant ; alors que dans une fédération de 5000 cartes avec 4500 mandats, une voix équivaut à 1 militant. C'est pourquoi nous nous engageons à modifier ce principe des mandats pour que chaque voix soit égale où que l'on milite dans le parti. Nous voulons appliquer le principe, un militant, une voix, un mandat en calculant le nombre de mandats, certes au nombre de timbres achetés, mais surtout en fonction du nombre d'adhérents réel de chaque fédération. La démocratie militante s'en trouvera renforcée.

Favoriser l'accès de tous aux responsabilités

Nous devons favoriser, en notre sein, ceux que la société sait si bien écarter naturellement. Il faut pour cela donner toute leur place aux femmes ainsi qu'aux catégories actuellement sous-représentées en particulier les jeunes et les militants issus de l'immigration.

Mettre en œuvre effectivement la parité

Il s'agit désormais d'avancer plus concrètement encore sur ce dossier en nous imposant la parité des candidatures aux élections cantonales ainsi qu'aux élections législatives avec une mixité obligatoire des tickets titulaire/suppléant.

Inscrite dans la Constitution, il faut aujourd'hui aller au-delà des seules obligations légales pour faire entrer la parité pleinement dans nos exécutifs qu'ils soient régionaux, départementaux ou

municipaux.

S'imposer la parité des désignations aux structures intercommunales. Il est intolérable que les femmes aujourd'hui à parité avec les hommes au conseil municipal se trouvent exclues des instances intercommunales. Alors même que l'intercommunalité joue un rôle de plus en plus important dans le développement et l'aménagement des territoires, les conseillères municipales socialistes doivent y être présentes en masse.

Respecter la parité dans les instances du parti. Pour le Conseil national et les conseils fédéraux et s'agissant des représentants au titre des motions, la parité doit être strictement appliquée. Pour ces mêmes instances mais s'agissant cette fois des représentants désignés directement par les militants, la parité doit être également appliquée. Pour les instances exécutives - bureau et secrétariat - nationales et fédérales, la parité doit être appliquée strictement. Au niveau des sections et compte tenu de leur très grande disparité d'effectifs, l'intégration de militantes au sein de leur bureau doit être favorisée et pour les sections plus importantes (> 50 militants), la parité devrait s'imposer.

La place des jeunes dans le Parti

Sans entrer dans une politique de quotas stricte, le PS doit définir des mécanismes de représentation sociologique et générationnelle plus ouverte. Ces nouveaux mécanismes devraient permettre la représentation aujourd'hui quasi inexistante des jeunes militants. Pour ce faire, le renouvellement d'un tiers au minimum d'une liste sortante devrait être la règle à tout scrutin de liste. L'autonomie du MJS doit être affirmée et ses moyens renforcés afin d'asseoir la diffusion de l'idéal socialiste chez les jeunes. De plus, une représentation du MJS dans les conventions thématiques du PS ainsi que dans tous les espaces de réflexion doit être assurée pour favoriser l'apport de nouvelles générations à l'identité socialiste.

Assurer la représentation des militants issus de l'immigration

Si une instance chargée de veiller à la bonne représentation des français issus de l'immigration dans les instances des partis politiques était créée, le PS ferait pâle figure ! nul besoin d'une telle instance pour constater que la promotion politique des immigrés et de leurs enfants s'est arrêtée aux grilles de la rue de Solferino.

Le Parti doit se doter d'un conseil national et d'une direction qui soient réellement représentatifs de la diversité culturelle et sociale de sa base électorale et militante.

Le parti doit alors encourager les jeunes issus de l'immigration et les faire émerger à tous les niveaux, ne les cantonnant pas simplement aux tâches de collage et de responsable de quartiers en difficultés.

Il est donc nécessaire de garantir des positions éligibles aux français issus de l'immigration pour tous les scrutins de liste en veillant à ne pas instrumentaliser les militantes issues de l'immigration pour en faire une variable d'ajustement à la parité.

Engager un vaste chantier de limitation des cumuls

Parti d'élus, le Parti socialiste l'est devenu, probablement plus fortement dans certaines fédérations que dans d'autres.

En limitant le cumul des mandats, le cumul des fonctions, le cumul des mandats et des fonctions et en y adjoignant une réflexion nécessaire sur le cumul dans le temps, nous reconnaitrons aux militants en situation de responsabilité électorale et/ou politique une place singulière dans le Parti. Ces règles posées a priori comme autant de limites doivent donner la possibilité

d'exercer ces responsabilités dans leur plénitude. Dans un système politique institutionnel caractérisé par la concentration des pouvoirs, ces règles de fonctionnement interne devraient permettre le fonctionnement en réseau des élus et des responsables politiques, le renouvellement normal des générations d'élus et responsables politiques. En assurant le renouvellement des hommes, le parti assurerait certainement aussi le renouvellement des idées...

Le mandat unique

La tradition française de cumul des mandats doit être abandonnée. Les mandats nationaux et d'exécutifs locaux doivent être des mandats uniques et les parlementaires se consacrer pleinement à la tâche pour laquelle ils sont élus. Pour assurer le renouvellement constant du personnel politique, les mandats aussi bien locaux que nationaux devront être limités dans le temps, à la durée de trois mandats identiques consécutifs.

Les présidences de communauté urbaine, d'agglomération ou de communes entreront dans le champ des mandats concernés par le cumul.

Par ailleurs, le parti s'appliquera, par un simple changement statutaire et sans attendre le vote d'une loi, les non cumuls qu'il propose.

Instaurer la limitation du cumul des responsabilités dans le parti

Il serait souhaitable que la prise de responsabilités dans le parti fasse l'objet de règles internes garantissant l'accès le plus large à ces postes de tous les militants. Le cumul dans le temps des responsabilités dans le parti mais aussi le cumul souvent simultané des mandats électifs d'exécutifs tuent le débat dans le parti et découragent les meilleures volontés militantes. Les intérêts des élus et ceux du débat militant peuvent diverger. Si l'on ne parle pas ou peu dans le parti de ce qui fâche dans la population, c'est que les sujets électoralement sensibles pèsent sur les élus en responsabilité, par ailleurs, trop souvent responsables de l'animation du parti. C'est pourquoi, il semble important pour que le parti conserve sa liberté de vue sur le plan local : qu'un secrétaire de section ne soit pas maire, un secrétaire cantonal ne soit pas conseiller général, un secrétaire de circonscription pas député. De plus, ces fonctions dans le parti doivent être limitées à trois mandats successifs.

Une charte éthique pour des élus exemplaires

Il est temps que le parti se dote d'une charte éthique qui engagerait chaque candidat(e) ou élu(e) investie par notre parti. Il n'est plus admissible que certains de nos élu(e)s se sentent déchargé(e)s de toutes responsabilités vis-à-vis de leur parti une fois qu'ils sont élus. Lors de sa candidature à la candidature, il est indispensable que chaque membre du parti s'engage à respecter un certain nombre de valeurs et de devoirs. En outre, le parti devrait s'interdire de présenter des élu(e)s condamné(e)s dans des affaires de corruption ou de détournement de fonds publics.

Un compte rendu annuel des commissions de conflit serait publié dans l'Hebdo des socialistes.

Un exécutif efficace

Le premier secrétaire national devra se soumettre au vote des militants avec son secrétariat national connu et présenté par avance. Les secrétaires nationaux doivent être issus du Bureau national, leur nombre ne peut excéder 15. Ils doivent se réunir

de façon hebdomadaire avant le bureau national, et en préparer les décisions et les communiqués. Il est du rôle du Bureau national de trancher les débats par des votes.

Des instances nationales réformées.....

Le Conseil national doit devenir le véritable parlement du parti et occuper la place centrale qui devrait être la sienne. La coupure qui existe au sein de la société entre ceux qui décident et les autres ne devrait pas se retrouver dans le parti. Pour ce faire, il se réunira au moins 6 fois par an pour une journée entière et être organisé en commission permanente sous la responsabilité d'un secrétaire national. Tous les membres du conseil national doivent appartenir à une commission. Ces commissions qui siègeront en dehors des réunions du conseil national prépareront ses débats et ses travaux. L'ordre du jour du conseil national sera au préalable débattu dans les conseils fédéraux.

Le conseil national doit trancher toutes ses questions d'orientation par des votes. Toute orientation qui n'a pas fait l'objet d'un vote doit être considérée comme n'étant pas tranchée. Pour que ces votes aient une signification, ils doivent être respectés par tout le parti.

...pour un parti plus démocratique

Tout membre du conseil national cumulant plus de trois absences entre deux congrès est automatiquement remplacé.

Les débats du conseil national, ainsi que ceux du Bureau national et des commissions des résolutions, des conventions et des congrès seront intégralement retranscrits et communiqués aux adhérents, ainsi d'ailleurs que les rapports des commissions et les avis du Comité Economique et Social servant de base aux travaux.

Redonner toute sa place au Comité Economique et Social

Composé de personnalités de qualité, le Comité Economique et Social n'a jamais vu ses travaux suffisamment pris en compte et a rarement été sollicité. Afin de lui donner un nouveau souffle, les commissions du conseil national devront obligatoirement le saisir pour avis. Par ailleurs, le Comité Economique et Social disposera d'un droit de saisine qui lui permettra d'inscrire à l'examen d'une commission une question lui semblant devoir être traitée. Composé pour un tiers de personnalités désignées par le secrétariat national avec l'accord du bureau national, les deux tiers restants étant nommés par les associations et les syndicats, il disposera des moyens matériels et humains permettant d'assurer ses fonctions.

Donner aux fédérations les moyens de travailler

Si l'organisation nationale du parti absorbe une part conséquente de nos financements publics et de nos cotisations, il faut s'interroger sur le déséquilibre entre les fédérations et le national. Cela devrait nous amener à réfléchir sur le système de péréquation existant. Qui connaît les clés de répartition de la péréquation entre la national et les fédérations ?

Il faut organiser une péréquation équitable entre Solferino et les fédérations ainsi que la transparence financière à tous les échelons avec la présentation annuelle des comptes aux adhérents. Comme toute association loi 1901 qui perçoivent des fonds publics, le parti doit publier en interne au niveau fédéral et national des comptes certifiés. Une réunion annuelle du conseil fédéral devra être organisée sur les questions financières, les fédérations devant par ailleurs, mener de véritables politiques de soutien aux sections.

La pétition d'initiative militante

La démocratie participative est l'un des objectifs que nous tentons de défendre et d'appliquer au sein de la société. Il est donc de notre devoir, à l'intérieur du parti, d'imaginer les réformes qui permettent à la démocratie participative de renforcer notre démocratie représentative.

Ainsi, toute pétition signée par 5000 militants, émanant d'au moins 20 départements, devrait permettre d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil national une question à débattre et à trancher. Toute pétition militante d'au moins 15000 signatures et d'au moins 30 départements peut ouvrir l'inscription d'une question au vote direct des militants. Localement aussi, ce droit de pétition doit pouvoir s'exercer. Il n'existe pas de vraie démocratie si elle ne trouve pas de déclinaison de proximité. Dans chaque fédération, le seuil sera donc proportionnel au nombre d'adhérents.

Former les militants

La nécessité de formation tout au long de la vie est reconnue par tous ; pourtant, ce facteur de développement de notre parti est souvent relégué au second plan alors qu'il devrait être considéré comme un investissement pour l'avenir.

Aujourd'hui, chaque fédération doit réactiver les lieux de formation des militants.

Il faut que chaque fédération organise, une fois par trimestre, une journée de formation sur une grande question de société, qui serait également débattue dans les commissions du conseil national. De plus, le secrétariat fédéral devra compter en son sein un secrétaire fédéral particulièrement chargé de la formation.

La section ne peut rester étrangère à ce travail nécessaire de recréation de culture de formation permanente, elle doit au contraire en être l'acteur principal de par sa proximité. Puisqu'ils animent la section, il faut prévoir un programme de formation des secrétaires de section. Par ailleurs, dans chaque section, un camarade volontaire sera spécifiquement chargé de collecter et faire circuler les informations sur les possibilités de formation. Il devrait pouvoir organiser à l'attention de tous les militants de la section et trois fois par an une journée de formation et à chaque fois que la section enregistre de nouvelles adhésions.

Il faut également utiliser les possibilités de rapidité et de réactivité offertes par Internet. Chaque section devrait créer une liste de diffusion spécifique à la formation sur laquelle serait régulièrement envoyées les informations relatives aux journées de formation ainsi que des fiches thématiques préparées par le secrétaire fédéral chargé de ce dossier.

Se doter d'une stratégie d'analyse et de réflexion

La réflexion est mal traitée dans notre Parti. Elle est de fait déléguée aux courants du Parti, chacun disposant de ses équipes, ses intellectuels préférés, tandis que les hommes et les femmes qui font la richesse et la diversité des savoirs et des connaissances dans la société font colloque successivement chez untel puis chez untel, y perdant leur latin ! Dans ce désordre accepté par tous, la Fondation Jean Jaurès tente de créer de la cohérence. Mais elle est victime des mêmes maux, une réflexion à la proportionnelle des courants, et s'auto-saisit de ce qui lui semble important sans liaison avec le Parti lui-même.

Il faut donc se doter d'une stratégie et d'un outil appropriés pour le travail de réflexion du Parti.

La stratégie, c'est le séminaire annuel de direction du Parti, consacré à la réflexion et aux études qui définiraient le programme de travail de la Fondation et la doterait des moyens

financiers nécessaires à celui-ci et aux commandes d'études ou de travaux auprès d'équipes spécialisées.

L'outil, c'est une Fondation, ou une évolution de la Fondation Jean Jaurès, pour la rapprocher d'un outil de réflexion, d'analyse et d'évaluation déconnecté des spasmes de notre vie collective, et travaillant sur la base d'un mandat et d'un calendrier clairement défini par le Parti. Celle-ci veillerait aussi à la publicité de ces travaux, notamment auprès des fédérations et des sections et à la diversification systématique des compétences et savoirs sollicités.

Mieux communiquer

Parce que notre presse ne saurait être monolithique, nous pouvons attendre d'elle qu'elle nous restitue aussi la pluralité des expressions au sein du Parti et qu'elle nous offre, le cas échéant de manière contradictoire avec un partage pour/contre, des clés d'analyse sur des sujets " plus sensibles, plus délicats ".

Nos journaux militants ne doivent sombrer ni dans les travers de la presse commerciale analysant les faits politiques sous le seul prisme des questions personnelles, ni dans ceux de la vulgaire propagande politique où seule l'autocongratulation aurait droit de cité.

L'actuel " Hebdo des socialistes " aura une vocation externe tournée vers le travail de conviction. Il devra nous permettre d'aller aux devants de nos concitoyens, de nouer le dialogue avec eux, de faire connaître nos positions et de faire vivre les sections autour d'actions concrètes de proximité.

Des encarts seront ouverts à l'expression des mouvements syndicaux et associatifs.

Pour éviter de s'entendre dire que l'on ne nous voit que pendant les campagnes électorales, le parti organisera quatre grandes campagnes nationales par an avec le matériel afférant qui ne peut plus se résumer aux " tracts à découper soi-même " en dernière page de l'hebdo.

En début d'année, un budget consacré à nos campagnes militantes sera discuté lors d'un conseil national.

Internet doit devenir dans le parti un véritable outil de transparence des débats et d'échanges entre les militants. Pour ce faire, chaque militant recevra en même temps que sa carte une adresse électronique lui permettant de recevoir en temps réel toutes les informations de sa fédération et de la direction nationale. Sur le site du parti, des forums thématiques seront ouverts pour les militants.

Chacun le comprend, notre Parti a besoin de retrouver vitalité, unité, fraternité. Il a besoin, pour transformer demain la société, de se transformer lui-même aujourd'hui. Ce n'est pas, quoi qu'on en dise, un sujet secondaire. C'est au contraire la condition et la garantie d'une véritable action réformatrice demain. Car dans la double transformation, celle des objectifs et celle des instruments de l'action, que nous proposons, nous devons compter au rang des instruments, aux côtés des institutions, de la démocratie sociale, de la réforme de l'Etat, de celle de l'organisation des territoires, celle du Parti lui-même, puisque il concourt, selon notre constitution elle-même, à l'expression et à l'organisation de la démocratie.

Nous avons besoin de repenser nos modes d'organisation. Nous avons besoin de repenser nos pratiques d'action. Nous avons besoin de repenser nos modes de délibération, de participation et de décision. Nous avons besoin d'un acte de refondation du Parti socialiste, qui permette, sur de nouvelles bases, à tous ceux qui attendent un signe de changement de notre part pour nous rejoindre, de pouvoir le faire. Nous avons besoin d'un nouveau Parti socialiste.

4.1.3. Une plateforme commune pour la gauche rassemblée :

Rénover à gauche implique que nous nous dotions d'une stratégie politique cohérente. Car nous ne nous trompons pas d'adversaires. Les nôtres ne sont bien sûr pas dans le parti, pas plus que dans le reste de la gauche. Nos adversaires politiques ce sont les partis de droite, tous, y compris ceux qui prétendent se démarquer par la parole mais vote l'essentiel des textes de Messieurs Raffarin et Villepin et, puisqu'il faut bien appeler un chat un chat, cette droite libérale - nationaliste qui, depuis le 29 mai dernier, durcit plus encore son choix libéral et l'enrichit de déclarations nationalistes au plan économique comme au plan de l'immigration, qui nous assure la liquidation définitive du peu de crédit dont la France dispose encore à l'étranger depuis les présidences Chirac.

Mais, si nous voulons engager dès 2007 la rénovation de la gauche, c'est d'abord la gauche qu'il faut rassembler. Sans exclusivité et avec détermination. La définition d'une plateforme commune aux formations de gauche est la priorité des mois qui viennent. Elle doit aller au-delà de l'élaboration d'un simple " contrat de gouvernement ". Il s'agit de recréer les dynamiques d'échanges, de débats et de mobilisation - même dans les difficultés - qui ont existé dans les années 70, et de ne pas limiter ces échanges aux partis politiques de gauche, les mouvements associatifs altermondialistes et de défense des droits et d'engagement citoyen devant nourrir cette dynamique.

4.1.4. Une attitude claire dans le cadre du congrès.

Nous avons choisi de déposer cette motion. La rénovation de gauche à laquelle elle appelle est d'abord et avant tout une inflexion des choix du parti par rapport à ceux de la direction actuelle. C'est donc autour de ces orientations que nous souhaitons rassembler une coalition de motions afin de créer un contrat de majorité. Notre objectif c'est la redéfinition du projet, et de lui seul. Le temps viendra où seront désignés nos candidats aux élections législatives et présidentielles et des procédures spécifiques sont prévues à cet effet.

Nous tenons à réaffirmer clairement notre stratégie pour le Congrès du Mans.

Cette motion soumise au vote des militants réaffirme la nécessité et le contenu de la rénovation que nous appelons de nos vœux. Plus elle rassemblera de camarades, plus la rénovation sera possible.

Cette motion s'inscrit dans l'engagement sans ambiguïté de rechercher la construction d'une majorité ancrée à gauche, alternative à la direction actuelle. Elle se constituera autour d'un contrat de majorité à débattre avec ceux qui le souhaiteront.

1) D'ores et déjà, à la lecture des contributions, nous constatons des convergences sur cette base et nous nous réjouissons qu'elles aillent dès à présent au-delà des seuls partisans du non.
2) Dans le processus politique qui mène au Congrès du Mans et dans les débats autour des motions, ce contrat de majorité prendra progressivement sa forme, dans la clarté, devant les militants.

Seul compte pour nous de réussir la rénovation à gauche et de s'en donner les moyens. C'est le sens de notre démarche dans ce congrès. Nous nous engageons pleinement dans ce congrès pour cela, à partir de la volonté de reconquérir et d'offrir des perspectives aux couches populaires qui, le 29 mai à nouveau, ont exprimé leurs légitimes angoisses et leurs attentes d'une gauche renouvelée et déterminée à changer l'ordre injuste des choses.

Y a-t-il plus beau projet pour réunir les socialistes ?

A large rectangular area containing numerous horizontal dotted lines, typical of a writing template or a form for notes.



L'hebdo des socialistes 10, rue de Solferino 75333 Paris Cedex 07 • Tél. : 0145 56 78 61 Fax : 0145 56 76 83 (Pour obtenir vos correspondants, composez d'abord le 45.56)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Alain Herbeth • DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Julien Dray • RÉDACTEUR EN CHEF : Alain Herbeth (77.16) • RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE : Ariane Gil (77.92) • RÉDACTION : Anne Mosoni (76.27) • Bruno Tranchant (77.33) • MAQUETTE : Christine Lovinger, Pascale Lecomte (78.92) • PHOTO : Philippe Grangeaud • SecrÉTARIAT : Odile Fée (78.61) • COMPTABILITÉ : Michelle Boucher (79.04) • SecrÉTAIRE À LA RÉDACTION : Sabine Sebah (78-57) • FLASHAGE ET IMPRESSION : PGE - (94) Saint-Mandé • ROUTAGE : Routex - 91080 Courcouronnes. N° commission paritaire : 11 223 - "L'hebdo des socialistes" est édité par Solfé Communications. Ce numéro a été tiré à 131 000 exemplaires.